QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12284 – 4 F

DERNIÈRE ÉDITION

MERCREDI 25 JUILLET 1984

CONTRAIREMENT A TOUTES LES PRÉVISIONS DES SPÉCIALISTES

La croissance de l'économie aux Etats-Unis a été plus forte lors du premier semestre

LIRE PAGE 22
L'ARTICLE DE FRANÇOIS RENARD



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

UN ENTRETIEN AVEC MILES DAVIS

Le son noir de la musique

LIRE PAGE 12

Surprise en Israël

Une Knesset émiettée

Rarement l'Etat hébreu aura paru aussi divisé politiquement qu'au lendemain de ces élections législatives qui s'annonçaient porteuses de changement mais se solderont sans doute, après de longs marchandages, par la remise en selle d'une équipe aux états de service pourtant peu brillants. Incapable de maîtriser une folle inflation et de se dépêtrer de l'imbroglio libanais, le gouvernement Shamir, en poursuivant tambour battant la colonisation de la Cisjordanie, rend de plus en plus difficile la recherche d'une solution au problème palestinien.

L'opposition travailliste pouvait légitimement espérer tirer profit de ce bilan en faisant trébucher le Likoud, auquel son ancien chef charismatique, M. Begin, n'avait même pas jugé utile de prêter main-forte dans sa campagne électorale. Le parti de M. Shimon Pérès se voulait messager de l'espoir en promettant un retrait rapide du Liban, une ouverture diplomatique en direction de la Jordanie, une meilleure gestion quotidienne de l'Etat juif.

L'arithmétique du scrutin laisse penser que les travaillistes ont, une nouvelle fois, manqué le coche. Tout en devançant le Likoud, ils abandonnent plusieurs sièges à leurs petits alliés de gauche, plus combatifs, et surtout se révèlent impuissants à séduire la partie de l'opinion qui était inquiète du laxisme gouvernemental et lasse de l'aventure libanaise.

Dans ce demi-échec, on décèle aussi la persistance du « facteur ethnique », ce profond fossé entre juifs ashkénazes et séfarades, qui permit au Likoud, en canalisant l'amertume et la colère d'une communauté orientale longtemps humiliée, de mettre un terme, en 1977, à trente ans de suprématie travailliste. En demeurant massivement fidèles au parti qui sut, à point nommé, fût-ce avec quelque démagogie, écouter leurs doléances, les aider à mieux vivre et surtout leur redonner honneur et fierté, les Israéliens séfarades ont montré lundi que leur identification avec le parti du « roi Begin » résistait aux plus rudes assauts.

Le verdict des urnes engendre un émiettement parlementaire sans précédent. Même si M. Shamir, comme c'est vraisemblable, réussit à mettre sur pied, dans les prochaines semaines, une nouvelle coalition gouvernementale, son sort dépendra plus que jamais des caprices et des exigences manifestés par les partis religieux, devenus maîtres du jeu politique. Seule une profonde réforme électorale pourra éviter une totale paralysie des institutions ou des élections en cascade.

Des mesures techniques ne suffiront pas à rendre à la société israélienne un consensus qui lui fait aujourd'hui cruellement défaut. La poussée de l'extrême droite et l'entrée au parlement d'un personnage publiquement favorable à l'expulsion des deux millions d'Arabes vivant dans le Grand-Israël devraient provoquer parmi la classe politique une réflexion salutaire sans laquelle l'Etat juif court le risque de perdre un peu de son âme.

Les progrès des travaillistes ne menacent pas sérieusement M. Shamir

De notre correspondant

Jérusalem. – Le pouvoir, selon toute vraisemblance, ne changera pas de main en Israël. Déjouant tous les pronostics, le Likoud, principale formation de la coalition sortante, fait figure, ce mardi matin, de véritable vainqueur des élections législatives. Tout en abandonnant au Maarakh (Parti travailliste et Mapam) la première place sur l'échiquier parlementaire, il est en bien meilleure posture que lui pour mettre sur pied le programme gouvernemental.

Selon des chiffres qui proviennent d'un dépouillement à 95%, avec 45 sièges à la Knesset sur un total de 120, le Front travailliste redeviendra le principal groupe parlementaire, ce qu'il n'était plus depuis l'arrivée au pouvoir en 1977 de M. Begin. Le Likoud, quant à lui, remporte 40 mandats; les deux grands partis cèdent du terrain aux petites formations. Les travaillistes perdent 2 mandats, et le Likoud recule de 8 sièges. Mais le parti de M. Shamir réussit un score bien plus honorable qu'on ne le prédisait généralement, au-delà sans doute de ses prévisions les plus optimistes.

A l'inverse, la formation de M. Shimon Pérès n'a pas du tout réussi la percée que les sondages pronostiquaient depuis des mois avec une remarquable régularité. Les derniers en date accordaient à l'opposition une avance de 10 à 12 sièges sur le Likoud. Or elle n'obtient que 5 mandats. La défaite travailliste est donc indéniable.

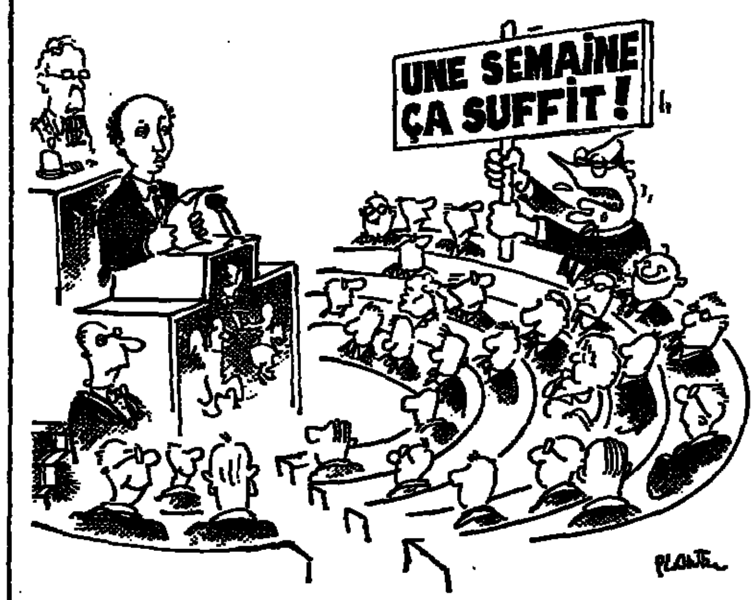
Pour pouvoir prétendre déloger le Likoud, les travaillistes avaient besoin de recueillir au moins 52 sièges, soit cinq de plus qu'en 1981, ce qui correspondait à quelque 100 000 voix supplémentaires. Cette minorité de blocage aurait empêché le premier ministre sortant de constituer une nouvelle coalition. Or le parti de M. Pérès, avec 45 sièges, arrive fort loin du compte. Plusieurs des mandats qui lui font défaut ont cependant été récupérés par les deux petites formations de gauche, Shinoui et le Mouvement des droits civiques, qui sont ses alliés naturels ; chacune d'elles recueille trois sièges.

Les sondages avaient fort justement laissé prévoir une nette progression des petits partis. Ce phénomène est sensible à droite comme à gauche. Le Front travailliste et le Likoud avaient à eux deux enlevé 95 mandats en 1981. Il n'en recueillent cette fois que 85.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 4.)

Le premier ministre devant l'Assemblée



Gardez-vous à gauche, gardez-vous à droite : c'est la difficulté qu'affronte M. Laurent Fabius, mardi 24 juillet, en engageant la responsabilité de son gouvernement sur une déclaration de politique générale. Les socialistes disposent d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, mais M. Fabius est pris entre deux feux : l'opposition qui réclame la dissolution et présente son gouvernement comme représentatif d'un Français sur cinq, un sur quatre au mieux; le Parti communiste, qui a quitté le gouvernement tout en affirmant qu'il reste dans la majorité. Il n'y a aucune raison pour que la France échappe à l'effort que s'imposent tous les grands pays d'Europe pour rester dans la course, devait dire le premier ministre en insistant sur la nécessité de tenir un langage de « vérité » et d'« effort ». En parlant beaucoup de modernisation et de redéploiement de l'appareil de production, le chef du gouvernement ne pouvait manquer d'insister sur le devoir de continuer une politique de « traitement social » du sous-emploi qui risque, dans une première phase, d'en résulter. On s'attendait que le premier ministre cherche à renouveler la notion de contrat de solidarité, en insistant précisément sur le « caractère contractuel » des solutions à mettre en œuvre. Pour l'abaissement des prélèvements obligatoires, les grandes lignes de la politique esquissée au conseil des ministres du 18 juillet devraient être confirmées et précisées : suppression de la cotisation exceptionnelle de 1 % sur les revenus pour financer la Sécurité sociale, allégement de la taxe professionnelle et de l'impôt sur le revenu. M. Laurent Fabius devait confirmer l'intention qu'on lui prête, sur la foi des déclarations qu'il a faites lorsqu'il était ministre de l'industrie, de libérer les prix industriels dans leur quasi-totalité, tout en se montrant partisan d'une politique de plus grande « vérité » des tarifs publics.

Point de vue

Que M. Mitterrand laisse en paix la Constitution !

par MICHEL JOBERT (*)

Ce n'est pas le moindre mérite des institutions de la Vᵉ République que de préserver la liberté d'initiative et d'action du président. Sous les régimes antérieurs, des déboires analogues à ceux éprouvés par la gauche, depuis deux ans, à tous les stades électoraux, y compris le scrutin européen du 17 juin, une manifestation comme celle du 24 juin, auraient conduit à l'ouverture d'une ou de plusieurs crises. Aujourd'hui, M. Mitterrand démontre que, même dans une situation qui n'est guère confortable, le président de la République conserve toute latitude pour influer sur le cours des choses et recomposer le jeu politique.

Il vient de s'y appliquer, en ouvrant, dans l'ambiguïté, la perspective d'un référendum sur une modification constitutionnelle, en désavouant le premier ministre et le ministre de l'éducation nationale, en nommant un gouvernement d'où les communistes se sont retirés, la « mise au net » s'étant finalement faite à leur initiative – M. Mitterrand n'en espérait pas tant. Même s'il vient de tirer trois cartouches à la suite, ses réserves ne sont pas épuisées.

On les imagine : manœuvres autour du référendum, infléchissement des attitudes et de la ligne politique du nouveau gouvernement, ébauche d'une majorité présidentielle plus diverse, séductions d'une nouvelle loi électorale, sacrifices demandés aux intégristes d'un « socialisme à la française », qui sont les véritables victimes des volte-face d'une semaine folle – à partir du 12 juillet dernier. Tous ceux qui somment aujourd'hui le président de la République de vérifier immédiatement, par des élections législatives, que son parti et lui-même ne disposent plus d'un crédit suffisant savent bien que la situation est infiniment plus fluide et M. Mitterrand moins « coincé » qu'ils ne le souhaitent.

Est-ce à dire qu'il faille crier : « Bravo, bien joué », dès lors que le président de la République, après avoir beaucoup tâtonné, sort d'un immobilisme périlleux et peu convaincant ? Non, bien sûr. Car il faut mesurer le prix payé pour l'une et l'autre attitude.

L'immobilisme d'abord : à vouloir faire croire, au point de s'abuser lui-même, que le « peuple de gauche », en mai 1981, faisait succéder le jour à la nuit, M. Mitterrand a enlisé ses partisans et ses gouvernements dans une analyse fausse et une immodestie devenue, pour beaucoup, horripilante. Les scrutins de mai et juin 1981 furent plus nuancés que cette image d'Epinal en rose. Cet accaparement abusif aura provoqué le repli de tout un électorat dans l'opposition ou l'abstention. Loin des réalités également, la politique économique de 1981 à 1983 mit le pays à deux doigts de la faillite. Depuis, il a bien fallu faire de nécessité vertu, et réagir d'autant plus douloureusement qu'il était bien tard. Or, 1986, qui sonnera le terme d'une majorité socialiste absolue à l'Assemblée nationale, se rapproche à une vitesse vertigineuse. Le temps n'est pas bon prince, contrairement à ce que l'a trop dit M. Mitterrand, et les résultats d'une action désormais courageuse mais aléatoire seront lents à venir.

L'improvisation est l'autre face de l'action présidentielle et comporte aussi des conséquences redoutables. Se livrer à de grandes manœuvres tactiques en mettant la Constitution en cause ne peut être approuvé. C'est du gaspillage.

(*) Ancien ministre.

(Lire la suite page 8.)

Fabius sans Fabien

par ANDRÉ FONTAINE

Annonce d'un référendum constitutionnel, remplacement de Pierre Mauroy par Laurent Fabius, retrait des ministres communistes : il est tentant, devant l'enchaînement de ces événements, de parler de fusée à trois étages. Encore faudrait-il être sûr qu'ils étaient dès le début destinés, dans l'esprit de François Mitterrand, à former un tout. On affirme de tous côtés qu'il n'en est rien. Mais qui, avec un homme aussi secret, peut prétendre vraiment savoir?

L'idée d'un référendum trottait manifestement depuis quelque temps dans la tête présidentielle. Maurice Faure conseillait de le faire porter sur la réduction, très largement souhaitée par l'opinion, de la durée du mandat élyséen. Des enthousiastes de l'Europe suggéraient, dans la foulée du discours prononcé à Strasbourg, le 24 mai, par le chef de l'Etat, que l'on soumette au peuple souverain un ambitieux traité d'union politique. Dans un cas comme dans l'autre, cependant, la consultation envisagée ne se serait déroulée que dans un an, histoire de prendre de court l'opposition au seuil des législatives.

Tout donne donc à penser que c'est in extremis que François Mitterrand, devant le piètre résultat des européennes et le succès de la manifestation du 24 juin, a décidé de prendre le taureau par les cornes. Autrement dit, de remiser le projet Savary et de lancer son projet de révision constitutionnelle. Comment, cependant, aurait-il pu, ce faisant, ne pas mesurer les conséquences inévitables, au moins à terme, de son initiative? Une personnalité de l'opposition rappelait récemment qu'il lui avait confié, il y a deux ans déjà, que le jour où il reprendrait, précisément, l'« initiative », il irait « jusqu'au bout ».

C'eût été mal connaître Alain Savary, homme d'honneur et de caractère, que d'imaginer qu'ainsi désavoué il conserverait son portefeuille. C'eût été mal connaître Pierre Mauroy, qui, en acceptant les amendements Laignel, avait fait rebondir la querelle avec l'épiscopat et les parents d'élèves, que d'imaginer qu'il pourrait, en de telles circonstances, ne pas se solidariser avec le ministre de l'éducation nationale. De toute façon, il ne pouvait ignorer qu'à plus ou moins brève échéance il serait sacrifié aux sondages ; et il était résolu à tomber à gauche.

Aux yeux des communistes, le nom de Mauroy faisait figure de symbole : il les avait convaincus de sa volonté de préserver l'union de la gauche. Le nom de Laurent Fabius lui aussi était symbolique, mais en sens inverse : de cette politique de restructurations industrielles, génératrice de chômage, contre laquelle ils n'avaient cessé de guerroyer. En remplaçant l'un par l'autre, François Mitterrand ne pouvait ignorer que le PCF risquait de retirer ses ministres.

En tout état de cause, il n'avait jamais douté, depuis la signature du programme commun, que le mariage entre ce qu'il appelle lui-même le « parti de Lénine » et « celui de Léon Blum » se terminerait quelque jour par un divorce. Mais n'y a-t-il pas déjà sept ans que ce divorce s'est produit ? Lorsque les amis de Georges Marchais ont découvert que, comme ils l'avaient espéré, et que la droite le croyait, loin de rouler pour eux, Mitterrand entendait se servir d'eux, selon leur propre formule, comme du « marchepied » dont il avait besoin pour « gérer la crise du capitalisme ». D'où la rupture en septembre 1977 des négociations sur l'« actualisation du programme commun » et le soin mis par le PCF, lors des législatives de 1978, comme de la présidentielle de 1981, à répartir équitablement ses coups entre la droite et le PS.

(Lire la suite page 2.)

L'automobile, test du redéploiement industriel

par BRUNO DETHOMAS

Cinquième ministre en trois ans à être chargé du grand dessein industriel du septennat – ce qui est beaucoup, – Mme Edith Cresson sait depuis lundi qu'elle est sa principale priorité. Les communistes se sont chargés de le lui rappeler.

M. René Le Guen, membre du bureau politique, après avoir visité l'exposition du centenaire de l'automobile avec une délégation du parti, a fait une analyse des difficultés actuelles. « L'efficacité de cette industrie a été rompue par (...) la politique de mondialisation et la priorité accordée aux aspects financiers [par les deux constructeurs Peugeot et Renault] au détriment des objectifs industriels (...). La note est douloureuse pour le pays, elle condamne la politique abusive d'investissements à l'étranger et la course à la rentabilité financière à outrance. Les mesures découlant de la politique de rigueur, en particulier la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation de l'essence et des assurances, ont eu aussi des effets négatifs pour l'automobile. »

Un avertissement solennel alors que le pouvoir va devoir se prononcer rapidement sur la demande de licenciements de Citroën, et que les directions techniques de ministères discutent déjà avec Renault de la manière de réduire son sureffectif (estimé, dit-on, à quelque 18 000 salariés par M. Dalle, PDG de L'Oréal, chargé d'un rapport sur l'automobile). Une mise en garde aussi le jour même où Mme Cresson disait aux Echos « être résolument favorable aux investissements à l'étranger ». « Si nous refusions de le faire, ajoutait-elle, nous passerions à côté d'une chance historique. »

L'automobile il est vrai est un enjeu industriel majeur du fait de son poids dans l'économie française. Elle occupe 270 000 personnes chez les constructeurs, 560 000 chez les équipementiers, les sous-traitants et les fabricants de pneumatiques et 480 000 personnes dans les activités liées à l'usage de l'automobile (réparateurs, distributeurs d'essence...). Malgré la forte réduction de son impact sur le commerce extérieur, elle a encore dégagé 6,25 milliards de francs d'excédents au premier semestre.

Enfin, sa fiscalité spécifique (TVA sur les ventes de véhicules et de carburant, vignette, taxe intérieure sur les produits pétroliers) représente plus de 20 % des recettes du budget de l'Etat. C'est dire qu'un déclin des constructeurs français serait une véritable catastrophe nationale. Or on connaît les chiffres (le Monde du 12 juillet) : les ventes de voitures françaises ont baissé de 19,3 % au premier semestre (par rapport à la même période de 1983) dans l'Hexagone.

L'automobile n'est pas la sidérurgie. C'est un produit dont toutes les études prévoient qu'il a un avenir, même si la croissance du marché mondial ne doit plus être que de l'ordre de 2 % par an. C'est aussi un produit de technologie trop évoluée pour que la concurrence des pays nouvellement industrialisés soit menaçante. Dans ce domaine, on reste entre grands pays producteurs : Etats-Unis, Japon, Allemagne fédérale, France, Italie et Grande-Bretagne. Or les constructeurs français n'ont pas à rougir de leur technique : la réussite de la R 9, l'un des modèles les plus vendus dans le monde, celle indéniable de la 205, le succès de la R 25, dont la production va être portée à 700 véhicules par jour et dont la pénétration en France (5,1 % en juin) représente plus que Mercedes et BMW réunis, sont là pour en attester.

(Lire la suite page 19.)

AU JOUR LE JOUR

Diplomaties

Une valise diplomatique de 9 tonnes, motorisée et blindée de surcroît, c'est un peu gros, ont estimé successivement les Suisses et les Allemands.

Le fait est que la diplomatie soviétique est plutôt du genre lourd.

Nos communistes sont plus discrets. Le temps de quitter le gouvernement, et M. Marchais a refait sa valise pour la Roumanie. Sur la pointe des pieds.

JACQUES CELLARD.

idées

Politique

Le jeu politique se trouve bouleversé. André Fontaine croit que la seule chance de réussite, pour Laurent Fabius, consiste à faire délibérément passer l'intérêt national avant l'enjeu électoral. Alfred Grosser voudrait éviter que le référendum n'exprime, plutôt que la volonté du peuple, celle d'un homme, et il préconise pour ce faire de soumettre à une instance de contrôle disposant d'une forte autorité morale la formulation de la question posée. Quant à Maurice Duverger, il estime que, dans le cas présent, il s'agit de ce qu'il appelle un « référendum de consensus », comme ceux que de Gaulle avait organisés à propos de l'Algérie ; à son avis, l'opposition aurait tort de ne pas faciliter, à cette occasion, la recherche d'un dénominateur commun national.

Le dénominateur commun

par MAURICE DUVERGER

EN affirmant d'emblée sa volonté de rassembler les *Français, le premier ministre* Laurent Fabius a souligné la nouvelle orientation prise par le président *de la République. La révision* constitutionnelle annoncée le 12 juillet en figure le prélude. Mais ce côté *conjoncturel* ne doit pas dissimuler la portée historique de la réforme envisagée. Elle prend place dans une évolution générale des démocraties d'Occident. Les libertés étant partout menacées, il est essentiel que leur protection soit renforcée dans les rares pays qui les pratiquent. La *démarche* actuelle de François Mitterrand prolonge d'ailleurs la route que Valéry Giscard d'Estaing a ouverte en 1974 en donnant à soixante députés ou soixante sénateurs le droit de *saisir* le Conseil constitutionnel. Parce que les citoyens n'y ont pas été associés, cette innovation a moins frappé. On a compris son importance depuis lors.

Permettre au peuple français de trancher lui-même sur « *les grandes questions qui concernent ces biens précieux inaliénables que sont les libertés publiques* », c'est établir une procédure moins courante, car *on ne peut pas* utiliser souvent le référendum. Mais la possibilité d'y recourir installera une arme de dissuasion efficace. Surtout, elle permettra de faire apparaître l'unité profonde du pays quand *elle* est en avance sur l'évolution de partis qui s'accrochent à des positions *dépassées et l'empêchent* ainsi de s'exprimer. Dans un domaine différent, les deux premiers recours du général de Gaulle à l'article 11 — et les seuls réguliers — méritent d'être analysés sous cet angle. *Ils furent les* initiateurs de ce qu'on pourrait appeler le référendum de consensus.

Ils sont intervenus au moment où *le problème algérien paralysait le* Parlement et le gouvernement. Le pays, las d'une guerre interminable, *souhaitait la paix. La plupart* des hommes politiques penchaient de ce côté. Mais très peu osaient le reconnaître publiquement. Ministres, députés, sénateurs ne voulaient pas subir le sort de Mendès France, acclamé lors des accords de Genève et ensuite traité de « bradeur » pour les avoir signés.

Dans la majorité comme dans l'opposition, les partis se figeaient sur de vieux interdits. *En* demandant à la nation elle-même d'accepter le principe de l'autodétermination *(8 janvier 1961), puis de* ratifier les accords d'Evian (8 avril 1962), le président de la République *a débloqué la situation et révélé* la faiblesse des partisans de l'Algérie française.

Moins dramatique, le problème de l'école se trouve aujourd'hui en *position analogue. Les sondages* révèlent un large consensus à propos du pluralisme public-privé, de la liberté pour les parents de choisir un établissement, d'une aide équitable de *l'Etat* et des collectivités *territoriales*. Mais les traditions laïques poussent la gauche vers l'intransigeance *bien que les modérés* inclinent vers le compromis. A droite, la coupure est aussi *profonde* entre les durs, qui veulent empêcher un accord entre l'Eglise et la majorité, *et les réalistes, qui mesurent* les avantages d'une paix scolaire sur cette base.

Sortir d'une situation absurde

On en arrive ainsi à la situation absurde de ces dernières semaines, où un projet *de loi favorable* aux catholiques les a dressés contre lui par suite des retouches de détail imposées au dernier moment par les Laignel du Parti socialiste. Ligoté par eux comme de *Gaulle* l'était en 1961-1962 par une fraction de ses partisans, François Mitterrand se libère de ses *liens* en *suivant* l'exemple de son illustre prédécesseur.

Malheureusement, la Constitution ne permet aujourd'hui de consulter le peuple que sur l'organisation des pouvoirs publics et la ratification de *certains traités. Afin de* pouvoir éventuellement lui soumettre le problème scolaire, le président de la République a engagé une procédure de révision. Si l'Assemblée *nationale* et *le Sénat* sont d'accord sur ce projet, il devra lui-même être approuvé ensuite par les citoyens, *conformément à l'article 89, le* recours subsidiaire au Congrès n'étant guère admissible pour une question si fondamentale. Il n'est pas possible que les électeurs se prononcent en même temps sur l'école. Mais ils devront ensuite être appelés à le faire par un second référendum, si *le législateur* ne parvient pas à élaborer une solution acceptable par la plupart des Français. En retirant le *projet* Savary *en son état actuel* parce qu'il choque une notable partie de nos compatriotes, François Mitterrand s'est engagé du même coup à rechercher un large consensus dans ce domaine. Si le Parlement ne pouvait le trouver, il faudrait revenir devant la nation.

La révision en cours aura le grand avantage de donner aux citoyens le pouvoir de trancher en matière de libertés publiques. Envisagée depuis longtemps par certains socialistes, une *telle* réforme a été *suggérée* par des parlementaires du RPR et de l'UDF. L'opposition tout entière s'y est *ralliée par ses derniers votes* au Sénat et à l'Assemblée nationale. Après avoir réclamé une consultation populaire sur la liberté de l'enseignement, comment pourrait-*elle refuser* les *moyens d'y procéder* ? La Haute Assemblée a une occasion magnifique de faire préciser dans le nouvel article 11 qu'il ne peut s'appliquer en matière constitutionnelle, ce qui correspond *aussi* à la position constante de la gauche. La consultation populaire de septembre prochain *présente* elle-même les caractères d'un référendum de consensus.

La droite n'envisage pas de gaieté de cœur de répondre « oui » à la proposition d'un adversaire politique. Mais pourra-t-elle se montrer moins sensible à l'intérêt national que les *communistes acceptant de répondre* « oui » en avril 1962 ? Dans le référendum de consensus, le chef de l'Etat ne se comporte pas en élu d'une fraction du pays, mais en président de tous les Français. *Il* surmonte ses préférences politiques pour chercher le dénominateur *commun au plus grand nombre. L'opposition* le favoriserait plus en s'abaissant à des attitudes partisanes qu'en s'alignant à un niveau qui les dépasse. Elle ne pourrait pas sans risque grave empêcher une consultation dont les premiers sondages montrent que la grande majorité des *citoyens en approuvent le principe.*

Les libertés sont à définir

par ALFRED GROSSER

OUI ou non, voulez-vous assurer la liberté des usagers des services publics en empêchant l'abus du droit de grève ?

Oui ou non, *voulez-vous assurer* enfin la liberté des travailleurs dans l'entreprise en les associant à la *gestion* ?

Voilà deux questions qui pourraient aisément être posées au peuple à partir de deux principes inscrits dans le préambule, toujours valide, de la Constitution de 1946 : *« Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent »*, donc avec des restrictions, et : *« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la gestion des entreprises. »*

Oui, le débat sur les libertés est essentiel. Oui, c'est lui qui a conduit *le président de la République d'abord* à annoncer le référendum sur les référendums, puis à changer de premier ministre et de gouvernement, ne serait-ce que pour mieux reprendre *lui-même en main, face* à l'opposition, le drapeau de la liberté. Seulement, *l'affrontement crispé empêche* de voir que si la liberté est facile à invoquer, les libertés sont difficiles à définir. Il vaudrait mieux s'en rendre compte. Pour cela, il faudrait que chaque groupe politique se décide à freiner ses hurleurs et à donner de *l'autorité à ses raisonnables.*

Les outrances d'André Laignel et de Jean Poperen à l'Assemblée ont fait au moins autant de mal au compromis Savary que les amendements *intempestifs de Pierre Mauroy*. La lecture quotidienne du *Figaro* rend perplexe devant l'information *d'Alain* Besançon dans *l'Express* que l'opposition serait *« fort mesurée dans son langage »*. C'est vrai pour le jeune maire RPR d'Antony, Patrick Devedjian, *dont l'interview, dans la Croix,* favorable à Robert Badinter et intelligemment *mesuré sur* l'immigration, n'a eu, hélas, aucun retentissement.

Prenons le cas de la liberté d'information et de communication. La mainmise gouvernementale sur les *médias ? Oui, il y a* le problème de l'emprise sans cesse croissante d'Havas où l'ami du président de la République, André Rousselet, a succédé à l'ami d'un autre président de *la République*, Yves Cannac. Oui, la loi sur la presse a tous les inconvénients des règles générales adoptées pour tenter de trancher un cas particulier. Mais ce cas est un vrai cas. Lorsqu'un journaliste est licencié *pour* faute professionnelle grave parce *qu'il a fait imprimer dans un journal* local du groupe Hersant un extrait d'un discours électoral de la majorité critiquant le patron, où est la liberté du journaliste, où est la liberté du lecteur *d'être informé* ?

Pour la télévision, dire que la mainmise gouvernementale est plus lourde qu'avant 1981, c'est nier, parfaitement à tort, le caractère bénéfique, *bien qu'encore limité*, de l'action de la Haute Autorité. C'est aussi faire comme *si*, entre autres, le journal de 20 heures d'Antenne 2 n'existait pas. Dire enfin, comme le fait le virulent pamphlet que constitue le « Manifeste pour la liberté de l'information » du CIEL, que *les radios locales sont « soumises au régime de l'autorisation préalable, ce qui est rétablir le monopole étatique »*, c'est faire semblant d'oublier que la répartition des *longueurs d'ondes est une nécessité* — et que le régime libéral d'avant 1981 n'acceptait aucune radio libre.

Il y a trois ans, le Tribunal constitutionnel allemand a déclaré non *conforme à l'exigence constitutionnelle* de la liberté de l'information une loi votée par le Parlement de la Sarre abolissant toute restriction pour la création de radios privées. Il a réaffirmé la *nécessité* de la liberté face à toute domination, à toute influence *de la part de l'Etat, mais il a exigé* une législation créant les instances ou les procédures qui garantissent la pluralité des opinions face à la concentration du pouvoir privé d'informer. *Cette difficulté-là, comment en faire* prendre conscience aux électeurs avant tout référendum en la matière ?

Prenons le cas de la liberté scolaire. *Il n'est pas vrai que l'enseignement* public assume aujourd'hui pleinement la transmission pluraliste des valeurs culturelles. Il n'est pas vrai que l'enseignement catholique soit partout *pleinement respectueux* des consciences, ni qu'il soit en droit de parler comme si son attitude pluraliste *n'était pas fort récente*. Les responsables les plus ouverts et pédagogiquement les *plus créateurs* des deux secteurs savent bien que l'effet le plus néfaste du détestable conflit actuel est d'occulter la difficulté centrale en matière de liberté scolaire.

Comment respecter la liberté de l'enfant et de l'adolescent tout en la canalisant, en l'élargissant ? Il n'y a pas de liberté sans regard critique sur les appartenances, même s'il *s'agit de la famille* et de *la nation*. Il n'y a pas liberté s'il n'y a pas engagement à partir d'appartenances. Comment libérer sans désinsérer ? Que d'écoles publiques dont les parents se sentent exclus, sauf pour entendre des enseignants prononcer des *jugements définitifs sur leurs enfants*, alors que le problème éducatif central n'est soluble que dans la coopération entre la famille et l'école ! Que d'écoles privées sur lesquelles certains parents, provenant de milieux bien définis, exercent une pression *qui entrave l'action pédagogique* des enseignants ! Le monopole constituerait une entrave à la liberté. Le financement complet de n'importe quelle école se soumettant en principe aux *programmes* du public, est-ce vraiment la garantie de la liberté des jeunes générations face aux barrières de la ségrégation sociale ? Et comment poser une question « référendaire » *simple* sur une question aussi difficile ?

Un grand progrès a été accompli

De façon plus générale, la loi, la règle, *peuvent être tantôt entrave* à la liberté, tantôt garantie de libertés, tout particulièrement d'accès égalitaire à telle ou telle liberté. La liberté d'entreprendre ? Assurément. Mais le président du RPR *dit-il vraiment au* président du conseil général de la Corrèze qu'il lui faudrait renoncer à obtenir pour le département ou les communes les multiples subventions publiques créées par la loi pour donner aux faibles les possibilités que l'absence d'intervention publique laisse aux seuls forts de la fortune et du prestige social ?

Depuis une quinzaine d'années, un grand progrès a été accompli. Une instance, le Conseil constitutionnel, s'est trouvée de plus en plus nettement chargée de décider si les lois *nouvelles respectaient* ou non les droits et les libertés énoncés en 1789 et en 1946. Cette instance a la possibilité de peser le pour et le contre et de nuancer sa sentence. Le président de la République veut-il vraiment que, désormais, comme semble l'exiger une partie de l'opposition, des réponses tranchées et générales soient données par voie de *référendum ? S'il en était bien ainsi, ne* faudrait-il pas limiter la liberté du chef de l'Etat, autrement dit ne pas *lui* donner le monopole de la formulation de la question soumise aux électeurs ?

S'il est une chose que la pratique des sondages enseigne, c'est qu'il n'est pas trop difficile de biaiser l'interrogation pour obtenir les *réponses souhaitées et qu'il faut* beaucoup de temps et d'efforts pour parvenir à une formulation sans *a priori*.

La tentation du président, quel *qu'il soit, sera toujours de ne pas faire* ces efforts-là et d'imposer sa conception des libertés par une rédaction habile. Ne faudrait-il pas une instance de contrôle disposant d'une forte *autorité morale ? Sinon* le référendum risque de ne pas exprimer la volonté du peuple, mais de ratifier celle d'un homme.

Fabius sans Fabien

(Suite de la première page.)

Le secrétaire général et ses camarades ne s'attendaient visiblement pas, il y a trois ans, au succès de Mitterrand. *Mais le recul communiste* du premier tour reflétait trop visiblement l'aspiration unitaire de la base pour que les communistes puissent refuser la main tendue par le *vainqueur, quitte à devoir* se contenter au sein du gouvernement de quatre portefeuilles stratégiquement peu « sensibles ».

Au temps de l'« état de grâce », des réformes de structure, et de la tentative de relance par le pouvoir d'achat, les divergences ne se manifestaient guère qu'en politique étrangère. Or le PC ne pouvait trop protester contre la ligne suivie en la matière sans donner des armes à *ceux pour qui il n'est toujours qu'un* pion dans le jeu de Moscou. Depuis l'avènement de la « rigueur », en revanche, il était devenu patent que, hors les secteurs dont ils avaient la charge, les camarades ministres ne comptaient guère que pour du *beurre*.

La subtile stratégie dite de la participation sans soutien ayant été sanctionnée aux européennes par le brillant succès que l'on sait, et les Soviétiques s'agaçant de *plus* en plus de voir le PCF cautionner par sa présence le gouvernement le plus atlantiste qu'ait jamais connu la Ve République, la question n'était plus de savoir *si* la rupture interviendrait, mais *quand*. Le désir de François *Mitterrand était certainement* que ce soit le plus tard possible, quand ce ne serait qu'en raison des risques de relance de l'agitation sociale qu'elle impliquait. Mais l'essentiel pour lui — il s'en est expliqué plus d'une fois en privé devant des *visiteurs qui n'étaient pas nécessairement* tous de son bord — c'était que le PC, et non lui, assume la responsabilité de la séparation. Il va de soi que Georges Marchais aurait souhaité l'inverse : en matière de stratégie, il a encore beaucoup à apprendre du chef de l'Etat.

Et c'est ainsi que nous avons à présent Fabius, sans Fabien (1). Il *s'est déclaré déterminé à poursuivre* la même politique que son prédécesseur, mais c'est que celui-ci, tout en prétendant le contraire, et visiblement à contrecœur, en avait déjà changé. *De toute façon, le langage* du nouveau premier ministre, son insistance sur les deux thèmes, ouvertement gaulliens, de la « *modernité* » et du « *rassemblement* », met en évidence le virage que Mauroy cherchait à gommer en le présentant comme éminemment transitoire. On *ne peut tourner plus carrément* le dos au discours militant d'hier, tout plein de touchantes dénonciations de la « France des châteaux », et qui privilégiait délibérément la transformation de la société par rapport *aux* impératifs de l'économie.

La « *modernité* », c'est un peu *une tarte à la crème, et elle fournit* d'autant moins de réponse à tout qu'elle suggère une référence à la mode, laquelle est, par nature, inconstante. Mais sans doute fallait-il un nouveau slogan, celui du « changement » étant manifestement hors d'usage après tant de déceptions enregistrées sous son enseigne. Va donc pour la modernité : c'est un fait que notre pays court très fort le risque de se transformer petit à petit *en musée s'il ne consent pas* l'énorme effort nécessaire pour s'adapter à un environnement international impitoyable pour les enfants de chœur, et plus encore pour *les bureaucrates souffreteux*. Va donc pour Fabius, que son âge et son style suffisent à rendre plus « moderne » que l'excellent Mauroy, dont l'éloquence était trop peu technicienne pour ne pas dater.

Le difficile recentrage

Le « *rassemblement* », c'est une autre affaire, même si, sur sa bonne mine, le nouveau titulaire de l'hôtel Matignon obtient d'emblée une cote d'amour qui laisse loin derrière Poulidor-Michel Rocard. Cela dit, Laurent Fabius, et derrière lui le *chef de l'Etat, ne peuvent oublier* qu'aux temps lointains de l'état de grâce, Pierre Mauroy avait eu, au même baromètre, jusqu'à 73 % d'approbations. Rien ne se perd si vite que la *faveur populaire*.

A en juger par le « *pourvou que ça doure* » que lui a inspiré le résultat des sondages, le « *dauphin du président* » — *Times dixit* — en est le premier conscient. La base politique sur laquelle il peut espérer s'appuyer pour reconquérir une majorité dans le pays avant les élections de 1986 est en effet bien étroite. Le retour de Jean-Pierre *Chevènement*, surtout s'il est là, comme tout le donne à penser, pour faire avaler à la gauche du PS l'inévitable compromis avec l'Eglise sur la loi scolaire, *ne saurait compenser à lui seul* le départ du PC. Quant à ce dernier, ce serait un miracle s'il soutenait davantage le gouvernement après l'avoir quitté que lorsqu'il en faisait partie...

Pour lui, le maintien d'un semblant d'union de la gauche n'a de sens qu'aussi longtemps que le scrutin d'arrondissement à deux tours l'oblige, s'il veut sauver un *maximum d'élus, à un accord* de désistement mutuel avec le PS. Le retour à la proportionnelle, sur lequel va plancher sans retard Pierre Joxe, devenu ministre de l'intérieur (et *malgré son jacobinisme bien connu*, de la décentralisation !), ferait bien sûr disparaître cette obligation. Mais avant les législatives il y aura, l'an prochain, des cantonales : les deux *partis de la gauche ne peuvent* les affronter désunis au second tour, sinon au premier, sans s'exposer à une hécatombe. Et après 1986, proportionnelle ou pas, il faudra bien tenter de constituer une majorité pour gouverner. Si les communistes n'en *font plus* partie, qui prendra la relève ?

La politique de restructuration industrielle, la priorité donnée au rétablissement des équilibres financiers, *l'appel à l'esprit d'entreprise, la* diminution des prélèvements fiscaux, l'européisme, le réchauffement des liens avec les Etats-Unis, et de manière peut-être plus encore le largage de la loi Savary dessinent *une* stratégie de « recentrage », difficilement compatible avec le maintien de l'alliance à gauche. Au sein même du PS, d'ailleurs, le départ de Pierre Mauroy, militant modèle, *et* son remplacement par un fils de famille, venant *juste* après ce *qui* ne peut être interprété que comme une sorte de trahison sur l'école, en a déçu plus d'un.

En réalité, il y a longtemps que *François Mitterrand cherche sans* beaucoup de succès à donner une droite à la gauche, quand ce ne serait que pour équilibrer les communistes. Un moment, après son élection, il avait misé, pour ce faire, sur Michel Jobert. Mais l'homme de l'« *ailleurs* » est trop *solitaire* pour réaliser un rassemblement sur son nom. Les tentatives des deux Faure, la liste dite « LSD » (Lalonde, Stirn, Doubin) aux européennes, ont *fait long feu*. Malgré la déclaration remarquée de Valéry Giscard d'Es*taing, lorsqu'il a rencontré son successeur* à Chamalières, en faveur de l'union nationale, on ne voit pas grand monde dans l'opposition faire mine de se détacher pour aider le *président de la République à sortir* de l'auberge de la gauche désunie.

Dans ce pays où la classe dirigeante *dans son ensemble* ne s'est jamais beaucoup faite à la légitimité de l'alternance, il y a pour elle quelque chose de satisfaisant à l'idée de voir un grand bourgeois succéder à *la tête du gouvernement à un modeste* prof de l'enseignement technique. Mais outre que la droite n'oublie pas que le même Fabius n'était pas le dernier en 1981 à défendre les décisions les *plus* radicales, *il lui* faudrait une grandeur d'âme dont le jeu politique donne peu d'exemples *pour renoncer à tout faire* pour reconquérir le pouvoir en 1986, alors que la victoire, il y a quelques jours encore, paraissait quasiment assurée. A en juger d'après les propos de *Jacques Chirac sur la solution* de la dissolution, l'opposition n'en prend pas précisément le chemin.

Laurent Fabius a beau n'avoir que trente-sept ans, il est assez *grand garçon pour savoir qu'on* ne lui fera pas de cadeaux. Il s'est déjà trouvé un journal pour reprocher ses lointaines origines juives à un homme qui fréquentait, pendant ses années étudiantes, la très bien-pensante conférence Olivain. Il est vrai que, de son côté, l'ambassadeur d'Israël, sans se référer à ces mêmes origines, a jugé bon de se porter garant des sympathies « *sionistes* » du nouveau premier ministre : histoire, *sans doute, de faciliter les rapports* de la France avec ce monde arabe dont le concours lui est à tant d'égards si nécessaire.

Un tel climat dicte au nouveau gouvernement sa *conduite. Le style* adopté par son chef implique une rupture avec le sectarisme, le dogmatisme, la facilité. Biaiser ne lui servirait à rien. Ni non plus miser sur des concours qui *ne* lui viendront — mais alors ils seront nombreux — *que s'il parvient* à convaincre le pays, par des décisions courageuses, qu'il fait passer l'intérêt national avant les calculs électoraux. Sa chance, c'est la division d'une opposition incapable de *présenter* un programme cohérent, comme de s'entendre sur le nom d'un sauveur. C'est aussi une certaine attente de l'opinion, lasse des querelles clochemerlesques et des élections à répétition, et donc plus disponible qu'on *ne pourrait le croire à première vue*, les sondages le montrent, pour le discours de la modernité et du rassemblement.

Même cependant s'il devait échouer devant les urnes, le nouveau cabinet aurait réussi si, après le déblocage *par le gouvernement Mauroy* de tant de dossiers — Sécurité sociale, droits des travailleurs dans l'entreprise, abolition de la peine de mort, décentralisation, abaissement de l'âge de *la retraite*, et tant d'autres encore, — auxquels la majorité d'hier n'osait pas toucher, il faisait le nécessaire pour ramener la France sur les rails de la compétition internationale. Pierre Mendès France n'est pas resté huit mois au pouvoir ; et pourtant, rien n'a été défait de ce qu'il a fait, et qu'il fallait faire. De l'œuvre de la gauche, la droite, si elle revient aux affaires, *larguera* certainement, à tort ou à raison, une bonne part ; mais il restera tout de même un large acquis auquel elle n'osera pas toucher.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) « Fabien » désigne par abréviation la place du Colonel-Fabien, où est situé le PC du PC.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

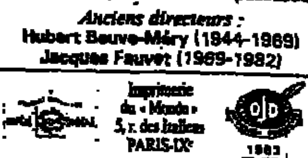
PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

LA NÉGOCIATION SUR LES ARMES SPATIALES

Des propos contradictoires sont tenus à Moscou et à Washington sur la mise au point d'une « déclaration commune »

Le chassé-croisé de déclarations contradictoires sur d'éventuelles négociations soviéto-américaines à propos des armes de l'espace se poursuit. Le dernier développement en est un projet de *« déclaration commune »* par laquelle les deux superpuissances devaient s'engager à négocier, et qui a fait l'objet de diverses mises au point lundi 23 juillet dans les deux capitales.

Pour commencer, la question de savoir qui a *pris* l'initiative d'une telle déclaration est controversée. Pour la direction soviétique, qui a annoncé la première ce projet par la voie d'une conférence de presse d'un porte-parole du ministre des affaires étrangères, M. Lomeiko, c'est l'URSS qui a proposé aux Etats-Unis, samedi 23 juillet, de publier une déclaration conjointe, afin de *« manifester la volonté* [des deux puissances] *d'ouvrir des entretiens dans le but d'élaborer et finalement de conclure un accord sur la prévention de la militarisation de l'espace, y compris la renonciation complète et mutuelle aux systèmes antisatellites »*. Toujours, selon M. Lomeiko, Washington a *« pris note »* de cette proposition, mais n'y avait pas encore répondu lundi.

Le son de cloche est différent à Washington où, tout en déplorant que l'URSS ait décidé de traiter l'affaire par des communiqués donnés à la presse plutôt que par les échanges diplomatiques, on présente ce projet de déclaration commune comme une idée américaine : *« Nous sommes satisfaits que les Soviétiques aient répondu à notre suggestion de travailler à une déclaration conjointe sur le contenu et les objectifs de la rencontre de septembre à Vienne*, a dit le porte-parole de la Maison Blanche, M. Speakes. *Nous répondrons rapidement par les voies diplomatiques. »* Rappelant que Washington accepte *« sans conditions préalables »* la suggestion soviétique — initialement formulée le 29 juin — d'un dialogue en septembre à Vienne sur les armes spatiales, M. Speakes a ajouté qu'il attend également de Moscou un accord *« sans conditions préalables »*.

Cette querelle sur les conditions préalables illustre en fait les deux désaccords majeurs qui opposent à ce stade les deux partenaires quant au contenu de ces négociations. Washington, on le sait, entend soulever à Vienne non seulement le problème des défenses anti-missiles et des armes anti-satellites, mais aussi celui des armements offensifs soviétiques qui faisaient l'objet des deux négociations de Genève (START et FNI, sur les engins intercontinentaux et intermédiaires respectivement) interrompues en novembre par l'URSS à la suite du déploiement des missiles américains en Europe occidentale. Même si cette demande reste un vœu et non une condition préalable, le désaccord à ce sujet reste entier : M. Lomeiko a déclaré lundi, à Moscou, que l'URSS n'enverra une délégation à Vienne que pour *« participer aux négociations qu'elles a proposées »*, et non à d'autres pourparlers par conséquent.

Un moratoire sur les essais ?

Un autre désaccord porte sur le moratoire que Moscou voudrait imposer, selon M. Lomeiko *« sur les essais et le déploiement d'armements dans l'espace extra-atmosphérique à partir du jour du début des entretiens »*. Or si les États-Unis ne songent pas actuellement à déployer des armes spatiales (le programme de M. Reagan ne prévoit rien d'autre qu'un effort de recherche et de développement pour toute la décennie en cours), ils n'entendent pas renoncer aux essais. Selon notre correspondant Henri Pierre, le Pentagone compte procéder dès le mois d'août à l'essai d'une nouvelle arme antisatellite et en novembre à celui d'un engin capable d'intercepter les missiles ennemis.

Malgré les réserves du Congrès, dont les deux Chambres ont invité le gouvernement à suspendre ces tests tant que les Soviétiques n'en conduiraient pas de leur côté, malgré l'opposition de nombreux savants américains, qui estiment qu'un accord de limitation sur ces armes serait vérifiable et que les États-Unis ont déjà rattrapé les Soviétiques dans ce domaine, les militaires américains font valoir que le projet russe de moratoire vise uniquement à arrêter leur effort en cours et à conserver l'avance dont l'Union soviétique, selon eux, dispose actuellement en matière d'armes antisatellites opérationnelles.

Le porte-parole soviétique a pris soin toutefois de ne pas s'exposer au reproche que Moscou adresse par ailleurs aux Etats-Unis. *« Nous ne considérons pas notre proposition d'établir un moratoire comme une condition préalable*, a dit lundi M. Lomeiko. *Nous considérons qu'il fait partie intégrante du problème. Il est tout à fait normal d'espérer qu'un terme sera mis à l'expérimentation et au déploiement d'armes spatiales. »* Cependant, a-t-il ajouté, un refus américain d'un moratoire sera *« éloquent »* : il sera *« la manifestation d'un manque de volonté de conduire des négociations »*.

Le lent dégel des fronts

Pourra-t-on se mettre d'accord pour voir dans ce moratoire, non pas une étape initiale de la négociation, comme le veulent les Soviétiques, mais son aboutissement ? C'est précisément ce qu'a recommandé la France, dans sa proposition du 12 juin devant la conférence du désarmement de Genève. Et l'irritation dont ont fait preuve les Etats-Unis face à cette initiative a peut-être été à l'origine, en fin de compte, de leur meilleure disposition à consulter leurs alliés sur ce problème : des consultations se seraient ouvertes à Washington la semaine dernière avec les principaux pays de l'alliance atlantique, la France notamment.

Cet échange de propos contradictoires sur la négociation spatiale entre Washington et Moscou démontre tout de même que les fronts se dégèlent très progressivement, malgré le mauvais climat des relations entre les deux capitales. Le récent accord sur la modernisation du téléphone rouge (dont l'agence Tass a fait état avec plusieurs jours de retard), l'ouverture de conversations sur la délimitation des eaux territoriales dans le détroit de Behring, avaient déjà constitué de timides indices dans ce sens. Mais Moscou n'est toujours pas prêt à revenir sur le blocage qu'a entraîné dans ses positions l'affaire des Pershing. M. Tikhonov, chef du gouvernement soviétique, vient de réaffirmer à Varsovie : *« Ceux qui pensent que l'URSS va se rendre à des négociations* (sur les armements nucléaires de portée intermédiaire) *tant que les missiles américains sont stationnés en Europe se trompent lourdement. »* Une manière de démentir le président roumain Ceausescu, qui, dans des déclarations à la chaîne de journaux Hearst, avait suggéré qu'un retour des Soviétiques à Genève était possible si l'OTAN voulait bien « geler » le déploiement au stade actuel, laissant sur place les quelque quarante engins installés depuis le début de cette année en RFA, en Grande-Bretagne et en Italie.

De toute manière, la Maison Blanche a formellement exclu tout arrêt du déploiement en Europe, une mesure qui ne constituerait, a dit un porte-parole du département d'Etat, qu'une *« prime accordée aux Soviétiques pour avoir quitté les négociations de Genève »*.

MICHEL TATU.

● *Ajournement des consultations soviéto-pakistanaises.* — Les consultations entre l'URSS et le Pakistan, qui devaient avoir lieu à partir de mardi 23 juillet, à Moscou, ont été reportées *sine die « à la demande de l'URSS »*, a-t-on annoncé, lundi, à Islamabad. Ces conversations au niveau des secrétaires d'Etat aux affaires étrangères devaient porter, outre les relations bilatérales, sur des *« sujets d'intérêt commun »*, dont le problème de l'Afghanistan.

A Pékin, où il se trouve en visite, le ministre des affaires étrangères pakistanais, M. Jakoub Khan, avait rappelé, la veille, que son pays ne reconnaîtra pas le régime de Kaboul aussi longtemps que les troupes soviétiques ne se seront pas retirées d'Afghanistan. Son homologue chinois, M. Wu Xueqian, avait déclaré que tout arrangement devait avoir pour préalable un *« retrait inconditionnel et complet des troupes étrangères »* d'Afghanistan. Il avait ajouté : *« Les faits montrent que quiconque veut imposer sa politique hégémonique sur un Etat souverain par des moyens militaires est amené à se heurter à la résistance populaire (...) et à échouer tôt ou tard. »* — *(AFP, UPI).*

A TRAVERS LE MONDE

Maroc

● PROCÈS DE SYNDICALISTES. — Selon les comités français de lutte contre la répression au Maroc (CLCRM), la cour d'assises de Rabat devait juger, à compter du mardi 24 juillet, sept personnes incarcérées à la prison de Lahlou à Rabat pour *« atteinte à l'ordre public »*. La plupart des accusés sont d'anciens cadres syndicalistes de l'enseignement, tels MM. Atir Noureddine, Kabbaj Abdelghani, Fahli Omar et Boukourion Abdelfettah.

★ CLCRM, 14, rue Nanteuil, 75015 Paris. Tél. : (1) 532-01-89.

Mauritanie

● LE CHEF DE LA DIPLOMATIE ALGÉRIENNE A NOUAKCHOTT. — M. Chadli Bendjedid, président algérien, a dépêché, lundi 23 juillet, son ministre des affaires étrangères, M. Ahmed Taleb-Ibrahimi, en mission à Nouakchott, *« à la suite des récents développements dans la région »*. M. Taleb-Ibrahimi doit remettre au président Haidalla un message présidentiel concernant la récente mise en garde marocaine relative à l'exercice du droit de suite en territoire mauritanien contre les maquisards du Polisario (*le Monde* daté 22-23 juillet). — *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

La guerre du Golfe

M. GENSCHER INVITE LES DIX A OBSERVER UNE STRICTE NEUTRALITÉ

Le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a encouragé lundi d'autres ministres des affaires étrangères occidentaux à se rendre en visite à Téhéran, à son retour d'une visite de trois jours dans la capitale iranienne.

« Je crois que Téhéran est prêt à un dialogue politique avec les Etats occidentaux et à une coopération économique », a-t-il déclaré, dans une interview. *« Je me féliciterais vraiment si cette visite ne restait pas un cas isolé et si d'autres ministres des affaires étrangères se décidaient à se rendre à Téhéran »*, a-t-il ajouté.

M. Genscher a aussi estimé que *« rien ne serait plus erroné que d'isoler ce grand et cet important pays »* qu'est l'Iran. Ce dernier, a-t-il dit à Bruxelles, lors d'une discussion de coopération politique qu'il a eue lundi avec ses collègues de la CEE *« cherche à sortir de son isolement diplomatique et à renouer les relations avec les pays d'Europe occidentale »*. Selon les milieux diplomatiques de Bruxelles, le chef de la diplomatie ouest-allemande a insisté sur le respect du principe de non-ingérence dans la guerre Iran-Irak et sur la nécessité d'une stricte neutralité des Dix dans ce conflit. — *(AFP).*

LA LIBÉRATION D'OTAGES EUROPÉENS AU KURDISTAN

« Merci à l'Autriche, à Jean-Paul II et à M. Marchais »

Les trois techniciens français de la société Thomson enlevés en Irak en décembre 1983 par des peshmergas du Parti démocratique kurde d'Irak (PDKI) et libérés le 20 juillet sont arrivés le 23 juillet, en fin d'après-midi, à l'aéroport d'Orly *(nos dernières éditions du 24 juillet)*.

Souriants, apparemment en bonne condition physique, MM. Jean-Christophe Lefas, Yves Moy et Robert Laurent avaient voyagé par avion spécial en compagnie d'un représentant du gouvernement autrichien, qui a joué un rôle d'intermédiaire dans les négociations avec les Kurdes. Ce fonctionnaire, M. Hennerbischler, a notamment remercié pour leur aide le pape Jean-Paul II, l'ancien chancelier autrichien Bruno Kreisky, et M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, ainsi que les gouvernements turc et iranien et les autorités françaises.

De son côté, le Quai d'Orsay a publié lundi la déclaration suivante : *« Nous nous réjouissons de ce qu'après de longs mois de négociations difficiles et incessantes, trois otages français du PDKI aient été libérés en compagnie de deux autres otages, l'un de nationalité allemande, l'autre de nationalité autrichienne. Pendant cette longue épreuve, il y a eu une collaboration parfaite entre les autorités françaises, la société employeuse et les familles (...). Les autorités françaises expriment leur reconnaissance au gouvernement autrichien, qui a servi d'intermédiaire lors de la dernière phase des négociations. »*

Les otages libérés ont fait le récit de leur capture et de leur détention : *« Nous roulions sur une piste aux contreforts du Kurdistan et nous nous sommes arrêtés pour prendre des photos. Soudain, deux hommes armés de fusils et de grenades sont arrivés et nous ont fait signe de les emmener dans notre voiture (...). Nous étions une cinquantaine de détenus environ : d'autres otages, des soldats irakiens et de « droit commun ». Nous avons été bien traités, mais la nourriture nous fatiguait...*

» Les Kurdes nous ont expliqué que nous avions été enlevés parce que la France apporte son aide au gouvernement irakien. Nous savions par Radio-Monte-Carlo que des négociations pour obtenir notre libération étaient en cours, mais nous n'avions pas de détails. » « Certains de nos codétenus ont été victimes de sévères bastonnades, ont encore raconté les techniciens français, *mais ce traitement n'était appliqué qu'à des « droit commun ». — (AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN ISRAËL

Les progrès des travaillistes ne menacent pas sérieusement M. Shamir

(Suite de la première page.)

Plusieurs raisons peuvent expliquer la désertion d'une partie de l'électorat au profit des formations *les plus modestes*. A force de vouloir séduire les « déçus du Likoud » et d'adopter une campagne au « profil bas », les travaillistes se sont aliéné des électeurs plus marqués à gauche qui ne percevaient pas *assez nettement* la différence entre les programmes des deux grands partis, surtout en ce qui concerne l'économie et le Liban. Chiffre symptomatique : *le Front travailliste* a perdu 10 % de ses suffrages dans les kibboutzim, bastions du socialisme *pionnier*.

Sauf à réaliser par lui-même de spectaculaires progrès, le Front travailliste est toujours défavorisé *a priori* par l'arithmétique parlementaire dans la mesure où la *majorité* des petits partis israéliens sont religieux, et, de ce fait, *plus enclins*, pour d'évidentes raisons idéologiques, à nouer alliance avec le Likoud. *Cela est d'autant plus* vrai cette année que les six formations religieuses améliorent globalement *leur performance*.

D'intéressants reclassements en partie prévisibles ont lieu à l'intérieur du « camp religieux ». Le Parti *national* religieux (PNR) recueille 4 sièges et en perd donc 2. On assiste à la poursuite de son lent déclin. Son vieux leader, ministre dans tous les gouvernements depuis 1948, M. Yossef Burg, *refuse obstinément*, à soixante-quinze ans, de passer la main. La formation orthodoxe *Agoudat Israël souffre* aussi d'une nette désaffection au profit du jeune parti Shas (les gardiens séfarades de la Tora), créé en réaction contre la suprématie des rabbins ashkénazes (juifs d'origine européenne). En remportant 4 mandats, Shas fait jeu égal avec le PNR.

Le parti nationaliste religieux Morasha obtient également un bon score. Mais la rentrée la plus fracassante à la Knesset est celle du rabbin d'extrême droite Meir Kahane, chef de la liste Kach. Ce dirigeant religieux fascisant originaire de Brooklyn, où il fonda la Ligue de défense juive, *préconise l'expulsion* des arabes d'Eretz-Israël et le retour à un État *« authentiquement juif »*. Sa liste faillit être interdite parce qu'il avait un programme contraire aux principes démocratiques de l'État hébreu. Le rabbin Kahane pourra désormais défendre ses thèses *en toute immunité* à la tribune de la Knesset. Sitôt assuré de son élection, le rabbin a annoncé, avant de conduire ses partisans à une marche nocturne vers le Mur des lamentations, que l'expulsion des Arabes serait le thème majeur de son premier discours parlementaire.

L'autre liste d'extrême droite, Tehiya-Tzomet, menée par le ministre de la science, M. Neeman, et par le général Rafaël Eytan, ancien chef d'état-major, gagne un siège, mais ne réussit pas la percée promise par les sondages.

Au centre, la liste Yahad de M. Ezer Weizman a également déçu. L'ancien ministre de la défense a connu la même mésaventure que son prédécesseur M. Moshé Dayan. Son semi-échec confirme la difficulté qu'il y a à rendre crédible une expérience centriste dans un système largement bipolarisé.

« Nous avons eu peur »

Parmi l'électorat arabe, le Hadash (Front démocratique pour la paix et l'égalité), dirigé par le Parti *communiste* Rakah, a amélioré sa représentation, passant de 4 à 5 sièges, malgré la concurrence de la liste judéo-arabe emmenée par l'avocat arabe Mohammed Miari et le général en retraite Mati Peled. Tous deux sont élus.

M. Shamir a donc de bonnes chances de rester en place. En additionnant les mandats du Likoud et ceux des divers de droite et d'extrême droite, on avoisine la majorité absolue. « *Il sera difficile de former un gouvernement*, a déclaré le premier ministre sortant. *Le Likoud a entamé les contacts en ce sens. Je pense parvenir à former le prochain cabinet dans les jours à venir.* » Il suffirait à M. Shamir, pour arriver à ses fins, d'obtenir le soutien de M. Weizman. Ce dernier a annoncé qu'il ne rejoindrait aucun des deux grands camps. Mais peut-être ne s'agit-il que d'une tactique destinée à faire monter les enchères.

Pour M. Pérès en revanche, la même tâche apparaît quasiment insurmontable. Le Parti travailliste et ses deux alliés de gauche ne totalisent que cinquante et un mandats. Conformément à une position de principe, les travaillistes ont toujours écarté l'éventualité d'un accord avec le Parti communiste qu'ils tiennent pour « *non sioniste* ». A supposer même que M. Pérès obtienne le soutien de M. Weizman et de la liste judéo-arabe, il continuerait *de lui manquer plusieurs sièges* pour disposer de la majorité parlementaire.

Voilà pourquoi M. Shamir *s'est* empressé d'affirmer qu'aucun autre candidat que lui-même ne serait en mesure de former le prochain gouvernement. « *Nous avons eu peur* », reconnaissait Mme Sarah Doron, ministre dans le cabinet sortant. Les dirigeants du Likoud avaient à l'évidence fini, eux aussi, par croire les pronostics défavorables des sondages, non confirmés par les résultats du scrutin.

Leur soulagement était aussi manifeste que profonde la déception des amis de M. Pérès. « *Les changements spectaculaires que nous attendions ne se sont pas produits* », soupirait le député travailliste Shlomo Hillel. « *Nous sommes très déçus.* » Et certains se demandent si ce nouvel échec électoral ne marquera pas cette fois la fin de la carrière politique de M. Pérès.

Dans les jours qui viennent, le rôle-clé reviendra à M. Haim Herzog, président de l'Etat hébreu. Il chargera l'homme politique qu'il estime le mieux placé pour cette mission de constituer un gouvernement de coalition. « *Le Parti travailliste est la première formation en Israël* », a déclaré M. Pérès. Il essaiera en conséquence de former une coalition capable d'affronter les graves problèmes auxquels se heurte le pays. « *Nous nouerons*, a-t-il ajouté, *des contacts avec nos éventuels partenaires dès la publication définitive des résultats du scrutin.* »

En fait, M. Herzog n'est en rien obligé de porter son choix initial sur le chef du plus grand parti. Ainsi, en septembre dernier, le président avait sollicité M. Shamir, bien que le Likoud disposât à l'époque d'un siège de moins que le Parti travailliste ; le premier ministre sortant sera donc très probablement *sollicité* à nouveau.

Une Chambre ingouvernable

S'il mène sa tâche à bien, le chef du Likoud deviendra, selon toute vraisemblance, l'animateur d'une coalition très *fragile, à la merci des* caprices de ses partenaires religieux, plus forts que jamais. La Knesset *risque d'être bien vite paralysée*, notamment dans les séances de travail en commission, cruciales dans le système israélien. Tous les votes se décideront à un ou deux mandats près. *De nouvelles élections législatives* pourraient se révéler, tôt ou tard, inéluctable.

Le prochain gouvernement *sera* d'autant plus vulnérable que le paysage politique n'a jamais été aussi éclaté. *La onzième* Knesset comprendra quinze listes contre dix dans la précédente. Le pays a rarement paru politiquement aussi solidement divisé en deux constellations d'importance à peu près égales.

C'est pour surmonter cet obstacle fondamental que M. Shamir a appelé une nouvelle fois à la mise sur pied d'un gouvernement d'union nationale. L'idée semble à l'évidence lui tenir à cœur, mais plusieurs dirigeants travaillistes ont de nouveau repoussé cette offre. On voit mal pourquoi le parti de M. Pérès accepterait de joindre son sort au Likoud et de partager du même coup la responsabilité de ses échecs, *qu'il* s'agisse de l'économie ou du Liban. Il est possible toutefois qu'une partie *des « déçus* du Likoud » aient finalement décidé de retourner au bercail dans l'espoir, apparemment vain, que les deux grands partis uniraient leurs efforts pour sortir le pays de l'ornière.

Certains hommes politiques suggèrent que MM. Pérès et Shamir, oubliant pour un temps ce qui les divise, *forment une sorte de cabinet* de salut public qui s'attaquerait vigoureusement aux causes de l'inflation et imposerait aux petits partis une réforme du système électoral susceptible de stabiliser le jeu politique. *Mais n'est-ce pas chimérique ?* Peut-on imaginer de voir coexister longtemps des partenaires ayant des vues aussi *différentes sur le sort* des implantations juives dans les territoires occupés et sur la solution du *problème* palestinien ? En outre, toute participation des travaillistes au gouvernement d'union entraînerait l'éclatement du Maarakh, dont la petite composante de gauche, le Mapam, reste vivement hostile à ce genre de compromission.

La fidélité des électeurs du Likoud

Les résultats du scrutin attestent en tout cas la remarquable fidélité de l'électorat du Likoud. Les travaillistes ne pouvaient pourtant rêver de conditions aussi « *favorables* » : l'hyper-inflation, l'enlisement libanais, le désintérêt de M. Begin pour la campagne auraient dû jouer en leur faveur, il n'en a presque rien été.

L'enracinement du Likoud est devenu une réalité sociologique. Le *parti de M. Shamir a su conserver* les faveurs de la masse des électorats séfarades. Ainsi les travaillistes ont-ils recueilli moins de 20 % des suffrages dans les « *villes de développement* » peuplées en majorité de juifs orientaux. Le parti de M. Pérès a fait le plein de ses voix, sans mordre sur un nouvel électorat.

La victoire de M. Begin en 1977 pouvait passer pour une réaction de rejet après trente ans de règne travailliste. Celle de 1981 pouvait être attribuée aux mesures populistes prises par son ministre des finances. Mais la vive résistance offerte lundi par le Likoud est due d'abord à la constance de ses électeurs. Sept ans après la première défaite des travaillistes, il se confirme que celle-ci, loin d'être un accident, a marqué un véritable tournant dans l'histoire d'Israël.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

En direct de Jérusalem

Dans un *sympathique* tohu-bohu, Radio-J-Shalom, prenant le relais à la bonne heure d'écoute de sa sœur Radio-Communauté, a organisé, lundi soir, *la « nuit électorale » en direct* de Jérusalem. Juifs de Paris et israéliens de passage, unis *dans une commune méfiance des* sondages, y ont – tout comme là-bas – attendu longuement, *dans une chaleur d'étuve, que les* résultats se précisent. Même le système tant vanté des bureaux-tests à double urne – l'électeur devant répéter son vote dans la seconde qui est ouverte en priorité pour avoir un aperçu rapide et significatif du scrutin – a piteusement *démontré ses insuffisances*.

Sifflements, crachotis, voix en fugue..., *Radio-J-Shalom ne prétend* pas à la perfection technique. L'animateur affronte courageusement *ces petits problèmes* et quelques spectateurs survoltés. A 23 h 25, contre toute *attente, Jérusalem annonce que* les deux grandes formations se talonnent. Quelques jeunes partisans du Likoud, passant de l'inquiétude à l'allégresse, jettent leurs calottes par-dessus les moulins. Il faut les calmer : « *Tout de même, on n'est pas dans un champ de foire !* » De l'autre côté de la Méditerranée, un micro resté ouvert noie ces jubilations parisiennes sous des flots d'hébreu.

Commentaires ? M. Didier Bariani, ancien *président du Parti* radical, montre son savoir-faire dans un éloge en trois points, *ému et sonore, de la démocratie* israélienne. Il est applaudi à tout rompre, peut-être surtout parce *qu'il a proclamé son « affection pour M. Begin »*. M. Claude-Gérard Marcus, député RPR et *maire du dixième arrondissement*, est plus politologue : « *Cela rappelle les élections à l'assemblée corse : petits partis, intérêts locaux et catégoriels, vraiment la proportionnelle est un très mauvais système !* » Peut-être songe-t-il à M. Mitterrand plus qu'à M. Shamir ?

Un *hommage* au consul général d'Israël présent, quelques mots de Rika Zaraï qui incline son joli nez vers le micro, des efforts méritoires du présentateur pour démêler l'écheveau des petits partis..., la nuit électorale avance, ponctuée de chiffres incertains. *La salle, où circulent* des whiskies tièdes, est fraternellement divisée entre travail*listes discrets et « likouds » exubérants*. Quand il apparaît que M. Shamir, contrairement aux *prévisions, sera vraisemblablement* en mesure de se succéder à lui-même, un de ses jeunes partisans *braille son soulagement*.

Notre voisin, grand jeune homme à lunettes de fer, sou*pire : « Pour lui, c'est facile d'applaudir. Moi, je vais trois fois par an au Liban.*

– Pourtant, lui aussi a l'âge d'être soldat... »

L'étudiant condamné à porter la mitraillette répond avec un air inimitable de commisération agacée : « *Oui, mais lui, il est Français...* »

P.-J. F.

Champ libre pour Damas au Liban

De notre correspondant

Beyrouth. – La Knesset ingouver*nable qui semble être sortie* des urnes en Israël risque d'augmenter l'incertitude concernant la politique du pays au Liban du Sud et d'y prolonger le *statu quo*, bloquant en même temps les perspectives de relance des efforts en vue d'une solution globale de la crise au Proche-Orient. En effet, sauf hypothèse d'un cabinet d'union nationale, le nouveau gouvernement israélien sera sans doute faible et hors d'état de prendre les décisions radicales nécessaires à un règlement du pro*blème du Liban du Sud, a fortiori* de la crise du Proche-Orient. Le poids prévisible des petits partis, notamment de l'extrême droite en cas de retour du Likoud au pouvoir, cause de l'inquiétude dans le monde arabe.

Malgré la guerre d'usure subie par son armée en territoire libanais du fait d'une résistance dont le harcèlement est quotidien (les Israéliens ont eu trois morts durant les dernières quarante-huit heures et leurs alliés libanais de l'armée du Li*ban du Sud, un mort et trois* blessés), on imagine mal ici qu'une décision importante puisse être prise avant qu'Israël ne sorte de sa crise politique. La *résistance est* essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, le fait des chiites libanais. Souterraine et continue, elle est exemplaire et constitue, comme le soulignent les chefs du mouvement chiite Amal, une leçon à la résistance palestinienne elle-même, qui n'a jamais su infliger pareille épreuve à l'Etat hébreu.

La fermeture du bureau de liaison israélien de Dbayeh (banlieue chrétienne de Beyrouth) *étant devenue* inéluctable après le retrait, ce mardi 24 juillet, des officiers libanais qui y *opéraient*, et l'accord libano-israélien du 17 mai 1983 ayant été déclaré caduc, le gouvernement libanais souhaite à présent négocier de nouveaux arrangements de sécurité avec Israël, ce qui sera encore plus difficile dans la situation présente.

Des quatre pays arabes voisins *d'Israël les plus directement* concernés par la politique de Jérusalem, la Syrie apparaît le plus favorisée dans l'immédiat par la nouvelle donne politique en Israël. La situation flottante dans ce pays devrait, en effet, laisser à Damas le champ libre pour consolider sa position de force au Liban – d'autant plus qu'une aventure militaire israélienne semble plus qu'improbable. La Jordanie, par contre, souhaitait manifestement une victoire travailliste qui aurait donné du crédit à sa politique fondée sur la négociation d'un *retrait* israélien de Cisjordanie. Faute de quoi, son rapprochement avec l'OLP de M. Arafat perd beaucoup de sa signification. Quant à l'Egypte, déjà en attente, elle se trouve dans une position confortable, *étant sortie du ghetto où* l'avaient placée les accords de Camp David, tout en maintenant son traité de paix avec Israël. Le président Moubarak peut donc « laisser venir ».

LUCIEN GEORGE.

LA DÉCEVANTE « VICTOIRE » DE M. SHIMON PÉRÈS

Un homme politique plus audacieux qu'il n'y paraît

De notre correspondant

Jérusalem. – « *Sais-tu pourquoi Trotski n'était pas un homme d'Etat ? Parce qu'il ne voulait ni la guerre ni la paix. Or la seule chose qui compte, c'est la décision.* » M. Shimon Pérès aime rappeler cette remarque que lui fit Ben Gourion lors de leur première conversation, un jour de 1943. Le jeune Shimon n'avait alors que vingt ans, mais il militait active*ment depuis six ans déjà* dans les rangs du mouvement sioniste Hanoar Haoved, et le vieux chef, avisé de son dynamisme, avait manifesté le désir de le rencontrer.

Quarante ans plus tard, le chef du Parti travailliste reste plus que jamais convaincu que l'art de décider est la vertu cardinale de l'homme politique. Dans l'Israël d'aujourd'hui, il s'agit aussi de choisir à longue échéance entre les risques d'une nouvelle guerre et le *prix* de la paix. *Homme* de décision, Shimon Pérès ? On le tient surtout, et de longue date, pour un apparatchik froid et discret, un personnage de coulisses et d'intrigues, un *politicien plus* habile aux compromis laborieux qu'aux hardiesses décisives.

Et pourtant, à y regarder de plus près, l'actuel patron du socialisme israélien *manifesta* un goût précoce pour les paris audacieux. A dix-sept ans, ses amis lui rient au nez quand il suggère d'industrialiser leur kibboutz. L'idée, on le sait, a *fait* depuis tout son chemin. En 1950, alors qu'Israël a un besoin vital d'avions, il monte une petite « usine aéronautique » près de Los Angeles où il transforme en kibboutz une luxueuse *villa*, ancienne résidence de l'actrice Janet MacDonald.

La Bible et Tolstoï

C'est lui qui, un peu plus tard, parvient, à *force de missions* secrètes, en France et en Amérique latine notamment, à diversifier les sources d'approvisionnement en armes de l'État hébreu. Lorsque, nommé directeur général de la défense, il propose de construire un premier réacteur nucléaire, on le traite à nouveau de fantaisiste. L'appui de Ben Gourion fera aboutir son projet. Lors du fameux raid sur *Entebbé*, en *juillet* 1976, c'est l'obstination de M. Pérès, alors ministre de la défense, qui persuade le *gouvernement Rabin de lancer* l'audacieuse opération de sauvetage (1). Ce rappel de quelques temps forts d'une carrière déjà longue devrait suffire à convaincre ceux qui jettent un doute sur la volonté politique du « numéro un » travailliste et sur sa capacité à tracer pour Israël de nouveaux axes.

Shimon Persky est né en 1923 dans une famille très pieuse, à Vichneva, *petit village* de Russie blanche passé cinq ans plus tôt sous administration polonaise. Brillant élève nourri de la Bible et de Tolstoï, il débarque à l'âge de onze ans en Palestine où son père, parti en éclaireur, vient d'ouvrir un magasin. A quatorze ans, il rejoint un *village de jeunesse*, oublie son éducation religieuse et séjourne en kibboutz.

Sa rencontre avec Ben Gourion scelle son destin. Il devient secrétaire général des Jeunesses ouvrières du Parti travailliste Mapaï et accompagne des passeurs *d'armes dans le Néguev*. C'est au cours de cette expédition clandestine qu'il change de nom, adoptant celui d'un aigle d'espèce rare aperçu dans le désert. Ce patronyme de consonance hispanique fera croire parfois à l'origine séfarade de ce Polonais. En 1946, il est délégué au Congrès sioniste de Bâle. Un an plus tard, Ben Gourion *l'envoie aux Etats-Unis* puiser des armes dans les surplus de guerre.

A *l'ombre du premier ministre*, M. Pérès commence alors son ascension dans l'appareil travailliste. Il est l'un des artisans de la campagne de Suez et accomplit à l'époque près de cent visites en France. Vice-ministre de la défense, il devient, en 1959, ministre à part entière. En 1960, il est aux côtés de Ben Gourion lors de sa première rencontre avec de Gaulle à l'Elysée. En 1963, après la démission du « *vieux* », il fait partie du gouvernement Eshkol. En 1965, il se rallie, avec le général Dayan, à Ben Gourion qui, sorti de sa retraite, crée le petit parti Rafi et part en lutte contre la direction du Mapaï. La guerre de six jours et la formation d'un gouvernement d'union nationale mettront fin à cette rébellion décevante.

M. Pérès se voit ensuite attribuer des portefeuilles d'importance secondaire. Peu compromis dans les « *négligences* » de la guerre du Kippour, il brigue, en 1974, la succession de *Golda Meir, mais le* parti lui préfère M. Rabin dont il devient le ministre de la défense. En avril 1977, il *accède enfin* à la direction du parti, quelques semaines seulement avant le scrutin historique qui porte au pouvoir le Likoud de M. Begin.

Politicien patient et réaliste, attaché à la recherche d'un consensus, M. Pérès souhaitait, en cas de victoire indiscutable du Front travailliste, prendre énergiquement l'initiative sur les trois fronts diplomatiques d'Israël : Egypte, Liban et Jordanie. Avec Itzhak Rabin sur sa droite, Abba Eban et Itzhak Navon sur sa gauche, le numéro un travailliste a l'avantage d'incarner la synthèse entre les divers courants du parti. Avec l'Egypte, M. Pérès veut réchauffer la « *paix frileuse* ». Il estime qu'un retrait rapide de l'armée israélienne du Liban créerait le choc psychologique indispensable à ce changement. L'aide éventuelle de M. Ezer Weizman, *allié* potentiel des travaillistes et ami solide de l'Egypte, aurait pu alors se *révéler* fort précieuse.

Le retrait du Liban et l'option jordanienne

Le parti de M. Pérès avait pro*posé un « calendrier d'évacuation »* du Liban en deux étapes étalées sur six mois. Il prévoit que la force des Nations unies stationnée dans le Sud (FINUL) puisse sans heurt occuper les zones abandonnées par l'armée israélienne. Dans un premier temps, Israël évacuerait le secteur oriental jusqu'au sud du lac Karoun. La seconde phase du retrait n'aurait lieu qu'après une période préparatoire de trois mois. Plusieurs centaines de conseillers militaires israéliens resteraient au service de « l'armée du Sud du Liban » du général Antoine Lahad.

Cette stratégie « flexible » suppose la poursuite des patrouilles *maritimes et aériennes*, le maintien au Liban du Sud d'un « système d'alerte avancé » pour empêcher d'éventuelles infiltrations de l'OLP vers la Galilée et le recours, dans cette dernière hypothèse, à des moyens de riposte rapide. Sans nourrir d'illusions sur la Syrie, *M. Pérès* croit possible un *modus vivendi* avec Damas au Liban-Sud. Contrairement au programme travailliste de 1981, celui de 1984 ne mentionne plus le besoin de conclure un compromis territorial à propos du Golan. *En tout état* de cause, il est hors de question d'envisager le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes existant sur le plateau conquis en 1967.

Mais, *c'est évidemment* le problème palestinien qui exigerait de M. Pérès, en cas de retour aux affaires, le plus de courage et d'obstination. Son scénario est baptisé « *Option jordanienne* ». Celle-ci repose d'abord sur un triple non : « *Non au retour aux frontières de 1967 ; non à la création d'un Etat palestinien ; non à l'ouverture de négociations avec l'OLP.* » Ces trois postulats posés, M. Pérès s'affirme prêt à négocier sans condition avec le *roi Hussein*. Il souhaite mais n'exige plus que la négociation prenne comme point de départ les *résolutions* 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Comme tous ses amis travaillistes, M. Pérès ne conçoit pas un compromis territorial en Cisjordanie comme une fin en soi, mais il y voit le « *prix de la paix* ». Celle-ci pourrait prendre la forme initiale « *d'accords temporaires* » avant de déboucher sur une éventuelle fédération jordano-palestinienne. M. Pérès *se dit prêt, en échange* d'un traité formel, à restituer au gouvernement d'Amman entre 60 % et 70 % des territoires occupés. La région de Jérusalem, le *bloc d'Etzion* – au sud de Bethléem – et la vallée du Jourdain conçue comme une « *frontière de sécurité* » seraient *exclus* du marchandage. Il souhaite qu'Hussein accorde, dans un premier temps, la nationalité jordanienne aux 450 000 Palestiniens de Gaza, *lesquels demeurent* privés de toute citoyenneté.

M. Pérès exclut tout démantèle*ment des implantations* juives existant en Cisjordanie et prévoit même de renforcer la présence civile israélienne dans la vallée *du* Jourdain.

Il y a quinze ans, après la conquête travailliste des territoires occupés, M. Pérès niait au roi Hussein la moindre autorité sur la Cisjordanie en rappelant que son grand-père, le roi Abdallah, se *l'était* appropriée par la force en 1948. Il s'est souvent défendu par la suite être un « *faucon* ». Il a changé d'avis et tient aujourd'hui la Jordanie pour le « *seul partenaire légitime* » d'Israël. Mais si désireux qu'il soit de sortir son pays de l'impasse diplomatique, M. Pérès n'ignore pas que la balle tombera *alors dans* le camp jordanien et risque de ne jamais en revenir.

J.-P. L.

(1) Shimon Pérès : *la Force de vaincre. Entretiens avec Joëlle Johnstan*, Le Centurion, 1981.

ASIE

Philippines

Le président Marcos n'envisage pas de rétablir dans l'immédiat la loi martiale

Le président philippin, M. Ferdinand Marcos, a écarté lundi 23 juillet, dans son discours sur l'État de la nation, prononcé à l'ouverture du nouveau Parlement, l'hypothèse *d'un rétablissement imminent* de la loi martiale. Le retour au régime de 1972 faisait l'objet de rumeurs persistantes à Manille. L'archevêque de la capitale philippine, le cardinal Jaime Sin, a multiplié ces derniers jours les appels au chef de l'État. Il a demandé que soit mis fin à « *tous les actes et mesures autoritaires* » et qu'une amnistie soit prononcée pour les prisonniers politiques. En outre, Mgr Sin a *mis en garde* le président Marcos contre tout recours à la loi martiale pour sauver un « *régime à l'agonie* » (*le Monde* du 20 juillet), assurant que cela ne conduirait qu'à un « bain de sang ».

Le président philippin doit faire face à une situation particulièrement délicate. Toute fausse manœuvre à l'approche du *premier anniversaire* de l'assassinat du dirigeant de l'opposition, le sénateur Begnino Aquino, tué d'une balle dans la tête le 21 août à son retour d'exil, à l'aéroport de Manille, ne peut qu'aggraver une situation déjà explosive. Depuis le début de juillet, les manifestations se succèdent à Manille sans prendre toutefois l'ampleur des rassemblements gigantesques au moment de la mort d'Aquino. Lundi encore, vingt mille personnes se sont rassemblées sur une place du centre de la capitale pour demander le départ de M. Marcos. Interdite, cette manifestation a été dispersée par les forces de l'ordre. Elles étaient en état d'alerte « rouge » depuis samedi à l'approche de l'ouverture de la session du nouveau Parlement, où l'opposition a fait son entrée en force à l'occasion des premières élections « *libres* » depuis la loi martiale de 1972.

Le président Marcos sait que cette consultation du 14 mai, marquée par de nombreuses irrégularités et par la longueur inaccoutumée du dépouillement du scrutin – près d'un mois –, a été un désaveu cinglant pour son régime chancelant. Certes, le parti gouvernemental, le Mouvement pour une nouvelle *société* (KBL), *conserve la majorité* absolue des deux cents députés dont dix-sept sont désignés par le chef de l'Etat. Mais l'Organisation démocratique nationaliste unie (UNIDO), qui regroupe une quinzaine de mouvements de l'opposition, passe, dans ces conditions particulièrement difficiles, *de quinze élus à soixante-trois.* M. Marcos avait prévu publiquement une « *vingtaine* » de députés d'opposition dans le nouveau Parlement. Les nouveaux élus, dont certains l'ont emporté sur des ministres, se sont joints aux manifestants.

Inquiétude des petits épargnants

De plus, la situation se dégrade dans certaines provinces où la branche armée du Parti communiste, la Nouvelle Armée du peuple (NAP), a considérablement accru ses attaques contre l'armée. L'état-major a déclenché l'une de ses plus grandes offensives de ces dernières années contre les maquis communistes, *dans la région montagneuse au* nord de Manille. Trois mille soldats, soutenus par des hélicoptères et des bombardiers légers, se sont lancés, depuis le début juillet dans la province de Kalinga, à la poursuite de six cents maquisards dont l'un des chefs est le père Conrado Balweg. Les autorités militaires ont offert une prime de 11 000 dollars à toute personne qui leur livrera, mort ou vif, ce religieux passé à l'opposition armée depuis 1979.

Enfin, l'un des aspects les plus spectaculaires de la crise que connaît le *régime* est la *défiance* des clients de la plus grande banque de dépôts des Philippines, la Banque Filipino. A l'annonce, lundi, de la suspension de ses opérations pour une durée indéterminée, des milliers d'épargnants *se sont précipités* devant les succursales de cette banque ou aux guichets d'autres établissements, créant un grave problème de liquidités à Manille. Dans son discours devant le Parlement, M. Marcos a assuré que son gouvernement aiderait les banques en difficulté. Ce vent de panique ne peut que rendre encore plus difficiles les négociations que mène Manille pour le rééchelonnement de sa dette extérieure, estimée à 26 milliards de dollars.

J. B.

Inde

La Fédération des étudiants sikhs déclare une « guerre de libération » au Pendjab

New-Delhi. – (*Reuter-UPI-AFP*). – La Fédération indienne des étudiants sikhs (interdite), dont certains membres sont dans la clandestinité, a déclaré, samedi 21 juillet, une « *guerre de libération* » au Pendjab. Dans un communiqué elle affirme qu'un « *point de non-retour* » a été atteint dans cet Etat, et qu'elle entend le libérer « *d'un gouvernement* (celui de Mme Gandhi) *dénué de dignité et de respectabilité* ». Le président de la Fédération a été tué dans le Temple d'or d'Amritsar, lorsque celui-ci a été investi, le 6 juin, par l'armée indienne.

Dimanche, 187 manifestants sikhs ont été interpellés dans la ville sainte, alors qu'ils criaient des slogans hostiles à la présence de l'armée indienne dans le Temple, où plusieurs milliers de volontaires ont commencé à réparer les dégâts causés aux bâtiments par les combats de juin. Cinq hauts dignitaires religieux sikhs d'Amritsar ont « excommunié » Santa Singh, chef de la secte Nihang, pour avoir commencé ces travaux à la tête de volontaires sikhs et hindous, sans attendre le retrait des forces armées.

D'autre part, une importante brèche, sans doute consécutive à un sabotage, a *été constatée* dans l'un des grands canaux du Pendjab, utilisé pour l'irrigation et l'alimentation en *eau, et desservant* aussi les Etats voisins de l'Haryana et du Rajasthan.

A New-Delhi, le gouvernement a annoncé, *lundi 23 juillet, que* le Pendjab avait été déclaré – pour six mois – « *région touchée par le terrorisme* » et que trois tribunaux d'exception avaient été constitués pour traduire en justice les extrémistes (*le Monde* du 16 juillet). Plus de quatre mille militants sikhs ont été arrêtés au cours des derniers mois. En vertu de *dispositions* sur la sécurité nationale, ils peuvent être détenus pendant deux ans sans procès. Les autorités ont précisé que les jugements ne pourront être prononcés en séance publique.

Les élus de l'opposition ont quitté, lundi, les deux chambres du Parlement. A la Chambre des députés, ils ont voulu *protester* ainsi contre le rejet d'une motion qu'ils voulaient déposer sur la situation dans l'Etat du *Jammu-et-Cachemire* ; à la Chambre haute, ils ont reproché au gouvernement de ne pas avoir donné *suffisamment* de détails sur les « *ingérences étrangères* » dans son Livre blanc sur la situation au Pendjab.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Le gouvernement ne fera pas davantage de concessions à l'opposition

Managua (*AFP*). – Le gouvernement sandiniste ne fera pas davantage de concessions à l'opposition pour les élections générales du 4 novembre, a déclaré le lundi 23 juillet M. Bayardo Arce, l'un des dirigeants du Front sandiniste. « *Nous vivons une situation de guerre, et il est impossible de parler d'une ouverture plus grande* », a-t-il ajouté.

Le candidat éventuel de la Com*mission nationale* démocratique, qui regroupe quatre partis d'opposition, M. Arturo Cruz, de retour à Managua lundi après deux ans d'exil aux Etats-Unis, a affirmé qu'il n'était « *pas question de donner un chèque en blanc au gouvernement sandiniste en participant à des élections qui ne satisferaient pas les aspirations démocratiques du peuple* ». Le Front sandiniste organise des élections pour « *calmer l'opinion publique internationale* », a-t-il ajouté, mais « *il appartient à l'opposition de faire en sorte que cette consultation apporte également quelque chose au peuple* ».

L'opposition ayant menacé de boycotter le scrutin si elle n'obtenait pas certaines *garanties* (amnistie, ouverture d'un « dialogue national » et même changement du calendrier électoral), M. Bayardo Arce a déclaré que les partis qui participeraient à ce boycottage perdraient tous leurs droits.

AFRIQUE

BIBLIOGRAPHIE

« LAICITÉ ISLAMIQUE EN ALGÉRIE » d'Henri Sanson

La religion règne mais ne gouverne pas

« *Ceci tuera cela* », prédisait Victor Hugo à propos de l'interminable confrontation de la fin du siècle dernier entre les « jeunes turcs » de la laïcité et les tenants de l'Eglise. C'est *effectivement* en France (*qui* englobait alors l'Algérie) que la laïcité allait trouver son expression la plus homogène.

En *intitulant son livre Laïcité islamique en Algérie*, Henri Sanson, Algérien d'origine française et catholique, résume l'équivoque et les interrogations qui caractérisent les rapports entre le religieux et le politique dans les pays d'islam. Y apparaît également, en filigrane, l'ascendant ambivalent qu'exerce la doctrine française de la laïcité, laquelle a *inspiré*, au moins indirectement, le législateur algérien.

Inspiration mais non imitation. L'intrication du sacré et du pouvoir en Algérie s'est manifestée vigoureusement dès l'apparition du premier mouvement nationaliste avec l'émir Abdelkader, vers 1835-1845. Aussi, souligne l'auteur, « *l'Algérie est un pays musulman, à la fois semblable et différent (des autres Etats islamiques). Son islamité est à la fois commune et originale* ». En effet, lorsqu'on considère l'expérience des nations musulmanes modernes, on s'aperçoit que les conditions locales déterminent des formes spécifiques à chaque système politique.

Henri Sanson, qui présente son travail comme un essai de « sociologie religieuse », s'appuie essentiellement sur des textes officiels ou fondamentaux de l'Algérie indépendante se rapportant au rôle et au statut que l'État confère à l'islam. La Constitution de 1976, en vigueur, stipule que le président de la République doit être « *de confession musulmane* » et qu'il doit « *respecter et glorifier la religion islamique* ».

Le livre traite également des rapports islam-parti, islam-peuple et islam-nation. L'auteur expose avec une neutralité bienveillante la « *doctrine* » algérienne de ce qu'il considère comme une « *laïcité islamique* ». Les textes officiels sont accompagnés de citations de la presse, d'intellectuels, d'étudiants, etc. L'auteur remarque que « *l'islam algérien est objet d'institutions écrites* ». On peut lui reprocher d'avoir omis de faire le départ entre les textes et les aléas de leur mise en pratique.

La laïcité algérienne est, selon lui, « *confessionnelle* » et il ajoute : « *l'islam règne : c'est la religion de l'Etat. Mais l'Etat gouverne, et lui seul, en matière d'affaires religieuses (l'islam est religion d'Etat) et en matière d'affaires politiques (il n'y a pas d'imamat)* ». Le résultat en est que « *l'islam règne, et le parti* (FLN) *détermine son statut politique* ». L'islam règne mais non les hommes de religion formés, homologués et pensionnés par l'Etat algérien. L'auteur en déduit que, « *entre l'islam et le pouvoir, il n'y a ni fusion ni séparation, il y a intégration* ». On peut regretter qu'Henri Sanson n'ait pas étudié les incidences de cette « *laïcité islamique* » sur l'instruction publique, d'autant plus que ces dernières années des matières religieuses ont *été intégrées au cursus ordinaire*.

A un prélat libanais qui s'enquérait du statut de la laïcité en Algérie, un responsable algérien répondit que, la population de son pays étant quasi totalement musulmane, la question ne se posait pas. Réponse instructive, car si, comme l'observe l'auteur, « *l'instauration d'un pluralisme religieux communautaire est un des signes de la laïcité effective* », il n'est pas le seul *ni* le plus décisif.

« *La liberté de conscience est garantie* » par la Constitution. Il eût été intéressant d'appréhender les implications de cette garantie. Inclut-elle les cultes non abrahamiques et à plus forte raison l'athéisme ? Si la liberté religieuse est celle de vivre et de se mouvoir à l'intérieur de sa tradition, n'est-elle *pas aussi celle de pouvoir y entrer et* en sortir ? Sans constituer une version musulmane du gallicanisme, le *statut de l'islam en Algérie est néanmoins* spécifique. Le mariage civil y existe, le code pénal reste largement inspiré de la législation *française*, le code de la famille, voté récemment, est plus ouvert aux évolutions que ceux de la plupart des autres pays arabes. Les châtiments islamiques sont tout simplement inconcevables en Algérie. Il y a seize siècles un illustre Algérien, saint Augustin, promoteur de la théorie des deux glaives, donnait la primauté à celui de l'Eglise sur celui de l'Etat. « *L'algérianité se vit en tension entre la confessionnalité et la laïcité* », conclut à juste titre Henri Sanson. Ces oscillations de balancier attestent de la vitalité d'une société, mais bien *fort* qui pourra dire où et quand s'arrêtera le pendule.

SLIMANE ZEGHIDOUR.

* *Laïcité islamique en Algérie.* Henri Sanson ; Editions du CNRS, Paris, 80 F.

EUROPE

Danemark

M. Christophersen quitte le ministère des finances pour la Commission de Bruxelles

De notre correspondante

Copenhague. – Le premier ministre, M. Poul Schlüter, a *procédé*, lundi 23 juillet, à un remaniement de son cabinet après la décision de M. Christophersen, le ministre des finances (libéral), d'abandonner ses fonctions pour occuper, à partir du 1er janvier 1985, le poste réservé au Danemark au sein de la Commission européenne. C'est le premier remaniement d'une équipe où les conservateurs et les libéraux disposent, depuis vingt-deux *mois, de huit* portefeuilles chacun, le Centredémocrate de quatre et les chrétiens populaires d'un.

Après les élections anticipées de janvier 1984, à l'issue desquelles les conservateurs avaient quasiment doublé le nombre de leurs mandats à la Chambre, M. Schlüter avait préféré s'en tenir au *statu quo* pour sauvegarder la bonne entente entre les membres d'un cabinet fragile et *quasi minoritaire*.

M. Schlüter a, une fois encore lundi, choisi la voie de la modération. Après *de longs entretiens* avec M. Christophersen, qui a plaidé avec zèle la cause des libéraux, il s'en est tenu à un minimum de changements : les finances reviennent à un conservateur, M. Palle Simonsen, qui était jusque-là ministre des affaires sociales ; celles-ci sont confiées à une libérale, Mme Elsebeth Kock-Petersen, précédemment ministre des cultes.

M. Christophersen est un peu le Delors danois ; il était considéré lui aussi comme le garant le plus sérieux de la politique de redressement de son gouvernement, et les *milieux d'affaires* regrettent son départ.

C. O.

Pologne

Premiers bénéficiaires de l'amnistie, quatre-vingt-deux détenus ont été libérés

Quatre-vingt-deux détenus polonais bénéficiant des mesures d'amnistie décrétées par le gouvernement sont sortis de prison lundi 23 juillet. L'agence PAP a précisé que dix détenus politiques figuraient parmi eux, sans *toutefois indiquer leur* identité. La remise en liberté des six cent cinquante-deux prisonniers politiques et d'une *partie des trente*-cinq mille condamnés de droit commun concernés par l'amnistie devrait intervenir dans un délai maximum d'un mois.

Après Washington, où une levée partielle des sanctions contre la Pologne est envisagée, la Communauté européenne a accueilli lundi « *favorablement* » la décision des autorités de Varsovie. Dans un communiqué publié au cours de leur réunion à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères des Dix espèrent que l'amnistie « *sera suivie de nouvelles mesures de nature à encourager la réconciliation nationale* ». Ils espèrent également que cette décision « *reflète le désir du gouvernement de répondre aux aspirations du peuple polonais à un dialogue et à une réforme* ».

Ils rappellent qu'ils ont à plusieurs reprises souhaité le retour « *à des relations plus normales avec la Pologne* », mais ne font aucune allusion aux sanctions économiques imposées à ce pays. La CEE, en tant que telle, n'a d'ailleurs jamais adopté de sanctions, hormis la décision de destiner ses aides, *en particulier* dans le domaine agricole, à des organisations proches de l'Eglise *plutôt qu'au gouvernement. Mais la* plupart des pays membres ont suivi les Etats-Unis en refusant le rééchelonnement de la dette polonaise et l'attribution de nouveaux crédits commerciaux à Varsovie.

A Bonn, où l'on fait état d'un *projet* de voyage en Pologne du ministre des affaires étrangères, M. Genscher, peut-être en novembre, le porte-parole du gouvernement a estimé que la libération des prisonniers politiques devrait contribuer à l'amélioration des relations Est-Ouest et, en particulier, des relations entre la République fédérale et Varsovie.

La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), dont le siège est à Bruxelles, a estimé pour *sa part* que l'*amnistie* n'était qu'une demi-mesure et regretté que M. Bogdan Lis, ancien responsable de Solidarité, n'en bénéficie pas. « *Si le prix de la liberté est le silence et la résignation*, déclare l'organisation, *l'amnistie annoncée à Varsovie n'est qu'une mesure superficielle destinée à un marchandage économique.* » – (*AFP, AP.*)

URSS

Le ministre préférait les datchas aux musées

Il ne se passe guère de jour sans que la presse soviétique ne fasse mention d'une nouvelle victoire de la lutte contre la corruption. Cette tentative d'assainissement amorcée dès avant la *mort de Brejnev, alors qu'*Andropov devenait de plus en plus puissant au sein de la direction soviétique, n'a pas cessé avec la disparition de son inspirateur. M. Tchernenko poursuit-il de son plein gré la politique de son prédécesseur, où est-il contraint à la *sévérité par certains membres du* bureau politique ? La question reste ouverte. Toujours est-il *qu'on a annoncé au cours des* derniers jours l'exécution du directeur du Gastronom no 1 de Moscou, plus connu sous son nom pré-révolutionnaire de magasin Elisseiev, des limogeages en Kirghizie et en Géorgie, après une purge en Ouzbékistan.

La dernière personnalité en date à avoir été chassée par le bras justicier du parti est un certain *M.S. Fadeev, ministre des* logements et des services municipaux de la République autonome des Oudmourtes. Il s'agit d'un petit territoire situé à un millier de kilomètres à l'est de Moscou, sur le bassin de la Kama, qui compte 1 400 000 habitants.)

Selon la *Pravda* du lundi 23 juillet, M. Fadeev avait utilisé les 100 000 roubles (1 100 000 francs) *destinés à un* musée « *consacré à la mémoire d'un personnage célèbre des Oudmourtes* » *pour se faire* construire une somptueuse datcha dans les environs de Mos*cou. Quand il ne l'occupait pas* lui-même avec sa famille, il la mettait généreusement à la dis*position de ses* subordonnés. Ceux-ci avaient d'autant plus de raison de taire les trafics de leur patron qu'ils avaient également l'habitude d'aller se détendre dans une autre villa que M. Fadeev s'était fait bâtir tout aussi illégalement en Oudmourtie.

Bien que saisi de l'affaire en 1980, le conseil des ministres des Oudmourtes s'était systématiquement refusé à santionner M. Fadeev « *faute de preuves* ». Seule l'intervention des organes de contrôle du comité central a mis un terme aux malversations. Le ministre a été démis de ses *fonctions et exclu du parti*.

La multiplication des articles de ce genre dans la presse soviétique est un avertissement à tous les responsables qui n'ont pas construit leur maison de campagne à la sueur de leur front...

LA FORMATION DÉFINITIVE

M. Fabius... et quarante-deux autres

On ne dilapide pas son bien le plus précieux, c'est-à-dire l'image de la « *jeunesse et de la modernité* » que M. Mitterrand a voulu imposer en nommant M. Fabius à Matignon. A la lecture de la liste *complète du gouvernement*, publiée lundi 23 juillet (nos dernières éditions), il apparaît que le premier ministre — « *jeunesse et modernité* » réunies — incarne à lui seul, ou presque, la nouveauté, l'ouverture et le changement dans la continuité.

L'arrivée de deux députés socialistes, MM. Martin Malvy (mitterrandiste) et Jean-Marie Bockel (CERES), celle de deux vedettes extra politiques, le patineur Alain Calmat et le vulcanologue Haroun Tazieff, l'entrée du président du MRG, M. Jean-Michel Baylet, ne dispersent pas l'attention. Elles ne réduisent en rien la performance attendue du premier ministre.

Pas plus que la nomination, la semaine dernière, d'un scientifique, M. Henri Curien, à la recherche, ou les retours de M. Pierre Joxe et surtout de M. Jean-Pierre Chevènement, lequel il vaut mieux avoir silencieux dedans que contestataire dehors. Le gouvernement, c'est M. Fabius... Et quarante-deux autres. Il est vrai que le président de la République et le premier ministre ont été aidés par le fait qu'il est préférable, dans une période difficile pour les socialistes, d'éviter de provoquer, en remaniant trop profondément le gouvernement, des élections législatives partielles hasardeuses.

Outre les quatre ministres communistes du troisième gouvernement Mauroy, ne sont partis que M. Mauroy lui-même, M. Jacques Delors, qui n'était pas député, et M. Jean Benoist, doyen de l'ancienne équipe, secrétaire d'Etat aux personnes âgées, ancien député de la Nièvre.

La constitution du premier gouvernement de M. Fabius ne traduit pas une recherche de l'ouverture politique. Trois personnalités non politiques (MM. Curien, ministre de la recherche et de la technologie ; Calmat, ministre délégué à la jeunesse et aux sports ; Tazieff, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs), *un radical de gauche supplémentaire* (M. Baylet) n'y suffisent pas. L'équipe, après le départ des communistes, se couvre à gauche, en direction de MM. Pierre Joxe et Jean-Pierre Chevènement.

Le « vaste ministère de l'énergie » offert par M. Fabius aux communistes s'est transformé, le gouvernement au complet, en un simple secrétaire d'Etat attribué à M. Martin Malvy, mitterrandiste fidèle. *Les transports, ancien domaine* de M. Charles Fiterman, font partie du ministère attribué à M. Quilès, mais sont délégués à un secrétaire d'Etat, M. Jean Auroux.

Les amis de M. Mauroy sont bien traités. Outre M. Michel Delebarre, son ancien *directeur de cabinet*, devenu ministre de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle, M. Jean Le Garrec, tout en restant secrétaire d'Etat, prend en charge la fonction publique, tous secteurs laissés vacants par les *communistes*. Le CERES a deux représentants supplémentaires, MM. Chevènement et Jean-Marie Bockel, jeune député du Haut-Rhin. En revanche, les rocardiens ne sont pas mieux lotis qu'auparavant.

Parmi les promotions, outre celles de Mmes Dufoix et Bouchardeau, devenues ministres (affaires sociales pour la première, environnement pour la seconde), ainsi que l'élargissement des compétences de Mme Cresson (elle ajoute l'industrie au commerce extérieur), il faut remarquer celle de M. Roger-Gérard Schwartzenberg (MRG), qui, secrétaire d'Etat sans attribution particulière auprès du ministre de l'éducation nationale, *prend aujourd'hui en charge* l'Université.

En revanche, M. Joseph Franceschi, *pour lequel* avait été créé le secrétariat d'Etat à la sécurité publique, en août 1982, après l'attentat de la rue des Rosiers, retourne à ses premières occupations, les personnes âgées et les retraités. Cela permet à M. Pierre Joxe *de récupérer toutes les attributions* habituelles du ministre de l'intérieur. La « *rétrogradation* » de Mme Edwige Avice, qui, de ministre délégué à la jeunesse et aux sports, devient secrétaire d'Etat, n'est qu'apparente. Elle s'occupera de la défense, poste occupé pour la première fois par une femme.

Dans ce gouvernement socialiste quasi homogène, les mitterrandistes fidèles du président accroissent leur influence. Placé aux postes-clés, avec des *attributions parfois renforcées*, ils devraient assurer à l'équipe de M. Fabius une cohésion et une dynamique qui faisaient défaut au gouvernement de M. Mauroy. C'est du moins le reproche que certains d'entre eux, M. Joxe notamment, lui adressaient.

J.-Y. L.

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Premier ministre	*M. LAURENT FABIUS, PS*
MINISTRE D'ÉTAT	
Plan et aménagement du territoire	M. Gaston Defferre, PS (1) (2)
MINISTRES	
Economie, finances et budget	M. Pierre Bérégovoy, PS (2)
Garde des sceaux, ministre de la justice	*M. Robert Badinter, PS*
Relations extérieures	M. Claude Cheysson, PS
Défense	M. Charles Hernu, PS
Intérieur et décentralisation	M. Pierre Joxe, PS (4)
Agriculture	M. Michel Rocard, PS
Redéploiement industr. et commerce extér.	Mme Edith Cresson, PS (3)
Education nationale	M. Jean-Pierre Chevènement, PS (4)
Affaires sociales et solidarité nationale	Mme Georgina Dufoix, PS (1)
Urbanisme, logement et transports	M. Paul Quilès, PS (3)
Commerce, artisanat et tourisme	M. Michel Crépeau, MRG (3)
Affaires européennes et porte-parole	M. Roland Dumas, PS
Travail, emploi et formation professionnelle	M. Michel Delebarre, PS (4)
Environnement	Mme Huguette Bouchardeau, PSU (1)
Recherche et technologie	M. Hubert Curien (4)
MINISTRES DÉLÉGUÉS	
Culture	M. Jack Lang, PS
Auprès du premier ministre, chargé des droits de la femme	Mme Yvette Roudy, PS
Jeunesse et sports	M. Alain Calmat (4)
Auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement	M. André Labarrère, PS
Auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement	M. Christian Nucci, PS
Auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des PTT	M. Louis Mexandeau, PS
SECRÉTAIRES D'ÉTAT AUPRÈS D'UN MINISTRE	
Auprès du ministre de la défense	Mme Edwige Avice, PS (1) (2)
Auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives	*M. Jean Le Garrec*, PS (2)
Auprès du premier ministre chargé des techniques de la communication	M. Georges Fillioud, PS
Auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget	M. Henri Emmanuelli, PS
Auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation	Mme Catherine Lalumière, PS
Auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées et des retraités	M. Joseph Franceschi, PS (2)
Auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer	M. Georges Lemoine, PS
Auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports	M. Jean Auroux, PS (2)
Auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités	M. R.-G. Schwartzenberg, MRG
Auprès du premier ministre, chargé de l'économie sociale	M. Jean Gatel, PS (2)
Auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et victimes de guerre	M. Jean Laurain, PS
Auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie	M. Martin Malvy, *PS* (4)
Auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de la santé	M. Edmond Hervé, PS
Auprès du ministre des relations extérieures	M. J.-Michel Baylet, MRG (4)
Auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des rapatriés	M. Raymond Courrière, PS
Auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt	M. René Souchon, PS
Auprès du premier ministre, chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs	M. Haroun Tazieff (4)
Auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement technique et technologique	M. Roland Carraz, PS (2)
Auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer	M. Guy Lengagne, PS
Auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme	M. Jean-Marie Bockel, PS (4)

(1) Change de titre.
(2) Change d'attribution.
(3) Voit ses attributions accrues.
(4) Nouveau membre du gouvernement.

Ceux qui changent

M. Roger-Gérard Schwartzenberg : *dans les coulisses de l'éducation nationale*

Pendant les seize mois qu'il a passés comme secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, M. Roger-Gérard Schwartzenberg aura dû souvent méditer la cruauté de sa propre affirmation, formulée il y a sept ans : « *Il faut abolir l'Etat-spectacle* ». Seize mois que cet homme de quarante et un ans, nommé en mars 1983 auprès de M. Savary a vécu dans la pénombre. Le brillant universitaire, président du Mouvement des radicaux de gauche, entrait alors au gouvernement, où la présence d'un deuxième radical s'imposait en vertu de la règle du dosage. Placé auprès du ministre de l'éducation nationale, qui n'en demandait pas tant, l'auteur de la dénonciation du « star system » en politique saurait, pensait-on néanmoins, mettre en valeur et en lumière les choix du ministère. M. Savary, par inclination et vertu démocratique, répugnait à l'inflation de paroles. A son secrétaire d'Etat de rétablir l'équilibre. Il en avait le talent.

Ses attributions ne le lui permirent guère. Sauf devant les parlementaires, où il fut souvent désigné pour répondre aux « questions au gouvernement », ses activités et ses propos étaient cantonnés aux équipements et constructions scolaires et universitaires, au développement de l'action culturelle. Il sut cependant s'attacher à développer une opération lancée à la demande du président de la République : la formation de jeunes chômeurs à l'informatique par des volontaires du contingent, diplômés de grandes écoles ou d'universités. Pour le reste, M. Roger-Gérard Schwartzenberg s'en tint à l'application de ses propos écrits ici même en 1974. Dénonçant les secrétaires d'Etat autonomes mis en place par M. Giscard d'Estaing et qu'il surnommait des « *ministricules* » M. Schwartzenberg définissait les autres secrétaires d'Etat, ceux qui secondaient un ministre, tels qu'il le devint lui-même le 24 mars 1983 : « *Ils sont à l'école de la modestie. De simples assistants, des apprentis placés auprès d'un maître.* »

M. Jean Gatel : le réorganisateur des réserves

Nommé en octobre 1983 au secrétariat d'Etat à la défense, M. Jean Gatel, trente-six ans, s'est particulièrement attaché à définir une politique de mobilisation des réservistes dans le cadre d'une nouvelle organisation de la défense militaire du territoire qui confie à la gendarmerie la protection de « points sensibles » jusqu'à présent attribuée à l'armée de terre.

C'est avec l'aide du Conseil national des réserves que M. Gatel a pu jeter les bases de cette réforme, qui prévoit d'instituer une « première » réserve de six cent mille hommes entraînés à l'occasion de périodes obligatoires de quatre à cinq jours par an, pendant cinq ans après la fin de leur service. Les autres réservistes seraient mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour des missions de protection civile.

Le secrétaire d'Etat, qui est enseignant de formation, a d'autre part été chargé de veiller à la réorganisation des études dans les écoles militaires, notamment à Saint-Cyr et dans certains établissements de formation des sous-officiers pour lesquels la durée des études a été augmentée de façon à accroître le temps consacré à la formation générale des cadres.

M. Roland Carraz : un nouvel élan au « tourisme vert »

M. Roland Carraz, membre du CERES, est proche de M. Jean-Pierre Chevènement, qui lui avait confié en 1982 une mission sur la « recherche en éducation et en socialisation de l'enfant ». Discret, mais efficace, il a donné un nouvel élan au « tourisme vert » et au « tourisme fluvial ». Il voulait également lancer le « tourisme industriel ». Secteur économique en *expansion* et créateur d'emplois, l'industrie des voyages et des loisirs fait vivre aujourd'hui en France près de cinq millions de personnes. L'objectif du gouvernement était de faire passer l'excédent de la balance touristique (22,5 milliards de francs en 1983) à un chiffre régulier de 50 milliards de francs au cours des années 90.

Enfin, les initiatives du secrétariat *d'Etat, rattaché au commerce extérieur*, ont été entravées en mars 1983 par le rétablissement du carnet de change, la réduction à 2 000 francs par an des allocations de devises de chaque Français et la limitation de l'usage des cartes de crédit. Mesures décidées par M. Jacques Delors, *ministre de l'économie*, des finances et du budget, et mesures impopulaires. Les agents de voyages ont manifesté bruyamment leur mécontentement dans la rue et les futurs vacanciers ressentirent ces décisions comme une entrave à la possibilité de circuler. Un premier accroc entre le gouvernement et les Français à propos des libertés. Avec raison, Mme Cresson fit valoir que ces mesures ne représentaient « *absolument pas une atteinte aux libertés* ». Mais, psychologiquement, *le mal était fait*.

Celui qui arrive

M. A. Calmat : à plus d'un titre

M. Alain Calmat, ministre délégué *à la jeunesse et aux sports, s'était* retiré de la compétition sportive après avoir remporté en 1965 à *Colorado Springs (États-Unis)* le championnat du monde de patinage artistique pour se consacrer à des études de médecine qu'il avait menées de pair avec sa discipline sportive. Après avoir été fait, à titre *exceptionnel*, chevalier de la Légion d'honneur en 1966, l'année suivante, Alain Calmat réussira à passer le concours d'internat des hôpitaux de Paris. Il deviendra, quelques *années plus tard, chirurgien des hôpitaux*.

M. Calmat a été pendant une quinzaine d'années un champion populaire en France où il incarnait les *mérites d'un jeune sportif ayant* atteint le niveau international tout en poursuivant des *études longues et difficiles. En effet*, dès l'adolescence, il s'entraînait chaque jour à la patinoire de Boulogne-Billancourt et rentrait *le soir* « potasser » ses cours par correspondance afin de passer ses diplômes.

Alain Calmat, plusieurs fois champion de France, a obtenu une médaille d'argent en 1964 aux Jeux olympiques d'Innsbrück. Il avait alors manqué de peu une *médaille d'or* pour avoir tenté imprudemment une triple boucle, figure qu'il était alors le *seul à réussir au monde. L'année suivante* il s'était abstenu de tenter à nouveau cet exploit à Colorado Springs, ce qui lui avait permis de devenir champion du monde. Il avait pensé à cause de cette prudence ne pas s'être « retiré en beauté », mais *Alain Calmat, à qui* le patinage artistique avait donné une ouverture sur le monde, pouvait alors dire : « *Je dois au sport non pas une aide matérielle, mais bien plus que cela, des relations humaines, des voyages au bout du monde et surtout la joie qui naît pour l'homme de la victoire sur l'apesanteur.* »

Après son retrait de la compétition, le docteur Calmat exprima à plusieurs reprises les difficultés qu'il avait à s'imposer en tant que *médecin alors qu'il était toujours resté* pour sa clientèle « le champion du monde de patinage artistique ». Mais *le praticien n'abandonna jamais totalement* son ancienne discipline. Il devint en 1974 dirigeant de la Fédération française des sports de glace, particulièrement chargé du patinage artistique. *A ce poste*, ses idées de gauche l'amenèrent à favoriser le sport de masse plutôt que le sport *d'élite*.

Il devint, en 1976, chirurgien chef *du centre hospitalier de Montfermeil* (Seine-Saint-Denis) et fut nommé, la même année, commandeur de l'Ordre national du mérite et membre du conseil de cet ordre. Mais en 1981, après la déclaration du général de Boissieu, grand chancelier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, *qui annonçait qu'il démissionnerait* de ses fonctions en cas d'élection de M. Mitterrand, le docteur Calmat avait riposté en démissionnant à son tour du conseil de l'Ordre national du mérite. — Ch. C.

TROIS NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. Martin Malvy, nommé secrétaire d'État chargé de l'énergie auprès du ministre du redéploiement *industriel et* du commerce extérieur, devrait être remplacé, comme député du Lot, par son suppléant, M. Edmond Massaud.

[Né le 25 août 1908 à Lanzac (Lot), *maire de cette commune, M. Massaud* est conseiller général de Souillac depuis 1951. Agriculteur, syndicaliste agricole, il a *été président* de la Fédération nationale des planteurs de tabac.]

M. Jean-Marie Bockel, nommé secrétaire d'État auprès du ministre du commerce et de l'artisanat et du tourisme, devrait être remplacé, comme député du Haut-Rhin, par son suppléant, M. Jean Grimond.

[Né le 13 juin 1930 à Belfort, M. Grimond, *ancien ouvrier et syndicaliste* à la Société alsacienne de construction mécanique, est permanent du PS et président du groupe socialiste au conseil municipal de Mulhouse.]

M. Jean-Michel Baylet, nommé secrétaire d'État auprès du ministre des relations extérieures devrait être remplacé comme député de la deuxième circonscription de Tarn-et-Garonne par M. Pierre Larroque.

[Né le 7 avril 1915 à Meauzac (Tarn-et-Garonne), M. *Pierre Larroque*, agriculteur, est président de la caisse départementale du Crédit agricole. Maire de sa commune natale depuis vingt-trois ans, M. Larroque (MRG) est le suppléant de M. Baylet depuis la première élection de ce dernier à l'Assemblée nationale en 1978.]

● *Mises au point : M. Jean-Pierre Chevènement et M. Delors.* — M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale, nous prie de préciser, à la suite de l'article le concernant publié dans *le Monde* daté du samedi 21 juillet : qu'« *il est membre du comité directeur du Parti socialiste, sans discontinuer, depuis 1971, et qu'il a conservé ce mandat après le congrès de Bourg-en-Bresse* ». M. Jean-Pierre Chevènement « *s'étonne par ailleurs du « raccourci » utilisé pour qualifier les appréciations qu'il porte sur la personne de Jacques Delors* ».

M. Chevènement met en cause deux phrases du portrait que *le Monde* a publié après son retour au gouvernement. La première — « *M. Chevènement a refusé de réintégrer ses instances (du PS) après le congrès de Bourg-en-Bresse* » — faisait référence au bureau exécutif, qui comprend quarante-six membres et non pas au comité directeur, qui en compte, cent quatre-vingt-sept. Cela méritait effectivement d'être précisé.

La deuxième est la suivante : « *dialogue impossible avec Jacques Delors, cet homme qu'il a un jour comparé à Salazar* ». Au « Club de la presse » d'Europe 1, le 4 septembre 1983, M. Chevènement avait déclaré, à propos de la politique monétaire de M. Delors : « *une monnaie forte n'est pas une panacée. Salazar avait une monnaie forte mais une économie faible* ». Sans doute M. Chevènement aurait-il pu trouver d'autres exemples que la référence à la politique conduite par l'ancien dictateur portugais. — J.-Y. L.

● *M. Marcel Debarge*, membre du secrétariat national du PS et sénateur de Seine-Saint-Denis, a commenté, le lundi 24 juillet, le retrait des ministres communistes du gouvernement : « *Les communistes*, a-t-il déclaré, *n'ont pas pris la bonne voie pour peser sur l'avenir ; peut-être pour des raisons de débat interne, peut-être par impuissance électorale, je crains que leur départ ne soit une fuite en avant.* » Désormais, a-t-il indiqué, le PC sera jugé par les socialistes « *de façon attentive, sur ses actes* ». M. Debarge a réaffirmé l'attachement de son parti à « *l'union de la gauche dans le cadre du front de classe* », comme elle a été définie, a-t-il souligné, par les différents congrès du PS.

Au sujet des attaques du RPR sur l'assise populaire du nouveau gouvernement, M. Debarge a estimé que « *Chirac ne veut pas comprendre (...) que le premier ministre n'est pas le premier ministre d'un pourcentage, mais le premier ministre du gouvernement de la France* ».

● *M. Messmer (RPR) : « Renouveler l'Assemblée nationale : le plus tôt sera le mieux. »* — M. Pierre Messmer, député (RPR) de Moselle et ancien premier ministre, affirme dans son journal électoral, *Présence Lorraine* : « *Il faut que la France ait un gouvernement représentant la majorité des Français. Cela ne sera possible que si l'Assemblée nationale est renouvelée. Le plus tôt sera le mieux. (...) Les Français ont montré* [le 24 juin] *que leur détermination peut réussir, sans sortir de la légalité, à faire plier un pouvoir qui bafoue trop souvent et trop longtemps l'opinion du pays.* »

● *M. DIDIER BARIANI*, ancien président du Parti radical, ancien député UDF : « *Les socialistes, livrés à eux-mêmes, forment maintenant un monome qui déambule dangereusement sur la voie publique. Quant aux supplétifs radicaux de gauche, ils font une singulière opération. Chantres de l'élargissement de la majorité présidentielle, ils participent à son rétrécissement et leur président, désormais au gouvernement, est condamné à devenir un muet du sérail. On espère au moins que cette triste réalité ouvrira les yeux à ceux qui, au centre gauche, se sont laissé duper par l'opération Stirn-Doubin.* »

DU GOUVERNEMENT DE M. FABIUS

Changements d'hommes et de structures

Sous une apparente stabilité, la structure du gouvernement de M. Laurent Fabius est sensiblement différente de celle de l'équipe de M. Pierre Mauroy. Huit membres de cette dernière s'en vont; sept voient leurs attributions augmentées; huit en changent; neuf nouvelles personnalités entrent au gouvernement. *En outre, sept nouveaux postes ministériels sont créés,* six disparaissent, sept changent d'intitulé.

Ceux qui s'en vont

MM. Pierre Mauroy; Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget; Charles Fiterman, *ministre des transports;* Alain Savary, ministre *de l'éducation nationale;* Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle; Jack Ralite, ministre délégué à la formation professionnelle; Anicet *Le Pors, secrétaire* d'Etat à la fonction publique et aux réformes administratives; Daniel Benoist, secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Ceux dont les attributions sont élargies

M. Laurent Fabius, de ministre *de l'industrie et de la recherche* devient premier ministre; M[mes] Edith Cresson, du commerce extérieur et tourisme passe au redéploiement indus*triel et au commerce extérieur;* Georgina Dufoix, de secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés devient ministre des *affaires sociales et de la solidarité* nationale; M. Paul Quilès ajoute les transports à l'urbanisme et au logement; M. Michel Crépeau prend le tourisme en *plus du commerce et de l'artisanat;* M[me] Huguette Bouchardeau garde l'environnement mais passe du rang de secrétaire d'Etat à celui de ministre; *M. Roger-Gérard Schwartzenberg* reste secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, mais avec cette fois en charge les universités, alors que précédemment il *ne s'occupait que des construc*tions scolaires, des relations internationales, et de l'action culturelle.

Ceux qui changent d'attribution

M. Gaston Defferre passe de *l'intérieur et de la décentralisa*tion, au Plan et à l'aménagement du territoire avec le titre de ministre d'Etat; M. Pierre Bérégovoy quitte les affaires sociales *et la solidarité nationale pour* gagner l'économie, les finances et le budget; M[me] Edwige Avice, de ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports, *devient secrétaire* d'Etat auprès du ministre de la défense; M. Jean Le Garrec *était secré*taire d'Etat auprès du premier ministre, sans affectation offi*cielle, mais ayant en charge en* fait le Plan et l'aménagement du territoire; *il garde son titre mais* avec la responsabilité de la fonction publique et des simplifications administratives; M. Joseph Franceschi ne s'occupe plus de la sécurité *publique, mais des per*sonnes âgées et des retraités; M. Jean Auroux, quitte l'énergie pour s'occuper des transports; M. Jean Gatel, ancien secrétaire d'Etat *à la défense nationale,* garde le même titre mais prend en charge l'économie sociale; M. Roland Carraz passe du tourisme à l'enseignement technique *et technologique.*

Ceux qui entrent

LES MINISTRES : MM. Pierre *Joxe,* intérieur et décentralisation; Jean-Pierre Chevènement, éducation nationale; Michel *Delebarre,* travail, emploi et *formation professionnelle;* Hubert *Curien,* recherche et technologie.

LES MINISTRES DÉLÉGUÉS : M. Alain Calmat, jeunesse et sports.

LES SECRÉTAIRES D'ETAT : *MM. Martin Malvy,* énergie; Jean-Michel Baylet, auprès du ministre des relations extérieures; Haroun Tazieff, prévention des risques naturels et tech*nologiques majeurs; Jean-Marie* Bockel, auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Les modifications dans les départements ministériels

SONT CRÉÉS : un ministère du travail, qui avait disparu en *mars 1983; il est associé à* l'emploi et à la formation profes*sionnelle, qui relevaient d'un* secrétaire d'Etat et d'un ministre dans le précédent gouvernement; un secrétariat d'Etat aux universités, qui est rattaché au *ministère de l'éducation natio*nale; un secrétariat d'Etat à l'économie sociale; un secrétariat d'Etat aux risques naturels et technologiques majeurs; un *secrétariat* d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères; un *secrétariat d'Etat à l'ensei*gnement technique et technologique; un secrétariat d'Etat auprès du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

DISPARAISSENT : l'autono*mie des ministères* de la formation professionnelle et de l'emploi, des transports (rattachés au ministère de l'urbanisme et du logement mais dotés d'un *secrétariat d'Etat), les secréta*riats d'Etat à la sécurité publique, à la famille, à la population et aux travailleurs immigrés, au tourisme. D'autre part, le «*temps libre*», doté d'un minis*tère plein en 1981 puis associé à* *la jeunesse et aux sports, dispa*raît cette fois complètement. De même la «qualité de la vie», qui était associée à l'environnement, disparaît.

CHANGENT : l'industrie qui *devient redéploiement industriel* lequel est associé au commerce extérieur; la recherche, qui quitte l'industrie pour bénéficier, associée à la technologie, d'un minis*tère plein; le tourisme,* qui passe du commerce extérieur au com*merce et à l'artisanat; le secréta*riat d'Etat à la fonction publique n'est plus associé aux «réformes administratives», mais aux «simplifications administratives»; aux *anciens combattants,* on ajoute les victimes de guerre; aux per*sonnes âgées, on associe les* retraités.

La « disparition » du secrétariat d'Etat aux immigrés et à la famille

Le nouveau découpage du secteur social au sein du gouvernement de M. Laurent Fabius provoque quelques surprises. A peine le ministère du travail, *sensiblement étoffé, a-t-il* fait sa réapparition que, à l'occasion *de la nomination des ministres délé*gués et des secrétaires d'Etat, le secrétariat d'Etat chargé des immigrés, de la population et de la famille disparaît.

M. Michel Delebarre, qui a pourtant en charge le travail, l'emploi et la formation professionnelle, n'est « secouru » par aucun secrétaire d'Etat. Quant à M[me] Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, elle a auprès d'elle trois secrétaires d'Etat (M. Franceschi, *qui retrouve* les personnes âgées, M. Hervé, qui *garde la santé,* et M. Courrière, qui conserve les rapatriés), soit un de moins que M. Bérégovoy, en l'occurrence le secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés. M[me] Dufoix perd M[me] Dufoix...

La présence – ou l'absence – d'un secrétariat d'Etat aux immigrés est pourtant hautement symbolique. Le premier secrétariat d'Etat *n'avait-il pas été confié en 1938* par Léon Blum à Philippe Serre? On devait le retrouver à la Libération. Plus tard, en 1974, après l'élection de M. Giscard d'Estaing, il fut occupé d'abord de manière très éphémère par M. Postel-Vinay puis successivement par MM. Dijoud et Stoléru.

*Après l'élection de M. Mitter*rand, M. François Autain fut, dans le deuxième gouvernement Mauroy jusqu'en mars 1983, secrétaire d'Etat chargé de l'immigration, et seulement de l'immigration. Puis M[me] Dufoix regroupa dans le même secrétariat d'Etat la famille, les immigrés et la population. *Exit,* les immigrés et la famille.

Le choix de M. Fabius surprend. Certes, la politique de l'immigration – comme celle de la famille – reste placée (elle l'a confirmé elle-même) sous la responsabilité de M[me] Dufoix, mais n'avait-elle pas un secteur suffisamment étendu avec la *Sécurité sociale* et l'action sociale pour justifier l'« aide » d'un secréta*riat d'Etat pour un domaine aussi* souvent sensible? L'insertion des *immigrés et la négociation de l'aide* à la réinsertion avec les Etats concernés sont-elles moins prioritaires que les problèmes des rapatriés? Certes, les jalons essentiels de la politique de l'immigration sont posés : les frontières n'ont pas été rouvertes aux migrants, l'aide au retour a été définie, la carte unique de séjour valable dix ans va être créée, et la rigueur – la « fermeté » même – est désormais la règle contre les « clandestins »... Mais il y a fort à faire avant qu'immigrés et Français *« coexistent harmonieusement »... comme le souhaite toujours* le gouvernement.

On peut pareillement s'étonner de la disparition, par la même occasion, du secrétariat d'Etat à la famille. N'est-elle pas contradictoire avec l'inscription, à la demande expresse du chef de l'Etat, de l'assurance d'un *« environnement favorable à la famille et à la natalité »* parmi les douze programmes prioritaires *d'exécution pour le IX[e] Plan?* N'est-ce pas une absence fâcheuse alors que le gouvernement devait présenter à l'automne son fameux projet de loi sur la famille, déjà retardé? M[me] Dufoix avait pu mesurer l'utilité d'un tel secrétariat d'Etat. M. Fabius lui marque sans doute une grande confiance en lui donnant la gestion directe d'un secteur aussi vaste. Mais c'est un pavé dans la mare des associations. Et un « vide » préoccupant... même si dès *le 25 janvier, M[me] Dufoix entendait* montrer qu'il n'y a eu nul «oubli» dans les priorités du gouvernement en présentant au Conseil des ministres une communication sur la politique familiale.

M. N.

La séparation de la recherche et de l'industrie

Séparer la recherche de l'industrie au sein de deux ministères distincts? *« C'est une bonne chose »,* commente le nouveau ministre de la recherche et de la technologie, *M. Hubert Curien. Le passé récent* a, en effet, montré qu'un ministre, légitimement préoccupé par les difficultés des entreprises industrielles, ne pouvait placer la recherche qu'au second rang de ses priorités.

Avec l'organisation du gouvernement de M. Laurent Fabius, voici donc la recherche et la technologie *revenues* à la case départ. Voici retrouvée pour elles cette époque du *début du septennat lorsque* M. Jean-Pierre Chevènement pouvait leur consacrer tout son temps et toute son énergie. Avec les résultats que l'on sait. Un colloque national qui a rapproché, en janvier 1982, les milieux scientifiques et industriels les plus divers; des budgets et des créations de postes, en 1982 et 1983, comme on en avait rarement vu de mémoire de chercheur; une ambi*tieuse loi d'orientation* et de programmation, enfin, votée en juillet 1982, *qui fixait à 17,8 %* la progression annuelle en volume des crédits affectés à la recherche civile.

Las, il fallut déchanter et retrouver en 1984 les dures réalités de la conjoncture économique. Mais l'impulsion était donnée, et la recherche restait une des priorités du gouvernement : alors que le budget global de l'Etat augmentait de 6,1 % (en valeur), elle voyait le sien *croître de 15,5 %.*

Entre-temps, chercheurs et techniciens ont connu une autre déception. En juin 1982, M. Chevènement, poussé sans doute par un certain goût du pouvoir, mais désireux aussi de lier plus étroitement la recherche et l'industrie, obtint d'être promu à la tête d'un « superministère » à la japonaise. De ministère de la recherche et de l'industrie, celui-ci devint, lorsque M. Fabius en prit la tête en mars 1983, ministère de l'industrie et de la recherche. Simple inversion sans importance, *dira le nouvel occupant* de la rue de Grenelle, mais qui n'en fut pas moins jugée *significative.*

Aussi l'annonce de la composition du nouveau gouvernement était-elle attendue par les chercheurs et les techniciens avec une certaine appréhension. Ne verraient-ils pas leur *position de traditionnels « seconds »* pleinement consacrée avec la nomination à *leur tête d'un secrétaire* d'Etat? Sans doute doivent-ils à M. Fabius qui, pendant plus d'un an, a appris à les connaître, d'avoir maintenant pour eux un ministre à part entière. Sans doute lui doivent-ils aussi d'être placés sous la tutelle d'un de leurs pairs. Mais les scientifiques devront encore attendre les projets du budget 1985 avant de se réjouir pleinement.

ELISABETH GORDON.

L'économie sociale : un Français sur deux

L'économie sociale a désormais son secrétariat d'Etat. Les structures de gouvernement ne sont pas une garantie suffisante pour juger d'une intention politique. Elles ne sont qu'une indication nécessaire.

Dès le début du septennat, l'économie sociale fit son appari*tion dans les préoccupations* gouvernementales, le ministre du *Plan, M. Rocard d'abord,* M. Le Garrec ensuite, en étant le *tuteur. En novembre 1981, un* délégué général à l'économie *sociale était nommé,* M. Pierre Roussel. Le 5 octobre 1983, M. André Henry, ancien ministre du temps libre, lui succédait.

On regroupe sous le vocable d'économie sociale des structures différentes, si différentes qu'elles ont bien du mal à se constituer en mouvement, mais qui, en gros, sont des entreprises non capitalistes et non étatistes. On distingue trois branches : la coopération, qui représente 235 000 *salariés,* les mutuelles, avec 138 500 salariés, et les *associations gestionnaires, avec* 664 500 salariés. Le total *dépasse le million, soit 6 % envi*ron de l'ensemble des salariés. Mais, par nature, ces libres entreprises collectives concernent un public bien plus large, celui des adhérents de ces associations, coopératives ou mutuelles, soit un Français sur deux, selon un rapport de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

En *réalité,* pendant trois ans, l'économie sociale a plus fait l'objet de colloques et d'un culte de gauche que de soutien réel, un soutien qui aurait emporté l'adhésion à l'action gouvernementale de l'ensemble du mouvement associatif, mutualiste ou coopératif.

En juillet 1983 était cependant adoptée une loi sur le déve*loppement de certaines activités* d'économie sociale. Il s'agissait de moderniser le droit de la coopération maritime, de permettre aux unions de coopératives de s'associer avec des mutuelles, de donner un statut à la coopération artisanale, statut dont l'absence explique la faiblesse de l'artisanat dans le secteur coopératif, par comparaison avec l'agricul*ture ou le commerce.* La loi autorisait les coopératives d'HLM à *accroître leur champ d'activité.* Elle permettait enfin aux banques coopératives et mutualistes d'émettre des titres participatifs, sans droit de vote et à rémunération variable. Auparavant avait été créé l'Institut de développement de l'économie sociale (en mars 1983) destiné à apporter des fonds propres aux entreprises. Son capital de 52,77 millions de francs est alimenté pour 70 % par un groupe de banques, d'assurances et de coopératives et pour 30 % par l'Etat.

L'économie sociale a été dans le discours officiel paré de toutes les vertus, celle de l'innovation *et, surtout,* celle de la souplesse qui permet de jouer sur l'emploi, *en plus ou en moins... De fait,* la formule collective de prise de risque correspond *assez bien à l'air* du temps : elle représente un exutoire pour de nombreux jeunes, dans une période de chômage, qui, s'ils sont dépourvus d'emploi, ne sont pas pour autant dépourvus d'imagination. Le secrétaire général de la CGT lui-même est devenu un fervent de l'économie sociale.

Dans un entretien avec *le Monde (23 novembre 1982),* M. Henri Krasucki déclarait : *« Nous réclamons aussi un autre type d'industrialisation dans la mesure où ceux-là mêmes qui défendent la libre entreprise ne manifestent guère un esprit d'entrepreneur. Il faut donc, à côté du secteur nationalisé et du secteur privé, qui a sa place, développer l'économie sociale et notamment les coopératives de production. Ces dernières peuvent prendre une part active à la relance de l'industrie. Nous sommes très actifs dans ce domaine : l'esprit d'entreprise, c'est nous! »*

*Précisément, dans de nom*breux cas, lors du départ en retraite d'un patron ou de son décès, l'entreprise, pour survivre, doit changer de statut. Au conseil des ministres du 9 décembre 1983, M. Le Garrec avait annoncé que des mesures seraient prises pour faciliter la transformation en coopérative ouvrière d'une entreprise classi*que. Il avait annoncé aussi* la mise à l'étude d'un « titre associatif », *à l'instar du* « titre participatif ».

Innovantes, créatrices d'emplois ou plus sobrement « mainteneuses » d'emplois, les entreprises du champ de l'économie sociale doivent se méfier de *deux écueils. Elles doivent éviter* de devenir le statut-refuge pour tous les canards boiteux, car elles courront le risque de démontrer que l'initiative collective n'est pas viable. Elles doivent éviter aussi l'image d'entreprises « au rabais », solution marginale pour des marginaux en *zone marginale,* dans une France à deux vitesses. Ce n'est sans *doute pas l'intention du gouver*nement, mais il est encore trop tôt pour connaître *celle du nou*veau secrétaire d'Etat.

JACQUES GRALL.

RATTACHÉE A M[me] CRESSON

La construction navale quitte le secrétariat d'Etat à la mer

Le secteur de la construction na*vale qui,* avec la *sidérurgie* et les charbonnages (et demain l'automobile), fait partie des *industries* où une conversion déchirante et une modernisation énergique sont nécessaires, quitte le secrétariat d'Etat à la mer pour passer sous la houlette du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Prise par M. Fabius lui-même, cette décision, si elle rompt avec une très ancienne organisation administrative, n'en est pas moins logique.

Les entreprises concernées – Alsthom-Atlantique, les Chantiers du Nord et de la Méditerranée, pour ne parler que des plus importantes – sont toutes les deux filiales de groupes industriels vastes, la CGE (nationalisée) pour la première, Schneider pour la seconde, dans la stratégie générale desquels les chantiers navals ne sont qu'un élément.

Ce transfert de la mer à l'industrie va provoquer place de Fontenoy des remises au net et des modifica*tions structurelles. D'abord, parce* que la construction navale (une *trentaine de fonctionnaires*) relève d'une direction de la flotte de commerce et de l'équipement naval, *qui* a à sa tête M. Gilbert Roubach. Pourra-t-on maintenir une direction qui ne s'occuperait désormais que du trafic maritime et du soutien de l'Etat aux armateurs, notamment à la CGM, nationalisée et lourdement *déficitaire? Ne faudrait-il pas main*tenant rattacher à cette direction des services actuellement éparpillés soit à la direction des gens de mer, soit à la direction des ports maritimes?

Ensuite et surtout, le départ de la construction et de la réparation navale, s'il enlève une douloureuse *épine du pied de M. Lengagne,* le dépossède d'une masse importante de crédits : 1,6 milliard de francs au budget de 1984, auxquels le gouvernement a rajouté 3,7 milliards en mars pour faire face aux difficultés énormes que rencontre Nord-Méditerranée à La Ciotat, à La Seyne et à Dunkerque surtout (crédits qui, il est vrai, ont toujours été cogérés avec le ministère des *finances*).

Les armateurs, qui se plaignent que le boulet de la construction navale absorbe et l'essentiel du temps de M. Lengagne et la grosse masse des crédits disponibles, devraient se montrer plutôt bienveillants à ces modifications de structures.

M. Lengagne sera le ministre des transports maritimes (dont les intérêts sont très différents de ceux des constructeurs de navires), de la pêche, des gens de mer, du littoral, des ports (outil essentiel du commerce extérieur et de l'industrialisation). Il faut aussi que, ce qu'il perd du côté d'une industrie en crise, il le regagne sur le front des secteurs en pointe : *la recherche et l'exploitation* des océans, la coopération internationale, le droit de la mer, l'aquaculture, les transferts de technologie vers le tiers-monde.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

POLITIQUE

LA FORMATION DÉFINITIVE DU GOUVERNEMENT DE M. FABIUS

Mme Edwige Avice : *un sport difficile*

C'est le jour où la loi sur l'organisation des activités physiques et sportives a été publiée au Journal officiel que Mme Edwige Avice, ministre délégué du temps libre, à la jeunesse et aux sports, a appris la démission du gouvernement. Elue du quatorzième arrondissement, membre du CERES, cette femme vive qui s'était spécialisée dans les questions sociales, était entrée dans le premier gouvernement de M. Mauroy en mai 1981 comme secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports auprès de M. André Henry, ministre du temps libre. Ce ministère était chargé de donner une « coloration de gauche » à la société de loisirs. Lorsque M. Henry a été écarté du gouvernement, Mme Avice a repris l'ensemble des activités des précédents ministères et secrétariat d'Etat avec l'appellation de ministre délégué au temps libre.

Le financement du sport a été le point noir de l'activité de Mme Avice. D'abord tronquée par l'affectation de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale, les crédits budgétaires du sport ne cessèrent de décliner. Cette perte ne fut pas compensée par le gonflement des crédits du Fonds national du développement du sport (FNDS).

Après mai 1981, les pouvoirs publics poussèrent à une réorganisation du comité national olympique et sportif français (CNOSF), dont le président, M. Claude Collard, avait appelé à voter pour M. Giscard d'Estaing. Le président de la Fédération de handball, réputé homme de gauche, M. Nelson Paillou, fut élu à sa place, en mai 1982, sur la base d'un programme ambitieux de développement des prérogatives des fédérations sportives. Un projet de loi destiné à remplacer le texte de 1975 baptisé « loi Mazeaud » a été élaboré à cet effet en concertation avec l'administration. Toutefois, le gouvernement accepta, lors des débats parlementaires, de modifier le texte pour renforcer son emprise sur les fédérations qui devront être « agréées » et sur le CNOSF. Un Conseil supérieur du sport nommé par décret devra, à l'avenir, donner son « avis » sur la politique sportive.

La « loi Avice » s'efforce également de régler ces problèmes soulevés par la gestion des clubs sportifs et le statut des cadres sportifs qui n'avaient pas de garanties professionnelles.

Confrontée au problème du déclin des résultats internationaux des athlètes depuis 1972, Mme Avice, a dû opter pour la politique de rigueur lancée par M. Soisson, son prédécesseur. Elle passa des « conventions » avec des administrations, entreprises publiques ou privées facilitant l'entraînement des athètes de haut niveau et prévoyant la réinsertion sociale de ces derniers.

Mme Avice qui n'avait pas trouvé le ton juste dans un milieu fortement masculinisé, était en fait beaucoup plus passionnée par les problèmes de la jeunesse que par ceux du sport.

Pour les militaires qui forment une autre collectivité fortement masculinisée, Mme Avice, nouveau secrétaire d'Etat à la défense, n'est pas totalement une inconnue. Membre de la commission de la défense à l'Assemblée nationale de 1978 à 1981, Mme Avice est l'auteur de plusieurs rapports parlementaires ou propositions de loi sur le service national et l'obligation de conscience.

Auprès du ministre de la défense, M. Charles Hernu, avec lequel elle a déjà beaucoup travaillé avant 1981, le secrétaire d'Etat aura principalement la responsabilité des écoles militaires et des enseignements militaires, du secteur social des armées, des réserves et de la mobilisation comme son prédécesseur à ce poste, M. Jean Gatel. De surcroît, Mme Avice s'occupera de l'insertion des femmes dans les armées, qui en comptent environ 18 000.

A. G.

M. Joseph Franceschi : les raisons d'un échec

M. Joseph Franceschi a échoué, et il entraîne dans son échec une structure qui, lors de sa création en août 1982, avait d'abord obtenu la faveur des policiers. Perçu à l'origine comme une marque d'intérêt du pouvoir pour sa police, le secrétariat d'Etat chargé de la sécurité publique est devenu, au fil des mois, un facteur de division supplémentaire dans une police déjà peu unie, un rouage à l'évidence inutile entre un ministre de l'intérieur à nouveau préoccupé des questions policières et un directeur général de la police nationale puissant et efficace.

Echec personnel dû à une mauvaise concertation avec les syndicats ? Echec politique dû à la méconnaissance de la police par le PS ? Echec structurel dû à la multiplicité des rivalités dans la police ? Chaque camp à sa réponse. La date qui le sanctionne est connue, et, depuis, M. Franceschi semblait en sursis : le 3 juin 1983, le fusible « secrétariat d'État » avait sauté, n'ayant su ni apprécier ni prévenir les débordements des manifestations policières jusqu'aux fenêtres du ministère de la justice, puis du ministère de l'intérieur et de l'Elysée.

Sans doute, M. Franceschi s'était lui-même trompé sur le contenu de sa mission. Il se croyait là pour séduire, alors qu'il devait transformer et moderniser. Il se voulait avant tout l'*« ami des policiers »*, quitte à épouser leurs sentiments spontanés : les *« atteintes aux personnes et aux biens »* sont ainsi devenues, au fil d'un discours, le *« terrorisme du quotidien »* ; *les délinquants étrangers*, confiait-il à une assemblée socialiste, relèvent d' *« une invasion qui pertube l'ordre social »*. *Un programme plutôt* court.

Cependant, ce militant socialiste depuis 1938 – à l'âge de quatorze ans, – maire installé d'Alfortville, toujours disponible, garde la confiance du président. C'est un fidèle parmi les fidèles, membre du clan, invité régulier du pèlerinage de Solutré. Une constance qui compensera probablement son échec policier.

E. P.

AUX AFFAIRES SOCIALES ET A LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Mme Georgina Dufoix n'est pas ministre pour ses beaux yeux

Il est des tâches plus ingrates que de faire un portrait du nouveau ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. On l'a souvent dit : charmante, simple et directe, Mme Georgina Dufoix, à quarante et un ans, est d'abord un sourire. Portrait trop limpide pourtant pour être tout à fait *exact* : Mme Dufoix n'est pas seulement cette mère de quatre enfants à la démarche décidée, *cette femme de centralien* à l'allure sportive. Si M. Georges Dayan l'a distinguée parmi d'autres, il y a quinze ans, dans le Gard, et l'a encouragée à s'engager plus avant, ce n'est pas seulement pour ses beaux yeux.

Rien, il est vrai, ne la destinait à ces fonctions ministérielles : *« Je n'ai pas été*, reconnaît-elle, *nourrie dans le sérail. »* Ni énarque ni vraiment femme de parti : *« Je me sens trop libre pour y être tout à fait à l'aise. »* On pense immédiatement à Mme Simone Veil, qui, avant elle, a été, Avenue de Ségur, responsable de la santé et de la Sécurité sociale. La comparaison n'offusque pas Mme Dufoix, bien au contraire : *« J'ai*, dit-elle, *beaucoup d'admiration pour son action que j'ai prolongée pour l'adoption et l'enfance en difficulté par exemple. »* Et pourtant, elle s'empresse d'ajouter : *« Mes analyses politiques et sociales diffèrent en revanche absolument des siennes. »*

Mme Dufoix n'a découvert le socialisme qu'à vingt-trois ans, au contact du terrain, cette petite entreprise familiale qu'elle a dirigée à la suite de son père, depuis 1967, à Nîmes. Rapide passage au PSU en mai 1968 et, dès l'année suivante, pour cette mitterrandiste de cœur plus que de clan, la Convention des institutions républicaines : *« La réflexion de gauche*, dit-elle, *est capable de faire avancer le plus le pays aujourd'hui, et l'objectif premier est de faire de la France un pays industriellement moderne, capable d'exister dans le concert des nations. »*

Gauche pragmatique à l'évidence chez ce nouveau ministre qui confesse, pour les trois premières années du septennat, *« une pagaille d'erreurs »* et d'abord les siennes. Gauche à risques aussi chez l'ancien secrétaire d'Etat qui, des premières opérations anti-été chaud à la marche antiraciste des Beurs – autant d'initiatives qu'elle a soutenues, – a appris *« à ne plus être frileuse »*. Gauche, enfin, volontairement décentralisatrice chez cette descendante des camisards qui vit la semaine à Paris et le dimanche en pays d'oc : *« Protestante*, affirme-t-elle, *j'appartiens à une minorité. Les dragons du roi et les galères ont hanté mon enfance. Ils incarnaient le pouvoir central que je représente paradoxalement aujourd'hui, et il y a là une dialectique assez forte qui me donne vie. »* La gauche de Mme Dufoix est née plus, à l'évidence, de l'exercice *du pouvoir que de sa conquête.* Elle est moins un programme qu'un ancrage. *« Sur l'immigration*, dit-elle, *on a su, dans une conjoncture difficile, garder le cap. »*

Cette gauche gouvernante, qui connaît des médias l'indiscrétion, n'est pas choquée par des questions plus personnelles. Ainsi, Mme Dufoix parle d'elle volontiers, de ses deux grands-mères, *« géniales, calmes, tranquilles, paisibles »*, et de ses enfants pour qui le père joue le rôle de la mère de famille. Ou *encore*, explique-t-elle sans fausse pudeur, son protestantisme, *« cette recherche spirituelle »* qui l'a conduite à croire *« en la force des valeurs d'amour sur toutes les autres valeurs du monde »*.

Ce qui ne lui ôte ni la fermeté ni le goût du combat. *« Comment*, demande-t-elle, *se battre en aimant ses adversaires ? Voilà une démarche qui m'intéresse passionnément, et la politique, avec la somme de haine reçue chaque jour, est, à cet égard, un beau terrain d'expérience. » Abd el-Kader se serait battu*, d'après Mme Dufoix, de façon remarquable et méconnue, et les parlementaires français d'aujourd'hui devraient en prendre exemple tant le débat politique lui paraît médiocre : *« A quoi ça sert de s'invectiver entre gens de qualité ? »*, s'interroge-t-elle.

Et, avec cette même assurance tranquille, Mme Dufoix évoque l'autorité qui devra être désormais la *sienne* comme ministre des comptes : *« L'autorité*, dit-elle, *c'est de savoir où on veut aller et de ne pas céder sur l'essentiel. »* Or Mme Dufoix est décidée à *« faire en sorte »* de ne compromettre en rien l'équilibre financier de la Sécurité sociale, afin de préserver l'existence même d'une réelle politique envers les plus défavorisés. *Convaincue de cela*, à quoi lui servirait-il alors de *« serrer les dents »*. *« On peut visser les boulons sans pour autant être sinistre »*, conclut-elle dans un sourire.

NICOLAS BEAU.

M. Le Garrec à la fonction publique

Renouer le dialogue social

Nouveau secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives, M. Jean Le Garrec est décidé à renouer rapidement les fils du dialogue social. A peine était-il nommé le 23 juillet que le successeur de M. Anicet Le Pors annonçait qu'il *« allait recevoir séparément les organisations syndicales de fonctionnaires dans les huit jours qui viennent »*. M. Le Garrec va avoir fort à faire pour retrouver la confiance des fédérations de fonctionnaires, vivement heurtées par un blocage des négociations salariales dû davantage à la volonté de M. Mauroy qu'à celle de M. Le Pors.

M. Le Garrec a rendu hommage le 23 juillet, lors de la passation de pouvoirs, au *« travail énorme et extraordinaire »* de M. Le Pors. Un hommage justifié pour un ministre communiste qui, exactement trois ans plus tôt, le 23 juillet 1981, déclarait à *l'Humanité* : *« J'agirai pour le maintien du pouvoir d'achat moyen des fonctionnaires avec une amélioration significative pour les catégories les plus modestes. »* Or c'est justement sur le terrain salarial que la gestion de M. Le Pors aura été la plus délicate. S'il a étendu les libertés syndicales, doté la fonction publique d'un nouveau statut, *« réalisé à 85 % »* l'objectif de M. Mitterrand de créer 210 000 emplois publics, il a eu plus de déconvenues avec les salaires, n'ayant pu empêcher la stagnation ou la baisse du pouvoir d'achat pour certaines catégorie de fonctionnaires.

M. Le Pors a navigué en plein paradoxe. En butte par principe à l'hostilité de FO dès le départ, il a obtenu la signature de cette organisation syndicale pour les trois « relevés de conclusion » salariaux qu'il a menés à bien. Pouvant compter *a priori* sur la bienveillance de la CGT – son premier directeur de cabinet n'étant autre que l'ancien responsable des fonctionnaires cégétistes, – il n'a jamais réussi à lui faire parapher un accord salarial, cette organisation *estimant même* le 23 janvier 1984 que, pour les salaires, *« il n'y a pas eu de rupture franche avec les pratiques d'avant le 10 mai »*. M. Le Pors n'est jamais parvenu à mener de pair les négociations salariales avec la phase d'élaboration du budget. Il a dû subir, trois mois après avoir conclu un accord avec cinq *fédérations* sur sept, le blocage des salaires. Tant pour la « clause de sauvegarde » de 1982-1983 que pour l'augmentation de 1 % accordée au 1er avril 1984, il s'en est sorti en jouant sur l'ambiguïté. Mais il n'a pu empêcher une grève générale des fonctionnaires le 8 mars dernier, CFDT et CFTC exceptées. Autre paradoxe.

M. Le Garrec hérite donc pour 1984 d'une situation salariale bloquée. Pour cette année, *il* n'y a eu qu'une augmentation de 1 % au 1er avril dernier. M. Mauroy avait refusé, malgré les demandes des syndicats et notamment de la FEN et de FO, une nouvelle majoration de 1 % au 1er juillet. *Selon M.* Bergeron, M. Delors était prêt à un tel geste pour l'automne, mais M. Mauroy s'y opposait. M. Fabius accordera-t-il à M. Le Garrec une marge de manœuvre suffisante pour faire redémarrer la politique contractuelle ? Le nouveau secrétaire d'Etat pourra également manifester sa bonne volonté en diffusant, au moins auprès des syndicats, le rapport Blanchard sur les primes, resté depuis plusieurs semaines sous le coude de M. Mauroy...

M. N.

Que M. Mitterrand laisse en paix la Constitution

(Suite de la première page.)

La Constitution ne peut servir d'enjeu, de moyen à des luttes électorales ou politiques. Résoudre des difficultés de circonstances, en modifiant un texte que l'on devrait mettre un point d'honneur à ne pas triturer, relève de l'expédient. En France, trop souvent, on affecte de croire qu'une révision ou un changement de Constitution apporte un soulagement immédiat. C'est vrai, mais quels ravages profonds ! Voilà *qu'on a choisi*, *pour le combat tac*tique, le terrain du référendum – et accessoirement celui des libertés. Comme si les Français n'étaient pas comblés pour l'un et pour les autres. Le référendum des référendums, depuis 1962, est l'élection du président de la République au suffrage universel. Peut-on rêver mieux ?

L'article 11, en limitant l'usage du référendum à l'organisation des pouvoirs publics et aux traités internationaux, est d'une prudence appréciable. Au-delà, sous prétexte de donner la parole au peuple, on ne mettra que des commodités supplémentaires à la disposition du président de la République, lequel, dans le monde de la démocratie, dispose déjà, parmi tous ses collègues, des pouvoirs les *plus vastes. La vraie question que* pose ce projet de référendum, à l'horizon de septembre, est celle-ci : « Voulez-vous accroître les pouvoirs du président de la République ? », alors qu'on s'apprête à demander : « Voulez-vous décider de vos libertés ? »

L'opposition comme le président de la République portent une égale responsabilité dans le dévoiement possible de la Constitution. La première, en déposant des projets de loi sur l'extension du domaine du référendum, cherchait davantage à embarrasser un président qui ne prisait guère et redoutait cette procédure qu'à être fidèle à l'esprit du « gaullisme ». Le second, ne désirant que « piéger » ses adversaires sur le terrain des « libertés », en viendrait à se faire attribuer des pouvoirs exorbitants, ce qui devrait horrifier tout socialiste, homme de gauche, ou démocrate de quelque bon sens.

Car ce qui risque d'être enclenché, parmi les surenchères au nom des libertés et des droits du peuple à en décider souverainement, c'est une stratégie de rupture : rupture avec les équilibres que le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel assurent respectivement vis-à-vis des initiatives de *l'exécutif et* du *législatif*. Les Français n'ont-ils pas fait le tour de toutes leurs libertés, sans attendre septembre 1984 ? Faut-il qu'ils remettent en cause, selon une question et à un moment choisis sans innocence, soyons-en sûrs, tous les contrôles de sécurité par lesquels ils s'étaient prémunis contre l'arbitraire ou l'aventure ?

Je ne peux imaginer que le président de la République renonce à ce qu'il avait voulu représenter, pour ne privilégier que son aventure personnelle. « Bien sûr, dit-il, s'il n'était pas lui, un parfait démocrate, cette évolution serait dangereuse. » Mais notre devoir est de regarder au-delà de sa propre *course et de regarder le dan*ger en face, même au loin.

Avec le départ des communistes du gouvernement, M. Mitterrand bénéficiera désormais d'une situation suffisamment renouvelée pour jouer pleinement le jeu tactique d'une majorité présidentielle *que sa gestion et sa sin*cérité permettront de dégager. Qu'il laisse en paix la Constitution, ce qui est la règle pour les peuples forts et pour les chefs avertis du destin national !

MICHEL JOBERT.

● *Le projet de référendum pourrait être examiné par l'Assemblée nationale le 21 août.* – Selon M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, le projet de loi sur le référendum pourrait être examiné par l'Assemblée nationale le 21 août, après être passé devant le Sénat. M. Labarrère, *qui sortait de la* conférence des présidents, chargée de fixer l'ordre du jour des travaux parlementaires, a précisé que le projet de loi sur la presse sera revu en septembre *« avant la campagne sur le référendum, s'il a lieu »*.

● *M. Georges Sarre*, député socialiste de Paris : *« Derrière l'idée saugrenue de dissolution de la représentation nationale se profile l'idée dangereuse d'un coup de force contre les institutions. M. Chirac confond les désirs du RPR et la réalité du pays. Le caractère scandaleux de sa dernière proposition montre la vacuité de ses projets. »*

● *AU RPR.* – M. Robert Galley, ancien ministre, député de l'Aude depuis 1968 a été désigné comme trésorier national du RPR en remplacement de M. Michel Caldaguès, sénateur de Paris, qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions. M. Yves Fromion (quarante-trois ans), ancien élève de Saint-Cyr, ancien aide de camp de plusieurs ministres de la défense, sous-préfet depuis 1978 et chargé de mission au cabinet du maire de Paris depuis 1980, est nommé directeur de cabinet de M. Bernard Pons secrétaire général du RPR en remplacement de M. Jean-Claude Groshens.

Rajeunissement

Plus jeune premier ministre depuis la Restauration, M. Laurent Fabius a constitué un gouvernement à son image : 22 de ses membres – la majorité absolue – ont moins de 50 ans (il n'y en avait que 17 sur 42 dans le premier gouvernement de M. Pierre Mauroy, celui du 22 mai 1981), 7 dont le premier ministre ont moins de 40 ans, 14 ont entre 50 et 60 ans, 5 entre 60 et 70 ans, 2 plus de 70 ans.

Les services du protocole y sont sans doute pour quelque chose, mais le doyen, M. Gaston Defferre (73 ans), vient en tête de la liste, après M. Laurent Fabius bien entendu, et le benjamin, M. Jean-Marie Bockel (34 ans), en queue.

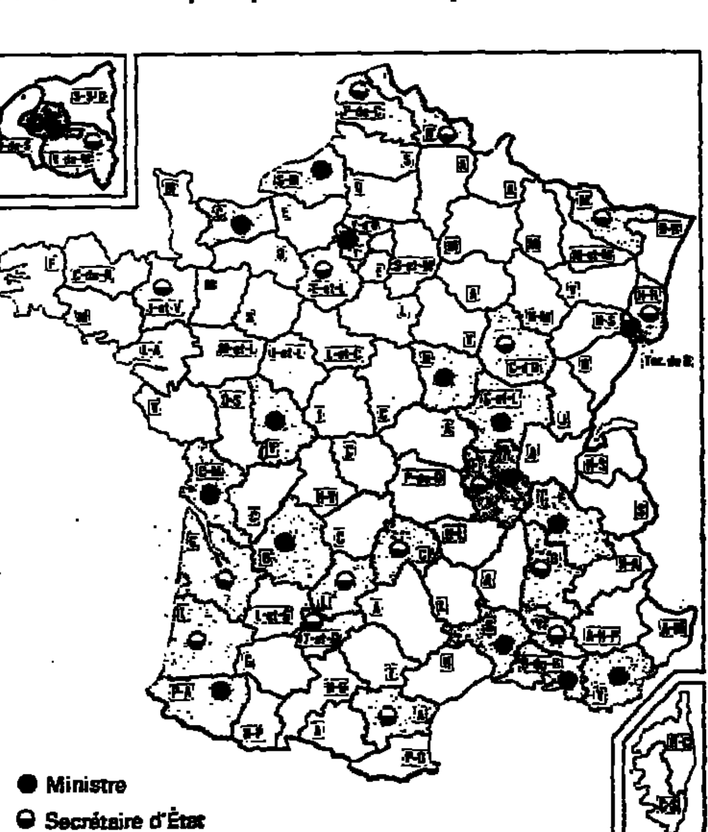
Les choix des nouveaux ministres et secrétaires d'Etat confirment cette volonté de jeunesse. Le doyen du précédent gouvernement, M. Daniel Benoist (76 ans) s'en va, mais entrent trois hommes de moins de 40 ans (outre M. Bockel, MM. Michel Delebarre et Jean-Michel Baylet), quatre nouveaux ont entre 40 et 50 ans (MM. Pierre Joxe, Jean-Pierre Chevènement, Alain Calmat, Martin Malvy) un a 59 ans (M. Hubert Curien) ; M. Haroun Tazieff vient empêcher M. Defferre d'être le seul septuagénaire de l'équipe gouvernementale.



L'implantation géographique du gouvernement

Il est des règles qui pour n'être pas écrites n'en sont pas moins respectées lors de la constitution d'un gouvernement. Il en va ainsi de celle qui veut que l'origine des ministres et secrétaires d'Etat participe d'un certain équilibre géographique. La composition de l'équipe de M. Laurent Fabius ne déroge pas à la tradition.

Les Hauts-de-Seine (avec MM. Jacques Delors et Anicet Le Pors), la Haute-Garonne (avec M. Alain Savary), la Haute-Vienne (avec M. Marcel Rigout) et la Seine-Saint-Denis (avec M. Jack Ralite) ne sont plus représentés au gouvernement.

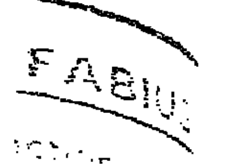


En revanche, l'arrivée de cinq élus diversifie la carte de la France gouvernementale : M. Pierre Joxe pour la Saône-et-Loire, M. Jean-Pierre Chevènement pour le Territoire de Belfort, M. Martin Malvy pour le Lot, M. Jean-Michel Baylet pour le Tarn-et-Garonne et M. Jean-Marie Bockel pour le Haut-Rhin. L'entrée de ce dernier donne un membre de gouvernement à l'Alsace, qui n'en avait pas, et il en est de même avec M. Chevènement pour la Franche-Comté.

Outre les départements et territoires d'outre-mer, cinq régions ne sont pas représentées : la Corse, les Pays de Loire, Champagne-Ardenne, la Picardie et le Limousin.

La Nièvre, après le retrait de M. Daniel Benoist, conserve un représentant avec M. Pierre Bérégovoy. Quant au Nord, outre M. Jean Le Garrec, il compte, après le départ de M. Pierre Mauroy, un autre porte-parole, M. Michel Delebarre, ancien collaborateur du premier ministre et du maire de Lille.

Dans notre carte, ne figurent pas les membres du gouvernement qui ne détiennent pas de mandat électif national ou local. C'est le cas de M. Robert Badinter, Mme Huguette Bouchardeau, M. Hubert Curien, Mme Yvette Roudy, MM. Alain Calmat, Roger-Gérard Schwartzenberg et Haroun Tazieff.



LA RÉUNION DU PARLEMENT EUROPÉEN A STRASBOURG

M. Pflimlin bien placé pour la présidence

Strasbourg. – Les quatre cent trente membres du Parlement européen sont rassemblés depuis ce mardi matin 24 juillet dans la capitale alsacienne et jusqu'à vendredi soir pour la toute première session de l'Assemblée élue en juin dernier (*le Monde* du 24 juillet). Ils devaient dès le premier jour désigner leur nouveau président.

Cette élection, qui aurait pu n'être qu'honorifique et de pure forme, a, en réalité, donné lieu, avant même qu'il soit procédé au vote, à une vive compétition. Cinq candidats briguaient au départ, en effet, les suffrages de leurs collègues : la baronne Elles, pour les conservateurs britanniques et danois, ainsi que MM. Pierre Pflimlin (chrétien-démocrate, France), Pieter Dankert (socialiste, Pays-Bas), Giancarlo Pajetta (communiste, Italie) et Altiero Spinelli (apparenté communiste italien, mais « *candidat libre* ») qui espérait réunir sur son nom et sur son fameux rapport en faveur de l'union européenne une majorité de suffrages par-dessus les clivages des partis.

Ce mardi matin, après le discours inaugural prononcé par Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, vice-doyenne d'âge, deux autres candidats se sont fait connaître : Mme von Blottnitz, écologiste ouest-allemande, et M. Jean-Marie Le Pen.

De notre envoyé spécial

Quoique M. Pflimlin partît favori (le centre droit dispose d'une avance d'environ quarante-cinq sièges sur la gauche, même si le groupe socialiste est le plus nombreux avec environ cent trente membres), l'élection restait ouverte en raison des divergences et surtout des concurrences à l'intérieur de la famille modérée. L'organisation des différents tours de scrutin a elle-même donné lieu à une âpre discussion entre les présidents de groupe. Mme Simone Veil, qui a été portée à la tête des libéraux, a pu faire prévaloir son point de vue selon lequel un délai raisonnable devait séparer les votes successifs. Le premier tour a donc eu lieu vers 11 heures, le second était prévu pour 15 heures, le troisième pour 18 heures, et le quatrième, éventuellement, en soirée, vers 20 h 30.

Les résultats du premier tour de scrutin, en fin de matinée, faisait apparaître M. Pflimlin comme fort bien placé pour l'emporter. Sur 421 votants et 413 suffrages exprimés, l'ancien maire de Strasbourg en a effet remporté 165, contre 123 au candidat socialiste néerlandais, M. Pieter Dankert, 44 à Lady Elles, 37 à M. Pajetta (PCI), 17 à la candidate écologique ouest-allemande, Mme von Blottnitz, 16 à M. Jean-Marie Le Pen et 11 seulement à M. Spinelli.

Le président du Front national a aussitôt indiqué qu'il se désistait pour M. Pflimlin, qui fut « *son collègue parlementaire sous la IVe et la Ve République* », afin d'éviter que « *cette Assemblée ne soit présidée par un marxiste* ». Ce propos a soulevé un beau chahut dans un hémicycle européen habitué à des échanges plus académiques...

Une raison plus consistante d'espérer le succès, pour M. Pflimlin, résidait dans le fait que Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, avait envoyé la veille au groupe des députés conservateurs de son pays un télégramme dans lequel le chef de la diplomatie britannique écrivait notamment : « *Les électeurs ont donné, dans ce nouveau Parlement, une majorité aux partis qui œuvrent en faveur de la liberté individuelle et économique. Je sais que votre groupe jouera pleinement son rôle dans cette majorité, et contre une Europe socialiste. Cinq années de dur labeur vous attendent. Soyez sûrs de prendre un bon départ.* » C'était naturellement inciter les conservateurs britanniques à ne pas renouveler l'opération qui, en 1982, avait conduit à l'élection de M. Dankert du fait de la division des élus modérés.

Dans ces conditions, on affichait un certain optimisme au groupe démocrate-chrétien, en début d'après-midi, en attendant le second tour de scrutin.

BERNARD BRIGOULEIX.

● *Un Groupe des droites européennes.* – M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a constitué, lundi 23 juillet, à Strasbourg, un « Groupe des droites européennes » à l'Assemblée des communautés. Ce groupe rassemble ses neuf colistiers du Front national élus le 17 juin, cinq représentants du MSI italien, et un député de l'extrême droite grecque.

POUR PERMETTRE A M. GISCARD D'ESTAING DE REVENIR A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Wolff donne sa démission de député du Puy-de-Dôme

M. Claude Wolff a donné sa démission de député de la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme. Cette décision, qui était attendue depuis plusieurs semaines, devrait permettre à M. Valéry Giscard d'Estaing de retrouver un siège à l'Assemblée nationale au terme d'une élection législative partielle qui pourrait avoir lieu en septembre.

M. Claude Wolff, qui avait été élu député du Puy-de-Dôme au premier tour des élections législatives de juin 1981, recueillant 51,91 % des suffrages exprimés, a annoncé mardi 24 juillet, dans une déclaration au quotidien *la Montagne*, que sa démission prendra effet à compter du 1er août. M. Claude Wolff est conseiller général du canton de Rochefort-Montagne et maire de Chamalières. Il a été élu le 17 juin 1984 à l'Assemblée des Communautés européennes.

S'il est élu député – comme c'est vraisemblable, – M. Giscard d'Estaing retrouvera une circonscription qui lui est familière. A vingt-neuf ans, présenté par la liste d'union des indépendants et paysans, il avait succédé à son grand-père, Jacques Bardoux, qui ne se représentait pas. Il avait été réélu dans cette deuxième circonscription du Puy-de-Dôme en 1958, en 1962, en 1967 et en 1973. En 1974, il avait abandonné son siège à M. Jean Morellon, son suppléant, qui se retirait lui-même en 1981 au profit de M. Claude Wolff.

En 1958, M. Giscard d'Estaing avait été élu conseiller général de Rochefort-Montagne et, en 1967, maire de Chamalières, fonctions qu'occupe aujourd'hui M. Wolff.

Après son échec à l'élection présidentielle de 1981, M. Giscard d'Estaing avait souhaité retrouver son siège de conseiller général. Il avait profité de la création du nouveau canton de Chamalières pour se présenter aux élections cantonales de mars 1982. Il avait recueilli au premier tour près de 72 % des suffrages exprimés.

LA REPRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS JUIVES EUROPÉENNES

Négociations entre le Congrès juif mondial et le CRIF

La recherche, par les représentants des communautés juives des Dix, d'une structure d'expression européenne achoppe sur le problème des rapports entre la communauté française et la principale organisation juive internationale, le Congrès juif mondial (CJM). La branche européenne du CJM s'estime, en effet, toute désignée pour assurer, au niveau des institutions de la CEE, la représentation des juifs des pays membres. Cependant, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), organe d'expression de la plus importante des communautés d'Europe de l'Ouest, n'est pas membre du CJM. Il existe, côte à côte, une section française du CJM, présidée par M. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur (PS) de Belfort, et le CRIF, lequel compte d'ailleurs dans ses rangs des organisations et des personnalités adhérentes du CJM.

Le CRIF, après sa création en 1944, dans la clandestinité, s'était interrogé sur son adhésion éventuelle au CJM, fondé huit ans plus tôt par Nahum Goldman et Stephen Wise. Les représentants du judaïsme français, qui se dotait, pour la première fois de son histoire, d'un organisme associant l'ensemble de ses structures communautaires et les différents mouvements politiques et sociaux juifs, avaient refusé, finalement, d'associer à son tour cette structure commune à une organisation mondiale, dont le principe même leur paraissait contestable. La personnalité de Nahum Goldman, les positions originales qu'il devait prendre sur le conflit israélo-arabe, n'avaient rien fait, par la suite, pour atténuer ces réserves. Son successeur à la tête du CJM, M. Edgar Bronfman, ne soulève pas les mêmes controverses, mais le CJM souffre toujours, aux yeux de plusieurs dirigeants du judaïsme français, du poids en son sein, de la communauté américaine.

L'emprise du judaïsme américain

Il ne saurait être question, pour le CRIF, d'adhérer à une branche européenne du CJM qui ne serait qu'une extension à l'Europe de l'emprise du judaïsme américain sur cette organisation. Les responsables de la branche européenne du CJM affirment que leur intention est, au contraire, de rééquilibrer leur mouvement, en lui donnant un fort contrepoids européen. Pour preuve de leur bonne foi – et dans l'espoir de hâter la conclusion, – ils avaient proposé, après le décès, en mai dernier, de Maurice Grynfogel, la présidence de la branche européenne à M. Théo Klein, président du CRIF, si ce dernier, bien sûr, décidait d'adhérer au CJM.

Cette offre n'a pas suffi à vaincre les réticences du CRIF, et c'est M. Greville Janner, membre du Parlement britannique, président du Board of Deputies of British Jews, organe dirigeant de la communauté britannique, qui a été nommé, par le bureau de la branche européenne, « *président en exercice* » de celle-ci jusqu'à son congrès annuel, en septembre prochain. Le CJM, par cette désignation, a pris acte du refus du CRIF d'entrer purement et simplement dans la branche européenne.

Des organisations importantes au sein du CRIF, telles que le Consistoire central (encore que son président, M. Jean-Paul Elkann, soit, à titre personnel, membre du CJM) et l'Alliance israélite, sont hostiles à un tel ralliement. S'agissant du Consistoire central, il est à remarquer que sa position n'est pas partagée par les consistoires locaux, dont plusieurs adhèrent à la section française du CJM. Ce n'est pas le cas, en revanche, du Fonds social juif unifié, qui regroupe les activités sociales et éducatives de la communauté. Cette situation, jointe aux objections que soulève la formule de simple adhésion proposée par le CJM, a amené M. Klein à avancer, lors d'une rencontre entre les deux parties, le 11 juillet dernier, l'hypothèse de la création d'une conférence des communautés juives européennes, qui aurait des rapports contractuels avec le CJM. Cette conférence ou ce conseil consultatif prendrait la place de l'organe de représentation, déjà existant, du CJM auprès de la Communauté européenne. Cette solution, selon M. Klein, aurait, en outre, l'avantage de la logique, puisque la branche européenne du CJM comprend aussi les communautés affiliées des pays de l'Est (l'URSS exceptée) et qu'il s'agit, dans cette affaire, de la seule Europe des Dix.

Le CJM a souhaité consulter les autres communautés européennes, qui en sont toutes membres, avant de faire connaître, dans les prochains jours, sa réponse. Son principal atout est qu'aucune solution ne pourrait aboutir sans son accord, puisque sa branche européenne est effectivement représentative des communautés des principaux pays de la CEE, sauf la France. Il est vrai, en revanche, que l'absence de l'organe dirigeant de la communauté française, la plus nombreuse de toutes, réduit le poids politique et logistique du CJM en Europe.

PATRICK JARREAU.

société



DES PROCÈS ENTRE MÉDECINS A PAPEETE

Les fureurs de Me Gisèle Halimi

Rien ne l'arrêtera. Au cœur de l'été parisien, Me Gisèle Halimi vibre. Elle rêve qu'elle gagne des procès en cascade devant le tribunal correctionnel de Papeete, à Tahiti, alors qu'elle les perd. Elle se rappelle qu'elle a choisi, voici trente-cinq ans, le barreau parce que l'injustice lui est *« physiquement insupportable »*. Elle s'enfièvre pour son dossier qui, par la grâce de son talent et de son entregent, devient une affaire : l'affaire Schlouch.

Ce serait un bonheur professionnel, l'un de ces procès que l'on fait mijoter amoureusement comme un bon petit plat, s'il n'y avait en contrepoint le malheur d'un client, le docteur Claude Schlouch, soixante et un ans, et, au premier plan, une histoire dans laquelle, dit Me Halimi, *« le néo-colonialisme se nourrit d'un imbroglio juridique »*. Imbroglio ? A coup sûr. Une note de dix-huit pages établie par l'avocate parvient tout juste à établir la chronologie du dossier.

Tahiti, donc. Non point un simple décor dans cette affaire, mais peut-être l'une des clés du dossier. Car le docteur Schlouch, juif pied-noir né à Sidi-Bel-Abbès, l'ignore peut-être lorsqu'il s'installe à Papeete en 1976, mais la médecine de ce territoire d'outre-mer est aux mains des militaires en activité ou à la retraite. Il y a, certes, des exceptions ; elles sont rarissimes. Et, par ses méthodes, ce toubib qui fut durant vingt et un ans médecin de campagne, dans la Côte-d'Or, à la satisfaction de tous (si l'on en croit les témoignages des élus), va attirer sur lui tous les malheurs.

Des faux

Dans cette île du Pacifique, le docteur Schlouch ouvre un cabinet de médecine générale. *« Il se constitue une clientèle importante, à majorité polynésienne, notamment parmi les femmes*, rappelle Me Halimi. *Il se bat aussi pour l'application de la loi Veil »*, qui ne sera pas tout de suite en vigueur là-bas. C'est un adepte des nouvelles méthodes « douces » d'accouchement. Tout va bien, en apparence. Sauf que le docteur Schlouch, à l'évidence, contrarie les médecins militaires, ses confrères. Une hostilité naît, qui grandira.

Et ce sera, précédant l'affaire Schlouch, l'affaire Mariteragi. Le 30 juillet 1979, Mme Mariteragi consulte le docteur Schlouch, son médecin traitant. Ce jour-là, cette mère de six enfants, enceinte, se plaint de saignement vaginaux. Le docteur diagnostique la mort du fœtus *in utero* avec rétention, et pratique une perfusion pour l'expulser. Le lendemain, le col de l'utérus est plus ouvert, mais l'expulsion n'est pas pour autant obtenue. Dans son rapport d'expertise, le professeur de gynécologie-obstétrique Yves Malinas note : *« Sagement, le docteur Schlouch remet au lendemain un nouvel essai. »*

Or le nouvel essai n'aura pas lieu. Pressée, inquiète, Mme Mariteragi se rend à l'hôpital Mamao, dirigé par le médecin général Barres. Alors commence le *« règlement de comptes »*, selon Me Halimi : *« On lui dit* [à Mme Mariteragi] *que son fœtus de seize semaines n'est pas mort du tout, qu'il est vivant. On lui laisse entendre les prétendus battements de cœur du fœtus alors que ce sont les siens. Après l'expulsion, on lui raconte qu'on a mis son « bébé » en couveuse, qu'il a vécu cinquante minutes. »* Bref, Mme Mariteragi sort de l'hôpital Mamao persuadée que le docteur Schlouch, par incompétence, lui a tué son enfant. Fin de l'épisode.

Six mois passent. En janvier 1980, Mme Mariteragi reçoit une note d'honoraires du docteur Schlouch. La colère la saisit. Pour elle, pas de doute. Non seulement le docteur Schlouch lui a tué son bébé, mais il lui réclame de l'argent. Elle assigne alors le docteur devant le tribunal de Papeete en dommages-intérêts.

Et c'est-là que l'affaire Mariteragi s'efface au profit d'une affaire Schlouch, car cette femme de bonne foi produit les certificats du docteur Cazenave, alors commandant chirurgien des hôpitaux des armées, et du docteur Beaumont, volontaire pour l'assistance technique (VAT) pour appuyer sa plainte. Des faux, selon le docteur Schlouch et Me Halimi. Le professeur Malinas écrit dans son rapport, en style plus modéré : *« (...) Les médecins de l'hôpital ont affirmé que le fœtus était vivant sur une erreur d'interprétation de l'enregistrement. »* Le procureur de la République lui-même, indique notamment dans son réquisitoire, après que le docteur Schlouch ait porté plainte : *« (...) Les documents établis par le docteur Cazenave (...), pour être produits en justice, contenaient d'une part une affirmation certifiant faussement l'existence d'une maladie (épisode septicémique), d'autre part faisaient état de faits matériellement inexacts : le traitement en ville par antibiotique non spécifique et perfusions à visées abortives. »*

Une « affaire Dreyfus » ?

De tout cela, sans compter d'autres détails, le tribunal correctionnel de Papeete n'a pas tenu compte. Le 17 juillet, il a relaxé les deux médecins militaires pousuivis. La fureur froide de Me Halimi en a grandi. Elle a aussitôt écrit au garde des sceaux pour qu'il relève appel de ce jugement. Elle avait précédemment demandé que la Cour de cassation soit saisie de sa *« plainte en faux et forfaiture contre le procureur de la République Jean Sarcelet »*.

L'affaire n'est pas mince pour Me Halimi, qui charge ses canons jusqu'à la gueule. Elle rappelle que son client, dans ce contexte, a été suspendu six mois par la section locale de l'ordre des médecins, condamné et dispensé de peine pour avoir posé des stérilets dès la première visite de ses patientes, etc. Elle dénonce le *« truquage »* du dossier médical de Mme Mariteragi saisi à l'hôpital Mamao. Elle s'indigne d'un *« complot judiciaire et antisémite qui s'est noué en 1979 »*. Elle lâche : *« Nous sommes dans une affaire Dreyfus »*, et se déclare prête à abandonner son mandat de député (app. PS), si cela était nécessaire, pour se dévouer à la cause du docteur Schlouch.

Ce dernier, à tout prendre, ne s'identifie sans doute pas à ce capitaine qui fit, un moment, l'histoire de France bien malgré lui. Déjà les professeurs Minkowski et Malinas, les docteurs Pierre Simon et Bernard Kouchner, le soutiennent, ainsi que Nicole Avril, Yves Montand, Guy Bedos et bien d'autres. On reparlera de l'affaire Schlouch.

LAURENT GREILSAMER.

BATAILLE POUR LE CENTRE DE L'HEXAGONE

Bruère, le nombril de la France

De notre correspondant

Bourges. — Pouvoir contempler le *nombril de la France... C'est* en tout cas le souhait d'un architecte parisien, M. Claude Parent. L'auteur des plans de la Maison de l'Iran à la Cité universitaire à Paris et de l'église futuriste Sainte-Bernadette, à Nevers, vient de proposer le projet d'un « monument symboliste » destiné au petit village du Cher, se considérant comme le centre de l'Hexagone, Bruère-Allichamps, six cent *cinquante-huit habitants*. Ce monument, composé d'une structure en béton de 15 mètres sur 30, représenterait le ventre d'une femme couchée sur une colline surplombant le Cher... L'enceinte accessible par le nombril accueillerait un centre culturel et d'hébergement pour touristes, le tout recouvert de mosaïque aux tons imitant la couleur de la peau.

Le père de ce projet, pour le moins original, évalué à 20 millions de francs, a *déjà reçu en dot de M. René* Larguinat, maire de la commune, un terrain *de 8 000 mètres carrés*. Une idée que l'on prend ici très au sérieux *« dès l'instant où ça ne coûte rien au village »*, précise, toutefois, le premier magistrat. Les plans définitifs déposés au secrétariat de la mairie ont déjà été communiqués au ministre de la culture en attendant le feu vert de l'Elysée.

René Larguinat voit dans ce nombril *« une confirmation de Bruère comme centre de la France »*. Il estime que les travaux devraient commencer assez rapidement. Dans cette partie du pays où la France *cherche son centre*, où les communes avoisinantes contestant à *Bruère* ses prétentions géographiques, le monument ferait taire la querelle. Pour le maire, *« au point de vue touristique, ce serait tout à fait épatant... »*.

Voilà qui éclipserait la borne milliaire, vestige romain planté au beau milieu du village, indiquant depuis deux mille ans le point sensible tant convoité.

PATRICK MARTINAT.

Le juste milieu

Bruère-Allichamps, dans le Cher, se considère depuis longtemps comme étant le centre géométrique de la France. Le Guide bleu Auvergne-Centre (édité en 1924) précise en effet : *« A l'embranchement des routes de Saint-Amand et de La Celle, une borne milliaire romaine, relevée en 1757, marque le centre supposé de la France d'alors. »* Mais en 1757, la France ne comprenait ni la Corse (rattachée en 1768), *ni la Savoie, ni le comté* de Nice (français depuis 1860). En outre, la méthode de calcul, à l'époque, ne pouvait être que rudimentaire.

A notre demande, deux ingénieurs de l'Institut géographique national (IGN), MM. Jean Denègre et Claude Pilkiewicz ont calculé, avec les moyens informatiques actuels, le centre géométrique de la France. Etant entendu que la localisation est déterminée, à quelques centaines de mètres près, le « nombril » de la France, sans la Corse, mais avec les îles côtières, est au lieu-dit La Coucière, sur la commune de Vesdun *(Cher), soit à 21 km au sud de* Bruère-Allichamps. Si on inclut la Corse, il est situé soit à Nassigny, soit à Vallon-en-Sully (Allier), c'est-à-dire à 13 km environ au sud-est de La Coucière.

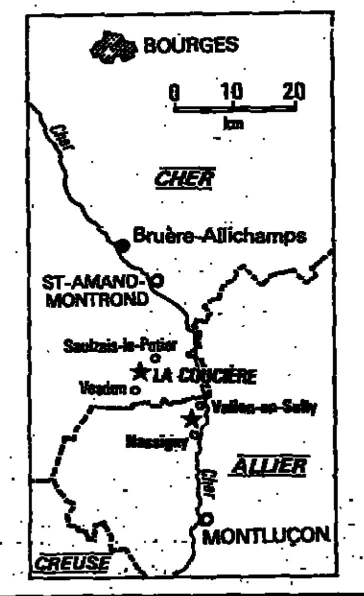
MM. Denègre et Pilkiewicz expliquent et commentent ainsi leurs calculs qu'ils qualifient eux-mêmes de provisoires : *« Grâce à l'informatisation progressive de la cartographie, l'IGN vient de procéder à un premier calcul automatique du centre de gravité du territoire métropolitain d'après des critères purement géométriques, qui assimilent celui-ci à un plan horizontal. Ce qui n'est évidemment qu'une abstraction arbitraire.*

» Dans l'état actuel des données cartographiques numériques disponibles, le résultat a été obtenu en calculant le centre de gravité des 36 452 communes françaises, chacune affectée d'un « poids » égal à sa superficie. Chaque commune est localisée d'après ses coordonnées rectangulaires, la superficie étant, quant à elle, issue de la banque de données communales de l'INSEE.

» La superficie pose d'ailleurs un problème, car dans les déterminations actuelles, les surfaces d'eau libre sont exclues, notamment les lacs de grande dimension. Devrait-on, dans un calcul ultérieur lorsque l'information sera disponible, les prendre en compte ? Sans doute. Mais alors aussi, la partie du lac Léman attribuée à la France, ainsi que les grands étangs du Languedoc-Roussillon qui ressemblent pourtant à des enclaves marines.

» A l'inverse, doit exclure les îles ? Peut-être. Mais alors aussi celles du golfe du Morbihan par exemple qui font pourtant quasiment partie du continent, ou celle d'Oléron qui est rattachée au continent par un pont, etc.

» Les progrès de l'informatisation de la cartographie de base et la disponibilité de nouvelles données permettront, à l'avenir, d'exécuter le même calcul à partir de n'importe quelle hypothèse de départ. Mais la « vérité » n'en sera pas plus aisée à déterminer parce qu'elle n'existe pas vraiment. »



YVONNE REBEYROL.

EN BREF

Pronostic réservé après une troisième tentative de suicide de Gaétan Zampa

Gaétan Zampa, qui avait tenté de se suicider à deux reprises depuis l'ouverture du procès où il comparaît, à Marseille, avec quarante co-inculpés, a de nouveau cherché à se donner la mort lundi 23 juillet dans sa cellule de la prison des Baumettes. Cette troisième tentative a nécessité une intervention chirurgicale.

C'est vers 19 heures que le détenu a essayé de se pendre à l'aide d'une corde confectionnée avec des morceaux de draps. Celle-ci s'étant rompue, Gaétan Zampa a fait une chute qui a provoqué un arrachement de la trachée artère. Une intervention chirurgicale a été effectuée aussitôt. Dans la matinée du 24 juillet l'état du blessé qui avait été placé en réanimation, était considéré comme sérieux et l'on devait procéder à de nouveaux examens.

Mandat d'arrêt contre le fondateur d'Action directe

Jean-Marc Rouillan, trente ans, fondateur du groupe extrémiste Action directe, vient de faire l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, qui le soupçonne d'avoir participé, le 30 juillet 1983, à un hold-up commis à la bijouterie Aldebert, place de la Madeleine, à Paris. Jean-Marc Rouillan vit dans la clandestinité depuis la dissolution d'Action directe par le conseil des ministres en août 1982. Il a échappé depuis lors, à plusieurs reprises à la police, notamment dans la région parisienne, le 2 février 1984, lors de l'arrestation de Vincenzo Spano, militant extrémiste italien des COLP (Communistes organisés pour la libération du prolétariat) et, à Bruxelles, le 13 mars (*le Monde* du 24 juillet).

● *Des pèlerins se noient au Mont-Saint-Michel.* — Deux adolescents, Vincent Bellis, quatorze ans, et David Tetrel, quinze ans, qui effectuaient, lundi 23 juillet, leur pélerinage annuel au Mont-Saint-Michel (Manche) se sont noyés, victimes d'une hydrocution dans le Couesnon, à proximité du Mont-Saint-Michel.

Le statut de réfugié est reconnu à un militant basque espagnol

Bayonne. — La commission des requêtes des réfugiés du Conseil d'Etat a décidé d'annuler le refus de l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) d'accorder depuis 1979 le statut de réfugié politique à Agustin Irazustabarrena. *« La qualité de réfugié est reconnue à M. Irazustabarrena »*, indique l'arrêt.

Plusieurs fois arrêté et torturé par la police espagnole, victime d'une tentative d'enlèvement et menacé de mort par l'extrême droite, le militant basque s'était réfugié en France en novembre 1982. La commission du Conseil d'Etat a estimé qu' *« en raison de ces circonstances il doit être considéré comme craignant avec raison, malgré l'évolution démocratique de l'Espagne, d'être persécuté s'il se réclamait de la protection de son pays d'origine »*. Cet arrêt ne manquera pas d'être exploité par la défense lors des huit procès d'extradition *annoncés pour les premiers jours* d'août. — *(Corresp.)*

● *Assassinat d'un pompiste à Grenoble.* — La sûreté urbaine de Grenoble a appréhendé, lundi 23 juillet, un jeune homme de vingt-quatre ans, qui aurait reconnu le meurtre de M. Jean Manin, pompiste, dont le corps avait été découvert le même jour vers 7 h 30, le crâne fracassé, dans sa station-service. Le meurtrier présumé aurait frappé la victime à deux reprises à l'aide d'un outil, après une conversation orageuse.

● *Une jeune femme tuée dans un parking à Vincennes.* — Le cadavre d'une jeune femme, Ghislaine Veysset, vingt-huit ans, a été retrouvé, lundi 23 juillet, dans un parking de la rue Diderot à Vincennes (Val-de-Marne). La jeune femme, qui habitait l'immeuble et vivait chez ses parents, a été tuée de trois coups de couteau. D'après les premiers éléments de l'enquête le vol ne semble pas avoir été le mobile du meurtre. L'arme du crime n'a pas été retrouvée.

512 plaintes pour fraude fiscale en 1983

Le Courrier de la Chancellerie *fait le bilan, dans sa dernière parution, de la répression pénale des fraudes fiscales en 1983. L'administration ne recourt au juge pénal que pour des fraudes exceptionnelles. Le nombre de plaintes déposées a été de 512 en 1983 contre 408 en 1980. Le montant des fraudes qui ont fait l'objet d'une plainte est évalué à plus de quatre cent dix millions de francs. La nature des infractions visent essentiellement des défauts de déclaration (45 %), des dissimulations de recettes, revenus ou bénéfices (53 %). Ces plaintes concernent principalement les commerçants et les industriels, les dirigeants de société et les professions libérales. Les peines encourues par les fraudeurs sont dans les deux tiers des affaires d'emprisonnement avec sursis assorti d'une amende.*

● *Trois prix médicaux.* — Le professeur Maxime Schwartz, chef de l'unité de génétique moléculaire à l'Institut Pasteur, a reçu le prix Richard-Lounsberry, d'un montant de 50 000 dollars (plus de 400 000 F), pour ses travaux sur certains mécanismes de l'expression des gènes au niveau des membranes bactériennes. D'autre part, le professeur André Boué, directeur de l'unité de biologie prénatale de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), a reçu le premier prix de la Fondation GPA (Groupe des populaires d'assurances), d'un montant de 300 000 F, pour récompenser l'ensemble de ses travaux sur le diagnostic des maladies du fœtus. Enfin, le prix de l'Institut de la vie (Fondation Electricité de France), d'un montant de 300 000 F, a été remis à Liège à trois chercheurs — dont deux Français — pour avoir permis l'élaboration de vaccins synthétiques et d'adjuvants de l'immunité. Il s'agit de MM. Louis Chedid, chef du laboratoire d'immunothérapie expérimentale à l'Institut Pasteur de Paris, Edgar Lederer, chef du laboratoire de biochimie du Centre national de la recherche scientifique à Gif-sur-Yvette, et Michael Sela, président de l'Institut Weizmann des sciences à Rehovot (Israël).

Admissions aux agrégations

(par ordre alphabétique)

● **Anglais**

Mmes et MM. Jean-François Allafort (6e ex.) ; Philippe Alliès (23e) ; Anne-Jo Ancelin née Eisenhower (71e ex.) ; Geneviève Artus (12e ex.) ; Henri Astier (36e ex.) ; Anne Baudry (35e) ; Pascale Barat née Hourbeigt (77e ex.) ; Sylvie Bénard (47e) ; Agnès Berthin (77e ex.) ; Angela Blazy (21e ex.) ; Marie-Claire Bondeau (16e) ; Luc Borot (42e ex.) ; Gilles Bouet (71e ex.) ; Marie-Laure Boulanger (44e) ; Maryse Bray née Le Coguic (36e ex.) ; Elaine Briggs née Clark (17e ex.) ; Edward Brown (64e ex.) ; Béatrice Buffard (45e) ; Bernadette Businelli née Businelli (64e ex.) ; Barrie Cadwallader (64e ex.) ; Régine Camps (20e) ; Marc Champion (71e ex.) ; Jean Cluzel (10e) ; Brigitte Coup-La Fronde (77e ex.) ; Paul Cox (33e ex.) ; Jean-Pierre Daraux (36e ex.) ; Christina De Caix (6e ex.) ; Françoise Debilliers (82e ex.) ; Mary Debrabant née O'Neill (46e) ; Catherine Delmas née Klein (64e ex.) ; Evelyne Delvoye (17e ex.) ; Patrick Di Masio (9e) ; Caroline Di Miceli née Mann (48e ex.) ; Alain Diana (27e ex.) ; Fiona Dousson née Macnamara (29e ex.) ; Hélène Drieu La Rochelle (11e) ; Ginette Dupont née Barbier (36e ex.) ; Jeanne Ellien (55e ex.) ; Robert Emeras (50e ex.) ; Elisabeth Fabaron (24e) ; Anne-Marie Fenby née Coulouarn (31e) ; Pierre Ferry (70e) ; Corinne Fesquet née Seguin (42e ex.) ; Maryvonne Goarin née Le Page (64e ex.) ; Gilles Grateau (55e ex.) ; Stéphane Gresset (33e ex.) ; Dominique Henriette Hellard (52e ex.) ; Yveline Marie-Claude Hemme (26e) ; Florence Isnard (3e) ; Patricia-Caroline Kruth (50e ex.) ; Alain Laban (59e) ; Christine Laffargue née Tebbit (87e ex.) ; Anne Laurichesse (32e) ; Jean-Yves Le Bourdonnec (60e ex.) ; Jean-Yves Le Disez (2e) ; Gwenael Le Duc (87e ex.) ; Catherine Levy (77e ex.) ; Philippe Lissac (71e ex.) ; Isabelle Lucas (5e) ; Claire Majola (4e) ; Régis Mauroy (87e ex.) ; Lila Mekhtoub (69e) ; Vincent Michelot (12e ex.) ; Yves Millou (82e ex.) ; Françoise Morcellet (85e ex.) ; Sylvie Nail (6e ex.) ; Sylvie Neven (29e ex.) ; Catherine Nevole née Augustin (1re) ; Guy Ohresser (48e ex.) ; Françoise Pailler (41e) ; Marie Pandolfi (63e) ; Marie-Lise Paoli (14e ex.) ; Bruno Pellier (85e ex.) ; Michel José Perez (25e) ; Jean-Louis Picot (77e ex.) ; Chantal Pinon (71e ex.) ; Patricia Prunier née Léon (55e ex.) ; Françoise Rigaud (60e ex.) ; Natalie Roulon (60e ex.) ; Pierre Sciama (27e ex.) ; Jean-Luc Switalski (21e ex.) ; Sylvie Tison (36e ex.) ; Susan Toche née Adlam (55e ex.) ; Isabelle Vagnoux (52e ex.) ; Michel Valmary (52e ex.) ; Guylaine Villieu (71e ex.) ; Gilda Vincent (82e ex.) ; Christine Vivies née Reynie (17e ex.) ; John Wilde (87e ex.) ; Agnès Yeche née Mouysset (14e ex.).

● **Mathématiques**

Mmes et MM. Rémi Abgrall (8e) ; Michel André (91e) ; Pascale Auzanneau (54e) ; Jacques Barbe (72e) ; Jacques Bauer (62e) ; Lionel Bayle (55e) ; Marie-Pierre Béal (86e) ; Gilles Benoist (111e) ; Joël Benoist (79e) ; Christian Blanchet (63e) ; Alain Blomme (97e) ; Jean-Paul Bodeveix (48e) ; Claude Boitel (30e) ; Béatrice Bonnin (31e) ; Jean-Maurice Bontinck (116e) ; Daniel Boquin (31e) ; Jean-Michel Brochet (34e) ; Robert Brouzet (72e) ; Jean-Pierre Cambou (124e) ; Pierre Capelle (47e) ; Michel Carré (103e) ; Christophe Champetier (26e) ; Pascal Chantriaux (116e) ; Jean-Marie Chesneaux (68e) ; Jean-Yves Chevrolat (45e) ; Annie Choquet (67e) ; Marie-Christine Concordel-Astre (12e) ; François Coquet (109e) ; Corinne Cornet-Delvallet (113e) ; Françoise Coulomb (84e) ; Gilles Craspay (55e) ; Jean-Pierre Croisille (13e) ; Claude Danthony (23e) ; Jean-François Dantzer (82e) ; Simon David (29e) ; Sylvie de Laguiche (16e) ; Thierry de Peretti (68e) ; François Decrolier (91e) ; Dominique Dehay (124e) ; Renaud Delannay (84e) ; Claude Delautre (89e) ; Bernard Delyon (116e) ; Jean Denis (116e) ; Françoise Dupont (80e) ; Frédéric Dupré (18e) ; Christine Fricker (86e) ; Pierre Gachet (124e) ; Hélia Galceran (51e) ; Françoise Galliot (94e) ; Antonio Garcia (10e) ; Henri Gauthier (96e) ; Philippe Gauthier (116e) ; Jean-Luc Giraudel (97e) ; Emmanuel Giroux (2e) ; Léo Glangetas (64e) ; Jean-Claude Gruet (13e) ; Serge Grunenberger (40e) ; Denis Guibourg (76e) ; Geneviève Guillaumin (116e) ; Jean-Luc Hans (77e) ; Jean-Louis Harlé (109e) ; Sylvain Hénaff (55e) ; Michel Henri (39e) ; Patricia Hivert (97e) ; Catherine Houard (61e) ; Claude Huet (55e) ; Alain Kerdoncuff (68e) ; Roger Kerjouan (6e) ; Satyanad Kichenassamy (4e) ; Anne-Marie Lagrange (113e) ; Bernard Landreau (77e) ; Pierre Lavaurs (1er) ; Philippe Le Floch (20e) ; Catherine Le Merdy (89e) ; Eric Le Nagard (13e) ; Eric Leborgne (116e) ; Sophie Lefebvre (42e) ; Ghislaine Lefol-Barbet (51e) ; Claude Lemaire (17e) ; Paul Maheu (33e) ; Annick Mahieux (22e) ; Pascal Mano (113e) ; Jean-Pierre Marco (116e) ; Jean-Hugues Martouzet (23e) ; Claude Mattera (64e) ; Gaël Meigniez (111e) ; Sophie Mercier (91e) ; Frank Merle (38e) ; Nadine Michau-Chabroux (72e) ; Christine Mohring (4e) ; Philippe Nabonnand (103e) ; Geoffrey O'Dowd (49e) ; Eric Obermeyer (60e) ; Jacques Oyallon (124e) ; Frédéric Paulin (37e) ; Sylvie Paycha (97e) ; Laure Percier-Shneeberger (40e) ; Michel Perrin (71e) ; Michel Prestour (97e) ; Agnès Pfertzel (10e) ; Evelyne Pierrot-Marachin (55e) ; Marie-Laure Pointud (72e) ; Jean-Marie Poublanc (97e) ; Bernard Poulin (106e) ; Pierre-Marie Princiaux (86e) ; Hubert Quatreville (18e) ; Jean-Yves Ranjeva (80e) ; Leila Reille (94e) ; Bertrand Rivière (107e) ; Jean-Yves Rochedieu (43e) ; Erick Roser (107e) ; Marc Rosso (6e) ; Bruno Rousselet (82e) ; Jean Ruhla (34e) ; Isabelle Salaun (66e) ; Pascal Schreck (26e) ; Marie-Noëlle Sénejoux (103e) ; Bruno Sevennec (28e) ; Michel Tanguy (124e) ; Monique Teillaud (23e) ; Jean-Yves Thibon (45e) ; Philippe Thieullen (2e) ; Françoise Thocaven (21e) ; Chantal Tran-Oberlé (9e) ; Joseph Ventura (49e) ; Alain Walbron (34e) ; Gilles Zemor (44e) ; Yslaine Zerdoun (51e).

● *Une agrégation de langue et culture japonaises.* — Un arrêté publié au *Journal officiel* du 21 juillet annonce la création d'une agrégation de langue et culture japonaises. Il prendra effet à compter de la session de 1985.

LE CONGO

La République populaire du Congo à l'heure du 3[e] congrès ordinaire du PCT

Du 27 au 31 juillet, le Parti congolais du travail (PCT) tiendra son 3e congrès ordinaire. Préparé dans l'enthousiasme et appuyé par une vaste campagne de sensibilisation des masses, l'événement s'inscrit comme une étape décisive dans l'histoire de la République populaire du Congo, qui a opté depuis 1969 pour une société de type marxiste-léniniste.

Un noble projet politique

Cinq ans après l'accession au pouvoir du président Denis Sassou Nguesso, la démocratie populaire congolaise a surmonté les difficultés et les dissensions internes qui ont, à plusieurs reprises, menacé sa jeune existence.

Aujourd'hui uni et solidement organisé, le Parti congolais du travail veut réaffirmer son rôle dirigeant afin de « garantir les conquêtes du peuple travailleur, poursuivre les objectifs établis le 5 février 1979 par le chef de l'État et approfondir le processus révolutionnaire ».

Le 3e congrès ordinaire du Parti, dit « congrès de la maturité », établira un premier bilan de la gestion éclairée de Denis Sassou Nguesso et tracera les grandes lignes d'action des cinq années à venir. Mais les 768 députés du peuple qui se réuniront dès le 27 juillet ne sont pas seuls concernés : fidèle à ses idéaux, le Parti a d'abord consulté l'ensemble du pays.

Cet appel au peuple s'inscrit directement dans la ligne politique du PCT dont le noble projet vise à rendre l'initiative historique aux masses en luttant contre l'ennemi impérialiste. Projet que le Congo tente de réaliser depuis plus de vingt ans, malgré de nombreux soubresauts et revirements.

Née les 13, 14 et 15 août 1963 (journées qui sont restées célèbres sous le nom des « Trois glorieuses »), la révolution congolaise aurait sans doute sombré si Marien Ngouabi ne l'avait sauvée en 1968 en reprenant les rênes du gouvernement, en créant le Parti congolais du travail et en jetant les bases d'une société conforme aux principes marxistes-léninistes. Mais le « héros immortel du peuple congolais » se heurta à plusieurs complots et fut assassiné en 1977 avant d'avoir pu mener à terme le mouvement de radicalisation qu'il avait entrepris.

Dès lors, le pays traversa une période trouble durant laquelle les affrontements se multiplièrent, jusqu'au jour du 5 février 1979 où Denis Sassou Nguesso reçut mandat de présider aux destinées du Parti et de l'État.

Lors du 3e congrès extraordinaire du Parti congolais du travail, le nouveau chef d'État choisit de consolider les structures révolutionnaires, de renforcer la cohésion idéologique du Parti unique et d'œuvrer pour le développement économique.

Son pragmatisme et son sens politique ont dynamisé la République congolaise, qui s'achemine désormais avec plus de sérénité vers une réelle libération nationale.

La signification d'une révolution

Le grand mouvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963 qui a ébranlé les assises du néo-colonialisme a brusquement réveillé les consciences congolaises et créé une situation nouvelle. Le peuple s'est mobilisé et s'est donné le cadre institutionnel de son combat. Certes, les organisations qui se sont alors créées n'ont pas échappé à des contradictions internes. Mais la mise en place d'un état-major (en l'occurrence le Parti congolais du travail) a permis d'intensifier la lutte. Fixant les tâches immédiates ou à long terme, cette avant-garde structurée a ébauché un plan plus précis, plus hardi, évitant ainsi la dispersion des forces et des efforts.

Très vite, les gouvernants ont insisté sur le fait qu'une révolution ne réside pas dans le seul renversement d'un régime, dans le remplacement d'une équipe par une autre : ils ont défini de nouveaux objectifs pour donner au pays la liberté, l'indépendance et la justice sociale dont il rêvait. Un tel idéal nécessite une remise en question permanente de l'ordre ancien, une critique sévère de l'action coloniale et une juste appréciation des forces en présence sur l'échiquier international. Or le Congo est une des républiques d'Afrique où le pouvoir (qui réunit des éléments issus de toutes les couches sociales) est en mesure de réfléchir sur l'état de dépendance dont souffre le pays et sur les moyens qu'il possède pour se dégager du joug impérialiste.

S'il œuvre pour édifier une économie plus solide, le Parti cherche à créer des conditions permettant à l'homme de se développer pleinement, de devenir le sujet conscient et responsable de l'Histoire. La révolution idéologique revêt par conséquent une importance toute particulière. Au mythe de la culture étrangère, elle doit opposer la revalorisation des traditions locales non pour glorifier uniquement le passé mais pour y puiser des valeurs compatibles avec le progrès du pays. Le PCT lutte ainsi contre l'obscurantisme, contre la superstition et forme des cadres politiquement conscients et techniquement compétents qui peuvent s'acquitter correctement des tâches de développement de la nation.

Il n'y a pas de révolution populaire sans prise de pouvoir par le peuple. Aussi le Parti congolais du travail, qui gagne de plus en plus de terrain, tente-t-il de confier progressivement la gestion de l'État aux travailleurs.

La vie démocratique

Pour permettre aux masses d'exercer effectivement leur droit de regard sur l'activité nationale, le gouvernement révolutionnaire a réorganisé l'intérieur du pays en régions économiquement viables et procédé à la décentralisation du pouvoir jusque-là exercé par le centre. Au sein des conseils institués dans les districts et les communes, le peuple s'initie aux affaires de la collectivité, apprend à mieux comprendre les rouages de l'économie et à saisir quelques aspects fondamentaux du fonctionnement de l'État.

Le processus engagé par le Parti et l'État n'aboutira qu'au prix d'efforts constants et de patience. Denis Sassou Nguesso et ses compagnons, qui se dévouent sans compter afin de soutenir l'action créatrice des masses, se sont d'ailleurs donné des délais raisonnables pour réussir et se refusent à « *récolter le lendemain ce qu'on aura semé la veille par simple impatience* ».

Concrètement, la démocratie ne s'arrête ni aux portes des cellules du Parti, ni au siège des organisations locales, ni même lors du choix des représentants au pouvoir politique : elle s'étend jusqu'aux usines et aux administrations. La base a déjà été consultée sur tous les grands projets politiques, qu'il s'agisse du programme complémentaire du programme transitoire, de la conférence des entreprises d'État, du plan du code de la famille ou du premier plan quinquennal 1982-1986. Cette forme d'organisation est encore renforcée par l'attitude du chef de l'État, qui n'a pas hésité à se rendre dans toutes les régions du Congo pour mobiliser les masses. Partout il a dialogué avec les cadres, les paysans, les ouvriers, les artisans, les combattants et les étudiants.

Les travaux préparatoires du 3e congrès ordinaire du PCT n'ont pas échappé à la règle du jeu démocratique et viennent de donner l'occasion de faire participer les forces vives de la nation à la réflexion sur les grands problèmes actuels.

La stratégie économique

Le mouvement populaire d'août 1963 a opté en faveur de la construction d'une société socialiste au Congo. Cette volonté de rupture avec l'ordre néo-colonial ne pouvait s'opérer que progressivement. Dans la période de transition qu'elle traverse, la République populaire se devait d'élaborer des actions de développement correspondant aux capacités nationales de l'heure : le plan en vigueur est donc moins une fin en soi qu'un moyen tendant à la réalisation de l'objectif poursuivi. Les structures passées, qui entravaient la construction du socialisme, et qui furent dénoncées par le 3e congrès extraordinaire, ont conduit à bâtir une économie indépendante autocentrée, autodynamique, prenant l'agriculture pour base et l'industrie comme facteur déterminant.

Pour faire aboutir un tel projet, les congressistes ont décidé de développer les communications internes, de réaménager le territoire national, de réunir les efforts économiques des pays de la sous-région et de participer à la mise en place d'un marché commun africain.

Le PCT a créé un secteur d'Etat qui devrait un jour devenir le secteur principal. Mais cela ne l'empêche pas de développer (avec le « privé ») un secteur mixte conciliant les intérêts des uns et des autres et de laisser aux entreprises indépendantes, étrangères ou non, la possibilité d'intervenir dans plusieurs branches de l'économie.

Malgré certains échecs, nombre de victoires ont été remportées : on retiendra notamment la réalisation du complexe agro-industriel de Matsoumba, la création de l'office de commercialisation des produits vivriers, le complexe avicole de Pointe-Noire (qui doit produire près de deux millions de poulets par an), le barrage Moukou-Koulou et une raffinerie de pétrole.

Le 12e plénum du comité central du Parti congolais du travail a fait récemment part de sa satisfaction devant les travaux accomplis depuis le mouvement du 5 février 1979. Les prix à la production agricole ont augmenté, des routes ont été construites, un vaste programme d'adduction d'eau potable et d'électricité a été mené au profit de l'intérieur... Dans le monde rural (où la collectivisation gagne du terrain), les précoopératives de production et de consommation se multiplièrent. Enfin le produit intérieur brut a progressé de 12 % en 1982, ce qui, dans le contexte économique mondial actuel, constitue une jolie performance. Comme le soulignait le camarade Camille Bongou, membre du comité central du PCT, « *les résultats, ajoutés à un climat de paix tant à l'intérieur qu'avec nos voisins, prouvent que nous sommes sur la bonne voie* ».

« Le plan : la plus grande entreprise de développement depuis l'indépendance »

(Extrait de l'allocution de fin d'année 1981, prononcée par Son Excellence le Président de la République populaire du Congo, Denis Sassou Nguesso).

... « Le plan quinquennal 1982-1986 vise à faire sauter les principaux blocages observés, repérés, identifiés durant les années 1980 et 1981. Les grands objectifs poursuivis dans le plan quinquennal peuvent se résumer à ceci. Il s'agit de construire des routes, des aérodromes, des ports, de façon que pour le paysan de la Likouala, la Bouenza n'apparaisse plus comme le bout du monde ; que pour le travailleur de Madingo-Kayes, Lékana ne soit plus située aux antipodes ; que la pomme de terre produite par les travailleurs agricoles des Plateaux soit consommée par les habitants de la Sangha ; que le bois de la Likouala puisse être transformé dans le Pool ; que les allumettes de Bétou soient utilisées à Makabana ; que les principaux produits de consommation soient disponibles en permanence dans les régions grâce aux structures de stockage, que la Radio-Diffusion nationale soit entendue dans chaque village, que la télévision progressivement pénètre partout, que nos cours d'eau produisent encore plus d'électricité et que celle-ci arrive dans toutes les régions et devienne un produit de consommation courante ; que l'eau potable soit distribuée un peu partout ; que l'administration régionale, grâce à la décentralisation, reprenne vie ; que plus de logements soient construits non seulement à Brazzaville, mais aussi dans les régions ; que nos forêts, nos fleuves et notre zone maritime, nos potentialités agricoles soient mieux connus et mieux exploités ; que nos entreprises d'Etat soient redressées, que de meilleures structures d'accueil reçoivent nos élèves et nos étudiants ; que l'effort sanitaire amorcé avec l'opération « Coup de poing santé » soit poursuivi, renforcé, approfondi, développé, qu'un début de modernisation commence dans cent cinquante-sept de nos villages et qu'à l'issue du plan ceux-ci préfigurent le village type congolais de demain ; que de nombreux emplois soient créés... ».

(Extrait du discours de présentation du plan quinquennal 1982-1986 par Son Excellence le Premier Ministre Louis Sylavain Goma devant l'Assemblée nationale, décembre 1981).

« ... La réunification de notre espace économique, social et culturel national s'impose, vous le sentez, honorables Députés, comme une priorité absolue. Il est en effet vital de stopper le dépeuplement de nos campagnes, la croissance corrélative de nos deux grandes métropoles urbaines et la distorsion des économies régionales. Il est vital aussi que soient construites l'unité géographique du territoire et les conditions de sa diversité économique et culturelle. Il est vital enfin de connecter les régions entre elles, de favoriser leurs différentes vocations pour les intégrer harmonieusement au sein d'un espace et d'un marché national unifiés. C'est, vous vous en doutez, un enjeu de taille... »

● **Les programmes d'infrastructures.** *La grande priorité du plan quinquennal est, sans aucun doute, le lancement d'un vaste programme d'infrastructures de désenclavement et d'unification du territoire national. Avec 531 milliards d'investissements, c'est en effet le groupe de secteurs le plus doté... Ces 531 milliards se répartissent comme suit :*

– transport et aviation civile : 138,775 milliards ;
– travaux publics : 182,160 milliards ;
– information et ONPT : 36,229 milliards ;
– commerce : 20,332 milliards ;
– tourisme et environnement : 11,898 milliards ;
– énergie et eau : 117,096 milliards ;
– infrastructures urbaines : 24,100 milliards.

La République populaire du Congo

● **Le programme de l'appareil productif.** *Ce programme s'élève à 400 milliards, soit 36 % des opérations totales programmées au plan. Ce qui domine en matière d'investissements dans l'appareil productif, c'est la remise en état de cet appareil : les plans de redressement représentent, en effet, 21 % du financement total et 47,5 % des financements d'Etat...*

« L'importance de l'investissement pour les eaux et forêts, 194,826 milliards, est fonction de deux types de projets spécifiques : le complexe de pâte à papier à Pointe-Noire, qui est estimé à 118 milliards et les complexes d'exploitations forestières dans le Sangha et dans la Likouala... »

∴

Le Parti congolais du travail s'apprête à tenir son 3e congrès ordinaire. Depuis 1979, la République populaire a su faire progresser le socialisme au Congo, consolider le pouvoir politique et contribuer au mieux-être des populations.

Réorganisé, unifié, le Parti a mis en place des unités de base sur les lieux de travail et d'administration qui ont fonctionné sans à-coups pendant cinq ans et contribué à asseoir son autorité dans tous les secteurs de la vie nationale.

Sur le plan structurel, c'est le congrès national qui est reconnu comme l'organe suprême du Parti. Il se réunit en session ordinaire tous les cinq ans et en session extraordinaire dans certaines circonstances pour fixer les grandes orientations. Présidé par Denis Sassou Nguesso, le comité central du PCT donne des directives qu'il fait exécuter par un bureau politique dont les dix membres sont élus pour cinq ans. A la base, le Parti comprend des cellules (d'au moins cinq membres) et des noyaux (de deux à quatre membres).

Enfin des organisations de masse orientées et contrôlées par le PCT rassemblent les populations au niveau des quartiers et des villages. Elles sont au nombre de quatre : la Confédération syndicale congolaise, l'Union révolutionnaire des femmes du Congo, l'Union de la jeunesse socialiste congolaise et l'Union nationale des écrivains, artistes et artisans congolais. Ainsi le peuple participe étroitement à l'élaboration de la nouvelle société.

La préparation du 3e congrès ordinaire du PCT a d'ailleurs prouvé, une fois de plus, qu'il n'y avait aucun faux-semblant : après avoir examiné les dossiers, le comité central les a renvoyés aux assemblées locales qui, de manière unanime, ont réaffirmé leur soutien au comité central et à son Président.

Plusieurs thèmes de réflexion ont été choisis pour ce « congrès de la maturité » qui insistera sur la nécessité de renforcer le rôle dirigeant du PCT sur la société congolaise. Au nombre des actions préconisées par les délégués du peuple, citons l'approfondissement de la théorie marxiste-léniniste et la meilleure connaissance de la réalité du pays qu'il exige. Les études et recherches entamées tant par l'École supérieure du Parti que par le secrétariat général près la présidence du comité central seront intensifiées et systématisées.

Le PCT perfectionnera ses méthodes d'encadrement pour garantir une liaison permanente avec le peuple. Il poursuivra donc sa politique de décentralisation, engagera une lutte contre la bureaucratie et veillera à améliorer l'éthique de ses membres. Bref, il consolidera les acquis du 5 février 1979, tout en renforçant la cohésion des forces révolutionnaires afin de mieux engager la rude bataille économique qui l'attend. Ce 3e congrès ordinaire est donc capital pour la République populaire conduite par Denis Sassou Nguesso, pour le progrès social et le développement du Congo.

Denis SASSOU NGUESSO : un président pragmatique



Denis Sassou Nguesso, né en 1943 à Edou, petit village situé dans la partie septentrionale du Congo (région de la Cuvette), a suivi une formation d'enseignant au Collège Normal de Dolisie (aujourd'hui Loubomo). Il s'engage sous les drapeaux en 1961, après avoir été déclaré major au concours d'entrée à l'École interarmes des officiers de réserve de Cherchell en Algérie, d'où il sort sous-lieutenant, il entre un peu plus tard à l'École d'application de l'infanterie de Saint-Maixent en France.

Officier d'infanterie aéroportée, il a successivement occupé les fonctions de commandant de la zone militaire autonome de Brazzaville et de ministre de la défense nationale.

Il participe au soulèvement populaire des 13, 14 et 15 août 1963 qui a renversé l'abbé Youlou, et au mouvement insurrectionnel du 31 juillet 1968, qui a contraint le président Massemba–Debat à se démettre, et amené à la tête des institutions le commandant Marien Ngouabi. Au lendemain de cette victoire, il est désigné membre du Conseil national de la révolution (CNR).

En décembre 1969, à la création du Parti congolais du travail, il est élu membre du comité central du Parti.

Après la disparition tragique du président Marien Ngouabi (1977), il devient vice-président du comité militaire du Parti, chargé de la coordination des activités du Parti, ministre de la défense nationale.

Deux ans plus tard, il prend la tête d'un mouvement d'opposition à la déviation droitière, incarnée au sein du comité militaire du Parti par le général Yhombi Opango. Ce mouvement obtient, le 5 février 1979, la démission du comité militaire du Parti et la réhabilitation totale du Parti congolais du travail.

Denis Sassou Nguesso est alors porté à la tête d'un comité dont la mission est de préparer le 3e Congrès extraordinaire du parti. Le colonel Denis Sassou Nguesso assume à ce titre et provisoirement la fonction de chef de l'État.

Tenu du 26 au 30 mars 1979, le 3e Congrès extraordinaire du Parti congolais du travail porte le colonel Denis Sassou Nguesso à la présidence du comité central du Parti congolais du travail. Conformément à la Constitution, il devient donc président de la République, chef de l'État et président du conseil des ministres. Le 14 août, il prête serment, puis il organise en juillet des élections générales pour l'adoption d'une nouvelle Constitution et la mise en place d'une Assemblée nationale populaire.

Sur le plan économique, la gestion se caractérise par la rigueur et la fermeté. Le président Denis Sassou Nguesso invite le peuple à faire des efforts pour redresser une situation économique catastrophique. Le pays parvient à retrouver les équilibres indispensables et à envisager, au bout de trois ans, l'avenir avec optimisme.

Le plan quinquenal est, depuis le 1er janvier 1982, le véritable guide et repère de l'action de développement économique et social de la République populaire du Congo.

Le président Denis Sassou Nguesso a participé au sommet de non-alignés à La Havane en 1979 et a visité plusieurs pays avec lesquels le Congo entend développer des relations d'amitié et de coopération basées sur les intérêts bien compris de chaque partie, sur le respect mutuel des options politiques, des indépendances et des souverainetés.

Le Monde

culture

FESTIVALS

MILES DAVIS A ANTIBES

Le son noir de la musique

Miles est revenu pour la quatrième fois à Antibes. On connaît la longue histoire de sa liaison avec le public de la pinède. *Curieuse façon de parler, d'ailleurs* : quel public, celui de 1963 ou celui de 1984 ? A Antibes qui retrouve son esprit de fête, Miles a enchaîné pendant plus de deux heures ces repères, mélodies ou climats, dont il se sert comme d'une partition (*« le son noir de ma musique »*, nous dit-il).

De concert en concert, les nuances s'affinent. Moins d'insistance sur son duo avec Bob Berg par exemple, alors que celui-ci semble plus sollicité au ténor. Plus de lenteur suave, semble-t-il, dans l'esprit *bluesy*. Toujours cette nonchalance étudiée qui littéralement affole les photographes. Mais tout au long d'un parcours immuable, la musique semble à chaque fois renouvelée, inédite. Miles est un des rares musiciens de cette envergure à supporter quatre fois en moins d'un mois la comparaison avec lui-même.

Le groupe rappelé trois fois a été précédé la veille par Weather Report augmenté de Mino Cinelu. Il est suivi le lendemain par Chick Corea, le Mahavishnu de John McLaughlin avec Bill Evans, et bientôt par Hermeto Pascoal. Autant de musiciens qui ont, un jour ou l'autre, été choisis par Miles, dont l'esprit ne cesse de souffler sur les concerts du XXV[e] Festival. Ajoutons à la liste James Brown, son chanteur de prédilection programmé le 24, et nous comprendrons en quoi cette secrète cohérence recrée un vrai contact entre Antibes et son public.

A cette homogénéité de fait, Norbert Gamsohn ajoute cette année des percées vers le reggae (Jimmy Cliff) et une remise à jour de l'esprit d'Antibes qui était en train de se raidir : d'un côté Carla Bley, de l'autre le duo Sanley Clarke-Miroslav Vitous; Grappelli et Bolling pour la tradition, Egberto Gismonti, Nana et Pascoal pour le Brésil; Bobby Enriquez enfin et la génération des Olivier Hutman, Antoine Hervé, précédée par le trio Escondé-Lockwood-Catherine.

Un bon signe : en première partie de Miles Davis, périlleux exercice de programmation, Gamsohn et Jean-Pierre Gonzalez (directeur de la Maison du tourisme) ont placé Bobby McFerrin en solo. Aisé, souriant, parfait, le vocaliste a enchaîné ses petites pièces avec une sorte de grâce et de justesse dans la durée comme dans le propos : comme on danse! Son évocation saisissante et drôle du son de Miles, dont il lance le nom comme un acrostiche scat, lui a *valu un beau succès*.

Peu de problèmes avec les impressionnantes machines de talents que continuent d'être Weather Report et Mahavishnu une bonne dizaine d'années après leur formation. Brillantes, fortes, puissantes et souvent parfaitement creuses, elles pratiquent une musique à l'estomac, entre l'improvisation époustouflante et la ficelle, entre le trait fulgurant de génie et l'effet bête, avec une parfaite maîtrise du son — même si le volume de sa diffusion est aussi parfaitement exagéré.

Il faut reconnaître que l'investissement — matériel, ordinateurs, synthétiseurs, technologie de pointe; virtuosité mesurable pour les hommes — est d'un côté comme de l'autre très lourd. De ce seul point de vue, on peut même avancer que, en comparaison avec McFerrin qui se contente d'un bon micro, de la fermeture à glissière de son blouson et d'une bouteille d'eau gazeuse pour les *effets spéciaux*, le rapport de rentabilité est assez décevant.

Toujours axés sur des personnalités remarquables (Joe Zawinul ou John McLaughlin), les deux groupes phares du jazz-rock dont le second vient de se reformer (Mahavishnu) savent s'entourer de jeunes musiciens éclatants : *Mino Cinelu et Bill* Evans, ou le bassiste si démonstratif Jonas Hellborg. Pour autant, avec cette débauche de talent, de matériel, d'invention musicale, de travail de mise en place, de bonheurs d'expression et devant des publics jeunes et fervents, on sent parfois quelque chose comme une fragilité, comme une peur de ne pas réussir, de ne pas rentrer dans les frais où l'on s'est mis aussi bien matériellement que musicalement. La scène devient alors le théâtre un rien complaisant de ses propres signes. On se congratule. On hoche la tête pendant les solos. On fait signe au public qu'on est admiratif. On n'en revient pas d'être si bons.

Il arrive que la musique trouve le moyen de s'y retrouver. Dans une rencontre réjouissante entre *Mahavishnu et Chick* Corea qui, lui, s'était produit en solo (deux entrées de jeu formidables, une pièce de Bach très applaudie, une panne de courant, la dédicace à l'Andalou Paco de Lucia bizarrement intitulée *Mallorca*, et une *Funny Valentine* avec Marianne Corea) ; *dans une grille harmonique* de Zawinul ; dans un long passage sensible accordé à Mino Cinelu, dans une plainte de Wayne Shorter, dans un chorus de McLaughlin. Mais la plupart du temps, les signes n'ont guère que leur fonction de signes. Pendant ce temps, Miles se promène, à reculons, aux portes du silence, tire la langue à la caméra et revient en souplesse, d'un geste ou d'un accord plaqué avec négligence, *vers le son du blues*.

Dans ses entretiens, Zawinul se plaît à dire qu'avec Weather Report ils ont *« en partie inventé le Miles Davis des années 70 ». Il ne précise pas si c'est* juste avant d'avoir inventé le fil à couper le beurre, ou juste après. Très tard dans la nuit, un monsieur posé présentait sa collection de films. La plus belle des Etats-Unis, paraît-il. Il s'appelle David Chertock. on pouvait y voir notamment John Coltrane et Eric Dolphy en 1961. Dommage que les enfants de la pinède aient été couchés : ça les aurait intéressés.

F. M.

«De plus en plus bluesy...»

« Ces derniers temps, on parle beaucoup du retour au blues, au timbre du blues, dans votre musique...

— *Le blues n'est qu'un son, vous savez, ce n'est ni un nom ni un mot, ce n'est pas une étiquette, c'est juste un son : le son* bluesy. *Ma musique sonne* bluesy, *de plus en plus* bluesy, *oui, on peut dire ça, mais elle a toujours sonné ainsi. C'est le son noir de ma musique. Ce qu'il faut ajouter, c'est que le son du blues tend aujourd'hui à se répandre, à devenir universel. C'est le son de l'époque. »*

Le mot blues serait-il préférable au mot jazz ? Miles Davis, très fidèle à ses idées et à son personnage, répond brutalement que le mot jazz est une belle invention, *une commodité des Blancs*. Il pousse sa glose sémantique en termes assez difficiles à rapporter ici. Quand ses mains se sont tendues à la fin du concert, il est allé très ostensiblement chercher une main noire. Mais on sait qu'il disait aussi à qui voulait l'entendre : *« Pour moi, un musicien peut être orange ou bleu, je m'en fiche, le tout est qu'il soit le meilleur. »*

« Quels sont les grands trompettistes d'aujourd'hui ? (Arrière-pensée très identifiable, provoquer quelques mots sur Wynton Marsalis — Miles vient d'enregistrer avec son frère Brandford — ou sur Terence Blanchard. La réponse est assortie d'un rire bref et sec.) ?

— *Moi! Il y a beaucoup de bons musiciens, c'est évident, mais peu de musiciens originaux. Et il y a trop de disques.*

» Le travail de base, le travail de fond, c'est le son. Le son, vous comprenez. Le son, c'est votre propre voix, il faut le chercher. »

Sa voix swingnante, murmurée, rauque, définitivement cassée par *un éclat de colère alors* que les chirurgiens lui avaient prescrit le silence pendant quelques jours (opération bénigne des cordes vocales), est aussi saisissante que celle d'Armstrong. La voix mythique d'un chanteur de blues. Il insiste encore sur le son :

« La musique doit dire votre caractère, votre personnalité. Le son a charge de votre personne.

— Et les saxophonistes ? (Arrière-pensée un peu épaisse : faire le point avec quelqu'un qui a commencé sa carrière en 1945 avec Charlie Parker et dont les groupes avec John Coltrane restent des monuments de la musique afro-américaine. Miles a joué également avec Sonny Rollins, Cannonball Adderley, Jakie McLean ou Wayne Shorter.) ?

— *Aujourd'hui, les saxophonistes jouent des notes originales sans doute, mais ils n'ont pas de son à eux. Ce n'est pas trop difficile de jouer des notes originales. Le son, c'est une autre affaire. Le son, c'est vous. Vous êtes votre propre son. Tenez, écoutez-moi : à la première note vous me reconnaissez, non, vous savez que c'est moi. Eh bien, voilà, le son, c'est ça. Il faut travailler son originalité, ses racines. Parfois, quand je m'entends, il me semble que je sonne trop banalement, trop blanc, je reprends; cela demande beaucoup d'exigence.*

» Aujourd'hui, les saxophonistes ne cherchent pas de son. Ou ils ne le trouvent pas. Ils copient tous le son de Coltrane. Il y a très peu de son, de son original, dans la musique créative. Beaucoup de perfectionnisme, certes, beaucoup de reproduction, mais très peu de son. Le son ne peut venir que du groupe, il faut énormément travailler.

» Maintenant, les temps sont à la compétition, à une espèce de rivalité sportive. On va vers la perfection pour « faire de l'argent », mais le son n'est pas là. »

Tout en parlant, il dessine des formes voluptueuses, callipyges, comme celles qui ornent la pochette de *Star People*.

« Quelle relation entre le dessin et la musique ?

— *C'est la même chose, la recherche d'une seule couleur. C'est toujours vous. Tout contribue à l'expression de ce que vous êtes. Exactement comme ma tenue en scène. Oui, j'aime être « bien habillé » — enfin, je ne sais pas trop comment dire — d'une tenue assez recherchée que je commande chez Marrior, à New-York. Je me sens moi-même, disponible pour jouer plus entièrement.*

— Vous préférez enregistrer ou jouer en public ?

— *Le public est essentiel : il vous renvoie votre présence. On sent d'ailleurs des différences d'énergie entre les différents publics. On joue différemment. Les studios sont bien trop froids. En studio, vous sonnez d'une autre façon, mais les compagnies de disques poussent à cette fabrication qui est plus artificielle, plus malléable. Aujourd'hui, une compagnie peut fabriquer une vedette de toutes pièces, vous le savez bien. Si vous chantez à peine convenablement, cela suffit. Quand vous jouez bien, juste bien, cela peut suffire aussi. Mais la chaleur du public, sentir ce retour en soi de ce qu'on donne, c'est irremplaçable. Je voudrais enregistrer bientôt en public. »*

Propos recueillis par
FRANCIS MARMANDE.

AVIGNON

Observation clinique et trahison de Dieu

Week-end cavalant. Le Festival ignoré le farniente. On se croise, on se rencontre, on parle, *on écoute. Impossible de* suivre tout le programme prévu.

A 19 h, au Cloître du Palais-Vieux, Hélène Delavault chante dans *un fourreau noir*. Avec ses épaules, sa crinière, son sourire gourmand, elle fait revivre un personnage de « grande cocotte » et le répertoire d'Yvonne Printemps. On attend de la voir dans *La Périchole*. Ensuite, juste le temps de prendre une laine pour les nuits fraîches du Cloître des Carmes et *Edouard II*. La veille, il y a eu « off » : Claude Degliame et le texte fou d'un psychiatre. Puis le « in » de minuit, avec Jérôme Deschamps.

Onanisme avec troubles nerveux chez deux petites filles

On aurait eu le temps d'aller à la cour d'honneur pour le concert d'Angel Maimone Entreprise prévu après la représentation de *Richard III* à deux heures du matin. Mais il a été annulé, le rock fait du bruit. Les deux musiciens ont refusé d'aller faire du bruit plus loin, à sept kilomètres, ils ont eu raison. En tant que directeurs de la maison de la culture de Grenoble, à laquelle appartiennent Angel et Maimone, Georges Lavaudant et Jacques Blanc en sont malades de s'être inclinés. Lundi, avant le débat traditionnel du Verger, Lavaudant a tenu à le dire, simplement, sans vouloir entrer dans une polémique post-soixante-huitarde. Dire que, aussi valables soient les raisons de Bernard Faivre d'Arcier, il aurait dû imposer le concert. Par respect pour des amis, des artistes, un travail. Phénomène d'autocensure d'une part, et, d'autre part, de résignation pour cause de fatigue, d'énervement, de lassitude. Un moment amer qui doit servir de mise en garde.

En 1982, *l'Encéphale*, revue des aliénistes français, publiait un article du Docteur Demetrius Zambaco, psychiatre : « Onanisme avec troubles nerveux chez deux petites filles », observation clinique. L'homme observe, décrit, fait part de ses réflexions, des traitements qu'il a infligés. Aucune fiction ne pourrait atteindre la perversité de sa haine envers ces *enfants qui lui sont* interdites. Leur plaisir lui échappe, alors il les mutile. Ce texte — terrible, d'autant plus que sa folie grouille derrière la gangue des certitudes morales, — Jean-Michel Rabeux le place au Club de bridge, un *salon* vieillot aux moulures plâtreuses. Au fond, une cheminée surmontée d'une glace que cache un rideau noir. Devant la cheminée, un fauteuil. Face au fauteuil, les chaises des spectateurs. Deux fenêtres donnent sur la rue. Une autre a ses volets fermés. Le spectacle a lieu à 20 h 30 dans le jour tombant et s'achève cinquante minutes plus tard. *Le salon est sombre, on* aperçoit à peine la femme sur le fauteuil, qui raconte.

Pendant cinquante minutes, Claude Degliame a pris en elle les liens enchevêtrés de cette histoire exemplaire entre un voyeur sadique, sûr de sa science et de son bon droit, et deux petites filles qu'il n'a pas voulu nommer. Il les appelle X et Y, elles pourraient être toutes les excisées du corps et de l'esprit, toutes les victimes de la peur des autres. Claude Degliame bouge à peine, *parfois elle* lisse sa robe noire, elle protège ses épaules de ses mains. Ses mains sont le prolongement pudique des mots froids qui font mal.

Rien n'est pire que cette *« observation clinique »* des sumptômes du mal que l'on cause. Claude Degliame parle pour le bourreau, pour les victimes. Elle est belle, avec un profil d'éphèbe, des épaules libres. Sa voix se renverse dans les graves. Le docteur et les petites filles sont comme les loups, des bêtes apocalyptiques qui s'entre-dévorent. *Claude Degliame sourit, elle se souvient* et frissonne, de bonheur ou d'horreur. Elle est si belle et si trouble... Personne d'autre n'aurait pu se permettre de raconter à haute voix, ces choses.

★ Club de bridge, rue de la République, 20 h 30, jusqu'au 4 août.

Edouard II

Le Centre national d'Espagne est au Cloître des Carmes, avec *Edouard II* de Marlowe, dans la version de Brecht, traduite en espagnol par Jaime Gil de Biedma et Carlos Barral. La mise en scène est de Lluis Pasqual, qui, cette saison a créé *Lumières de Bohême* à l'Odéon-Théâtre de l'Europe.

Les ogives du cloître renferment un cirque de terre brune *entouré de* palissades. Les gradins sont disposés autour. Les acteurs portent des chausses de lainage brut à effets de rapiéçage, des capotes de couleurs, en coton molletonné, *style asiate. La* mise en scène joue sur la barbarie d'hommes frustres qui se battent avec leurs poings et, sans problème de conscience, règlent leurs conflits par l'élimination physique de leurs adversaires.

La pièce de Marlowe parle d'une époque où l'existence des individus n'avait d'autre valeur que celle donnée par Dieu. Et Dieu sacralise le roi. *En choisissant la version de* Brecht, Lluis Pasqual choisit de centrer l'histoire sur le symbole de la couronne. Edouard, malade, vaincu, trahi, torturé refuse désespérément de s'en séparer. *Il a cru qu'elle* le rendrait invulnérable, qu'elle le mettait au-dessus des lois humaines, qu'elle protégerait son bonheur païen, son amour pour le beau Gaveston. L'assassinat de son favori est la pire des trahisons, celle de Dieu. Pourtant, Edouard s'accroche à la couronne, au misérable cercle de cuivre qui représente plus que le pouvoir, plus que la vie : qui est lui. Sans la couronne, il n'est plus qu'un *tas de chair souffrante*.

Même si on ne comprend pas l'espagnol, le mouvement puissant de la mise en scène permet de suivre clairement le chemin de croix du roi qui croyait à la liberté. Les comédiens *jouent* avec une *ampleur* très physique, une gloriole sauvage, inhabituelles chez nous. Ils n'ont pas le côté compact des Anglais ; ils rappellent plutôt l'emphase de Vitez, mais sans aucune distance ni *sophistication*. Ils « y vont » furieusement, galopent à la frontière du grotesque et du lyrique, conduits par Pedro del Rio, Edouard véritablement royal, homme marqué, avide, indomptable. Un héros qui, envers et contre tout, *se refuse* au malheur.

COLETTE GODARD.

★ Cloître des Carmes, 22 heures, jusqu'au 25.

VAISON-LA-ROMAINE

« L'ILE DÉSERTE », de Joseph Haydn

Le sérieux des sentiments

Le sujet de *L'Isola disabitata* (l'Ile déserte), de Haydn, dont le Festival de Vaison-la-Romaine vient de présenter, pour la première fois en France, une réalisation scénique, ressortit au genre de la pure fiction dramatique, chère au XVIII[e] siècle et dont seuls, de nos jours, les enfants ont gardé le secret lorsqu'ils se donnent entre eux des règles de conduite commençant par ces mots : *« On dirait que tu serais... et que je... »* ou *« On ferait comme si... »*. L'invraisemblance du projet n'entame en rien la gravité du jeu, et il en va de même dans cet opéra composé en 1779 sur un livret de Métastase, qui, depuis 1752, avait été mis en musique plusieurs fois.

Le jeune Gernando, son épouse Costanza et la sœur de celle-ci, Silvia, (encore enfant), pris par la tempête, ont dû débarquer sur une île déserte. Alors que Costanza et sa sœur se reposaient dans une grotte, *Gernando a été enlevé par des* pirates. La jeune femme croit avoir été abandonnée et, au bout de treize années, ayant gravé sur un roc le récit de sa malheureuse destinée, elle se prépare à mourir.

Un navire apparaît : Gernando, qui a enfin retrouvé l'île, et son ami, Enrico, mettent pied à terre. A leur vue, Silvia, adolescente maintenant, se demande quelles sont ses créatures qui ne sont ni des hommes, puisque leur visage ne reflète pas cette cruauté dont sa sœur les accuse, ni des femmes puisqu'elles ne portent pas de robe. Elle s'enfuit, troublée par un sentiment inconnu.

Après d'infructueuses recherches, Gernando découvre l'inscription fatale et décide qu'il finira ses jours ici, après qu'Enrico, sensible aux charmes de Silvia dont il a réussi à calmer la frayeur, apprend d'elle que sa sœur vit toujours. Et, en effet, Gernando finira par la rencontrer ; il s'en fait reconnaître, mais Costanza s'évanouit après l'avoir accablé d'injustes reproches. Tout finira bien cependant avec une pointe d'ironie lorsque, après avoir apprécié les caresses, mais repoussé avec horreur la main que lui offre Enrico, Silvia l'accepte finalement une fois persuadée que le destin d'une épouse n'est pas, en principe, d'être abandonnée après le mariage.

La partition de cette œuvre assez brève ne comporte que sept airs et un final concertant où quatre instruments solistes (violon, violoncelle, flûte et basson) rivalisent de virtuosité avec les *chanteurs, mais, curieusement*, les récitatifs qui relient les airs sont accompagnés par l'orchestre tout entier, comme dans les opéras de Gluck, et non pas confiés au *seul clavecin, selon l'usage de l'opera buffa*. Cette singularité laisse penser que Haydn avait décidé de prendre au sérieux les sentiments des personnages et la morale de la fable, *convaincu que le vrai* peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Franche gaieté

Plus varié que celui de Gluck, le récitatif *accompagné de* Haydn n'est pas aussi intrinsèquement intéressant que celui de Rameau ou de Wagner, et, si on lui doit de fort beaux moments dramatiques, on a parfois l'impression que les airs tardent à venir. Ces derniers sont tous riches d'invention ; chacun possède un caractère propre, de la douleur pathétique à la franche gaieté.

La mise en scène de Guy Coutance, vivante à souhait, épouse assez exactement les péripéties du livret et les nécessités musicales. On peut s'interroger cependant sur l'intérêt de doubler les quatre mouvements de l'ouverture par une pantomime évoquant le départ, la tempête, *l'arrivée sur l'île et* l'enlèvement de Gernando, ou sur la fonction dramatique d'un personnage en perruque assis dans un cabinet de travail situé sur le côté de la scène, qui, tout au long du spectacle, cherche à attirer l'attention sans rien faire de bien remarquable et qui procède, à la fin, à une sorte de distribution des prix. Il y a là, sans doute, quelque symbolisme caché ou trop clair pour qu'on s'y arrête longtemps.

La distribution, qui réunissait Diane Loeb (Costanza), Hiroko Kawamichi (Silvia), Georges Gautier (*Gernando) et François Leroux* (Enrico), était assez homogène pour faire ressortir la qualité du travail fait en commun, auquel il faut associer naturellement le chef, Cyril Diederich, et son ensemble instrumental. Dans les conditions particulières du plein air, impitoyables pour de légères défaillances qui s'entendraient à peine dans une salle fermée, il serait injuste d'émettre des jugements de valeur ; on conclura donc en signalant que l'accueil chaleureux du public témoignait assez du *plaisir légitime qu'il* a pris à la représentation, sans vedette, d'un ouvrage presque inconnu.

GÉRARD CONDÉ.

■ **ANNULATION.** — **La pianiste Magda Tagliaferro a dû renoncer à participer, début août, aux festivals de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) et de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne), où elle sera toutefois remplacée.**

théât

ciné

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). 20 h 30 : le Misanthrope.

Les autres salles

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53). 20 h 30 : les Bonnes.

ATELIER (606-49-24), 21 h, le Neveu de Rameau ; 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.

CHAPITEAU-PELOUSE DE REUILLY (296-87-86), 21 h : Dialogues des Carmélites.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : l'Ascenseur ; 21 h 30 : Festival Courteline.

ÉDOUARD VII (742-57-49), 20 h 30 : Treize à table.

ELDORADO (208-13-50), 20 h 30 : l'Arlésienne.

ESPACE GAITÉ (241-84-05), 20 h 30 : la Mouche et le Pantin.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 21 h : Chacun pour moi.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 20 h 15 : Six Heures au plus tard ; 22 h 30 : Hiroshima, mon amour. II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Journal intime de Sally Mara. – Petite salle, 22 h 30 : Duo Cobra.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Patatis et patatas.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Exercices de style.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

POCHE (548-92-97), 20 h : Gertrude morte cet après-midi (dern.). II. 21 h : le Plaisir de l'amour.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : le Vison voyageur.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

TEMPLIERS (303-76-49), 20 h 30 : Offertes à tous en tout mignonnes.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 20 h 45 : la Revanche de Nana ; 21 h 45 : Y'en a marr...ez vous.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : le Bluffeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 21 h : Laissez chanter les clowns ; 22 h 15 : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Odd numbers.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II. 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 20 h : Tambours et gros Léon ; 22 h 15 : l'Omelette aux pingouins.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Imprévu pour un privé ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

DIX-HEURES (606-07-48), 22 h 30 : Coup de folie sur les assiettes en faïence.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Il n'y pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Attention ! belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 20 h 15 : J. Villeret ; 22 h 15 : Panique à Orly.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 22 h : Métamorphoses d'une mélodie.

Le music-hall

LUCERNAIRE (544-57-34), 21 h : A. Tome.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : Frénésie des mers du Sud.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Le feu à la tête.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.

La danse

GYMNASE RONSARD (606-33-60), 20 h 30 : Compagnie de danse populaire française.

Opérettes

POTINIÈRE (266-44-16), 20 h 30 : le Roi Cerf.

Les concerts

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 18 h 30 et 21 h : Le concert spirituel (Bach, Rameau, Hotteterre).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : N. Zabaleta (Haëndel, Boieldieu, Debussy...). Orchestre P. Kuentz.

A Dejazet, 18 h 30 : L'académie de l'orchestre (Mozart, Villa-Lobos, Dukas...).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Royal Tencopators.

PETIT-JOURNAL (326-28-59), 21 h : Tuxedo Blue Six.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : International Jazz Quintet.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc Dixieland.

Festival estival de Paris

(549-14-83)

Mairie du Vᵉ, 18 h 30 : Duo Bouchard-Morrisset (Schubert).

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Hommage à G. Morlay : les Nuits blanches de Saint-Pétersbourg, de J. Dréville ; Aspects du cinéma japonais - K. Kinoshita : 19 h, l'Homme éternel ; 21 h, Flûtes et tambours.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08). V.f. : Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18ᵉ (606-34-25) ; Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14ᵉ (321-41-01).

LES ANNÉES DÉCLIC (Fr.) : Studio des Ursulines, 5ᵉ (354-39-19).

LES ARAIGNÉES (All.) : Studio Saint-Séverin, 5ᵉ (354-50-91).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52) ; Balzac, 8ᵉ (561-10-60).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14ᵉ (321-41-01).

BOUNTY (A., v.o.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; George V, 8ᵉ (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). V.f. : Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06).

BREAK STREET 84 (A., v.f.) : Rex, 2ᵉ (236-83-93).

BUSH MAMA (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17ᵉ (380-42-05).

CANNON BALL II (A., v.o.) : UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; UGC Normandie, 8ᵉ (359-41-18). V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (326-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17ᵉ (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2ᵉ (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8ᵉ (225-09-83).

LA CLÉ (**) (It., v.o.) : Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45). V.f. : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59).

LA CONDITION DE L'HOMME (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14ᵉ (545-35-38).

CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (562-41-46).

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (633-10-82).

DENT POUR DENT (A., v.f.) : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44).

LA DÉESSE (Indien, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16) ; Olympic Entrepôt, 14ᵉ (545-35-38).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2ᵉ (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4ᵉ (272-63-32) ; Cinoches, 6ᵉ (633-10-82).

EMMANUELLE IV (**) Maxéville, 9ᵉ (770-72-86).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; Escurial, 13ᵉ (707-28-04).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Impérial, 2ᵉ (742-72-52) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19).

FOOTLOOSE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

FORBIDDEN ZONE (A., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5ᵉ (354-72-71).

FORT SAGANNE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (720-76-23) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (544-25-02).

LA FRANCE INTERDITE (**) (Fr.) : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8ᵉ (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10).

FRAULEIN S.S. (It., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10).

L'HOMME A FEMMES (A., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8ᵉ (562-75-90) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). V.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; UGC Normandie, 8ᵉ (359-41-18). V.f. : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50).

LADY LIBERTINE (A., v.f.) (*) : Arcades, 2ᵉ (233-54-58) ; Publicis Matignon, 8ᵉ (359-31-97) ; Paris Ciné, 10ᵉ (770-21-71).

LIQUID SKY (A., v.o.) (**) : Saint-Germain Studio, 5ᵉ (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (359-36-14).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).

LOOKER (A., v.o.) : Balzac, 8ᵉ (561-10-60).

Mardi 24 juillet

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15ᵉ (554-48-85) ; Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).

MARIA CHAPDELAINE (canadien) : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (723-69-23).

MES CHERS AMIS Nº 2 (It., v.o.) : Marignan, 8ᵉ (359-92-82).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (326-58-00) ; St-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).

MISSISSIPPI BLUES (franco-américain) : La Pagode, 7ᵉ (705-12-15).

LES MOISSONS DU PRINTEMPS (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (562-41-46).

LE MYSTÈRE SILKWOOD (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5ᵉ (633-63-20) ; Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11).

NEW YORK NIGHTS (A., v.f.) (**) : Cinévog, 14ᵉ (320-68-69).

NOTRE HISTOIRE (Fr.) : Marignan, 8ᵉ (359-92-82).

PARIS VU PAR... (20 ans après) (Fr.) : St-André-des-Arts, 6ᵉ (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14ᵉ (545-35-38).

PERMANENT VACATION (A., v.o.) : Movies (h. sp.), 1ᵉʳ (260-43-99).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

LA PIRATE (Fr.) : Movies, 1ᵉʳ (260-43-99) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15ᵉ (554-46-85).

QUARTETTO BASILEUS (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47).

SCÉNARIO DU FILM PASSION (Fr.) : Studio 43, 9ᵉ (770-63-40).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi : Escurial, 13ᵉ (707-28-04).

TANK (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

TONNERRE (A. v.f.) : Maxeville, 9ᵉ (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

TOOTSIE (A., v.o. et v.f.) : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14ᵉ (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17ᵉ (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Calypso, 17ᵉ (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). – V.f. : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; UGC Boulevards, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (331-23-44) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; Tourelles, 20ᵉ (364-51-98).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Impérial, 2ᵉ (742-72-52) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17ᵉ (755-63-42).

VENDREDI 13, LE CHAPITRE FINAL (*) (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (359-15-71). – V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).

VIVA LA VIE (Fr.) : UGC Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (722-69-23).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Biarritz, 8ᵉ (723-69-23).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16) ; Athéna (h. sp.), 12ᵉ (343-00-65) ; Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Calypso (h. sp.), 17ᵉ (380-03-11).

YENTL (A.) : Cluny Ecoles, 5ᵉ (354-20-12), UGC Biarritz, 8ᵉ (723-69-23). – V. f. : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

LES BRANCHÉS DU BAHUT, film américain de Robert Butler ; v.o. : Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8ᵉ (562-45-76) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12ᵉ (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14ᵉ (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18ᵉ (606-34-25).

LE CHEVALIER DU MONDE PERDU (*), film américain de David Worth ; v.o. : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-36-14) ; v.f. : Gaumont Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76) ; Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-83) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

LES EXTERMINATEURS DE L'AN 3000, film italien de Jules Harrison ; v.o. : George V, 8ᵉ (562-41-46) ; v.f. : Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12ᵉ (343-79-17) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18ᵉ (606-34-25) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).

HERCULE, film américain de Lewis Coates ; v.o. : UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; UGC Normandie, 8ᵉ (359-41-18) ; v.f. : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14ᵉ (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (*), film américain de Abel Ferrara ; v.o. : Gaumont Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; v.f. : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9ᵉ (770-10-41) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

XTRO (*) ; film américain de Harry Bromley Davenport ; v.o. : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5ᵉ (633-63-20) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97) ; La Bastille, 11ᵉ (307-54-40) ; Athéna, 12ᵉ (343-07-48) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00).

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14) ; Denfert, 14ᵉ (321-41-01).

AMBRE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5ᵉ (325-78-37).

AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5ᵉ (326-84-65).

ANTONIO DAS MORTES (Brés., v.o.) : République Cinéma, 11ᵉ (805-51-33).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17ᵉ (755-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46). – V.f. : Capri, 2ᵉ (508-11-69) ; St-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15ᵉ (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand-Pavois, 15ᵉ (554-46-85).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5ᵉ (354-72-71). – V.f. : Opéra-Night, 2ᵉ (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE (A, v.f.) : Napoléon, 17ᵉ (755-63-42).

BLOW UP (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5ᵉ (633-25-97).

LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Am., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11). – V.f. : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).

LES DIAMANTS SONT ÉTERNELS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76) ; Ambassade, 8ᵉ (359-19-08). – V. f. : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (359-04-67) – V.f. : Grand Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Bastille, 11ᵉ (307-54-40) ; Paramount Gobelins, 13ᵉ (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (522-46-01).

EL (Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (236-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6ᵉ (326-19-68) ; Balzac, 8ᵉ (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8ᵉ (562-45-76).

L'ENIGME DE GASPARD HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

L'ÉTRANGER (It.) : Logos I, 5ᵉ (354-42-34).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). – Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; V.F. : Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Bastille, 11ᵉ (307-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

FAME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; St-Michel, 5ᵉ (326-79-17) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; 14 Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (544-25-02). – V. f. : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; St-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Action Rive gauche, 5ᵉ (329-44-40) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; Kinopanorama, 15ᵉ (306-50-50). – V. F. : Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11) ; Lumière, 9ᵉ (246-49-07).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Reflets Quartier Latin, 5ᵉ (326-84-65).

FITZCARRALDO (All., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17ᵉ (380-42-05).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34).

LES GUERRIERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; Ermitage, 8ᵉ (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27) ; UCG Boulevard, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (522-46-01) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).

L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP (A., v.o.) : Saint-Michel, 5ᵉ (326-79-17) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Capri, 2ᵉ (508-11-69).

MAIS QUI A TUÉ HARRY ? (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). – V.f. : Français, 9ᵉ (770-33-88).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5ᵉ (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5ᵉ (325-72-07).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15ᵉ (554-46-85).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14).

LA PLAGE DU DÉSIR (Brés., v.o.) (**) : Movies, 1ᵉʳ (260-43-99).

PARIS VU PAR (1964, Fr.) : Olympic Entrepôt, 14ᵉ (545-35-38).

PIQUE-NIQUE A HANGING ROCK (Aus.) : Movies, 1ᵉʳ (260-43-99).

RAMBO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9ᵉ (770-10-41).

RASHOMON (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15ᵉ (532-91-68).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6ᵉ (633-10-82).

SALUT L'AMI, ADIEU LE TRESOR. (A., v.f.) : Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Fauvette, 13ᵉ (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06).

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Panthéon, 5ᵉ (354-15-04).

SEX O CLOCK USA (A., v.f.) (**) : Bonaparte, 6ᵉ (326-12-12).

SOIF DU MAL (A., v.o.) : Olympic St-Germain, 6ᵉ (222-87-23) ; Lincoln, 8ᵉ (359-36-14).

SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (329-11-30).

SUPERMAN I, II, III (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14ᵉ (327-95-94).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; UGC Champs-Elysées, 8ᵉ (359-12-15) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1ᵉʳ (508-94-14).

THE SERVANT (A., v.o.) : Champo, 5ᵉ (354-51-60).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (326-80-25).

TRAQUENARD (A., v.o.) : Mac Mahon, 17ᵉ (380-24-81).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19).

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les Mardis de l'information : la menace biochimique.
Magazine de la rédaction de TF1.
Actuellement, aux Etats-Unis et en Union soviétique, s'effectuent entre deux accusations réciproques des programmes de fabrication intensive et de modernisation des armes chimiques. Le reportage de Julien Galeotti, Jacques Kaprielan et Ricardo Fraile montrait les menaces qui existaient déjà en 1983. Une rediffusion.

21 h 30 Série documentaire : Dialogue avec le sacré. Réal. St. Kurc. La société des masques.
Les peuples Baoulé constituent la plus importante ethnie aka de la Côte-d'Ivoire. La statuaire baoulé fait partie des chefs-d'œuvre de l'art africain. Une approche de la vision du monde et de l'au-delà qui préside à la relation de la femme et de l'homme (les Baoulés considèrent que chaque homme et chaque femme sur terre possède un amant de sexe opposé dans l'au-delà qui a droit de priorité sur l'époux).

22 h 00 Journal.

22 h 15 Cinéma : le Chef d'orchestre.
Film polonais d'A. Wajda (1979), avec J. Gielgud, K. Janda, A. Seweryn, T. Czechowski, J. Fryzlewicz, J. Gajos (v.o. sous-titrée).
Un vieux chef d'orchestre de renommée mondiale revient, après cinquante ans d'absence, dans sa ville natale de Pologne. Il doit diriger une formation locale dont le jeune chef prend ombrage de ses méthodes, et de son amitié pour sa femme. Drame psychologique traversé par le romantisme du monde musical. Choc des caractères, des sentiments, des problèmes individuels. Itinéraire intérieur d'un vieil homme (John Gielgud, dans une composition superbe) se posant, soudain, des questions sur la vie, la gloire, la mort.

23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : les Tricheurs.
Film français de Marcel Carné (1958), avec P. Petit, A. Parisy, J. Charrier, L. Terzieff, R. Lesaffre, D. Saval, A. Mathis, J.-P. Belmondo (N. Rediffusion).
Un étudiant est entraîné, par un bohème de Saint-Germain-des-Prés, dans un monde de jeunes gens vivant avec un cynisme qu'ils croient être la liberté. Il s'éprend d'une fille en rupture de famille. Cette étude de mœurs où Carné reprend des thèmes qui lui sont chers, tel l'amour se heurtant au destin social, fut considérée comme la chronique d'une génération (jazz, surboums, coucheries), non sans quelque scandale. On y remarque des débutants, dont certains devinrent des vedettes.

22 h 35 Documentaire : les Artistes contemporains. Viallat peintre. Réal. P.-A Boutang et Y. Michaud.
Chef de file de cette génération de peintres abstraits qui a commencé à se manifester à la fin des années 60 autour du mouvement support-surfaces – dont l'existence fut brève, – mais qui marqua par sa réflexion collective sur les matériaux constitutifs de la peinture : ses supports, ses outils, ses couleurs et ses pigments.

23 h 00 Journal.

23 h 20 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 La Dernière Séance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui. Actualités Gaumont (1952) ; Tex Avery ; présentation du film par Gérard Lanvin ; à 22 h 30 Tex Avery ; réclames de l'époque ; attraction et présentation du deuxième film.

20 h 50 Premier film : Ivanhoé
Film américain de Richard Thorpe (1952), avec R. Taylor, E. Taylor, J. Fontaine, G. Sanders, E. Williams, R. Douglas, F. Currie.
Un chevalier saxon lutte contre le prince Jean, usurpateur, en Angleterre, du trône de son frère, Richard Cœur de Lion, retenu prisonnier en Autriche. Adaptation d'un roman de Walter Scott, rappelant par certains côtés les aventures de Robin des Bois. Film d'aventures, exaltant par son panache, son rythme, ses images et l'interprétation de ses stars.

22 h 55 Journal.

23 h 15 Deuxième film : l'Homme au fusil
Film américain de Richard Wilson (1955), avec R. Mitchum, J. Sterling, J. Barry, K. Sharp, H. Hull (v.o. sous-titrée N.).
Un homme, qui s'est fait redresseur de torts, retrouve sa femme, jadis abandonnée, patronne de saloon, dans une bourgade terrorisée par un fermier et sa bande. Il entreprend de rétablir l'ordre. Curieux western psychologique où un conflit individuel s'entrelace à une action violente. Une rareté.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Dialogues : Les origines de la vie, avec Antoine Danchin et Philippe Marlière.
21 h 45 Lectures : Francis Jammes.
21 h 50 Musique : Les tournois du royaume de la musique (avec F. Delle Valle).
22 h 30 Nuits magnétiques : Palerme entre parenthèses ; le verre d'eau.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 00 Musiques à danser : œuvres de Couperin, Gottshalk, de Falla, Vives-Chileca, Chapu-Luna.
21 h 30 Concert (en direct du théâtre de l'Archevêché) : *le Barbier de Séville*, de Rossini, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs du Festival d'Aix, dir. G.L. Gelmetti, sol. L. Valentini-Terrani, R. Gambill, J. Bastin.

Mercredi 25 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 TF 1 Vision plus.
11 h 55 Quarante ans déjà.
12 h 00 Bonjour, bon appétit.
12 h 30 Cocktail maison.
13 h 00 Journal.
13 h 35 Série : La Conquête de l'Ouest.
15 h 40 Monté-Carlo Show.
16 h 30 Croque-vacances.
18 h 00 Dessin animé : Woody Woodpecker.
18 h 05 Votre auto a cent ans.
18 h 20 La merveilleuse histoire des Jeux olympiques
Les Jeux terribles. Ceux de Berlin en 1936. C'est le temps des nazis, le temps du colossal, à commencer par le stade que Hitler fait édifier...
19 h 15 Émissions régionales.
19 h 40 Ces chers disparus : Fernandel.
19 h 53 Tirage du Tac-o-tac.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Série : Dallas.
21 h 25 Nuit d'été de l'INA. Vidéo flashs
De M. Jaffrenou et P. Bousquet
Ces espaces intermédiaires où petits tableaux vidéo-humoristiques ou poétiques accompagnent cette longue nuit de l'INA.
21 h 30 Brefs, de H. Herre.
Une collection de sujets insolites.
21 h 45 Oublie les dix ans qui viennent
de Vincent Blanchet. Avec E. Blanchet, P. Khayati.
Une petite fille de quatre ans est confiée par sa mère, qui part travailler en Afrique, à son amie Juju. Rythmé par une musique rock, ce film de fiction utilise les techniques du tournage en direct.
23 h 15 Stations de Bob Wilson.
Suite du feuilleton vidéo imaginé et réalisé par le metteur en scène américain. A ne pas manquer.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 00 Journal.
12 h 10 Série : Les Globe-trotters.
12 h 30 Chef-d'œuvre du muet
Le Tueur larmoyant, *de H. Edwards (1925).*
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Des agents très spéciaux.
14 h 25 Aujourd'hui, la vie.
Le métier de détective privé, hommes et femmes.
15 h 25 Sports été.
Golf (en différé de Saint-Andrews pour l'Open de Grande-Bretagne).
18 h 00 Récré A 2.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h 00 Journal.
20 h 35 Téléfilm : La Rançon.
De J.-P. Jaubert, réal. Y. Butler, avec Katia Rupe, Patrick Norbert, Jean-Pierre Malo...
Un jeune loubard, à la recherche d'un « gros coup », séquestre une jeune femme handicapée et richissime. Dans le huis clos d'un affrontement sans concession, la conscience d'une même détresse va rapprocher ces deux êtres que tout oppose pour tout. Un sujet scabreux traité sans complaisance. Un téléfilm inégal qui a le mérite de ne pas tomber dans la simplification. On regrettera cependant des dialogues un peu stéréotypés dans la première partie et le jeu mal assuré de Katia Rupe.
22 h 10 Série : Cent ans d'automobile.
Du teuf-teuf au turbo. N° 3 : de la manivelle à l'électronique. Série proposée par J. Bardin, D. Dubarry et F. Maze, réal. par P. Dhostel, J. Equer, F. Maze.
Une série qui montre les grandes étapes de l'automobile, de cette satanée manivelle qui cassait les poignets à l'électronique qui s'insinue discrètement. Les grands inventeurs, les industriels, une épopée un peu vite montrée mais très agréable à regarder en vacances.
22 h 40 Sport : catch à deux, à Sannois.
1er combat : Mambo le primitif contre Patrick Lopez ; 2e combat : Marquis Edouard Fumolo de la Rossignolette contre Gérald Malpard.
23 h 05 Journal.
23 h 25 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 03 Jeu littéraire : les mots en tête.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Les Européades.
6 000 participants pour un rassemblement de la culture populaire : chanteurs sardes, Suédoises violonistes...
19 h 55 Dessin animé : l'Inspecteur Gadget.
20 h 05 Les jeux.
20 h 35 US Festival 83 : Hard rock.
C'était à San-Bernardino (Californie) devenu pendant quatre jours la capitale de la musique avec le deuxième « US Festival » 1983. Créé par le précurseur de l'ordinateur familial et l'un des fondateurs de « Apple Computers » : Stephen Wozniak. On n'a pas lésiné sur les moyens : scène immense, écran géant, sono de 400 000 watts et système d'arrosage pour rafraîchir les spectateurs ! Inxs, Stray Cats, Van Hallen, Pretenders... Plus ou moins « hard » le rock de ces groupes qui se succèdent sous le feu des projecteurs avec une mise en scène hyper-soignée. Si cet événement n'est pas encore aussi populaire que l'a été le Festival de Woodstock, il est en passe de le devenir. Une liaison par satellite a permis au public moscovite de suivre ce concert de San-Bernardino. Au public français d'en juger aujourd'hui.
21 h 35 Journal.
21 h 55 Cinéma : l'Invitation au voyage.
Film français de P. Del Monte (1982), avec L. Malet, A. Clément, M. Adorf, N. Scott, R. Bussières, R. Renucci.
Un jeune homme, épris de sa sœur jumelle, chanteuse de rock, qui vient de mourir, emporte le cadavre de celle-ci dans l'étui de sa contrebasse et part en voiture pour un voyage qu'ils voulaient faire ensemble. Errance poétique et morbide, personnages étranges surgis sur la route, transfert progressif de personnalité. Splendides images créant une atmosphère semi-fantastique. Laurent Malet dans un rôle étonnant.
23 h 25 Prélude à la nuit.
Quatre mélodies de Don Quichotte, *de J. Ibert, interprétées par Roger Soyer.*

FRANCE-CULTURE

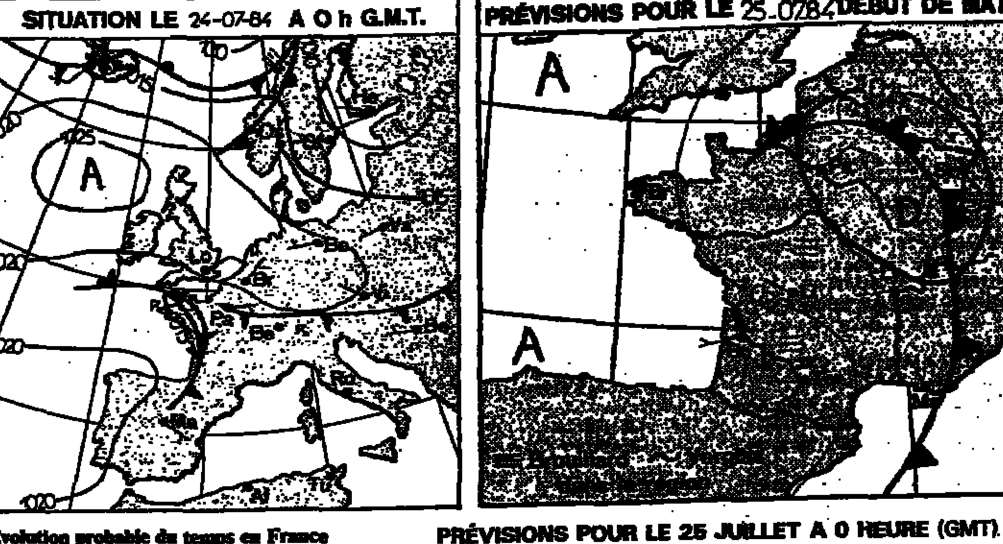
7.00 Réveils en d'autres lieux.
8.00 Les chemins de la connaissance : Poètes dans la Résistance ; Ecologie profonde.
8.50 Échec au hasard.
9.05 Recherches et pensée contemporaines : Les problèmes de la science et sa représentation culturelle.
10.30 Le livre, ouverture sur la vie : « Chapeaux enchantés » de Michel Cosem et « la Danse du Coucou » d'Aidan Chambers.
10.50 Musique : Opéra et politique (l'Echarpe rouge) [et à 16 h 3].
12.05 Agora.
12.45 Panorama.
13.30 Instantané, magazine musical.
14.30 Dramatique : « la Chambre du Sud-Ouest », de M.-E. Wilking ; adapt. E. Loria. Avec L. Delamare, C. Gensac, M. Barbulée.
15.30 En remontant le Saint-Laurent : la poésie québécoise d'aujourd'hui.
18.00 Le cri du homard.
18.10 L'école des parents et des éducateurs : l'enfant et les mystères de la vie.
18.30 Bonnes nouvelles, bons comédiens : « la Tombe sans fond » et « l'Epreuve du feu », d'Ambrose Pierce, lus par Danièle Lebrun.
19.25 Jazz à l'ancienne.
19.30 Perspectives scientifiques : sociologie de la connaissance.
20.00 Les enjeux internationaux.
20.30 Musique : Opéra et politique.
22.30 Nuits magnétiques.

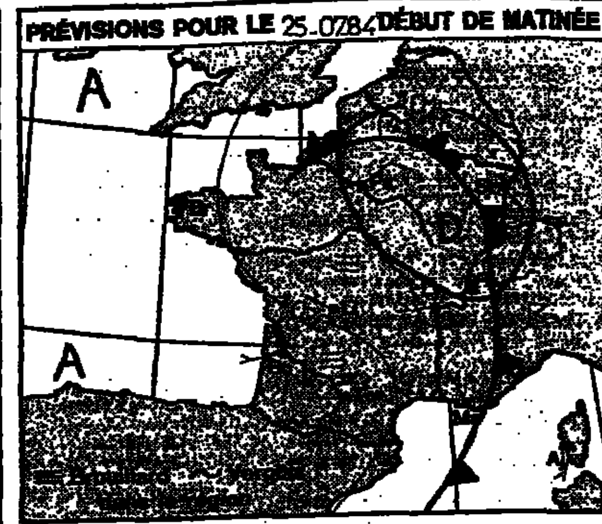
FRANCE-MUSIQUE

2.00 Les nuits de France-Musique.
7.10 Actualité du disque compact.
9.05 Méditerranées : musiques populaires, musique savante.
12.00 Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) : œuvres de Gounod, Schubert, Brahms, Poulenc, Debussy, Chostakovitch, par M. Etcheverry, mezzo-soprano, M. Quillevéré, ténor, M.-C. Arbaretaz, piano.
13.05 Le jazz au Sud.
14.00 Courrier du sud : Flaubert ; œuvres de Webern, Brahms, Debussy, Liszt, Berg, Bach, Mozart, Dutilleux, Dufourt.
17.00 L'imprévu.
18.00 Une heure avec... l'Ensemble Rameau (en direct du cloître Saint-Sauveur) : œuvres de Bach.
20.00 Musiques à danser : œuvres de Bartok, Debussy, Bach.
21.25 Concert (en direct du théâtre de l'Archevêché) : *Sérénade n° 6 en ré majeur. Concerto pour piano et orchestre n° 20 en ré mineur. Symphonie n° 41 en ut majeur* de Mozart par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. J.E. Gardiner, sol. M.J. Pires, piano.
23.30 Les soirées de France-Musique : Jazz club (en direct du Hot Brass).

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mardi 24 juillet à 0 heure et le mercredi 25 juillet à 24 heures.

PRÉVISIONS POUR LE 25 JUILLET A 0 HEURE (GMT)

La perturbation orageuse passée par des vents de sud-ouest qui a traversé une grande partie de la France au cours de la nuit de lundi à mardi subsistera encore mercredi sur nos régions du Nord et de l'Est.

Mercredi matin, du nord de la Seine aux Vosges, au Jura et aux Alpes, le temps sera lourd avec des averses orageuses. Cette menace orageuse va décliner au cours de la matinée avec retour d'éclaircies à la mi-journée. Au cours de l'après-midi et en soirée, des foyers orageux se développeront de nouveau sur le relief des Vosges, du Jura et des Alpes.

Sur les régions méditerranéennes, il fera beau malgré quelques passages nuageux.

Partout ailleurs, il fera gris et humide en début de journée. Assez rapidement, ces formations de nuages bas vont se disloquer et le temps deviendra ensoleillé.

Dans l'ensemble, les températures nocturnes seront clémentes, de 15 à 20 degrés. Les températures maximales seront voisines de 20 à 22 degrés près de la Manche, 23 à 25 degrés sur l'Ouest et le Nord, 25 à 28 degrés ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 24 juillet à 8 heures, de 1018,6 millibars, soit 764 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 juillet ; le second le minimum de la nuit du 23 au 24 juillet) : Ajaccio, 28 et 17 degrés ; Biarritz, 35 et 19 ; Bordeaux, 34 et 19 ; Bourges, 33 et 18 ; Brest, 29 et 16 ; Caen, 31 et 18 ; Cherbourg, 27 et 14 ; Clermont-Ferrand, 35 et 18 ; Dijon, 30 et 15 ; Grenoble-St-M.-H., 36 et 19 ; Grenoble-St-Geoirs, 35 et 18 ; Lille, 26 et 11 ; Lyon, 35 et 17 ; Marseille-Marignane, 30 et 21 ; Nancy, 25 et 12 ; Nantes, 33 et 19 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 22 ; Paris-Montsouris, 29 et 18 ; Paris-Orly, 28 et 18 ; Pau, 36 et 18 ; Perpignan, 28 et 20 ; Rennes, 32 et 17 ; Strasbourg, 24 et 11 ; Tours, 33 et 17 ; Toulouse, 37 et 19 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 21 ; Amsterdam, 20 et 8 ; Athènes, 32 et 21 ; Berlin, 18 et 11 ; Bonn, 22 et 9 ; Bruxelles, 23 et 12 ; Iles Canaries, 32 et 25 ; Copenhague, 20 et 10 ; Dakar, 30 et 25 ; Djerba, 32 et 19 ; Genève, 35 et 16 ; Istanbul, 28 et 18 ; Jérusalem, 28 et 17 ; Lisbonne, 28 et 17 ; Londres, 27 et 13 ; Luxembourg, 23 et 13 ; Madrid, 40 et 19 ; Moscou, 21 et 12 ; Nairobi, 22 et 13 ; New-York, 30 et 24 ; Palma-de-Majorque, 30 et 17 ; Rio-de-Janeiro, 21 et 18 ; Rome, 29 et 20 ; Stockholm, 17 et 11 ; Tozeur, 41 et 26 ; Tunis, 37 et 19.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

VIE ASSOCIATIVE

EN BREF

POUR NE PAS PERDRE LE NORD. – L'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA) propose un guide des initiatives et des ressources du Nord-Pas-de-Calais recensant des expériences variées effectuées dans divers domaines : vie culturelle, tourisme, loisirs, hébergement et entraide, enfance, enseignement, personnes âgées, handicapés, travail et emploi, information et communication, justice, santé, vie collective et environnement, énergies et technologies nouvelles. Ce guide donne en outre l'adresse des militants.

★ **ADNSEA, 27, rue Faidherbe 59800 Lille. Tél. : (20) 06-00-11. 430 pages, 85 F.**

LE RÉPERTOIRE DES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS AFRICAINS. – L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) publie un répertoire des enseignants et chercheurs africains AUPELF 1984. Neuf cents enseignants et chercheurs des universités membres de l'AUPELF y sont présentés, dans toutes les disciplines. Pour chacun sont mentionnés divers renseignements d'état civil, les diplômes et enseignements assurés et les recherches en cours. La mise à jour annuelle est prévue.

★ **Bureau européen de l'AUPELF, 192, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 222-96-38. Prix : 100 F.**

LA FUMÉE VOUS DÉRANGE-T-ELLE ? – La Ligue contre la fumée du tabac en public (LCFTP) est une association de défense, protection et entraide de non-fumeurs enfumés qui n'acceptent pas d'être contraints à demeurer des fumeurs passifs. Elle n'admet pas que *« le tiers fumeur de la population se considère partout en pays conquis et impose sa fumée aux deux autres tiers ».* Pourquoi, estime-t-elle, les *non-fumeurs* devraient-ils assumer, par solidarité, au même titre que les fumeurs, le coût de la réparation et de la survie des malades tabagiques ?

★ **LCFTP, 14, rue du Petit-Ballon, 68000 Colmar.**

Les ressources de Buëch

Souvent agitée et rarement concrétisée, l'idée d'un Centre *de ressources multiservices est* devenue réalité sur un terrain où l'on ne l'attendait peut-être pas : à Veynes (Hautes-Alpes, trois mille deux cents habitants). Le Centre de ressources de la vallée du Buëch fonctionne depuis juin 1983 et le bilan de la première année est plus que prometteur. Mais ?

Sur le plan administratif, le Centre de ressources est une association loi 1901, fondé par des représentants des collectivités locales et des associations du Buëch (MJC, radios locales, troupes théâtrales, comités des fêtes, associations familiales, sportives, etc.), soit à ce jour plus d'une centaine d'adhérents. Le Centre de ressources dispose de locaux indépendants dans la commune de Veynes, de deux animateurs permanents, et il fonctionne outre ses ressources propres, grâce aux subventions de l'Etat, de la région et de la commune.

Dans la pratique, le Centre de ressources a pour objectif de fournir à ses adhérents une *gamme de services qui dépassent* en principe leurs moyens individuels, comme l'explique M. Daniel Chevallier, député, maire de Veynes, et président du Centre de ressources. *« Cet équipement est né d'un double constat : d'abord la carence grave de notre vallée en équipements nécessaires aux manifestations culturelles ; ensuite le peu de moyens personnalisés pour une information sur la vie locale ».* Ainsi, le centre dispose d'un important parc de matériels en sonorisation, éclairages, vidéo et cinéma, matériels d'expositions ou de spectacles, etc, qu'il prête à ses adhérents à des tarifs très avantageux. Ce dispositif est complété par un atelier d'entretien géré par un technicien de maintenance et un assistant en techniques audiovisuelles.

Puis, fidèle à sa vocation multi services, le centre propose un système dit « d'appuis techniques » : les associations peuvent y faire dactylographier et reprographier leurs documents, se faire conseiller dans l'établissement d'un dossier de subvention, demander l'assistance de techniciens pour l'organisation de manifestations *de loisirs ou culturelles.* Par la mise en commun des moyens, le Centre de ressources est pour ses promoteurs une arme de choc dans la « bataille contre la désertification » *engagée dans les pays du Buëch.*

Sans assurances

C'est aussi dans cette perspective qu'est réalisée la « Télé-Gazette », une expérience unique en son genre dans le réseau associatif : la « Télé-Gazette » est un magazine vidéo mensuel de vingt minutes, véritable journal télévisé local d'informations et de services qui traite ses sujets avec un souci de qualité dans la réalisation et la sélection des sujets, même si les moyens mis en œuvre sont modestes.

Une fois réalisée et montée, la « *Télé-Gazette* » est diffusée dans toutes les communes de la vallée qui disposent des équipements nécessaires à une séance de projection publique.

Tout va donc pour le mieux, et l'on serait tenté de quitter les habitants du Buëch en leur souhaitant bonne continuation. L'avenir inquiète pourtant les acteurs de cette initiative originale et courageuse : jusqu'ici, le Centre de ressources vit de subventions attribuées au coup par coup et aucune assurance n'a pu être donnée sur la survie du centre à moyen terme. *« L'Etat a souhaité encourager la mise en place de nouveaux services publics créateurs d'emplois et moteurs de la vie locale, sociale et culturelle »,* explique l'un des auteurs du projet. *« Ici, nous n'en sommes pas restés aux grands discours et nous avons pris le risque de concrétiser ce souhait. Nous attendons maintenant que les partenaires publics (Etat, région, départements) s'engagent conventionnellement à donner les moyens financiers que l'autofinancement ne pourra apporter. »* De quoi, en somme, assurer le moral des troupes.

FRANÇOIS ROLLIN.

★ **Centre de ressources, 05400 Veynes, tél. : (92) 57.24.02.**

MODE

CINQ JOURS EN HAUTE COUTURE

Un hiver pour silhouettes étirées

Erick Mortensen, chez *Pierre Balmain,* présente une silhouette *de « femme-insecte » aux ailes* repliées, profilée à l'extrême et plutôt destinée aux photos de prestige qu'à la vie quotidienne. Une exception, de charmants ensembles, « Perrette et le pot au lait » : veste courte et cotillon *simple rayés à la verticale,* souliers plats, jambes gainées de noir. Quelques drapés moulent le corps, des seins à la pointe des hanches, de cuir d'autruche, drap *ou soie. Le tambourin se couvre* à l'orientale, même pour la mariée en guipure.

Pierre Cardin reste fidèle aux lignes épurées, en longs manteaux aux *manches pliées,* en drap ou pelisses, ainsi qu'en pa*letots à col géant de fourrure sur* jupes droites fendues dans le dos. Des « queues-de-pie » se retrouvent pour le jour en tweed sur jupes en contraste et pour le soir en ravissantes *soies vives* à décolletés plongeants, nouées à *la taille en saphir, émeraude,* jonquille ou rubis. D'amusants cabas pailletés argent ressortent parmi les accessoires, ainsi que des baudriers de perles grosses comme des mirabelles.

Jean-Louis Scherrer, dans une *collection « nuit du sérail »,* reflète les volumes d'aujourd'hui. De grandes houppelandes et des capes couvrant de beaux tailleurs en tissus contrariés que réchauffent de superbes renards de Silésie, teinte naturelle, moëlleux à *souhait. Du noir* et blanc, *rouge* vineux, violet et de la flanelle grise composent des ensembles de jour coiffés de grands feutres noirs mi-western, mi-romantiques. Les tenues de bal vénitien coupent le souffle par la pureté *de leurs* drapés asymétriques ou réguliers, en ensembles à *saroual,* en lamé or imprimé cachemire, à tiare et masque en face à main, au corsage perlé ou brodé pur une sultane de rêve. Le tout est magnifique.

Marc Bohan chez *Christian Dior* ne résout pas le hiatus entre *la « femme-objet » et les* contraintes du quotidien. Certes, il fait de superbes manteaux et paletots, joue d'une palette riche à base de roses. rouges, verts et bleus vifs, en superposition avec le noir. Les vêtements de dessus *sont confortablement surtaillés,* fermés d'un gros bouton à la taille. Mais ils s'ouvrent sur des robes et des ensembles si serrés qu'on peut à peine monter dans sa Rolls sans marchepied... Les *robes du soir très décolletées à* manches longues, froncées dans le dos, alternent avec des tuniques découvrant largement le genou.

Christian Lacroix chez *Jean Patou* a choisi une palette de *couleurs estivales* en *laine* moëlleuse. De charmantes superpositions marient le carmin, le vermillon et le velours vineux en chasubles, en drapés et bouts de jupes fendues au mollet.

Les modèles du soir permettent des entrées remarquées, comme ce super imperméable *d'Opéra de taffetas mordoré,* à nœud géant de velours noir sur une robe-maillot de satin asymétrique ornée de plumes d'autruche. La mariée, grand siècle, reprend *la* tradition du rouge en laqué or.

NATHALIE MONT-SERVAN.



JEAN-LOUIS SCHERRER : longue houppelande en quadrillé moelleux, tabac et noir, sur une veste à dessin plus petit et robe imprimée de soie cachemire, ornée d'une grande écharpe de renard de Silésie, coiffée d'un feutre romantique noir.

Histoire d'Amour par Konk

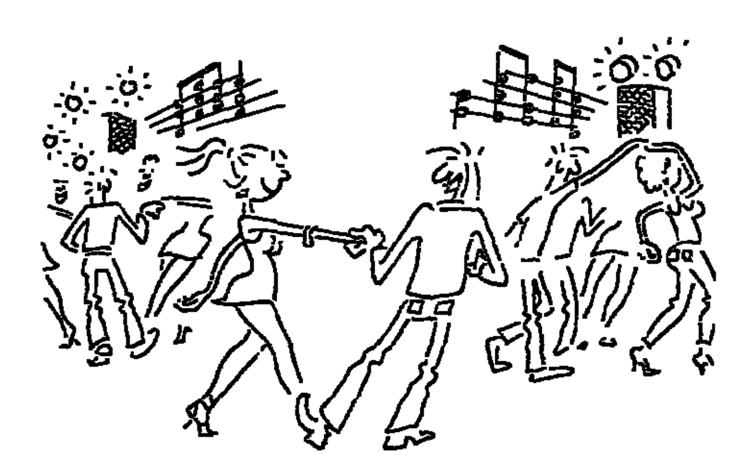
Résumé. *– Désormais seul, abandonné, notre* héros se perdait en réflexions où les réalités se mêlaient aux fictions pour aboutir hélas toujours à cette soirée qui l'avait vue quitter sa maison.

J'AURAIS VOULU QU'ELLE M'AIME "POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE"

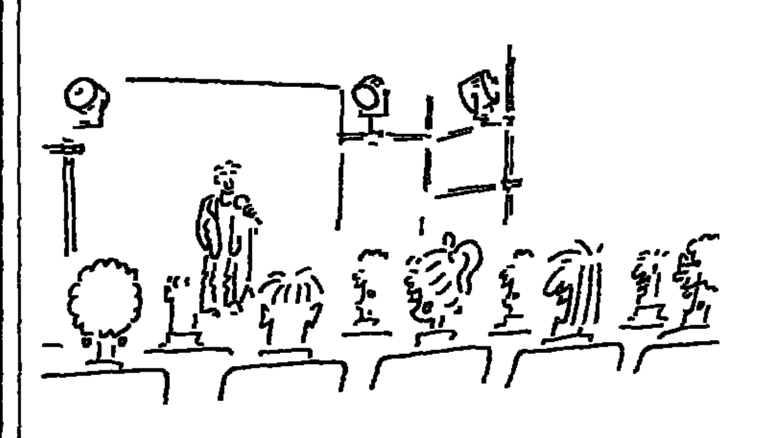
ELLE AVAIT AIMÉ LE GRATIN DE LANGOUSTINES..



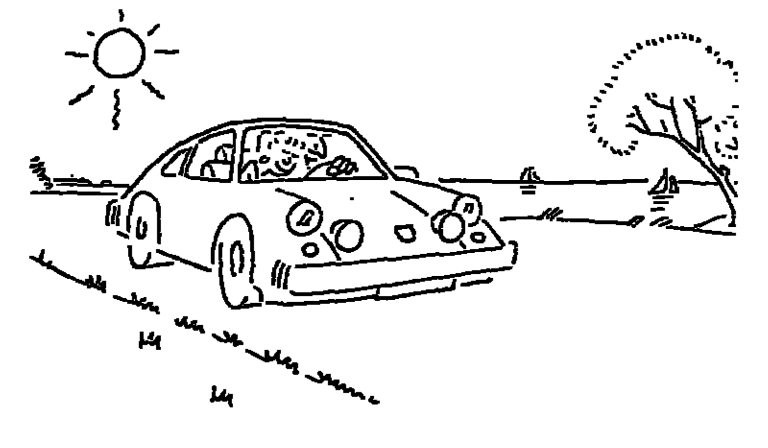
LES CÔTELETTES AUX PETITS LÉGUMES



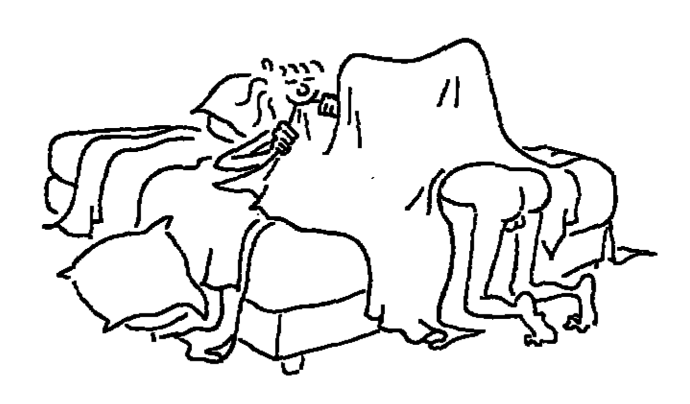
LE PLATEAU DE FROMAGES



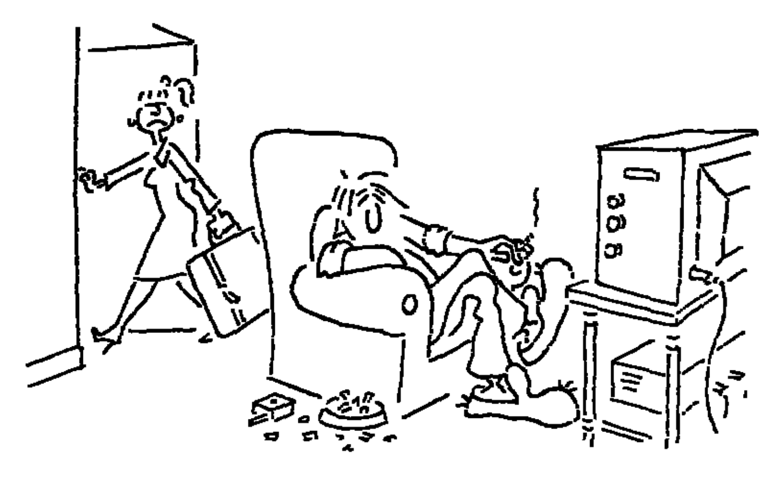
LES PROFITEROLES



LE CHAMPAGNE



ELLE EST PARTIE AU MOMENT DE LA VAISSELLE.



(A suivre.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 26 JUILLET

« Saint-Paul », 15 heures, 199, rue Saint-Antoine. Mme Saint-Girons.

« *Paris au Siècle des Lumières* : le Panthéon », 15 heures. M. Serres (Caisse nationale des monuments historiques).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », *14 h 15, métro Hôtel-de-Ville,* sortie Lobau (Arts et curiosités de Paris).

« Fondation Le Corbusier », 14 h 50, 10, square du Docteur-Blanche (L'art pour tous).

« *Hôtels et curiosités du Marais* », 14 h 30, métro Saint-Paul (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Autour du Palais-Royal », 15 heures, 1, rue de Richelieu (B. Czarny).

« L'hôtel de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (Anne Ferrand).

« Les impressionnistes », 15 heures, entrée du Musée du Jeu de paume (P.-Y. Jaslet).

« Le siège du comité central du Parti communiste », 15 heures, métro Colonel-Fabien (Mme Lasnier).

« Le quartier de l'Horloge », 15 heures, 2, rue du Renard (Paris autrefois).

« *La Butte aux Cailles* », *15 heures,* place Paul-Verlaine (Paris et son histoire).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 23 et mardi 24 juillet :

DES DECRETS

● Modifiant le livre des procé*dures fiscales.*

● Relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

● Modifiant le décret du 23 septembre 1959 portant statut de la Régie autonome des transports parisiens.

● Portant publication de l'amendement à la convention du 9 avril 1965 visant à faciliter le trafic maritime international, adopté à Londres le 19 novembre 1973.

● Modifiant certaines dispositions du code du *service national.*

● Modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif aux conseils départementaux de l'habitat.

● Relatif au prêt conventionné pour les travaux d'agrandissement de logements existants.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3760

HORIZONTALEMENT

I. Ils aiment bien avoir le dernier mot. – II. Tache verte sur fond ocre. Empêchent de claquer des dents. – III. Ce n'est pas là que ça tape le plus. Pronom. A laissé le ventre plat. Pronom. – IV. Laisse Emilie de côté... Ont rendu célèbre un fumeur de pipe. La couronne lui est préférable. – V. Du côté de Dieppe. Il pousse comme un champignon. Perdue à *la fin.* – VI. *Une* bise lui fait tourner la tête. Il a fait un tube bien avant la naissance du show-business. VII. Donna l'occasion de faire le pont. Leurs petits sont tout à fait à la hauteur. – VIII. *Un quartier* d'Arles. Fait des taches. Oncle barbu. – IX. En force plus d'un à aller au feu. Défie *le temps. Note.* – X. *Long temps.* Reçoivent fréquemment des coups de canne. Au Mexique, au Nicaragua et même en Espagne. – XI. Ce qui peut arriver quand on s'attache trop à une fillette. Au nord de Dijon. On n'hésite pas à s'y remplir les poches. – XII. Fait toujours surface. Ils voient tout en noir. – XIII. Mis à la porte sans hésiter. Ne part pas toujours quand il est chargé. – XIV. Offre la possibilité de mettre quelqu'un en boîte. En fin de soirée. A de bonnes raisons de se plaindre. – XV. Toutes les lames se brisent à *leur contact. Certaines connaissent* bien la musique.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															■
II						■									
III					■			■	■	■			■		
IV			■									■			
V			■				■		■		■				■
VI										■					
VII						■							■	■	
VIII			■									■			
IX				■									■		
X				■		■					■				
XI	■								■			■			
XII		■						■							
XIII					■		■								
XIV					■					■	■				
XV					■									■	

VERTICALEMENT

1. *Là, on peut vous attendre au* tournant. Une inconnue pour Pierre Terrail. – 2. Où l'on pose de nombreux lapins. Il vit de ses exploits. – 3. Puissance. Avait une brillante renommée. *Le père d'un personnage à* facettes. – 4. Chef de file en quelque sorte. Ralentissent le rythme cardiaque. – 5. C'est une partie de plaisir. Une tornade blanche. – 6. Reçoit de nombreuses visites. Note. Portée par une déesse. – 7. Un endroit tout à fait charmant. Attire les souris... ou les fait fuir ! – 8. Grecque. Habituelle. Pas de quoi en faire tout un plat. – 9. Participe. Elle a perdu son hégémonie pendant les guerres médiques. Perdu dans l'eau. – 10. Abréviation. On le met en jeu. Indispensables pour préparer une évasion. – 11. Vont plus vite dans l'eau que dans l'air. Une planche de salut pour Ulysse. Voyage sans bagages. – 12. Oblige à s'en aller. Possessif. Article importé. Trou. – 13. Adverbe. *Combustible américain.* En état de décomposition. – 14. Pas pour toutes les oreilles. Ne laissent donc pas indifférent. – 15. Fleuve côtier. N'ont pas manqué le sermon.

Solution du problème n° 3759

Horizontalement

I. Dilutions. – II. En-avant. – III. Nécessité. – IV. Trié. OTAN. – V. Ems. Ane. – VI. Lé. Duo. Or. – VII. Tigre. – VIII. If. Guidas. – IX. Emoussent. – X. Retenue. – XI. Elysée. SS.

Verticalement

1. Dentellière. – 2. Inerme. FM. – 3. Lacis. Ory. – 4. Uvée. Digues. – 5. Tas. Auguste. – 6. Insonorisée. – 7. Otite. Eden. – 8. Ta. Anus. – 9. Scénaristes.

GUY BROUTY.

SPORTS

LA PRÉPARATION DES JEUX DE LOS ANGELES

Des astuces financières pour faire jaillir les dollars

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — En 1977, une poignée d'hommes d'affaires californiens avaient convaincu le Comité international olympique qu'il serait préférable d'organiser les Jeux de 1984 dans la « cité des anges » plutôt qu'à Téhéran, seule autre ville candidate à la grande aventure. A l'époque, le « gigantisme » semblait être la menace la plus grave pour l'olympisme. Les Jeux de Montréal, boycottés en 1976 par la plupart des délégations africaines, s'étaient soldés par un passif de 1 milliard de dollars pour un budget de l'ordre de 5 milliards. Les Soviétiques, qui n'avaient pas encore envahi l'Afghanistan, annonçaient qu'ils dépenseraient l'équivalent de 9 milliards de dollars pour les Jeux de Moscou en 1980. Le boycottage décidé par le président Carter, comme mesure de rétorsion à l'entrée des chars dans Kaboul, ne devait pas favoriser la réalisation d'une « marge d'autofinancement » par l'URSS. Or, avec un budget de l'ordre du demi-milliard de dollars sans la moindre subvention fédérale ou municipale, sans la ressource d'une « loterie olympique », interdite par les lois de la Californie, le Comité d'organisation (LAOOC) entend dégager un bénéfice aux Jeux de Los Angeles.

Quelques jours avant le début des compétitions, celui-ci annonce toujours un profit de 15 millions de dollars, et il pourrait bien réussir ce tour de force.

Au bas de la colonne « recettes », les organisateurs ont totalisé 553 millions de dollars. Plus de la moitié de cette somme vient des droits de télévision. Les trente-trois « sponsors officiels » ont versé chacun au moins 4,5 millions de dollars, soit quelque 150 millions, auxquels s'ajoutent les contributions des quarante-sept « fournisseurs » et des cinquante-cinq « licenciés » qui ont le droit exclusif d'utiliser les sigles — logos et mascotte — des Jeux. Au total, cela représente 250 millions de dollars, qui, « *au lieu d'avoir été pris dans la poche des contribuables, ont été financés par des budgets de promotion* ». Les Jeux ont donc un hamburger, un sandwich, un supermarché, des jeans, une essence, une compagnie aérienne, une voiture de location, un appareil photo, une pellicule et cent autres choses sans rapport avec le sport, frappées de l'estampille « officielle » par l'opération des commanditaires.

Payé d'avance

Sept millions de billets ont, enfin, été mis en vente par le LAOOC à des prix jamais atteints : une personne désirant suivre les compétitions matin et soir, pendant deux semaines, doit débourser trois mille dollars. Les recettes aux guichets devraient ainsi se monter à 100 millions de dollars.

L'astuce de l'organisation, dirigée d'une main de fer par Peter Ueberoth (1), a consisté à se faire payer d'avance et à vivre avec les intérêts des énormes sommes ainsi réunies. C'est un ordinateur qui a réparti par exemple les quatre-vingt-douze mille billets pour la cérémonie d'ouverture entre trois cent mille postulants qui avaient tous versé 200 dollars un an à l'avance. Et seulement 199 dollars ont été rendus aux personnes qui n'ont pas pu être servies. Bénéfice de l'opération : 4 millions de dollars au titre des intérêts, plus 200 000 dollars au titre de la « retenue ».

La même science qui a fait jaillir les dollars a permis de réaliser des économies draconiennes. Avant toute chose, le LAOOC ne s'est pas installé dans des locaux somptueux, mais dans un ancien hangar à hélicoptères de Venice, qui n'est pas spécialement le quartier des milliardaires. L'ensemble a été sommairement peinturluré en blanc, vert et mauve, avant d'y installer le millier de personnes qui y travaillent, dans l'ambiance frénétique d'une compagnie d'assurances après un tremblement de terre.

Pour le reste, la stratégie des organisateurs est très simple : utiliser les nombreux équipements sportifs de la ville. Contrairement à Tokyo, Mexico, Munich, Montréal et Moscou, qui s'étaient toutes lancées dans de vastes concours d'architecture pour « épater la planète », Los Angeles, ville des péplums et de la navette spatiale, n'avait rien à prouver dans le domaine de la grandeur.

Revers de la médaille pour cette organisation au rabais : la dispersion des sites. Il y a plus de 300 kilomètres entre Lake-Casitas, lieu des compétitions d'aviron et de canoë, et Coco-de-Caza, où se déroule le pentathlon moderne. Une immense noria de cinq cents autobus, au volant desquels se relaieront mille trois cents chauffeurs, est prévue pour drainer les compétiteurs vers les lieux des épreuves. Mais il s'agit de bus de ramassage scolaire d'un confort très sommaire, qui ne sont pas prévus pour transporter des athlètes de gros gabarits ni faire de longues distances. Des embarras habituels de la circulation risquent aussi de compliquer les choses. Plusieurs programmes informatiques ont été mis au point pour faciliter le trafic pendant les Jeux et les entreprises ont été encouragées à aménager les horaires de travail pour décongestionner la circulation.

Ces appels ne semblent pas avoir eu beaucoup d'écho. A l'exception, cependant, des soixante mille volontaires qui se sont mis à la disposition du comité d'organisation en échange d'une tenue officielle fournie par Levy Strauss pour assurer l'intendance olympique.

Un flegme méridional

Les habitants de la ville paraissent attendre les Jeux avec un flegme quasi méridional. Ils semblent essentiellement préoccupés de trouver un moyen pour tirer profit de la situation. Le *Los Angeles Times* a ouvert une rubrique de petites annonces où, tous les jours, des billets pour les épreuves sont proposés à deux ou trois fois leur valeur. Les habitants qui disposent d'un jardin ont été autorisés à y ouvrir un parking provisoire ou un restaurant.

Les villages olympiques ont été ouverts le 14 juillet sans aucune protection policière. Le LAOOC estimait à 5 millions de dollars les frais municipaux afférant à leur sécurité. Le chef de la police de Los Angeles, Daryl Gates, réclamait 9,5 millions de dollars. Deux jours après, le LAOOC, dont le responsable des problèmes de sécurité est Jo Edgar Best, l'ancien directeur de l'antenne locale du FBI, cédait. Une véritable psychose du crime sous toutes ses formes règne, en effet, dans la ville. Les menaces du Ku Klux Klan aux délégations des pays du tiers-monde n'ont pas été prises au sérieux et elles ont été mises sur le compte d'une opération de désinformation soviétique. En revanche, les renseignements sur les quarante groupes terroristes internationaux recensés dans le monde ont été mis en fiches pour pouvoir être consultés à tout moment par les cinquante organismes de police différents qui opèrent à Los Angeles. Les Turcs ont dû renoncer à sélectionner des coureurs cyclistes sur route, car leur protection contre un éventuel attaquant arménien était impossible pendant la course. Il y aura pourtant 6 910 agents du département de la police de Los Angeles, 700 agents du FBI et 600 agents spéciaux de la protection du président Reagan pour veiller à la sécurité.

« Smog »

La police aura aussi à sa disposition « Félix sans peur », un robot qui désamorce les bombes à distance et, en réserve, les 25 000 gardes nationaux de la Californie.

Au total, le budget de la sécurité atteint 150 millions de dollars, soit près du quart des dépenses du LAOOC, sans que cela mette l'organisation à l'abri d'un déséquilibré comme celui qui a fait vingt et un morts dans un restaurant de San Diego le 19 juillet. Toutefois, une semaine avant le début des compétitions, la police s'attachait surtout au démantèlement des réseaux de prostitution : quelque quatre cents femmes avaient été mises sous les verrous pour racolage, une cinquantaine de barmans interpellés pour proxénétisme, ainsi que les dirigeants d'une société de « blanchissage » de l'argent recueilli par cartes de crédit.

Pour les sportifs, le principal ennemi sera le *smog*. Cette épaisse couche de brouillard mélangé aux vapeurs d'essence et aux fumées d'usines qui stagnent au-dessus de la ville est tellement nocive pour les efforts d'endurance que les organisateurs ont été contraints de déplacer 150 kilomètres vers le sud des épreuves du concours complet d'équitation. Les cavaliers britanniques ont néanmoins amené des masques à oxygène pour leur monture. Les organisateurs n'ont pas eu la même sollicitude pour les marathoniens, qui devront courir entre 17 et 19 heures, le plus mauvais moment pour le *smog*, mais le meilleur pour les indices d'écoute à la télévision. *Business is business.*

ALAIN GIRAUDO.

(1) Ancien joueur de water-polo, pré-sélectionné pour les Jeux de Melbourne en 1956, Peter Ueberoth, quarante-sept ans, a été engagé à 12 000 dollars par mois. Ses talents d'administrateur ont incité la Ligue de base-ball américaine à lui confier ses affaires à partir de l'automne pour un salaire de 450 000 dollars par an.

VOILE : *La deuxième étape de la course en solitaire du* Figaro. — Le brestois Christophe Cudennec, charpentier de marine, a gagné le 23 juillet la deuxième étape Kinsale (Irlande)-La Rochelle de la course avec 3 heures d'avance sur Damien Savatier. Au terme de cette étape il a pris la première place du classement provisoire.

LE CARNET DU Monde

Réceptions

— Le docteur Ali Samir Safouat, ambassadeur de la République arabe d'Egypte, a donné une réception lundi à l'occasion de la fête nationale.

Décès

— *L'Institut britannique de Paris* a été durement éprouvé, récemment, par la mort de

Mme Phyllis BASSARAT,
directrice de la section d'anglais (1947-1977),
le 30 mai 1984,
et de
M. Alexander ALLAN,
senior lecturer (1947-1982),
le 3 juillet 1984.
Leurs collègues et amis.

— Mme Georges Boudeville,
avocat à la cour, son épouse,
Nicolas Boudeville,
son fils,
M. et Mme Charles Stahl
et leurs enfants,
Sœur Marie-Paschale Boudeville,
Le professeur
et Mme Jean-Pierre Vesperini
et leurs enfants,
ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur et neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges BOUDEVILLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président-directeur général
du groupe TRT,
président de la commission
Innovation et recherche du CNPF,

rappelé à Dieu, le 21 juillet 1984, muni des sacrements de l'Eglise, à la Cruciata (Corse).

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Sainte-Monique de Rupione par l'abbé Casta.

L'inhumation a eu lieu au cimetière marin d'Ajaccio.

Une messe sera célébrée au mois de septembre en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

La date exacte en sera précisée ultérieurement.

E Sette Nave,
La Cruciata,
20166 Porticcio.

11, boulevard d'Inkermann,
92200 Neuilly.

— Les conseils d'administration
et les directions générales des Sociétés du groupe TRT
ont la grande peine d'annoncer le décès de leur vice-président-directeur général,

M. Georges BOUDEVILLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président du SPER,
vice-président du SI3T,
président de la commission Innovation
et recherche du CNPF,
administrateur du LEP,
membre du Conseil supérieur
de la propriété industrielle,
membre du Comité
des relations industrielles du CNRS,

survenu le 21 juillet 1984.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le lundi 23 juillet, à Rupione (Corse).

— *Le conseil d'administration*
et la direction générale des laboratoires d'électronique et de physique appliquée LEP
ont la grande peine d'annoncer le décès de leur administrateur,

M. Georges BOUDEVILLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-président-
directeur général de TRT,
vice-président du SPER,
vice-président du SI3T,
président de la commission Innovation
et recherche du CNPF,
membre du Conseil supérieur
de la propriété industrielle,
membre du comité
des relations industrielles
du CNRS,

survenu le 21 juillet 1984.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le lundi 23 juillet, à Rupione (Corse).

— *Michel Sordel*,
président de l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales et de l'Union nationale des coopératives agricoles de semences fourragères,
Et MM. les administrateurs,
Raymond Franiatte,
président du conseil de direction de l'UNCAC,
Et MM. les membres du conseil de direction,
Bruno Catton,
directeur général de l'UNCAC et président des établissements Ringot,
Ainsi que ses collaborateurs,
Jack Lequertier,
directeur général honoraire,
font part avec grande tristesse du décès de

M. Francis BOUCHARD,

président honoraire
de la Société coopérative agricole
d'Eure-et-Loir,
président honoraire de l'UNCAC,
de l'UCASEF
et des établissements Ringot,
président honoraire
du Syndicat national
pour l'expansion de la coopération
agricole (SYNCOPEX),
membre honoraire
du Conseil économique et social,
premier président
de la *Confédération générale*
de l'agriculture (1945),
vice-président honoraire
de la Confédération nationale
de la mutualité, de la coopération
et du crédit agricoles (CNMCCA),
vice-président honoraire
de la Confédération française
de la coopération agricole (CFCA),
vice-président honoraire
de la Fédération française
des coopératives agricoles
de céréales (FFCAC),
vice-président honoraire
de l'Association générale
des producteurs de blé (AGPB),
ancien membre du Conseil supérieur
de la coopération agricole,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole.

Les obsèques seront célébrées, le mercredi 25 juillet 1984, à 10 h 30.
Rendez-vous à son domicile au Tremblay-le-Vicomte (Eure-et-Loir).

— M. et Mme Francis Biras,
M. et Mme Jean-François Colomer,
M. et Mme Bernard Colomer,
M. et Mme Jean-Jacques Desbons,
M. et Mme Olivier Colomer,
ses enfants,
Jeanne, Laurent, Patrick, Sophie, Christophe, Caroline, Nicolas, Charlotte, Marion,
ses petits-enfants,
Mme Dumont,
Mme Schlesinger,
ses sœurs,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 21 juillet 1984, de

M. Pierre COLOMER.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph, 5, rue Pierre-Larousse, à Paris-14e, le 27 juillet, à 14 heures précises.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

2, impasse de Sceaux,
92290 Châtenay-Malabry.

— La direction et le personnel de Creusot-Loire,
Le conseil d'administration des sociétés Proser et Neyrpic,

ont *le regret de faire part du décès* subit, survenu le 20 juillet 1984, à l'âge de cinquante-neuf ans, de

M. Jean CORRIHONS,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
directeur de la division Energie
de Creusot-Loire,
président de Proser,
administrateur de Neyrpic.

Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 25 juillet, à 14 h 30, en l'église Saint-Cloud, place Charles-de-Gaulle à Saint-Cloud.

— M. et Mme Patrice Crossa-Raynaud
et leurs enfants Isabelle et Dominique,
Mr. et Mrs. Aidon Synnott,
Familles et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henry CROSSA-RAYNAUD,
née Hélène Synnott,

survenu à Nice le 12 juillet 1984.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

20, rue de France,
Palais Marie-Christine, Nice.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Claude DEFFARGE,
journaliste,

survenu le 17 juillet 1984 à La Chapelle-en-Serval.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 19 juillet, à Lezoux (Puy-de-Dôme).
Route de Paris,
La Chapelle-en-Serval.
Rutsch 1 Blankenese,
Hambourg (RFA).

— Mme Philippe Encausse,
son épouse,
M. et Mme Michel Encausse,
M. Gérard Encausse,
ses fils,
Philippe, Jean-Philippe et Marie,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

Dr Philippe ENCAUSSE,
docteur en médecine,
inspecteur général
au ministère de l'éducation nationale,
médecin des PTT,
de l'Union sportive des transports,
de l'Association sportive des PTT,
fondateur du Groupement latin
de médecine du sport,
de l'Organisme international
de médecine du sport,
administrateur
au Comité olympique français,
président de l'Ordre martiniste,
directeur de la revue *l'Initiation*,
secrétaire général
de la *Société médicale française*
d'éducation physique et de sport,
journaliste, chroniqueur
à la *Radiodiffusion nationale*
et homme de lettres,
auteur de nombreux ouvrages consacrés
à la médecine du sport et à l'ésotérisme,
sociétaire des Gens de lettres
et des Ecrivains combattants,
lauréat de l'Académie française,
de l'Académie de médecine
et de l'Académie
des sciences morales et politiques.

officier de la Légion d'honneur,
Croix de guerre 1939-1945,
Croix du combattant volontaire
de la Résistance,
commandeur des Palmes académiques,
du Mérite sportif,
de l'Etoile noire,
médaille
de la *Reconnaissance française*,

survenu dans sa soixante-dix-neuvième année, le dimanche 22 juillet 1984, à l'hôpital de la Salpêtrière.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 27 juillet, à 10 h 30, en l'église évangélique, 123, avenue du Maine, à Paris-14e.

L'inhumation aura lieu le même jour, en toute fraternité, au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille (tombe Papus, 93e division), entrée par la porte Gambetta (métro Gambetta), à 11 h 45.

Mme Philippe Encausse,
6, rue Jean-Bouveri,
92100 Boulogne.
M. Gérard Encausse,
52, avenue René-Coty,
75014 Paris.
M. et Mme Michel Encausse,
37, avenue Emma,
78170 La Celle-Saint-Cloud.

[*Né le 2 janvier 1906 à Paris, Philippe Encausse fait ses études au lycée Condorcet, puis au lycée Hoche de Versailles. Docteur en médecine, il fait une carrière de journaliste sportif à l'Intransigeant et à Paris-Match avant de devenir médecin. Il devient ensuite chef du bureau médical de la jeunesse et des sports et inspecteur général au titre de l'organisation du contrôle médical des activités physiques et sportives au ministère de l'éducation nationale. Administrateur au Comité olympique français, Philippe Encausse était aussi un homme de lettres qui traitait des problèmes de la psychiatrie et de la médecine sportive. Il était officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945 et Croix du combattant volontaire de la Résistance.*]

— Le directeur et l'ensemble du personnel de l'Institut national des sciences et *techniques nucléaires*,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue,

Robert PAULIN,
docteur ès sciences,
Prix d'Aumale
de l'Académie des sciences,

survenu brutalement le 20 juillet 1984.
Les obsèques ont été célébrées le mardi 24 juillet en l'église Saint-Amand à Rodez.

— Le président,
Les membres du conseil exécutif,
Les membres du conseil de direction,
Et les collaborateurs de la Fédération *nationale des transports routiers*,

ont la tristesse d'annoncer le décès de leur président d'honneur

M. Georges-Pierre RATEAU,
officier de la *Légion d'honneur*,
officier de l'ordre national du Mérite,
président du Comité de liaison
des transports et de la manutention,
membre du conseil exécutif du CNPF,

le 21 juillet 1984.

La cérémonie religieuse aura lieu le *25 juillet 1984, à 10 h 30*, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

— M. Gérard Dupont,
président d'honneur,
La Conférence des présidents des fédérations professionnelles membres du *Comité de liaison des transports* et de la manutention,
M. Jacques Ancelin,
vice-président délégué,
Et les collaborateurs,
ont la tristesse de faire part du décès, le 21 juillet 1984, de

M. Georges-Pierre RATEAU,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
président du Comité de liaison
des transports et de *la manutention.*

— Le président,
Les membres du conseil national,
Et les collaborateurs de la Chambre syndicale des loueurs de véhicules industriels,
ont la tristesse de faire part du décès, le 21 juillet à Paris, de leur *président* d'honneur

M. Georges-Pierre RATEAU,
officier de la Légion d'honneur,
président de la CSNLVI (1965-1979),
président du *Comité de liaison*
des transports et de la manutention,
membre du conseil exécutif du CNPF.

— On nous prie d'annoncer le décès à Paris, le 22 juillet, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, de

Mme Léon de SAINT PULGENT,
née Marie-Louise Lemaigre Dubreuil,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
tertiaire de Saint-Dominique.

De la part de
M. Guy de Saint Pulgent,
Du colonel et Mme Hubert de Saint Pulgent,
ses enfants,
M. et Mme Noël de Saint Pulgent,
M. et Mme Frédéric Guez,
Mlle Blandine et M. Yves de Saint Pulgent,
ses petits-enfants,
Laure, *Jacqueline*, Diane de Saint Pulgent, Marc Antoine Guez,
ses arrière-petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 26 juillet, à 11 h 30, en l'église du Pic de Montverdun (Loire).

Une messe sera dite ultérieurement à Paris.
Ni fleurs ni couronnes.

108, rue du Bac,
75007 Paris.
20, rue de la Chancellerie,
78000 Versailles.
Combes, Montverdun,
42130 Boën.
Saint-Roch, Gleizé,
69140 Villefranche.

— Pour leur sympathie témoignée *lors de la brutale disparition de*

Ruth SCHUWER,
née Lipecki,
psychothérapeute,

à l'âge de trente-sept ans,
le 16 juillet 1984,
je remercie tous ses amis,
parents et patients.
Que son indicible générosité
demeure en nous.
Philippe Schuwer.

— C'est avec tristesse que nous faisons part du décès de

Jacques WORMSER,
vice-président du conseil national
et membre du conseil des gouverneurs
de l'Institut Weizmann des sciences.

Le comité *français* de l'Institut Weizmann des sciences,
Les chercheurs de l'Institut,
Les membres du conseil exécutif et du conseil national,
expriment leur tristesse et leurs condoléances à Patrick, Michel et Marina Wormser, et aux membres de la famille.

Remerciements

— Nantes.

Mme Jean-Claude Bonduelle
et ses enfants,
Mme Bonduelle-Pinard,
Mme Emile Bolloré,
Ainsi que toute leur famille,
très touchés des marques de sympathie *reçues lors du décès de*

Jean-Claude BONDUELLE,

prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Il y a quatre ans, le 25 juillet 1980, disparaissait

Olivier DURRLEMAN.

Que ceux qui l'ont connu aient une *pensée pour lui.*

— Le 2 août 1983,

Régine KARNYCHEFF
quittait les siens.

Ceux qui l'ont connue et restent fidèles à son souvenir auront une pensée pour elle.

— L'été 1944,

Raphaël LEVY,
alors âgé de soixante-quatorze ans,

Lucie LEVY,
née Calef,
son épouse,
alors âgée de soixante-trois ans,

étaient, sur dénonciation, arrêtés à Lyon par la Gestapo, parce que juifs, et transférés au camp de Drancy d'où ils furent déportés le 31 juillet 1944 par le dernier convoi parti de ce camp.

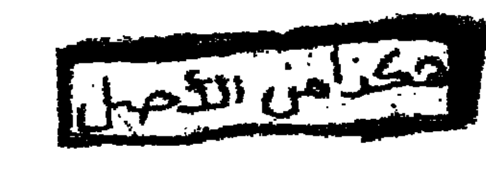
Témoignages et documents établissent qu'ils furent gazés dès leur arrivée à Auschwitz-Birkenau, le 5 août 1944.

Jules CALEF
et Suzanne,
son épouse, née Cori,

leurs frère et belle-sœur, ainsi que leurs enfants,
Rita et Léon CALEF,
alors âgés de neuf et onze ans, les avaient *précédés sur le même chemin* et dans les mêmes circonstances quelque temps auparavant.

En ce quarantième anniversaire, une pensée est demandée pour eux et pour les quatre-vingt *mille* déportés *raciaux* de France exterminés sur ordre des nazis allemands et du gouvernement *français de Vichy.*

« Souviens-toi de ce que fit Amalek... lors de votre sortie d'Egypte ».
(Deut. XXV, 17.)



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	Le la mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux

Important établissement industriel de l'État, Région Ouest Littoral
recherche
Ingénieur diplômé Ecole d'Ingénieur
(ou diplôme universitaire équivalent)
libéré obligations militaires
pour fonctions analyste programmeur de systèmes temps réel, ingénieur système.
Expérience souhaitée (informatique, automatique).
Ecrire sous nº 8.192 le Monde Publicité
service annonces classées
5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

Sud-Ouest

dans un hyper les chiffres comptent, prenez-les en main

- lorsque nos ventes augmentent il faut surveiller de plus près nos marges, faire respecter les procédures, suivre la gestion.
- chaque jour, membre de l'équipe de direction vous épaulez notre directeur et vous l'informez des écarts, en relation permanente avec la direction financière et le contrôle de gestion du siège ; vous êtes le garant de la qualité des chiffres.
- votre équipe vous attend et compte sur votre expérience du traitement d'informations comptables de gros volume.

Si vous désirez participer à ce recrutement, envoyez votre C.V. sous la référence 700-17 à notre Conseil :
ONOMA Tour Crédit Lyonnais, 69431 LYON Cedex 03
(confidentialité, réponse assurées)

Important établissement industriel de l'Etat
région ouest littoral
recherche
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
niveau ENSI, éventuellement débutant, libéré obligations militaires, pour travail d'équipe dans le cadre du développement des systèmes sonars et de localisation sous-marine

Expériences ou connaissances en
- Micro-informatique.
- Acoustique sous-marine.
- Traitement du signal.

seront particulièrement appréciées

Ecrire avec C.V. détaillé et photographie à : Direction des Constructions et Armes Navales de Brest
Groupe d'Etudes Sous-Marines de l'Atlantique
29240 BREST NAVAL.

BANQUE
recherche dans le cadre de son développement
UN COMMERCIAL
résidant région golfe de FOS.
De formation bancaire, ayant une parfaite connaissance des produits bancaires. Il sera chargé d'assurer l'animation commerciale des agences de son secteur.
Dynamisme et goût pour les résultats exigés. *Esprit d'initiative* et sens des relations à tous les niveaux.
LA BONNE CONNAISSANCE
du marché local serait un atout supplémentaire. Écrire en joignant C.V. + photo + prétentions.
EUROSUD Nº 2922
2, rue de Breteuil,
13001 MARSEILLE.

Recherche pour BASTIA
Cadre comptable
niveau D.E.C.S. ou B.T.S. Libre rapidement pour seconder responsable financ. et comptable. Expér. minimum exigée 10 ans. Rémunération départ 10.000 F environ — révisable après essai. Ticket restaurant. Prime.
Ecr. s/nº 8.208 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Société de transformation des métaux
(Région Centre-Est)
recherche
INGÉNIEUR
Expérimenté dans le forgeage des métaux, à chaud, à froid, à mi-chaud, et dans la conception des outillages des petites moyennes et grandes séries, le candidat maîtrise l'automatisation des systèmes et est fortement motivé pour acquérir ou développer la connaissance D.A.O.-C.A.O. Rémunération selon compétences.
Ecr. s/nº 8.209 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'Institution Saint-Pierre de Fourmies, 59610, téléphone : (27) 60-34-34
recherche
pour la rentrée scolaire un professeur en méthodes, techniques informatiques, (classes de 1 H et terminale H. Diplôme souhaité M.I.A.G.E., ingénieur, maîtrise d'informatique.

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

INDEXEUR AUX ARCHIVES

Principale fonction : tenue d'un fichier cumulatif de questions juridiques et procédurales. Une instruction supérieure, un esprit analytique et une excellente connaissance de l'anglais et du français sont exigées.

Traitement annuel net d'impôt évoluant de 44.610 florins à 61.440 florins ; indemnités et pension ONU. Ecrire au Greffier, Cour internationale de Justice, palais de la Paix, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas, avant le 15 septembre 1984.



DIRECTIONS
Nationales et Internationales

SOCIETE FRANCO-ESPAGNOLE PRODUCTION DE SEMENCES
FILIALE GROUPE FRANÇAIS IMPORTANT
recherche pour son usine située en ESPAGNE (Aragon)

directeur d'exploitation

- Ingénieur Agronome ou équivalent (dipl. espagnol apprécié) - 32 ans optimum - Maîtrise parfaite espagnol et français - *Expérience antérieure à des postes opérationnels* dans les domaines technique ou de production.
- *Patron opérationnel de la société*, il exerce un rôle moteur aux plans suivants : - responsabilité directe de la production (animation, suivi technique, contrôle, avec responsabilité qualité et tonnages), - développement technique (mise en place des essais, contrôle technique, suivi des applications sur le terrain, *relations directes* avec les Agriculteurs, les fournisseurs et sociétés affiliées) - responsabilité du budget et de son fonctionnement.
- Résidence en ville moyenne d'Aragon. Possibilités d'évolution au sein du Groupe.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 4851-M à GUILLON Sélection (réponse et discrétion assurées).

guillon sélection
93, RUE JOUFFROY - 75017 PARIS

VILLE DE + 40.000 habitants RECRUTE
1 DIRECTEUR
DES SERVICES ADMINISTRATIFS
pour diriger le secteur ENFANCE-AFFAIRES SOCIALES-JEUNESSE.
Le candidat sera recruté par voie de mutation.
Ecr. s/nº 8.204 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VILLE DE BANLIEUE SUD (+ 40.000 habitants) RECRUTE
1 DIRECTEUR
(ASSIMILÉ ATTACHÉ) POUR UNE MAISON DE QUARTIER
Expérience de direction d'équipement nécessaire.
Le candidat sera recruté par voie de mutation ou devra être titulaire d'une licence de sciences et techniques de l'Animation ou du DEFA.
Ecr. s/nº 8.202 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VILLE DE + 40.000 habitants RECRUTE
1 DIRECTEUR
DU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE
Le candidat sera recruté par voie de mutation ou devra avoir une expérience de direction dans un secteur identique et être titulaire d'une licence Animation ou DU DEFA.
Ecr. s/nº 8.203 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

ETUDES ET FABRICATIONS FLOPETROL

Société du groupe Schlumberger, **Flopetrol Johnston** exerce principalement ses activités dans la production et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures.
Au sein de la Direction Recherche et Développement, l'*activité logiciel* dispose d'un environnement *informatique exemplaire* (VAX, réseau international...). Elle recherche aujourd'hui :

3 Ingénieurs informaticiens scientifiques
Grande école ou équivalent

Jeune chef de projets
Il sera chargé de concevoir et de mettre en place sur le terrain diverses applications scientifiques (interprétation de mesures de pressions, analyse d'échantillons...).
Il est débutant ou a une première expérience. (réf L 237)

Spécialiste bases de données
Il va dans l'immédiat concevoir et développer des bases de données scientifiques (résultats d'interprétations, mesures spectrométriques...).
Il est débutant ou a une première expérience. (réf L 238)

Ingénieur système
Il sera responsable d'un centre de calcul et de la gestion d'un réseau. Nous souhaitons rencontrer un in*génieur ayant quelques années d'ex*périence dans la spécialité. (réf L 239)

Une pratique des matériels DEC et la connaissance de l'anglais seraient vivement appréciées.
Ces 3 postes - basés à 30 minutes au sud de Paris - ouvrent de larges perspectives d'évolution en France et à l'étranger, au sein d'un Groupe international de tout premier plan. Les rémunérations sont motivantes.
Merci d'adresser votre candidature, en précisant la référence, à la Direction du Personnel ; **Etudes et Fabrications Flopetrol** - BP 592 - 77005 MELUN Cedex.

FLOPETROL JOHNSTON
Schlumberger

SPECIALISTE BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE DISTRIBUEE
LES TELECOMMUNICATIONS SONT AU CŒUR DE NOTRE TECHNOLOGIE
Notre croissance conduit notre Direction Support à rechercher un

INGENIEUR TELECOM
RESPONSABLE D'UNE EQUIPE

Vous alliez des compétences techniques en **télécommunication** et des qualités d'organisateur et d'animateur d'un groupe de 4 à 6 personnes.
Nous vous proposons la responsabilité d'une équipe **Support International Télécom.**
Sa vocation : aider les 74 pays du groupe à former notre clientèle, notre réseau technico-commercial et de maintenance, à mettre en place la logistique nécessaire à analyser et résoudre les problèmes techniques soumis par nos filiales.

Merci d'adresser votre candidature complète (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) s/référence 2246 M à Michèle CORBINEAU - BULL TRANSAC - BP 92 - 91301 MASSY.

Bull Transac

SERVICE ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUES
Recherche
INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES
pour assurer des développements :
- CAO
- LOGICIEL DE BASE
- LOGICIEL D'APPLICATION
- TRANSMISSION

Écrire ou téléphoner au :
78-80, avenue Galliéni
Tour Galliéni 1
93174 BAGNOLET CEDEX
360-13-54/55.

Société de Conseil en publicité recherche
ASSISTANTE aimant les chiffres et n'ayant pas peur de la frappe.
Disponibilité immédiate
Env. CV + prétentions + photo à M. Vincent DOR
COMECON
8, rue de Berri, 75008 Paris

Important Groupe Industriel, recherche

INGENIEUR MECANICIEN HYDRAULICIEN

Au sein de la Direction Scientifique il sera le Responsable du Groupe d'Etudes Electro-Hydrauliques et animera une équipe de 10 ingénieurs et techniciens spécialisés dans la recherche sur les assistances de véhicules.

La réussite dans ce poste implique une expérience de quelques années dans les études en hydraulique, en mécanique et en électronique; ainsi que de réelles qualités d'animateur.

Pour ce poste à pourvoir à Paris Banlieue Ouest, merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo et prétentions sous réf. 97821 à Contesse Publicité - 20, av. de l'Opera 75040 PARIS Cedex 01, *qui transmettra.*

CONTESSE

IMPORTANT JOURNAL ÉCONOMIQUE RECH.
pour
POSTE RÉDACTIONNEL DE HAUT NIVEAU
spécialiste des transports *Intern., professionnel* des transports ou journaliste, 40 ans environ, connaiss. obligat. de l'anglais.
Ecrire avec C.V. détaillé à EDIGEON, 2, cité Cardinal-Lemoine, 75005 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE, SPECIALISEE DANS L'EXPORTATION DE MATERIELS INDUSTRIELS SOPHISTIQUES, en forte expansion : l'effectif a doublé en 2 ans (200 personnes, pour l'essentiel cadres et techniciens) recherche :

ANALYSTE PROGRAMMEUR

pour SAINT - CLOUD . . . . avec quelques déplacements de courte durée.
Contrat à durée déterminée de 2 ans pour secteur informatique de gestion.
Une bonne expérience technique de 4 à 5 ans est nécessaire sur IBM 43XX.
Le langage utilisé est le PL 1 - le CICS et le VESSAM. Le travail est à effectuer sur DOS/VS.

Envoyer candidature manuscrite avec CV détaillé, photo d'identité et prétentions sous référence 6753 à PARFRANCE ANNONCES
4 rue Robert Estienne — 75008 PARIS - qui transmettra

Négocier des implantations pour une entreprise de distribution de premier plan

Vous êtes aujourd'hui capable de trouver et de négocier dans les meilleures conditions, des sites pour nos nouvelles implantations de magasins. Vos interlocuteurs privilégiés : l'administration et les collectivités locales. Diplôme de l'enseignement supérieur, vous justifiez également d'une première expérience professionnelle. Base à Paris, de fréquents déplacements seront à prévoir dans le cadre de votre activité. Rémunération attractive.
Merci d'adresser C.V., photo et prétentions sous référence 2825 à :

Organisation et Publicité
2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

SOCIETE, SPECIALISEE DANS L'EXPORTATION DE MATERIELS INDUSTRIELS SOPHISTIQUES, en forte expansion : l'effectif a doublé en 2 ans (200 personnes, pour l'essentiel cadres et techniciens) recherche :

INGENIEUR
TECHNICIEN ET COMMERCIAL

Cadre d'organisation, formation scientifique polyvalente pour l'élaboration et la réalisation d'un catalogue de prix de 50.000 articles, la préparation et le suivi des commandes de matériels rechanges, mécaniques, électriques *et électroniques avec utilisation des procédures informatiques.*
Le titulaire du poste devra faire preuve de méthode, de rigueur et d'organisation. Il aura une expérience de la gestion des pièces détachées.
La connaissance de l'anglais est souhaitée.
Le poste est situé à SAINT-CLOUD et de courts déplacements sont à prévoir.
Envoyer candidature manuscrite avec CV détaillé, photo d'identité et prétentions sous référence 6755 à PARFRANCE ANNONCES
4 rue Robert Estienne — 75008 PARIS - qui transmettra

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE NÉGOCE INTERNATIONAL DE MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES
recherche
EXÉCUTANT CONFIRMÉ
HF
- Parfaitement bilingue Français-Anglais.
- Connaissance du commerce international et des contrats de base.

Lieu de travail : PARIS

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf 78397 M à BLEU Publicité 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX

OFFRES D'EMPLOIS

DEMANDES D'EMPLOIS

Couple, 1 enf. ch. emploi à l'étranger. Afrique de préf. ELLE, 30 a., BTS tourisme, ital., angl. courants, guide int. 3 a. act. emploi adm. province. LUI, 34 a., maîtr. Sc Eco, 8 ans d'exp. commerc., sans des resp. étudie ttes propositions. Écr. s/n° 8.211 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Fille allemande (19 ans) cherche place au pair dans famille p. une année. Ecrire à Sabine Buhr Oldenburgerstr. 167 D-2902 Rastede.

Comptable expérimentée, 40 ans formation N.P.C. et P.C. 57 1er, 2e degré, C.A.P., C.F.P.A. taille entreprise indifférente ETT s'abstenir Paris et région parisienne Ecrire Mme SABINA A. 15, rue des Agnettes, 92230 Gennevilliers.

CADRE de direction
H. 41 ans droit et Sciences Po
• Grande expérience P.M.E. :
• Excellent gestionnaire et commercial.
Anglais, espagnol courants cherche poste à responsabilités tous secteurs d'activités. Ecr. s/n° 6.626 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. agrégée de lettres classiques rech. mois d'août Paris ou Dijon, un emploi dans l'édition ou autre Tél. (16-80) 41-69-35.

JURISTE
préparant le doctorat d'Etat solide format., droit public et droit privé, maîtrise bien le droit social (loi Auroux), bilingue, arabe français, ét. ttes prop. 590-00-92, apr. 19 h.

HOMME 44 ANS TECHNICO-COMMERCIAL
Seize ans chez constructeur sérieuses références cherche emploi similaire ou responsable produit
M. Bertrand Michel 26, bd du Grand-Ru 95590 PRESLES
Téléphone : 034-21-24.

Jeune femme agrégée de lettres classiques recherche pour mois d'août Paris ou Dijon un emploi dans l'édition ou autre. Téléphone : 16 (80) 41-69-35.

Jeune fille allemande parlant français et allemand cherche place dans une famille (si possible avec enfant). Ecrire sous le n° 292.455 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

cours et leçons

Recherche Anglais pour cours. 60 F/heure. 623-51-76, 15/19 h.

formation professionnelle

Formation professionnelle au :

CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE

• ANALYSTES PROGRAMMEURS IBM 34-38.
• PRÉPARATION AU BTS.
Test-inscription pr la rentrée 84 205-24-63. Mme EDON.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE-CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 - 09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291 - 09 PARIS.

villégiature

PERIGORD NOIR, pour août très agréable maison de campagne, verdure, calme, vue, 4/6 personnes. 6.000 F. Tél. 236-78-96, h.b.

véhicules utilitaires

PARTICULIER VEND CAMPING-CAR Mercedes 206 Diesel 87.000 km. Parfait état. Sièges modifiés + divers accessoires. Prix : 46.000 francs Téléphone : 430-72-91.

automobiles

divers

BMW SÉRIE 3-5-7
83/84 peu roulé garantie. Auto Paris XV, 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris 15e

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS-ROYAL, charmant 2 p., kitch. équip., bns, stand. 670.000 F. Tél. : 704-88-18.

5e arrdt

INVESTISSEMENT
Imm. p. de taille, STANDING. studio/jardin OCCUPÉ. 220.000. SPEL 354-09-71.

Près Seine EXCEPTIONNEL dble séj., s. à manger, 2 chbres, soleil. 2.200.000 F. EXCLUSIVITÉ. S.D.G. 634-08-20.

PANTHÉON Imm. rénové caract. 3-4 P. Tt confort. Sud. 1.100.000 F. Téléphone : 325-97-16.

Près Seine EXCEPTIONNEL dble séj., s. à manger 2 chbres soleil, 2.200.000 F EXCLUSIVITÉ. S.D.G. 634-08-20.

6e arrdt

RUE CORNEILLE, entresol, s/cour 55 m², 2 P., cuis., poss. profess. 680.000. 354-01-65.

ST SULPICE, 130 m²
Caractère, soleil. 703-32-31.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être L'APPARTEMENT que vous recherchez

7e arrdt

ATELIER + APPT.
Balcon, terrasse, 160 m² + services. 545-34-29.

VANEAU
3 P., calme, + services, 5e ét., asc. 1.150.000 F. BRANCION. S.A.R.L. 575-73-94.

8e arrdt

S/PARC MONCEAU
Récent, gd liv., 2 chbres, box, studio, balc. 4e, SOLEIL. VUE IMPRENABLE, refait à neuf. Prix élevé justifié. 766-33-00.

9e arrdt

N.-DE-LORETTE
LIV. + CHBRE BAINS REFAIT NEUF. 526-99-04.

FG MONTMARTRE
145 m², 5 P., CUIS., BAINS 3e étage, asc., possibilité professionnel ou commercial. GARBI. 567-22-88.

10e arrdt

ST-VINCENT-DE-PAUL
Dans imm. Pierre de T. 4 P. tt cft. 96 m². 282-03-50.

11e arrdt

Voltaire, 110 m². 703-32-44
AT. ARTISTE + 2 P.

14e arrdt

ALÉSIA
5 P., tt cft, impecc., 2e ét., rue, cour, bel imm. p. de taille. 1.050.000 F. 535-14-40.

DENFERT. Récent. stand. Dble liv., 2 ch., 2 bains, balcon. 1.550.000. 548-63-50.

DENFERT 2 P., TT CFT, PLEIN SOLEIL. TRÈS BON ÉTAT. 435.000. 322-61-35.

13e, 14e, 5 PIÈCES. CFT SOLEIL, IMPECCABLE. 700.000 F. - 327-28-60.

15e arrdt

DANS IMMEUBLE NEUF
329, RUE LECOURBE
RESTE A VENDRE
UN APPT : 3 P.
Au 1er ét. (possib. prof. libérale). Px : 948.000 F CECOGI. 575-62-78.

VILLAGE SUISSE (même) Luxueux petit 2 P., terrasse, transformable en beau studio. Jean FEUILLADE - 566-00-75.

BEAU LIV. DBLE + CHBRE
65 m² Georges Pitard 600.000
67 m² Georges Pitard 765.000
62 m² Paul Barruel 650.000
Jean FEUILLADE. 566-00-75.

16e arrdt

LOFT PTE ST-CLOUD
88 m² + jardinet, soleil. 950.000 F 731-98-67 - 265-82-39.

17e arrdt

17e BD PEREIRE STUDIO TT CONFORT. 325.000 F. - 327-28-60.

AV. DE VILLIERS
VUE DÉGAGÉE S/VERDURE. IMM. P. DE TAILLE, ASC., 4 P., SPACIEUX, CONFORTABLE. 1.150.000 F. VERNEL. 526-01-50.

18e arrdt

Résidence « MAIRIE du 18e »
53, R. DU SIMPLON
IMM. NEUF de STANDING
Prêts conventionnés possibles
Studio à partir . . .354.100 F
2 pièces à partir .395.900 F
3 pièces à partir .617.000 F
Bureau de vente ouvert Mardi, mercredi, vendredi samedi de 14 à 19 h
Tél. (1) 258-44-96 ou CECOGI (1) 575-62-78.

18e ATELIER LOFT
2 niveaux accès utilitaires légers, calme, clair. Direct. propriétaire. S/place mercr., jeudi, vendredi de 11 h à 14 h. 6, rue Coustou, ou 329-58-65.

19e arrdt

R. MANIN, vue dégagée, 4 P., 98 m² + terrasse, box, récent. 1.030.000 F. 327-52-44.

19e, quai de la Loire, 2 P., tt cft, 45 m², 1er ét., calme, park. 280.000 cpt + 1.750 par mois. CRUZ. 266-19-00.

locations non meublées demandes

Paris

URGENT SAOUDIEN
CH. GRD APPT MEUBLÉ, minimum 4 gdes chbres à coucher + salon et s. à manger. Août. Tél. : 720-090-39.

Pour cadres supérieurs et personnel mutés IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE rech. divers appts 2 à 8 P. et villas PARIS BANLIEUE. 503-37-00 DIRECT.

Région parisienne

PARTICULIER CHERCHE F 3 RÉGION SAINT-GERMAIN (78) EN LOCATION MAXI 3.500 F. CC COMPRISE POUR FIN SEPTEMBRE 1984. TÉL. APRÈS 19 H. 058-21-23.

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. 889-89-66. - 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
Pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 285-11-08.

bureaux

Locations

CHAMPS ELYSÉES
Bureaux équipés avec services ou votre siège social Tél., télex, secrétariat, salles de réunion av. vidéo, bar, etc... Loc. courte ou longue durée.
ACTE 562-66-00

VOTRE SIÈGE SOCIAL R.C. 160 F. SARL 180 F. Constitution rapide de sté GSMP, 54, r. Crimée, 19e et 4, r. des 2 Avenues, 13e Téléphone : 607-62-00.

PARIS-ÉTOILE
BUREAUX
MEUBLES
Secrétariat, telex. Tél. : (1) 727-15-59.

Votre adresse commerciale
ou SIÈGE SOCIAL
Locat. bureaux, secrét. télex
CONSTITUTION STÉS
et CRÉATION TTES ENTREPRISES
ASPAC. S.A. 293-60-50.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
355-17-50.

ARTISAN 100 F. R.C. 180 F. Constitution S.A.R.L. 2.000 F. S.D.M., 21, rue *Fécamp* (12e). 340-24-54, 8, faubourg Poissonnière, 9e-10e.

VOTRE SIÈGE SOCIAL 92
Burx meublés, domiciliation secrét. tél. télex. Boulogne. ACTE 92 - 603-38-32.

locaux commerciaux

Ventes

18e ATELIER LOFT
2 niveaux accès utilitaires légers, calme, clair. Direct. propriétaire. S/place mercr., jeudi, vendredi de 11 h à 14 h. 6, rue Coustou, ou 329-58-65.

Locations

BAGNOLET. Superbe local entrepôt, dépôt. Accès camions, tous tonnages 750 m² + 250 m², burx indépendants. L'ensemble : 25.000 F. par mois + T.V.A. 797-41-39.

villas

Pr. ISLE-ADAM, résidentiel, vue dégagée s/2.000 m² très belle maison en L., séj. 70 m² + 6 chbres sous-sol 100 m². 780.000 F. Pptaire : 260-29-61.

maisons de campagne

BAZOCHE
Près Monfort-l'Amaury. Ravissante mais. 4-5 P., admirablement située sur terrain 2.000 m² bordé par rivière. 695.000 F. 567-01-22.

propriétés

A vendre, libre ds petite ville de Touraine 20 km de Bourgueil, belle maison neuve, sur parc 5.500 m². R.-de-ch. : entrée, gd séjour carrelé, cheminée, escalier chêne, cuisine équipée, bureau, salle de bains, w.-c. 1er ét. : 6 chbres, s. de bns, w.-c., cave, gd garage (2 voit.) chaufferie, proche d'un lac, planche à voile, tennis. Px 750.000 F. Me Lecomec notaire à Savigné-s/Lathan 37340. Téléphone : (47) 24-60-03.

Part. vend maison de pêcheur confort 4 Pièces, 50 m du port. 2 emplac. bateaux. 400.000 F. Plougasnou près Morlaix. Tél. domicile (98) 72-37-48, bureau (1) 244-23-51.

HAUTE PROVENCE
vends maison sommet colline avec 1 ha, prairies, oliviers, fruitiers, 4 ch., 2 s. de bains, 2 w.-c., très grand living, cheminée, buanderie, cave. Urgent. 1.200.000 F. Tél. 16 (93) 98-42-37. CHARAVIN « Le Bonnard », 30 bis, vieux chemin de Gairaut, 06000 NICE.

A VENDRE CENTRE BRETAGNE
PROPRIÉTÉ 5.500 m²
(plantations). F5 tout confort très bon état. Prix : 1.100.000 F Ecrire Me BOGARD, notaire 22600 LOUDÉAC.

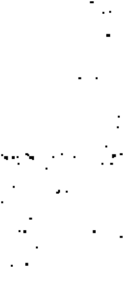
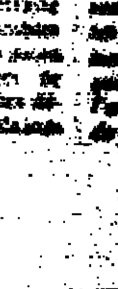
viagers

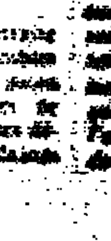
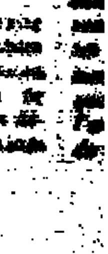
18e-2 p. tt cft imm. moderne, 9e étage ascenseur. 105.000 + 2.400 F, couvert par loyer 1.950/mois. CRUZ, 8, r. La Boétie, Téléphone : 266-19-00.

PLACEMENT RARE
Varenne St-Hilaire, beau pav. tt cft occupé fme 84 ans, bord de Marne, 80.000 + 6.000, Cruz 8, rue La Boétie. 266-19-00

Etude LODEL 35, bd Voltaire PARIS XIe. Tél. 355-61-58 Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

65.000 + 850. Appt 2 P., cft. Occupé couple 70-72 ans. Me Blanche. Cruz. 266-19-00.


Le Monde

économie

SOCIAL

La négociation de la nouvelle convention sociale de la sidérurgie

Les syndicats consultent leurs militants avant de se prononcer

De notre correspondant

Metz. – Le volet social du dossier sidérurgique se dessine difficilement quatre mois après l'annonce du nouveau plan acier. Certes ses contours devant s'articuler autour des mesures d'âge (préretraite) et des congés de conversion ont été esquissés par les pouvoirs publics au lendemain des décisions du conseil des ministres du 29 mars 1984, mais il restait à en définir le contenu.

Cet exercice engagé dès la fin 1983, du fait de l'arrivée à expiration de la convention générale de protection sociale de la sidérurgie (CGPS) le 31 décembre dernier, a été suspendu en janvier 1984 dans l'attente du « recadrage » du plan industriel. Repris cinq mois plus tard et après neuf rencontres et plusieurs dizaines d'heures de négociations entre le GESIM (Groupement des entreprises sidérurgiques et des industries minières) et les cinq organisations syndicales représentatives (CGC; CFDT; FO; CFTC; CGT), des points de divergences demeurent alors que la majorité des centrales syndicales achèvent les consultations entreprises auprès de leurs militants avant de rendre cette semaine leur verdict.

Combien d'emplois seront supprimés dans la sidérurgie française ? Quelles seront les garanties financières offertes aux prochains salariés partant en préretraite ? Combien de personnes seront touchées par les *congés de conversion* ? Vers quelle promotion seront-elles orientées ? Trouveront-elles un nouvel emploi ? Avec quel niveau de rémunération ? La multiplicité des interrogations traduit la complexité du débat entre partenaires sociaux et la longueur des négociations entamées depuis huit mois.

Remises en cause

Reprenant l'esprit du texte de 1967, la convention de protection sociale, signée il y a cinq ans le 24 juillet 1979, ne peut être reconduite en l'état, comme ce fut le cas à trois reprises, étant donnée l'évolution de la législation sociale. Le « *délestage* », selon l'expression de l'un des négociateurs de l'accord arrivé à expiration le 31 décembre 1983, n'est pas sans douleur aux yeux des organisations syndicales. Ces dernières s'opposent à une réduction du niveau des garanties de ressources (1), tandis que les pouvoirs publics demandent la prise en charge des cotisations prévoyance-retraite par les futurs préretraités. Elles refusent en fait la création de deux catégories de préretraités : les actuels et les prochains bénéficiaires de mesures d'âge.

Les syndicats sont d'autant plus vigilants à l'égard des propositions du GESIM qu'ils considèrent que plusieurs apports du texte de 1979 ont été remis en cause par l'instauration notamment d'un prélèvement supplémentaire de 5,5 % en vigueur depuis le 1er avril 1983.

Estimant qu'ils ne pouvaient plus avancer dans leurs discussions sans connaître le volume des suppressions d'emplois accompagnant les programmes industriels, les partenaires sociaux ont suspendu leurs travaux à la fin de l'année passée, après avoir décidé d'arrêter les pendules au 31 décembre 1983 pour éviter un vide juridique au-delà du 1er janvier de cette année. Les conclusions de la mission confiée à Jean Rosenwald (décédé récemment), ancien premier vice-président de la Cour des comptes, chargé par le gouvernement d'« *engager une réflexion générale sur la protection sociale avec l'objectif d'assurer à chacun des salariés de la sidérurgie dont l'emploi est menacé une solution humainement et socialement acceptable* », n'ont pas permis de décrisper la situation.

Inacceptables pour les syndicats, entachées d'erreurs selon un représentant du GESIM, elles ont vite été oubliées. Dès lors, la reprise de l'examen du volet social était repoussée dans l'attente du « recadrage » des plans industriels de 1982 jugés à présent trop ambitieux par les directions des deux groupes sidérurgiques. Etablis sur la base de l'hypothèse haute du rapport Judet, ceux-ci portaient sur une prévision de production française d'acier de *24 millions de tonnes par an* à l'horizon 1986.

La révision du plan acier est intervenue le 29 mars. Le 14 mai, à la demande du ministre des affaires sociales, le SEGIM et les syndicats reprenaient les négociations interrompues cinq mois plus tôt. D'entrée de jeu, les centrales syndicales ont dénoncé « *la manœuvre visant à faire entériner un plan industriel inacceptable* ». *Nous refusons d'aborder le volet social tant que le plan acier ne sera pas révisé* », déclaraient plusieurs représentants des salariés.

« Garde-fou » pour les congés-conversion

Après la levée de plusieurs problèmes, notamment la tenue des réunions tripartites (syndicats, direction des groupes sidérurgiques, pouvoirs publics) sur l'examen des conséquences du plan acier 1984, l'analyse du volet social a repris. Les préretraites ne permettant pas, compte tenu de la structure de la pyramide des âges, d'absorber l'ensemble des réductions d'effectifs prévues, les pouvoirs publics ont proposé la mise en place de congés de conversion de deux ans, destinés à former les personnels dont l'emploi serait supprimé.

Considérée comme l'« *antichambre du licenciement* » par la CGT, l'instauration de cette mesure nécessite aux yeux de l'ensemble des syndicats la fixation de « garde-fou » dans les décisions afin de ne pas bloquer le départ en préretraite des sidérurgistes dont l'âge le permettrait. Les syndicats ont demandé de nouvelles négociations et la conclusion de deux accords séparés : l'un sur les mesures d'âge, l'autre sur les congés de conversion. Mais les pouvoirs publics s'y sont opposés : « *Le volet social forme un tout.* » Une véritable partie de bras de fer s'est alors engagée, la CGT, la CFTC et la CGC décidant de claquer la porte et de ne plus participer aux travaux.

Néanmoins, tous les contacts n'ont pas été rompus. Au fil des rencontres suivantes le dossier a pris forme. A la proposition patronale de pouvoir « *capitaliser les congés de conversion* » c'est-à-dire quitter la sidérurgie en percevant une indemnité égale à 65 % des ressources accordées pendant les deux années de formation, la CFDT répond par un contre-projet visant à transformer ces congés en contrat-formation-conversion. Objectif de la délégation cédétiste : gommer du projet de protocole d'accord « *toute menace de licenciement* ».

Face à ces « avancées » jugées positives par la CFTC, la centrale chrétienne a alors décidé de reprendre sa place à la table des négociations. La CGT et la CGC maintenant leur opposition ne délèguent qu'un représentant chacune à titre d'observateur. Devant l'enjeu des discussions et avant de se prononcer sur l'ensemble des propositions, les centrales syndicales ont organisé une vaste consultation de leurs militants pour prendre la température. Les contrats formation-conversion devant permettre aux agents de moins de quarante-sept ans d'être formés pendant deux ans tout en percevant 70 % de leur salaire mensuel brut antérieur, et avec la garantie de deux propositions d'emplois, seront-ils acceptés ? Verdict cette semaine.

JEAN-LOUIS THIS.

(1) La convention générale de protection sociale de la sidérurgie signée en 1979 a permis, selon le GESIM, le départ en préretraite de 37 470 personnes en cinq ans. L'accord garantissait aux bénéficiaires de cette mesure un niveau de ressources en fonction de leur âge.

M. VIANNET (CGT) : « IL NE FAUT PAS SEULEMENT GROGNER, IL FAUT AGIR »

M. Louis Viannet, secrétaire de la CGT, a souligné le 23 juillet, à France-Inter, qu'il n'y a pas de la part de la CGT « *de défiance, mais il y a une très, très grande vigilance* » vis-à-vis du gouvernement. Il a affirmé que le projet de budget en l'état comportait « *un certain nombre d'aspects extrêmement dangereux* ». Critiquant ainsi la réduction des crédits de fonctionnement et la diminution des crédits d'investissement, M. Viannet a ajouté : « *Sur ces deux aspects, si effectivement, dans la déclaration de politique générale, Laurent Fabius devait confirmer ces orientations, nous dirions très nettement que nous ne sommes pas d'accord* ». « *Les problèmes sont sérieux*, a-t-il conclu. *La CGT aura une attitude que nous avons déjà eue depuis plusieurs mois, c'est-à-dire que nous disons aux travailleurs : « Il ne faut pas seulement grogner, il faut agir.* »

766 préretraites supplémentaires aux Charbonnages de France

Inquiète du peu de succès rencontré par les offres de mutation volontaire, la direction de Charbonnages de France a fait approuver le 20 juillet par son conseil d'administration un plan de 766 mises en préretraites supplémentaires. Le projet initial, approuvé le 2 mars dernier, prévoyait en effet en 1984 la suppression de 6 000 emplois sans licenciements.

Outre les départs naturels (2 000 personnes environ), la direction comptait pour ce faire sur les départs en préretraite (1 500 environ) et les départs volontaires : 2 000 jeunes mineurs devaient, selon ses calculs, pouvoir être transférés, après formation, chez EDF, le reste étant composé de travailleurs immigrés tentés par les mesures d'aide au retour.

Or, si les départs en retraite s'effectuent au rythme prévu, les offres de départ volontaire n'ont pas rencontré le succès escompté : une soixantaine de candidats sérieux pour 1 000 demandes d'information. De plus, les salariés, poussés en cela par la CGT, semblent pratiquer une sorte de résistance passive, en refusant notamment les mutations inter-bassins indispensables pour accompagner le plan de réduction global des effectifs.

Les nouvelles mises en préretraite annoncées permettront de combler en partie l'écart entre les prévisions et les résultats Charbonnages de France espérant en outre que les départs volontaires, dont les modalités précises n'ont été réellement connues qu'en mai, s'accéléreront d'ici à la fin de l'année. Pour financer cette nouvelle mesure, un plan d'économies supplémentaires de 500 millions de francs a été adopté, afin de pouvoir contenir le déficit prévisible en 1984 dans les limites prévues (moins de 300 millions de francs).

Une difficulté : ce plan d'économies s'appuie, pour l'essentiel, sur une réorganisation interne des services de CDF annoncée fin juin par la direction (*le Monde* daté 8-9 juillet) et qui a soulevé un tollé chez les syndicats et les élus des régions concernées, lesquels accusent CDF de vouloir imposer sans le dire une véritable réforme de structure portant atteinte aux statuts des établissements.

V. M.

● **Sécurité sociale : la CFTC critique les conditions de l'équilibre.** – Pour la fédération CFTC des services de santé et des services sociaux, la situation financière de la Sécurité sociale « *est due, à la fois, à des cotisations supplémentaires imposées aux seuls salariés, mais aussi aux « acrobaties financières » auxquelles sont soumis les établissements, et ce au mépris des règles les plus élémentaires de bonne gestion, d'une remise en cause de la qualité des soins dispensés, et de l'avenir même des établissements et de leurs personnels* ».

AFFAIRES

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Le crédit gratuit va pratiquement disparaître

A partir du 25 juillet 1984, le « crédit gratuit » accordé par les réseaux de distribution, grands magasins et maisons spécialisées, dans l'ameublement et l'électroménager notamment, va être si sévèrement réglementé qu'il va pratiquement disparaître.

Aux termes de la loi du 24 janvier 1984, promulguée dès le lendemain, relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (plus communément appelée loi bancaire), et d'un décret qui devait être pris obligatoirement dans les six mois et va l'être le 25 juillet par le ministère de l'économie, des finances et du budget, deux importantes restrictions sont apportées à la pratique du crédit gratuit.

Tout d'abord « *est interdite toute publicité hors des lieux de vente comportant la mention « crédit gratuit » ou concernant la prise en charge totale ou partielle des frais de crédit par le vendeur* », ce qui exclut les campagnes de publicité dans le métro ou dans les médias. Ensuite, et surtout, le vendeur « *doit proposer un prix pour paiement comptant inférieur à la somme proposée pour l'achat à crédit et calculé selon les modalités fixées par décret* ». Cela revient, en fait, à proposer deux prix de vente pour le même article : un prix avec crédit gratuit et un prix payé comptant diminué du coût du crédit, que le décret fixe à une fois et demie le taux moyen des obligations sur un an. Comme ce taux est, actuellement, un peu inférieur à 13,50 %, le coût nominal du crédit ressort à 20 %, son coût réel, sur une durée d'un an, étant ramené à 10 % compte tenu des remboursements mensuels étalés sur cette période.

On voit donc que la nouvelle réglementation impose pratiquement au vendeur de ristourner à l'acheteur au comptant le coût du crédit gratuit qu'il accorde actuellement (un peu plus cher tout de même, car ce crédit gratuit, pris en charge par le vendeur, est, matériellement, consenti par les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation : CETELEM, SOFINCO, CREG, etc., à un taux nominal de 22 % à 23 %).

Vérité des prix

Cette réglementation était demandée depuis un certain temps, notamment par le Conseil économique et social, qui, dans son rapport du 23 et 24 novembre 1982, publié au *Journal officiel* du 11 février 1983, dénonçait comme un « leurre » le crédit gratuit. Ce dernier, selon le Conseil, pénalise l'acheteur au comptant par rapport à l'acheteur bénéficiant du crédit gratuit, dont le coût, pris en charge par le vendeur, est répercuté sur l'ensemble de ses prix de vente.

Par ailleurs, selon une étude du Centre d'information et d'études du crédit (CIEC) de la Compagnie bancaire de février 1981, le crédit gratuit « *porte préjudice aux magasins spécialisés dans des produits banalisés et à marge étroite, qui ne peuvent opérer une compensation* » : leur avenir peut être compromis par la concurrence des magasins diversifiés qui peuvent offrir le crédit gratuit (sous-entendu par prélèvement sur des marges plus confortables). Enfin, ajoutait le Conseil, le crédit gratuit est une forme dangereuse d'incitation à la consommation : il est dangereux parce qu'il incite les ménages les plus fragiles à s'endetter pour l'achat de biens au-delà de leurs moyens financiers en « anesthésiant » leur esprit critique par la suppression de l'aspect « coût du crédit ».

Chose curieuse, les établissements de crédit spécialisés précédemment cités, avec qui les vendeurs accordant du crédit gratuit avaient passé contrat en prenant en charge les intérêts de ce crédit, ne sont pas favorables à cette forme de promotion. A leurs yeux, elle présente deux inconvénients. D'abord, en période d'encadrement du crédit, elle gonfle artificiellement les encours en incitant à prendre du crédit ceux qui n'en ont pas besoin. Ensuite, elle dévalorise la notion de crédit à la consommation à titre onéreux, procédure bien classique et dont l'objet et le coût sont bien clairs.

Dans sa conclusion, le Conseil économique et social, estimait que la meilleure forme de promotion était la vérité des prix et la clarté des comparaisons, quitte à faire des campagnes de rabais nettement affichées au bénéfice de tous les acheteurs. Il a donc été exaucé, et, selon toute vraisemblance, les vendeurs, qui peuvent toujours, légalement, accorder du crédit gratuit à leur charge, ne pourront, ni ne voudront à la fois supporter cette charge et consentir un rabais de 10 % aux acheteurs au comptant. D'ailleurs, les grandes campagnes de crédit gratuit engagées ces dernières semaines pour profiter des derniers délais s'arrêtent toutes le 24 juillet. Après, les vendeurs trouveront autre chose, mais du genre plus classique, rabais temporaires ou permanents.

FRANÇOIS RENARD.

L'automobile, test du redéploiement industriel

(Suite de la première page.)

Mais pour rester dans le sillage des quatre grands de l'automobile mondiale – General Motors et Ford, aux profits impressionnants, Toyota et Nissan, à la productivité remarquable – les deux constructeurs français (de même que Volkswagen et Fiat) vont devoir rapidement relever un triple défi : industriel pour améliorer la productivité, social pour former les hommes qui construiront la voiture des années 90, financier pour maintenir un rythme élevé d'investissements.

Résultante du nombre de salariés nécessaires pour produire une quantité donnée de véhicules, la productivité des constructeurs français, déjà médiocre, souffre désormais de l'effondrement du marché national. Le sureffectif apparaît plus lourd encore lorsque, pour lancer un produit nouveau, des lignes de production beaucoup plus automatisées sont introduites. Cela va être le cas pour Renault avec le lancement du successeur de la R 5, qui, à terme, provoquera la suppression de plusieurs centaines d'emploi.

Les pouvoirs publics savent donc qu'ils ne pourront refuser ni les licenciements chez Citroën (on n'exigera même plus un geste de la direction sur la durée du travail) ni le traitement du sureffectif chez Renault, où, dès 1985, les départs en préretraite ne suffiront plus (plusieurs milliers de cols blancs notamment devront quitter la Régie dans les deux ans).

M. Dalle, dans son rapport controversé avant même d'avoir été remis aux pouvoirs publics, envisagerait une caisse d'intégration à l'italienne (*casa integrazione*) (*le Monde* du 17 janvier). Mais les congés de conversion prévus actuellement pour les zones industrielles en difficultés, et qui maintiennent un lien juridique avec l'entreprise tout en mettant à la charge de l'Etat la formation des ouvriers ainsi libérés, en feront office dans les cas les plus graves. Ils pourront être couplés avec le centre de formation technologique des travailleurs de l'automobile récemment créé par M. Bérégovoy, et qui devrait déjà recevoir bientôt les travailleurs de Citroën.

Prendre en compte le social ?

Les pouvoirs publics – et sans doute les syndicats avec eux – ne se font guère d'illusions. Ce ne sont pas les mêmes travailleurs qui ont fabriqué les automobiles standardisées des années 60 et qui produiront l'automobile à la carte des années 90. Les premiers recrutés, parfois analphabètes, dans certains villages du Maghreb, n'avaient aucune initiative et des tâches épuisantes. Les seconds seront bacheliers et travailleront en blouse blanche. Mais, comme l'écrivent MM. Michel Frybourg et Rémy Prud'homme dans *l'Avenir d'une centenaire : l'automobile* (1) – l'un des livres récents qui font le mieux le point des différents défis lancés aux constructeurs français, – « *en tout état de cause, ou l'automobile apportera son lot de nouveautés en matière sociale, ou bien l'industrie française n'aura pas les moyens d'affronter les nouvelles conditions de la concurrence internationale* ».

Mme Cresson peut inciter les constructeurs à prendre en compte le social, mais cette évolution dépendra d'eux, avec la certitude qu'elle est plus dans la tradition de Renault que de Peugeot SA. En revanche, le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur va devoir reprendre l'étude – laissée par son prédécesseur – sur le moyen d'améliorer la situation financière des constructeurs. Car, face à des concurrents dont les bénéfices sont énormes et l'endettement pratiquement nul, les groupes français vont bientôt payer 10 milliards de francs de frais financiers par an, ou l'équivalent du lancement de près de deux nouveaux modèles. De plus, en 1984, ils continueront de perdre beaucoup d'argent. L'idée de voir les pouvoirs publics prendre à leur charge l'endettement à long terme de Renault et de Peugeot fait son chemin.

Réduire le point mort (production minimum en deçà de laquelle les constructeurs perdent forcément de l'argent), améliorer le produit (les lettres de lecteurs attribuent souvent à des défauts de qualité la perte de parts de marché) et sa commercialisation, sera aussi nécessaire ; tout comme le sera l'établissement de nouveaux liens avec les équipementiers, dont les difficultés sont plus préoccupantes encore.

Avec le traitement du dossier Citroën – qu'elle va partager avec M. Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, – puis à l'automne de celui du sureffectif de Renault, c'est toute l'image du redéploiement industriel que va modeler Mme Cresson. Le Parti communiste le sait qui a choisi ce terrain.

BRUNO DETHOMAS.

(1) *L'Avenir d'une centenaire : l'automobile*, par Michel Frybourg et Rémy Prud'homme, collection « Transport, espace, société », Presses universitaires de Lyon, 95 F.

LES CONSÉQUENCES SUR LA SIDÉRURGIE

1984 aussi mauvais que 1983

La chute du marché de l'automobile est une mauvaise surprise pour les sidérurgistes, qui doivent déjà faire face à l'effondrement du secteur du bâtiment et des travaux publics. Certains aciers spéciaux destinés aux constructeurs automobiles ont vu leur demande décroître de 25 % dès avril. Chez Sacilor-Sollac, producteur de tôles, on « *s'inquiète de l'évolution du carnet de commandes pour le quatrième trimestre* ».

Inquiétude modérée par le fait que les sidérurgistes français vendent également des aciers en RFA, où le marché de l'automobile est meilleur. Mais voilà le seul débouché dont on attendait une bonne tenue qui s'essouffle à son tour.

Les prévisions de production sidérurgique faites au début de l'année sont désormais corrigées en baisse. Le premier semestre a été marqué en France par une croissance de 12,3 % de la production d'acier brut par rapport à 1983 (en recul néanmoins de 6,4 % par rapport au premier semestre de 1982), mais on s'attend à un net ralentissement au second semestre. Certains marchés, comme celui des poutrelles, sont qualifiés de « *catastrophiques* ». Usinor ne table plus que sur une production de quelque 18 millions de tonnes d'acier brut sur l'année, soit l'équivalent des très mauvais résultats de 1983 (17,6 millions de tonnes). L'OCDE confirme dans sa dernière note de conjoncture publiée début juillet que « *le niveau actuel de production des pays de l'OCDE ne pourra se maintenir pendant le reste de l'année* ».

L'année 1984 sera donc, comme 1983, une année de « *basses eaux* » contrairement aux prévisions d'une partie des sidérurgistes, qui, lors de la révision du plan acier, estimaient que 1983 était une année « *exceptionnellement mauvaise* » et qui tablaient sur une reprise en 1984.

E. L. B.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,8270	8,8300	– 20	0	– 56	– 20	– 360	– 240
$ can.	6,6836	6,6874	– 56	– 25	– 114	– 76	– 579	– 408
Yen (100)	3,5831	3,5858	+ 163	+ 176	+ 314	+ 331	+ 957	+ 1017
DM	3,0692	3,0718	+ 156	+ 169	+ 302	+ 318	+ 836	+ 892
Florin	2,7202	2,7218	+ 121	+ 131	+ 135	+ 248	+ 677	+ 723
F.B. (100)	15,1849	15,1940	– 8	+ 65	+ 5	+ 109	– 176	+ 189
F.S.	3,6095	3,6122	+ 198	+ 211	+ 393	+ 412	+ 1218	+ 1276
L (1 000)	4,9997	5,2830	– 172	– 147	– 345	– 307	– 1206	– 1099
£	11,6481	11,6582	– 97	– 44	– 119	– 53	– 106	+ 97

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	11 5/16	11 7/16	11 9/16	11 11/16	11 3/4	11 7/8	12 5/8	12 3/4
DM	5 1/16	5 3/16	5 7/16	5 9/16	5 5/8	5 3/4	6 1/4	6 3/8
Florin	5 3/4	6	6 1/8	6 1/4	6 5/16	6 7/16	6 3/4	6 7/8
F.B. (100)	11 1/4	11 3/4	10 15/16	11 1/4	11 1/4	11 3/8	11 1/2	11 3/4
F.S.	1 1/8	1 1/2	4 3/4	4 7/8	4 13/16	4 15/16	5	5 1/8
L (1 000)	16 1/4	14 3/4	15	15	15 1/4	15 3/4	16 3/4	17 1/8
£	12 1/8	12 3/8	12 3/16	12 5/16	12 1/8	12 1/4	12	12 1/8
F. franç.	11 1/4	11 7/16	11 7/16	11 9/16	11 3/4	11 15/16	12 15/16	13 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CEE

Les ministres des affaires étrangères des Dix se heurtent aux questions financières

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Les ministres des affaires étrangères de la CEE se sont saisis une première fois, le 23 juillet, du dossier sur le financement de la CEE d'ici à la fin de l'année. Les discussions ont tourné court, mais, devant l'insistance de M. Genscher, le ministre ouest-allemand, appuyé par les délégations française et néerlandaise, les Dix ont décidé de reprendre l'examen de la question dans la matinée de ce mardi 24 juillet.

M. Howe, le ministre britannique, a répété inlassablement à ses partenaires la position de son gouvernement : les dépenses du Marché commun doivent rester dans les limites des crédits disponibles en 1984 ; il n'est pas question de dépasser le 1 % de TVA versé par les Etats membres, avant que les Parlements nationaux n'aient ratifié la décision du conseil européen d'accroître les « *ressources propres* ».

Lundi soir, pratiquement personne n'estimait possible que Londres puisse infléchir sa position au cours de cette session du conseil des ministres. Il était plus probable que l'affaire fût renvoyée à la prochaine réunion des Dix, fixée au 3 septembre prochain.

De son côté, M. Dumas a particulièrement insisté sur la « *situation dramatique* » du marché des vins. A l'occasion de la préparation de la séance de négociation, qui devait se tenir le 24 juillet, avec l'Espagne sur la candidature de ce pays à l'adhésion à la CEE, le ministre français des affaires européennes a renouvelé la demande de Paris de réformer l'organisation viticole européenne à bref délai, et en tout état de cause avant l'élargissement.

Considérant que le fonctionnement du marché des vins est un échec – 35 d'hectolitres distillés en 1984 pour un coût budgétaire prévisible de 1,2 milliard d'ÉCU (8,2 milliards de francs), – M. Dumas a fixé les objectifs, sans toutefois préciser les moyens pour y parvenir. Selon le ministre, la maîtrise de la production doit passer « *par l'élimination automatique des quantités excédentaires, la dissuasion de la production de ces excédents et la pénalisation des rendements excessifs* ».

Les Dix ont, en outre, parlé de la négociation avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui reprendra à l'automne sur le renouvellement de la convention de Lomé. La question financière, le principal obstacle à surmonter pour aboutir à un accord, a été au centre des discussions. Selon M. Andreotti, le ministre italien, huit délégations sont prêtes à accroître, pour la période 1985-1989, de 50 % le volume du Fonds européen de développement (FED). Seules, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne sont encore réticentes à ce que les crédits du FED (subventions et prêts à un taux d'intérêt de 1 %) augmentent de 4,7 milliards d'ECU (32 milliards de francs) à 7 milliards d'ECU (48 milliards de francs).

MARCEL SCOTTO.

LA CEE REPORTE SA DÉCISION SUR LE DIFFÉREND QUI L'OPPOSE A IBM

Contrairement à ce qu'elle avait annoncé, la Commission européenne n'a pas tranché le 23 juillet dans le différend qui l'oppose à IBM. La CEE, qui accuse le groupe américain d'abus de position dominante (*le Monde* du 27 avril 1984), a multiplié les réunions avec IBM ces derniers mois à la recherche d'un accord à l'amiable. Mais jusqu'ici les propositions d'IBM ont été rejetées.

M. Frans Andriessen, commissaire européen chargé de la concurrence, s'était engagé à trancher soit dans le sens de poursuites, soit pour un accord avant le 23 juillet.

La CEE reproche à IBM d'annoncer, parfois deux ans à l'avance, des nouveaux ordinateurs sans en divulguer les spécificités techniques, ce qui gène les fabricants de périphériques compatibles. Les clients, de ce fait, seraient contraints d'acheter leurs périphériques chez IBM.

ÉNERGIE

La baisse des cours s'accélère sur le marché libre du pétrole

La Grande-Bretagne pourra-t-elle, comme elle l'a annoncé, maintenir inchangés les prix de vente de ses bruts pour le troisième trimestre ? Sur le marché libre du pétrole la chute des cours, observée depuis le mois de juin, et un moment arrêtée début juillet, a repris de plus belle après la dernière conférence de l'OPEP, les 10 et 11 juillet, à Vienne (*le Monde* du 24 juillet). Depuis quelques jours la « glissade » des cours semble s'accélérer. Le brut britannique « Brent », qui sert de référence sur le marché, a vu ses cours tomber à 27,60 dollars par baril lundi 23 juillet, soit 0,30 à 0,40 dollar par baril de moins que la semaine passée, et 2,40 dollars de moins que son prix officiel. Sur le marché à terme de New-York, les cours ont chuté depuis quatre jours de 0,25 à 0,30 dollar par jour, si bien que le brut livrable en septembre est tombé à 27,80 dollars par baril. Le mouvement a été accéléré par la décision, annoncée la semaine passée, de deux raffineurs américains, Diamond Shamrock et Mobil, de réduire de 0,50 dollar par baril leurs prix postés, c'est-à-dire le prix qu'ils sont prêts à payer pour la qualité américaine de référence, West Texas Intermediate.

La compagnie nationale des pétroles britanniques aura donc beaucoup de mal à convaincre ses acheteurs, dont une grande partie sont américains, d'accepter un prix officiel de 30 dollars par baril. Déjà la compagnie Texaco a annoncé qu'elle allait réduire ses enlèvements d'environ 30 %. Mais une baisse éventuelle des prix officiels britanniques risquerait de remettre en cause indirectement la grille des prix de l'OPEP, eux aussi largement supérieurs aux cours réels.

TIERS-MONDE

AU « SOMMET ALIMENTAIRE AFRICAIN » DE L'ONUAA

M. Saouma plaide pour une diminution des naissances

« *Il faut que le taux de fécondité baisse en Afrique, pour éviter une catastrophe alimentaire* », a déclaré lundi 23 juillet, M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (1), lors de l'ouverture, à Harare, capitale du Zimbabwe, de la treizième conférence pour l'Afrique, surnommée le « sommet alimentaire africain ». M. Saouma a évoqué l'« *effroyable sécheresse* » frappant de nombreux pays, comme le Kenya, normalement autosuffisant, le Zimbabwe, jusqu'ici exportateur de céréales. Au Mozambique, de 100 000 à 200 000 personnes seraient mortes l'an passé du fait de cette sécheresse qui dure depuis trois ans.

Mais M. Saouma a estimé que les fléaux naturels joints à la récession n'expliquent « *qu'en partie la faiblesse de l'agriculture africaine* ». Dans l'esprit du directeur général, ce qui fait défaut ce sont les changements politiques et sociaux nécessaires pour que l'agriculture vienne enfin au premier plan des préoccupations des Etats africains. De son côté, le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, a lancé un appel pour que la crise soit surmontée dans tous les secteurs agricoles, notant que, en théorie, « *l'Afrique a assez de terres pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire* ». Or, au cours des dix dernières années, la production d'aliments a diminué de 10 %, alors que l'Afrique connaît une croissance démographique (+ 4 % par an) et une urbanisation parmi les plus fortes au monde.

Dans un rapport plus spécialement consacré aux neuf pays de l'Afrique australe (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe) représentant 60 millions d'habitants sur les quelque 500 millions que compte l'Afrique, l'ONUAA estime que les importations de céréales devront passer, pour ces pays, de 1,5 million de tonnes à 8 millions de tonnes dans vingt ans. Le rapport évoque alors le spectre d'une « *grave famine* » si les pays déjà lourdement endettés ne pouvaient supporter le coût annuel de 4 milliards de dollars pour payer ces importations en l'an 2000. Le rapport note encore que la production céréalière de ces neuf pays est tombée de 9,3 millions de tonnes en 1981 à 7,3 millions de tonnes en 1983, et probablement à 7 millions de tonnes seulement en 1984.

Dans un autre rapport présenté au cours de la semaine qui précédait la conférence proprement dite, l'ONUAA estime que, pour stimuler la production alimentaire, il est nécessaire de maintenir à un niveau élevé les prix à la production et de réduire progressivement les subventions à la consommation. Mais, ajoute le rapport, il sagit d'instruments à manier avec prudence, car les consommateurs urbains sont les premiers touchés et « *leur pression politique est plus grande* ». En outre, les prix élevés profitent davantage aux gros qu'aux petits fermiers, et les subventions à la consommation bénéficient d'abord aux urbains à revenu moyen et non aux plus pauvres.

Ce rapport indique encore, selon l'ONUAA, que la surévaluation des taux de change est nuisible aux cultures d'exportation et que les monopoles de commercialisation tendent à devenir inefficaces et à être des fardeaux financiers pour les Etats.

(1) ONUAA, *sigle français pour* FAO (Food and Agriculture Organization).

La Côte-d'Ivoire envisage de créer des élevages d'antilopes

Pour améliorer l'alimentation des habitants et indirectement protéger les réserves naturelles du braconnage, la Côte-d'Ivoire envisage de développer des élevages d'animaux sauvages.

Grâce à un financement du fonds français d'aide à la coopération, un programme d'observation sur les antilopes susceptibles de faire l'objet d'élevage va être lancé.

Grands amateurs de viande de brousse – la valeur de sa consommation est estimée à 50 milliards de francs CFA, 1 milliard de francs, – les Ivoiriens exercent une forte pression sur les réserves naturelles, par braconnage. Les feux de brousse allumés par les chasseurs pour lever le gibier provoquent des dégâts considérables. Les produits de ces élevages devraient essentiellement profiter aux villageois, notamment ceux qui habitent près des zones protégées.

On parle de ces élevages de gibier en Côte-d'Ivoire depuis 1973, mais c'est seulement depuis 1980 qu'une étude générale a été lancée pour définir les bases légales d'exploitation du gibier, établir les règles administratives de gestion et de surveillance et recommander les sites d'implantation. Depuis 1982, une ferme pilote d'élevage de crocodiles fonctionne au zoo d'Abidjan, tandis que des expériences sont menées au laboratoire central de nutrition animale de l'École nationale d'agriculture, pour l'élevage des agoutis, qui sont également très recherchés par la population ivoirienne.

TRANSPORTS

APRÈS CINQ SEMAINES DE GRÈVE

Une médiation permet la reprise du travail des pilotes de la compagnie Iberia

De notre correspondant

Madrid. – L'interminable conflit qui opposait les pilotes d'Iberia à la direction de la compagnie a pris fin, le lundi 23 juillet, au trente-septième jour de grève, après que le médiateur désigné par le gouvernement eut rendu public son arbitrage, qui a valeur obligatoire pour les parties. La sentence de M. Juan Ignacio Molto, président de l'Institut de médiation, d'arbitrage et de conciliation, donne largement satisfaction à la compagnie. Aussi le syndicat des pilotes, tout en l'acceptant comme la loi l'y oblige, a-t-il annoncé son intention de déposer un recours devant le tribunal constitutionnel.

M. Molto a fondé sa sentence, dont les effets s'étendront jusqu'au 31 décembre 1985, sur le principe de la « non-discrimination ». Il considère que les mesures d'austérité impliquant la perte de plusieurs avantages sociaux que veut appliquer la compagnie doivent être acceptées par les pilotes, dans la mesure où elles l'ont déjà été par les autres catégories du personnel (techniciens, hôtesses, etc.). Les pilotes ne percevront en conséquence qu'une augmentation salariale de 3,5 % en 1984, alors que l'inflation s'élèverait à 8 %. D'autre part, M. Molto n'a pas accepté la demande formulée par le SEPLA (Syndicat espagnol des pilotes de lignes aériennes) d'accroître les effectifs, afin de permettre une réduction du nombre d'heures de vol mensuel.

En outre – et il s'agit là du thème le plus conflictuel – le licenciement par la compagnie de dix pilotes pour « faute grave » durant la grève n'est pas remis en question : ils ne seront pas réadmis, suivant la sentence, à moins que la magistrature du travail ne décrète que les renvois n'ont pas été réalisés en conformité avec la loi. Par contre, le médiateur recommande que les enquêtes administratives ouvertes par la direction et toujours en cours (et qui pourraient conduire à plusieurs dizaines de nouveaux licenciements) soient abandonnées.

Si ce conflit se solde donc par une défaite du SEPLA, accusé dans les milieux socialistes d'avoir voulu tenter une épreuve de force avec le gouvernement, tout le monde, en fait, apparaît aujourd'hui perdant. Les pilotes d'abord, dont l'image de marque ne s'est certainement pas améliorée au sein d'une opinion publique qui a eu à souffrir des effets de la grève en cette époque de vacances et qui, dans une large proportion, a qualifié d'« élitiste » leur mouvement. La compagnie Iberia ensuite, qui, après la suspension, depuis le début de la grève, de plus de deux mille vols, estime ses pertes à près de 3 milliards de pesetas (160 millions de francs), qui viendront s'ajouter à un déficit déjà bien lourd. Le gouvernement, enfin, ne sort pas grandi de cette affaire, lui qui a attendu plus d'un mois avant d'intervenir pour mettre fin à un conflit qui a touché le pays tout entier.

THIERRY MALINIAK.

● **Eastern Airlines rachète des droits de vol à Air Florida.** – La compagnie aérienne américaine Eastern Airlines a racheté à la compagnie Air Florida, en état de cessation de paiements depuis le 3 juillet, ses droits de vols entre Londres et Miami. Le prix de cette reprise a été fixé à 7 millions de dollars (61 millions de francs). Le total des dettes d'Air Florida est évalué à 140 millions de dollars, soit 1,2 milliard de francs. – *(AFP.)*

● **La production occidentale d'aluminium de première fusion a augmenté de 20 % au premier semestre.** – La production d'aluminium de première fusion des pays occidentaux a augmenté de 20 %, soit 1 015 000 tonnes métriques, pour atteindre 6 186 000 tonnes, selon l'Institut international de l'aluminium. La plus grande partie de cette augmentation a eu lieu en Amérique du Nord.

● **Le budget de la RFA : Rectification.** – L'omission d'une partie de phrase a faussé la compréhension de l'article sur le projet de budget en RFA publié dans *le Monde* du 20 juillet. Il fallait lire au milieu du cinquième paragraphe : « *Le déficit budgétaire envisagé pour 1985 sera ramené à 25 milliards de DM contre 29,5 milliards en 1984. Les intérêts payés par le gouvernement allemand n'en resteront pas moins de 29,6 milliards de DM en 1985 (soit 11,4 % du budget)...* » Le reste sans changement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Schlumberger

Le bénéfice net de Schlumberger pour le deuxième trimestre est de 292 millions de dollars, en augmentation de 2 % par rapport au bénéfice réalisé l'an dernier pour la même période. Le bénéfice net par action est de 1,01 dollar comparé à 0,98 dollar. Le chiffre d'affaires pour le deuxième trimestre est de 1,57 milliard de dollars contre 1,43 milliard de dollars l'an dernier.

Pour le premier semestre de 1984, le bénéfice net est de 566 millions de dollars et le chiffre d'affaires de 3,05 milliards, soit une augmentation de 4 % et de 6 % respectivement, par rapport à l'an dernier.

La quote-part de Schlumberger (50 %) dans les résultats de Dowell Schlumberger aux Etats-Unis, consolidés depuis avril, a eu pour effet d'augmenter le chiffre d'affaires de 59 millions de dollars et de réduire le bénéfice net de 10 millions de dollars, soit 3 cents par action.

Jean Riboud, président directeur général, a indiqué que les éléments favorables du trimestre ont été essentiellement un accroissement d'activité des services de logging en Amérique du Nord, une progression très sensible des résultats de Fairchild semi-conducteurs et du groupe systèmes assistés par ordinateur, enfin une augmentation des revenus financiers. En contrepartie, la baisse d'activité des services pétroliers hors d'Amérique du Nord a pesé sur les résultats.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 30 cents par action, ce qui porte le dividende annuel de 1,04 dollar à 1,20 dollar par action. Ce dividende est payable le 12 octobre 1984 aux actionnaires enregistrés au 10 septembre 1984.

FRUCTI-PREMIÈRE

Société d'investissement à capital variable
Loi du 3 janvier 1979
Décrets nºs 79-323 et 79-324 du 24 avril 1979
Siège social : 18, rue du Croissant, 75002 PARIS - RCS : PARIS B 330.178.963

Le groupe des Banques populaires vient de procéder à la création d'une nouvelle Sicav, dénommée Fructi-Première.

Dotée d'un capital initial de 280 millions de francs, cette Sicav, dont le portefeuille sera composé exclusivement d'obligations dites de « première catégorie », s'adresse plus particulièrement aux investisseurs institutionnels qui disposent ainsi d'une formule de placement adaptée à leur réglementation. En outre, elle offre à tout épargnant la possibilité d'effectuer un investissement obligataire à moyen ou long terme assorti d'un rendement attrayant.

Le conseil d'administration, présidé par M. Bertrand Balaresque, est constitué de représentants d'organismes institutionnels et du groupe des Banques populaires. Ce conseil est assisté d'un comité de gestion qui regroupe notamment des spécialistes du marché obligataire. La présidence du comité est assurée par M. François Simonnet, directeur des investissements aux Assurances générales de France (AGF).

L'ouverture au public de Fructi-Première a eu lieu le 24 juillet 1984. Aucun droit d'entrée ne sera prélevé à la souscription jusqu'au mardi 7 août 1984. Par la suite celui-ci s'élèvera au maximum à 1,5 % du montant souscrit.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT - Obligations 14 % - 1980

Les intérêts courus du 3 août 1983 au 2 août 1984 seront payables à partir du 3 août 1984 à raison de 252 F par titre de 2000 F nominal contre détachement du coupon nº 4 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 28 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 41,98 F, augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse nationale des allocations familiales), soit un net de 207,22 F.

A compter de la même date, les obligations comprises dans les séries de numéros 21 726 à 50 000 et 54 001 à 60 475 sortis au tirage au sort du 4 juin 1984 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000 F, coupon nº 5 au 3 août 1985 attaché.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions) auprès des bureaux de poste, de la Caisse des dépôts et consignations, au siège de la CNT, 20, avenue Rapp, Paris (7e), ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

Il est rappelé :

– d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la CNT ;

– d'autre part, que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la CNT dès réception, sous bordereau, des certificats nominatifs concernés ;

– enfin, que les titres compris dans les séries de numéros 143 766 à 170 765, 293 074 à 325 073 et 458 524 à 483 523 sont respectivement remboursables depuis le 3 août 1981, le 3 août 1982 et le 3 août 1983.

CNT - Obligations 10,50 % - 1975

Les intérêts courus du 1er août 1983 au 31 juillet 1984 seront payables à partir du 1er août 1984 à raison de 94,50 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon nº 9 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 10,50 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 15,74 F augmenté de 1 % des intérêts bruts (contribution au bénéfice de la Caisse nationale des allocations familiales), soit un net de 77,71 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste, de la Caisse des dépôts et consignations, au siège de la CNT, 20, avenue Rapp, Paris (7e), ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

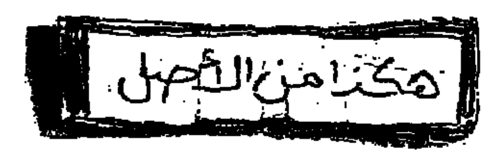
CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE – Obligations 16,50 % juillet 1982

Les intérêts courus du 12 août 1983 au 11 août 1984 sur les obligations CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE 16,50 % juillet 1982 seront payables, à partir du 12 août 1984, à raison de 742,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 2 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 82,50 F (montant global : 825,00 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 123,70 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 8,25 F faisant ressortir un net de 610,55 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

MARCHÉS
PARIS
24 juillet
Assez bien orienté

LA VIE D



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

24 juillet

Assez bien orienté

Les pronostics sur la tendance mardi à la Bourse de Paris ne se sont pas entièrement vérifiés. Quand les spécialistes voyaient le marché plus lourd, ce dernier s'est au contraire révélé plutôt soutenu. Un moment en avance de 0,8 %, l'indicateur instantané enregistrait à la clôture une très légère hausse de 0,5 % environ.

Singulier, car rien ne prédisposait la Bourse à se montrer plus optimiste. Bien au contraire, les désordres monétaires, le comportement peu rassurant de Wall Street l'inclinaient pour le moins à la réserve, d'autant que rien n'a encore filtré des intentions du nouveau premier ministre sur la conduite des affaires. C'est dans l'après-midi que M. Laurent Fabius devait prononcer à la Chambre son discours de politique générale. Mais n'était-ce pas, précisément en raison de cet événement, qu'il convenait de faire en sorte que la Bourse n'ait pas trop mauvaise mine ? Dans les travées, les professionnels parlaient ouvertement d'intervention. Les gendarmes étaient-ils vraiment là sur instructions venues d'en haut ? Impossible de le dire. Mais avec la pauvreté des affaires, le marché n'avait pas vraiment les moyens de se montrer mieux disposé, même en ce début du nouveau mois boursier. Autre constat : les valeurs de la corbeille, Dassault excepté (+ 6,2 %), n'ont pas ou peu participé à l'amélioration observée.

La devise-titre n'a guère varié et s'est échangée entre 9,79 F et 9,83 F (contre 9,75-9,85).

L'or s'est un peu redressé à Londres avec l'once de métal précieux à 337,75 dollars (+ 2,75 dollars), à Paris avec le lingot à 96 700 F (+ 1 350 F).

Le napoléon a également progressé à 620 F (+ 2 F). Le volume des transactions est passé de 8,11 à 10,01 millions de F.

NEW-YORK

En dessous des 1 100

La semaine a très mal commencé à Wall Street. De nouvelles ventes ont pesé sur le marché et, en dépit d'une reprise survenue en fin de séance, dont quelques Blue Chips seulement ont bénéficié, l'indice des industrielles n'a pas réussi à se hisser au-dessus de la barre des 1 100, en deçà de laquelle il était revenu peu après l'ouverture.

A la clôture, le Dow s'établissait à 1 096,61, soit à 4,75 points en dessous de son niveau précédent, après avoir touché la cote 1 083,37. Le bilan de la journée a été franchement mauvais. Sur 1 972 valeurs traitées, 1 160 ont baissé, 418 seulement ont monté et 394 n'ont pas varié.

La révision en hausse du PNB pour le deuxième trimestre (7,5 % sur une base annuelle au lieu de 5,7 %) a produit une très mauvaise impression autour du Big Board. Les opérateurs ont, désormais, acquis la conviction que l'économie est en pleine surchauffe et qu'une nouvelle hausse des taux d'intérêt est inévitable. Seule consolation : l'activité n'a pas été très importante, ne portant que sur 77,99 millions de titres, contre 79,08 millions précédemment. La Securities and Exchange Commission (SEC), la COB américaine, poursuit, selon le *Wall Street Journal*, une véritable enquête en vue de démasquer les auteurs de profits illicites réalisés en Bourse depuis 1970. Il s'agirait, assure le quotidien, de la plus grande enquête de ce type jamais réalisée.

VALEURS	Cours du 20 juillet	Cours du 23 juillet
Alcoa	32 7/8	32 3/8
A.T.T.	18 1/4	18 1/4
Boeing	44 1/8	43 1/2
Chase Manhattan Bank	38	38 1/2
Du Pont de Nemours	44 1/8	43 5/8
Eastman Kodak	71 3/4	71 3/4
Exxon	41 1/8	41 1/8
Ford	39	37 1/4
General Electric	49 1/8	49 1/4
General Foods	54 1/4	54 1/2
General Motors	67 5/8	66 7/8
Goodyear	24 1/4	24 1/8
I.B.M.	108 1/2	106 1/8
I.T.T.	23 1/2	23 3/4
Mobil Oil	26	25 7/8
Pfizer	30	30 1/8
Schlumberger	43 5/8	43 1/4
Texaco	33 3/8	33
U.A.L. Inc.	33 5/8	33 1/2
Union Carbide	48 3/4	48 3/4
U.S. Steel	23 1/2	23
Westinghouse	20 5/8	20 5/8
Xerox Corp.	34 1/8	34 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BNP. – L'établissement annonce que le montant de la première tranche de son émission de titres participatifs est porté de 1,5 milliard à 1,8 milliard de francs « *devant le vif succès remporté* » par cette opération.

A chaque titre de la première tranche est attaché un bon donnant droit à la souscription d'un autre titre participatif offrant la même rémunération. Si l'ensemble des bons donnait lieu à souscription, il en résulterait une deuxième tranche de titres participatifs BNP d'un montant de 1,8 milliard, identique à celui de la première tranche, précise encore la banque.

HENKEL. – La progression de l'activité s'est accélérée durant les cinq premiers mois de l'année avec un chiffre d'affaires accru de 12 % par rapport à la période correspondante de 1983. Le groupe prévoit une amélioration de ses résultats pour l'exercice entier. L'an dernier, le groupe avait réalisé un chiffre d'affaires de 8,4 milliards de deutschemarks (+ 3,8 %).

TORAY. – Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 1984 a augmenté de 4,4 % à 754,8 milliards de yens et le bénéfice net consolidé de 59 % à 14,2 milliards de yens. Si les ventes de fibres synthétiques et de textiles ont diminué de 0,6 %, celles de matériaux plastiques ont augmenté de 12,8 %. Pour l'exercice au 31 mars 1985, la société prévoit un chiffre d'affaires net d'environ 810 milliards de yens et un bénéfice d'environ 18 milliards de yens.

FIAT. – Le bénéfice net consolidé du groupe italien Fiat pour 1983 a atteint 253 milliards de lires (de l'ordre de 1,2 milliard de francs), contre 137 milliards en 1982. Le chiffre d'affaires du groupe, qui comprend quatre cent dix filiales et cent trente-quatre participations réparties dans cinquante-deux pays, s'est élevé à 21 985,4 milliards de lires, en hausse de 7 % par rapport à 1982.

MONSANTO. – Le bénéfice net pour les six premiers mois atteint 320 millions de dollars, contre 215 millions (+ 48,8 %), pour un chiffre d'affaires de 3,53 milliards de dollars, contre 3,09 milliards.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	20 juillet	23 juillet
Valeurs françaises	105,2	105,8
Valeurs étrangères	82,2	80,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	20 juillet	23 juillet
Indice général	159	159,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 24 juillet .... 11 7/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23 juillet	24 juillet
1 dollar (en yens)	245,85	245,95

BOURSE DE PARIS — Comptant — 24 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 70	2 443
5 %	39 80	2 381
3 % amort. 45-54	71	2 843
Emp. 7 % 1973	9180	..
Emp. 8,80 % 77	116 05	1 519
9,80 % 78/93	90 80	0 349
8,80 % 78/86	93 05	5 434
10,80 % 79/94	93 20	9 590
13,25 % 80/90	101 10	1 888
13,80 % 80/87	102 81	10 670
13,80 % 81/99	101 60	7 239
16,75 % 81/87	109 70	14 599
16,20 % 82/90	111 70	8 587
16 % juin 82	111 71	2 016
E.D.F. 7,8 % 61	138 10	7 708
E.D.F. 14,5 % 80-92	101 80	2 038
Ch. France 3 %	127	..
CNB Bques janv. 82	102 40	0 849
CNB Paribas	102 65	0 849
CNB Suez	102 68	0 849
CNI janv. 82	102 30	0 849

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	46 50	....
A.G.F. (St Cent.)	378	....
A.G.P. Vie	5460	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Escaut-Meuse	390	....
Eurocom	585	....
Europ. Accumul.	27 20	....
Esamit	350	....
Félix Potin	1145	....
Ferm. Vichy (Ly)	110	106 o
Finalens	98	....
FIPP	123 50	....
Fnac	288	....
Focep (Chât. eau)	1000	....
Foncière (Cie)	250	....
Fonc. Agache-W.	199	....
Fonc. Lyonnaise	1780	....
Foncina	184 50	....
Forges Strasbourg	150	....
Forinter	1130	....
Fougerolle	47	....
France I.A.R.D.	126	109 40 o
France (La)	700	....
Franimi	200	....
Fromageries Bel	739	....
From. Paul Renard	405	....
GAN	709	....
Gaumont	500	....
Gaz et Eaux	1225	....
Genty S.A.	298	....
Gerveis	110	....
Gér. Arm. Hold.	25	....
Gerland (Ly)	485	480
Gévelot	254 60	....
Gr. Fin. Constr.	212	....
Gds Moul. Corbeil	81 70	....
Gds Moul. Paris	304	....
Groupe Victoire	837	....
G. Transp. Ind.	182	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1720	....
C.D.M.E.	515	....
C. Equip. Elect.	230	....
Dafsa	300	....
Dauphin O.T.A.	1595	....
Guy Degrenne	743	....
Marin Immobilier	1555	....
Métallurg. Minière	138 20	....
M.M.B	250	....
Om. Gest. Fin.	259	....
Petit Bateau	418	....
Petrofigaz	545	....
Poron	435 50	....
Salomon	1319	1320
S.C.G.P.M.	273	....
Far East Hotels	0 84	....
Sofibus	214	....
Sovac	511	....
Zodiac	1110	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	195	....
Cellulose du Pin	23 90	23 40
C.G.M.	4 50	....
Cochery	38 60	36 50 o
C. Sabl. Seine	115	....
Coparex	512	500
Dunlop	10	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	58 10	....
Novotel S.I.E.H.	1650	....
Profils Tubes Est	4	1 52
Pronuptia	127	131
Ripolin	....	....
Rorento N.V.	600	603
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	40 50 o
S.P.R.	148	....
Total C.F.N.	47	....
Ufimet	270	267

SICAV 23/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Action France	219 62	209 66
Actions-investiss.	251 30	239 90
Actions sélectives	327 32	312 48
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Japacic	100 61	96 05
Laffitte-crt-terme	112023 57	112023 57
Laffitte-Expansion	593 28	566 36
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valorg	1171 15	1169 98
Valrel	126717 81	126581 22

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1730	4,5 % 1973	1730	1728	1728	– 0 11
3535	C.N.E. 3 %	3535	3535	3535	....
1350	Electricité T.P.	1350	1350	1350	....
1070	Renault T.P.	1070	1075	1075	+ 0 46
1340	Rhône-Poul. T.P.	1340	1340	1340	....
1175	St-Gobain T.P.	1175	1180	1180	+ 0 42
1243	Thomson T.P.	1243	1250	1250	+ 0 56
210	Accor	209	207	207	– 0 95
855	Agence Havas	855	....	....	....
500	Air Liquide	499	....	....	....
540	Als. Superm.	540	555	555	+ 2 77
88	A.L.S.P.I.	87 50	....	....	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2490	Essilor	2505	....	....	....
690	Esso S.A.F.	689	676	682	– 1 01
800	Eurafrance	805	801	801	– 0 49
686	Euromarché	686	....	....	....
615	Europe nº 1	616	635	635	+ 3 08
820	Facom	821	820	820	– 0 12
675	Fichet-Bauche	675	....	....	....
175	Finextel	174 30	174 20	174 20	– 0 05
275	Fives-Lille	277	271	271	– 2 16
38	Fonderie (Gén.)	38 10	38 50	38 50	+ 1 04
75	Freissinet	75	72	72	– 4
325	Framatep	325 50	....	....	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
525	Penhoet	525	520	523	– 0 38
760	Pernod-Ricard	748	752	752	+ 0 53
235	Pétroles (Fse)	236 40	....	....	....
54	– (certific.)	54 50	....	....	....
95	Pétroles B.P.	95	95	95	....
193	Peugeot S.A.	187	183	183 40	– 1 92
44	Poclain	44 05	44	44	– 0 11
300	Pollet	303	303	303	....
136	Pompey	136	....	....	....
295	P.M. Labinal	295 50	....	....	....
1610	Presses Cité	1610	1607	1607	– 0 18
875	Prétabail Sic.	975	960	961	– 1 43
200	Primagaz	196	200	201	+ 2 55
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
179	Amer. Teleph.	179	180	180	+ 0 65
138	Anglo Amer. C.	138	134 60	134 60	– 2 46
915	Amgold	913	918	918	+ 0 54
510	BASF (Akt)	512	515	515	+ 0 58
515	Bayer	512	528	528	+ 3 12
415	Buffelsfont.	416	416	416	....
30	Charter	29 80	....	....	....
370	Chase Manh.	368 50	....	....	....
250	Cie Pétr. Imp.	248	248	248	....
55	De Beers	55 10	55 10	55 10	....
1050	Deutsche Bank	1058	1051	1051	– 0 66
88	Dome Mines	87	87 30	87 30	+ 0 34
295	Driefontein Cel	291	294 50	294 50	+ 1 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1030	IBM	1023	1059	1056	+ 3 22
73	Ito-Yokado	73 10	....	....	....
230	ITT	230	237 50	237 50	+ 3 26
56	Matsushita	56 20	....	....	....
775	Merck	774	780	780	+ 0 77
730	Minnesota M.	730	....	....	....
250	Mobil Corp.	251 20	....	....	....
20570	Nestlé	20570	....	....	....
670	Norsk Hydro	672	....	....	....
1100	Petrofina	1117	1105	1100	– 1 52
670	Philip Morris	670	679	679	+ 1 34
130	Philips	127 50	130 30	130 30	+ 2 19
315	Pres. Brand	309	311 10	311 10	+ 0 67
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/7	Cours des billets aux guichets: Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 804	8 837	8 550	8 970
ECU	6 870	6 873	....	....
Allemagne (100 DM)	306 900	306 900	293	313
Belgique (100 F)	15 176	15 184	14 600	15 700
Pays Bas (100 fl.)	271 920	271 890	261	281
Danemark (100 krd)	84 020	84 040	78	87
Norvège (100 k)	106 270	106 450	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 819	11 859	11 150	12 050
Grèce (100 drachmes)	7 790	7 792	6 600	8 600
Italie (1 000 lires)	4 997	4 999	4 715	5 205
Suisse (100 fr.)	381 840	380 470	351	372
Suède (100 krs)	105 670	105 840	101	108
Autriche (100 sch)	43 760	....	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 422	....	5 350	5 900
Portugal (100 esc.)	5 795	....	5 600	6 100
Canada ($ can 1)	6 628	....	6 420	6 760
Japon (100 yens)	3 577	....	3 460	3 820

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/7
Or fin (kilo en barre)	95100	96200
Or fin (en lingot)	95350	96700
Pièce française (20 fr)	618	620
Pièce française (10 fr)	415	.....
Pièce suisse (20 fr)	593	590
Pièce latine (20 fr)	578	574
Souverain	720	713
Pièce de 20 dollars	4250	4205
Pièce de 10 dollars	2140	2200
Pièce de 5 dollars	1302 50	.....
Pièce de 50 pesos	3860	3850
Pièce de 10 florins	599	594

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 24 juillet 1984 a été tiré à 486963 exemplaires

A B C D F G H

La croissance de l'économie des Etats-Unis a été plus forte que prévu au premier semestre

Le dollar à 8,83 F

Déjouant toutes les prévisions des *économistes qui tablaient sur* un ralentissement de l'expansion aux Etats-Unis au premier semestre 1984, après la vigoureuse reprise de l'année 1983, la croissance du produit national brut (PNB) américain a atteint 7,5 % en termes réels (inflation déduite) au cours du deuxième trimestre 1984, a annoncé, le 23 juillet, le département du commerce à Washington. Ce *faisant, il révisait, en forte* hausse, son estimation provisoire de 5,7 %, établie dans la troisième semaine de juin, celle d'une croissance de 9,7 % annoncée pour le premier trimestre 1984 étant, elle-même, révisée à 10,1 %, taux le plus élevé depuis le premier trimestre de *1981*, avant la crise.

Au deuxième trimestre 1984, la croissance est due, essentiellement, à une augmentation des ventes, en rythme annuel, de 10,4 %, contre *4,6 % au premier trimestre.* Pour la même période, les dépenses d'investissement des entreprises ont progressé de 20,7 %, à peu près au même rythme qu'au premier trimestre (20,6 %). En revanche, les dépenses pour la construction n'ont augmenté que de 9,4 %, contre 21,3 %, *ce qui traduit le freinage* exercé sur les crédits à l'immobilier par la hausse des taux d'intérêt. Quant aux dépenses des consommateurs, leur avance a été de 6,9 %, contre 4,6 %. En dollars courants, le PNB des Etats-Unis a représenté, sur une base annuelle, 3 650 mil*liards de dollars.*

En même temps, il était annoncé que le taux d'inflation avait fléchi, revenant à 3,2 % au deuxième trimestre contre 4,4 % au premier trimestre.

Sitôt connus, ces chiffres, qui reflètent la plus forte croissance de l'économie des Etats-Unis depuis les années 40, ont provoqué un nouveau bond du dollar jusqu'à 2,8850 DM et 8,8370 F officiellement, nouveau record historique, contre 2,87 DM et 8,80 F lundi 23 juillet en Europe.

L'annonce de ces chiffres, qui révèlent donc une croissance incoercible de l'économie américaine, malgré des taux d'intérêt historiquement très élevés, en même temps que le maintien de l'inflation à un niveau très bas, ne manque pas de préoccuper les milieux financiers, tant aux Etats-Unis que dans le monde. Que va faire la Réserve fédérale, soucieuse de calmer la surchauffe et de prévenir le retour de l'inflation, qui, selon les experts les *plus qualifiés*, devrait inévitablement se produire cette année ou la suivante?

Logiquement, elle devrait sinon durcir sa politique de crédit, du moins *ne pas l'assouplir*, ce *qui*, compte tenu du besoin d'emprunts du Trésor pour combler le déficit budgétaire, des entreprises pour financer leurs investissements, et des consommateurs pour leurs achats à tempérament, aurait pour conséquence de faire à nouveau monter *les taux d'intérêt*, et *le dollar* par surcroît.

A cet égard, la déposition de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, devant le Congrès mercredi 25 juillet pourrait fournir d'intéressantes indications, impatiemment *attendues*. M. Volcker rend le déficit budgétaire américain responsable de la hausse des taux, puisqu'il oblige le Trésor à « pomper » les disponibilités sur le marché financier. A cette occasion, nombre d'experts expliquent la vigueur de la reprise économique américaine par cet énorme *déficit*, et, *surtout*, par les réductions et remboursements d'impôts du programme Reagan en 1981, qui ont incité les consommateurs à acheter et les entreprises à investir.

Certains d'entre eux, remarquant que ce déficit et ces ristournes fiscales ont été financés par emprunts, estiment que la rechute de l'économie sera aussi forte que sa reprise, ce que d'autres contestent, estimant que les Etats-Unis sont sur la voie d'une croissance plus harmonieuse dans les années qui viennent. Ils avancent que les prix des matières premières, dont, antérieurement, la hausse accompagnait rituellement toute reprise économique, et, surtout, toute surchauffe sont, paradoxalement, orientés à la baisse, de même que ceux du pétrole. Ces derniers, on le sait, avaient largement contribué *à alimenter l'inflation* américaine après le deuxième choc pétrolier de 1979-1980.

Toutes ces considérations incitent les milieux financiers internationaux à *être prudents, car les experts* « qualifiés » se sont souvent trompés dans le passé, sur les prix de l'énergie comme sur le reste. Au début de cette année, une partie d'entre eux prédisaient un ralentissement de l'économie aux Etats-Unis et une baisse des taux et, en conséquence, une baisse du dollar. On sait ce qu'il en est...

FRANÇOIS RENARD.

Sur le vif

Ras la frange !

Quelle vie de chien ! Je n'arrive plus à suivre, je m'essouffle, je fatigue. Il y a vraiment des jours où je voudrais tout laisser tomber. Et d'abord mes cheveux. Je le disais bien à Yvette : la coupe Diana... la coupe Diana ! A mon âge, vous êtes sûre ? Vous ne croyez pas que la coupe Nancy, ce serait plus indiqué ? Elle m'a rabrouée en claquant des ciseaux impatients : et pourquoi pas la coupe Maggie pendant que vous y êtes ? Faut suivre la mode dans votre métier. Avec cette frange à la Jackie, vous ne ressemblez plus à rien.

Alors là, quand je suis sortie de chez le coiffeur trois heures après, pour la ressemblance, j'étais servie. Je me suis croisée soixante-quatorze fois — j'ai compté — entre le rond-point des Champs-Elysées et la rue La Boétie. Ça m'a plutôt rassurée. Je me suis dit : ce coup-ci, je suis dans la note. En plein. Et j'y reste. Au moins jusqu'à la rentrée.

Pensez-vous. Ce matin au tabac du coin, je prends le café avec une copine, une Diana du service étranger, et elle me dit : « T'as vu la tête que j'ai ? Non, mais c'est pas possible, je ressemble plus à rien. J'ai pris rendez-vous avec Yvette. Elle est complètement débordée. Au salon, c'est l'affolement, la bousculade. Elle fait des Gerry à la chaîne; c'est la folie aux Etats-Unis. Elle a promis de me faire passer entre deux clientes.

— Attends, attends, j'y suis plus du tout, c'est quoi le Gerry ?

— Ben la Ferraro, quoi, réveille-toi, la colistière de Mondale, la candidate à la vice-présidence des Etats-Unis.

— C'est pas vrai ! Tu veux dire que...

— Ben évidemment. Tu ne me vois pas débarquer à Mimizan le 1er août avec une Diana complètement ringarde. Je lui ai dit à Yvette : arrangez-vous comme vous voudrez, mais moi je ne pars pas sans la Gerry.

— Elle est comment ?

— C'est la Diana mais en plus sportif, tu vois, en plus sophistiqué, avec des mèches relevées des deux côtés. Bon, alors, qu'est-ce que tu fais ? Viens avec moi. Tu peux pas rester comme ça. Tu vas être ridicule.

— Ecoute, franchement, j'hésite. La Gerry, comme coiffure de vacances, c'est peut-être valable, mais je me demande si, pour l'hiver, la George, enfin, je veux dire la Bush, ce ne serait pas...

— Ça, n'y compte pas. La Bush, ils ne la lanceront qu'à la mi-novembre, après les élections américaines. Pour les fêtes du réveillon. »

CLAUDE SARRAUTE.

Comblant un vide juridique

UN DÉCRET DÉFINIT LA PROFESSION D'INFIRMIER

Le *Journal officiel* du 24 juillet publie un décret relatif à l'exercice de la profession d'infirmier. Ce texte fait suite à l'annulation par le Conseil d'Etat d'un précédent décret (12 mai 1981) cassé pour vice de forme sur recours des médecins biologistes. Le vide juridique qui en résultait avait été à l'origine, au printemps dernier, d'une série de protestations des syndicats d'infirmiers puis, le 26 avril, d'une manifestation et d'une journée de grève nationale.

Les médecins biologistes contestaient en particulier aux infirmiers le droit d'effectuer certains gestes techniques. Le décret publié aujourd'hui comble le vide juridique *existant et définit dans le détail* le champ d'activité de cette profession.

● *Un malfaiteur grièvement blessé au cours d'un hold-up.* — Deux motards casqués et armés ont attaqué, mardi 24 juillet, dans la matinée, une agence du Crédit agricole à Montpellier. L'un deux a été grièvement blessé d'une balle dans la tête par un policier alors qu'il tentait de s'enfuir en se couvrant d'un otage. Il a été transporté à l'hôpital, *où son état est jugé très grave*. Le second malfaiteur, qui dit se nommer « Parca » selon la police, âgé de vingt-cinq ans, s'est rendu sans résistance.

L'affaire Creusot-Loire

LES POUVOIRS PUBLICS PRÉSENTERAIENT PROCHAINEMENT UNE SOLUTION

M. Gallois, directeur général de *l'industrie, devrait déposer au tribunal* de commerce de Paris une lettre d'intention, dans laquelle serait exposée la solution envisagée par les pouvoirs publics pour Creusot-Loire, *« au plus tard dans le courant de la semaine prochaine »*. Il couperait ainsi l'herbe sous le pied de M. Hubert Lafont, qui devrait être nommé administrateur provisoire le 26 juillet, le tribunal de commerce ayant refusé de différer à la volonté des anciens dirigeants de Creusot-Loire de nommer un administrateur au plus tard le 24 juillet. M. Lafont, qui prépare une autre solution de reprise *in bonis*, au nom des créanciers (mais pas des principaux *d'entre eux, les banques et* Framatome). Il n'a d'ailleurs pas de repreneurs et son plan coûterait 3 milliards de francs, dit-on au ministère du redéploiement industriel.

La solution avancée par les pouvoirs publics passe par une liquidation « le temps d'un soupir » et le rachat à forfait des actifs de Creusot-Loire par une association de repreneurs, dont il est acquis désormais que Framatome sera le chef de file et que cette société détiendra avec Fives Cail Babcock plus de 50 % du capital de la nouvelle société.

LES MÈRES DES ENFANTS RETENUS EN ALGÉRIE

Une pour toutes, toutes pour une

Confusion, émotion, cris et parfois pleurs au carrefour des rues Hamelin et Boissière dans l'après-midi du lundi 23 juillet, à Paris. Une quinzaine de femmes, mères d'enfants retenus illicitement en Algérie par les pères, et des représentants d'associations, qui militent pour la signature d'un accord franco-algérien sur le respect des décisions judiciaires concernant les deux pays souhaitaient déposer à l'ambassade d'Algérie les dossiers de vingt-neuf mères. Elles se sont heurtées à un cordon de police, courtois, embarrassé même, mais ferme. Le dialogue de sourds a duré une heure et demie : *« On a des ordres pour ne pas vous laisser passer »* — *« Mais nous ne sommes pas des terroristes, nous sommes des mères qui veulent déposer des dossiers »* — *« Téléphonez à l'ambassade. Si on désire vous recevoir, on vous laisse passer. »* Mais pas question pour Christiane, mère de Walid, quatorze ans, et Karina, treize ans, Marie-Anne, maman d'Amar, dix-sept ans, *et de Farid, seize ans, ou Houria*, mère de Samir et Amissa, et les autres de faire un pas de plus. Les Algériens ont été prévenus par un communiqué : elles ne demandent pas un rendez-vous. Elles veulent simplement déposer un dossier. Toutes se sont alors assises rue Boissière pour bloquer la circulation. Regards de sympathie de certains badauds, haine raciste chez d'autres. *« Vous n'aviez qu'à épouser un Français »*, lance un chauffeur de taxi. *« Pourquoi avez-vous été prendre un Algérien ? »*, leur crie une femme excédée.

L'ambassade algérienne ne s'ouvrira pas. Les représentants algériens soulignent que leurs propositions n'ont jamais varié : une rencontre, mardi 24 juillet, à Alger, avec cinq mères en présence de l'ambassadeur de France, M. François Scherr. En langage diplomatique : *« une délégation restreinte dans le cadre des relations bilatérales »*.

Lundi 23 juillet, M. Scherr s'entretenait au Quai d'Orsay sur cette question des femmes divorcées d'Algériens et du droit de garde. Le gouvernement français aurait, semble-t-il, souhaité une formule *mixte* : d'une part, la rencontre proposée par l'Algérie et, d'autre part, au même moment à Alger, une réunion des représentants des associations françaises et algériennes qui militent pour un accord bilatéral.

Mais la réponse du collectif « Un bateau pour Alger » est non. *« Nous serons reçues ensemble ou pas »*, disent-elles. A 15 h 30, elles lèveront le siège, bien décidées à saisir à nouveau l'opinion. *« Rendez-vous en septembre pour un nouveau bateau pour Alger. »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

CANAL PLUS ENVISAGE DE METTRE AUX ENCHÈRES AUPRÈS DES ANNONCEURS CERTAINES DE SES ÉMISSIONS

Canal Plus et l'Association des agences conseils en publicité (AACP) viennent de signer un accord destiné à faciliter la commercialisation des émissions auprès des annonceurs publicitaires par le « sponsoring », dont la future quatrième chaîne a obtenu l'exclusivité.

Cet accord prévoit la mise en place d'un système de *« mesure scientifique indiscutable »* de l'audience, nécessaire à la crédibilité de Canal Plus selon ses dirigeants. Cet instrument spécifique devrait permettre d'adapter les programmes *à la demande du public et surtout de* donner aux annonceurs et aux agences de publicité des éléments fiables pour l'impact de leurs opérations de parrainage. M. Philippe Ramond, directeur de la chaîne, a lancé un appel d'offres auprès de plusieurs organismes d'études et de sondages. Le contrôle du nombre des abonnés de Canal Plus serait effectué officiellement par un organisme indépendant.

Les responsables de la chaîne étudient en outre la mise au point d'une banque de données de ses programmes, accessible sur les terminaux Minitel (annuaire électronique). Un tel système permettra une information permanente instantanée et, surtout, la *« mise aux enchères »* auprès d'annonceurs potentiels des émissions considérées comme des « événements » télévisuels. Canal Plus et l'AACP, qui créent un comité de liaison mensuel, considèrent déjà leur collaboration comme *« exemplaire »* et *« originale »*. Instrument de mesure d'audience et banque de données devront être rapidement opérationnels (octobre), *le démarrage de la quatrième chaîne* étant toujours prévu pour le début novembre.

Bonne année 1983 pour les activités industrielles du CEA

Les activités industrielles du Commissariat à l'énergie atomique, regroupées en 1983 au sein de la société de participation CEA-Industries, ont dégagé, l'an passé, *une marge brute d'autofinancement* de 3,7 milliards de francs, qui place la société dans les premiers rangs de l'industrie française, devant Saint-Gobain (2,3 milliards de francs) ou la CGE (2,5 milliards de francs), pour un chiffre d'affaires total de 22,7 milliards de francs et un résultat *net de 1,65 milliard de francs*, a annoncé, le 20 juillet, M. Gérard Renon, administrateur général du CEA. En dépit d'un *« contexte national et international maussade »* le secteur du cycle des combustibles nucléaires, qui assure, grâce notamment à la COGEMA, 79 % du chiffre d'affaires, 86,6 % de la marge brute d'autofinancement et 90 % du résultats courant du groupe, *« se comporte bien »*, avec pour l'avenir de « forts risques » qui justifient la politique de provisions « assez sérieuses » menée par le groupe.

De même, la construction des centrales nucléaires et les sociétés de services liées au secteur, où le CEA, grâce à la participation de 50 % qu'il détient dans FRAMATOME (à égalité avec le groupe Creusot-Loire), occupe une place prépondé*rante, devrait elle aussi conserver* une bonne rentabilité, après une phase difficile due au ralentissement des programmes de construction des centrales nucléaires dans le monde.

A condition toutefois, a précisé M. Renon, que le règlement du dossier Creusot-Loire ne porte pas gra*vement préjudice* à FRAMATOME, à la fois client, filiale et créancier du groupe en difficulté. Par contre, les secteurs non nucléaires du groupe CEA connaissent quelques problèmes. C'est le cas, notamment, de la CISI, société de service informatique qui a eu, en 1983, une marge brute d'autofinancement négative de 108 millions de francs (soit 8 % de son chiffre d'affaires). Ces pertes, a estimé toutefois M. Renon, sont pour l'essentiel liées à l'important effort d'investissement réalisé par la CISI en prenant le contrôle de l'Institut américain de prévision Wharton Econometric Forecastings.

UN CURÉ CHASSE L'AUTRE...

M. l'abbé Girard aime dormir et méditer, M. l'abbé Guémon, lui, préfère discuter et recevoir. Difficulté : nos deux prêtres partagent le même presbytère. Depuis 1977, l'abbé Girard, cinquante et un ans, nommé par l'évêché de Poitiers pour veiller sur le salut des 1 024 âmes du village de Louzy (Deux-Sèvres), souffre d'insomnies. Les hôtes de l'autre ecclésiastique, trop bruyants, l'empêchent de dormir et troublent sa paix.

Aujourd'hui, le bon curé a craqué : infarctus. Pour que ce diable d'abbé Guémon s'en aille, il a fait couper l'eau et le téléphone du presbytère. Mais comme l'abbé Guémon, soixante et un ans, prêtre-ouvrier, syndiqué à la CFDT, refuse de partir, le tribunal de Parthenay (Deux-Sèvres) va trancher cette querelle qui *sévit* sous un clocher. – G. D.